



**HAL**  
open science

# Le partage d'un territoire touristique, entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture: l'exemple de la baie de Quiberon

Ronan Guillet

► **To cite this version:**

Ronan Guillet. Le partage d'un territoire touristique, entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture: l'exemple de la baie de Quiberon. Sciences du Vivant [q-bio]. 2018. dumas-01894515

**HAL Id: dumas-01894515**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01894515v1>**

Submitted on 12 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Le partage d'un territoire touristique,  
entre professionnels des sports  
nautiques et professionnels de  
l'ostréiculture.

*L'exemple de la baie de Quiberon.*

**PRESENTE PAR  
Ronan GUILLET**

pour obtenir le diplôme de  
**MASTER STAPS –  
MANAGEMENT DU SPORT  
« LOISIR, TOURISME ET INNOVATION »**

**Mémoire de recherche**  
Sous la direction scientifique de :

**Mme Frédérique ROUX,  
Professeur des Universités  
à l'Université de Rennes 2**

de l'Université de Rennes 2

**Année universitaire 2017/2018**

**«C'est donc l'homme lui-même qui doit porter  
la responsabilité première du changement»  
Crozier et Friedberg,  
L'acteur et le système, 1977(p. 448)**

# Remerciements

La liste est longue mais nécessaire pour clôturer cette étonnante année.

Mes remerciements sont donc pour : les jeunes étudiants de Master 2 qui m'ont « modernisé », Clément pour la cartographie, Florence pour le travail à distance, Fanch pour ces échanges toujours essentiels et ses conseils de lecture, Sylvia pour ces temps de motivation entre nouveaux étudiants, Brigitte et Laurence pour leur accompagnement salvateur, Quentin pour son regard curieux, Pascale pour son coaching performant de longue haleine (et depuis si longtemps), Virginie pour son accueil et sa motivation, Marion pour ses réparations multiples, les autres collègues d'AQTA pour leur accueil, Solène pour ses conseils importants du début à la fin de cette reconversion, toutes les personnes qui m'ont accordé du temps pour les entretiens, Aline et Jacques pour les encouragements, la relecture experte, les bandes magnétiques et la logistique, les amis nombreux à se proposer pour la garde des enfants, David pour ses conseils éclairés et éclairés, Cléden et Léuiné pour avoir été très très patients (les bois, les vagues et les cabanes nous attendent), à Maiwenn pour les encouragements (même si ce n'était pas toujours facile), pour la présence et la performance qui m'étonnera toujours et encore.

# Sommaire

<b>I. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>II. Cadre général : le développement des sports de nature : des pratiques sociales au cœur de nouvelles territorialités</b>	<b>12</b>
<b>III. Cadre théorique : analyse organisationnelle d'un territoire partagé</b>	<b>84</b>
<b>IV. Méthodologie</b>	<b>106</b>
<b>V. Analyse des données</b>	<b>116</b>
<b>VI. Conclusion</b>	<b>174</b>
<b>VII. Bibliographie</b>	<b>184</b>
<b>VIII. Table des abréviations</b>	<b>194</b>
<b>IX. Table des illustrations</b>	<b>195</b>
<b>X. Table des auteurs</b>	<b>196</b>
<b>XI. Table des notions et concepts</b>	<b>200</b>
<b>XII. Lexique</b>	<b>201</b>
<b>XIII. Table des matières</b>	<b>202</b>
<b>XIV. Annexes</b>	<b>205</b>

## I. Introduction

Mon activité professionnelle antérieure au sein de centres nautiques m'a amené à appréhender un certain nombre de difficultés relatives à l'exercice professionnel au quotidien. Comme dans toutes les activités, certaines ont pu être résolues au fur et à mesure en travaillant en interne, ou parfois par l'intermédiaire de travaux collaboratifs avec des institutions ou partenaires extérieurs. L'existence de réseaux professionnels puissants dans le monde du nautisme et mon implication en leur sein aura également contribué à me faire progresser sur cette question de la concertation.

Ma reprise d'étude en Master Management du sport, option " Loisir, tourisme et innovation » est une opportunité pour moi de prendre le temps de mieux comprendre ce sujet extrêmement sensible du territoire, qui, bien qu'ancré dans mon expérience, n'a pas à ce jour été étudié dans le champ des activités nautiques en Morbihan.

Au fil des cours et des lectures, mon interrogation professionnelle initiale a pu se préciser pour déboucher sur une question de départ : Quel est l'intérêt de mettre en place une démarche commune entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture sur un même territoire touristique comme celui de la baie de Quiberon ?



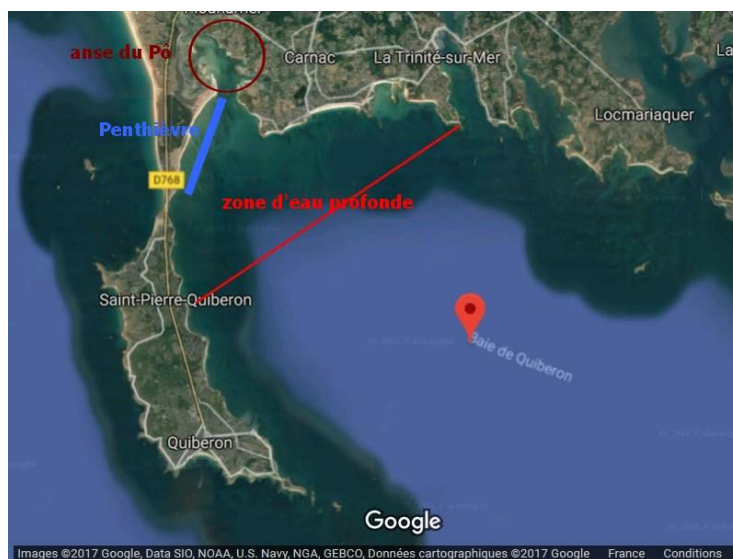
**Carte 1 : La baie de Quiberon (source Google Maps)**

Cette question émerge des problèmes liés à une activité de terrain vécue en tant que professionnel du nautisme. L'une des particularités du nord-ouest de la baie de Quiberon est le partage actuellement concurrentiel d'un même espace par des ostréiculteurs et des usagers lors d'activités nautiques. Il existe une ostréiculture très diversifiée sur ce territoire mais également des pratiques nautiques variées.

Afin de mieux comprendre comment ces deux activités se partagent des espaces communs, nous allons d'abord décrire les activités ostréicoles puis, dans un deuxième temps, les activités nautiques.

### **La zone d'activités ostréicoles :**

Historiquement, la présence des ostréiculteurs est antérieure aux activités nautiques de loisirs car elle date de la fin du XIXe siècle, alors que celle des pratiquants nautiques de loisirs date, elle, de la fin du XXe siècle. Nous constatons une évolution géographique de l'activité ostréicole. D'abord implantée sur l'estran au niveau de l'anse du Pô, elle a ensuite migré vers Penthièvre toujours sur l'estran avant de conquérir un nouvel espace qu'est l'eau profonde depuis les années 1960, notamment grâce aux innovations technologiques et à l'évolution du matériel ostréicole (bateaux plats dénommés pontons, etc.).



**Carte 2 : les trois zones d'activités ostréicoles (source Google Maps)**

Pour mieux comprendre l'utilisation actuelle de ce territoire par les ostréiculteurs, il faut avoir à l'esprit que, pour pouvoir exploiter économiquement l'espace maritime, ils payent une redevance pour les concessions qu'ils louent et occupent sur le domaine public maritime. Ces concessions n'empêchent juridiquement en aucun cas

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

les autres types d'activités nautiques sur la zone ; le cadre réglementaire ne les interdisant pas lorsque la hauteur d'eau est suffisante sur l'estran\* et à tous moments en eau profonde.

Autre précision plus technique mais en lien avec les pratiques nautiques : sur l'estran aujourd'hui, la culture des huîtres creuses se réalise dans des poches en plastique, lesquelles sont amarrées à des tables métalliques à environ soixante centimètres du sol. Ces parcs doivent être balisés par les ostréiculteurs à l'aide de perches en bois. Aujourd'hui, cette pratique a lieu sur les deux zones historiques que nous vous avons présentées : l'anse du Pô et les Sables Blancs.

En eau profonde, la superficie des concessions est supérieure et s'étend sur une zone plus grande qui va globalement au nord d'une ligne La Trinité-sur-Mer/Saint-Pierre-Quiberon. Elle est matérialisée par six grosses bouées posées par le service des Phares et Balises.

Deux types d'activité ostréicole sont pratiqués sur la zone étudiée :

La première activité est le captage\* des huîtres plates à l'aide de cages métalliques d'un mètre-soixante de hauteur déposées à "l'aveugle" sur le sol via les pontons ostréicoles. Chaque cage contenant les collecteurs est reliée à la surface via une corde avec une petite bouée qui la matérialise. La longueur de ce bout\* est maximale car liée au marnage\* : sa taille est fonction des plus grands coefficients de marée possible (hauteur d'eau maximale). Lors des marées les plus fréquentes, une grande partie de ce bout flotte donc autour de la bouée. Les cages étant déposées les unes à côté des autres, cela crée une zone où bouts et bouées flottent tous en surface et constituent alors un obstacle pour tout engin traversant cette zone. Sur certaines concessions, il peut y avoir jusqu'à cinq cent cages ! Elles sont immergées entre juin et juillet (en pleine saison du nautisme touristique) et relevées à partir de mars l'année suivante. Ces zones peuvent évoluer suivant les années : en fonction des reventes des concessions entre ostréiculteurs ou des choix de culture des ostréiculteurs eux-mêmes.



La seconde activité de notre zone est l'élevage de l'huître creuse à même le sol. Chaque concession est marquée à ses extrémités par des grosses bouées de couleurs vives. Elles sont beaucoup moins nombreuses que dans le captage : une seule bouée à chaque coin du "champ". L'élevage de l'huître creuse représente la majorité de la superficie des concessions en eau profonde.

Il est important d'avoir à l'esprit que ces deux types d'activité ostréicole s'enchevêtrent au sein d'une même concession et entre concessions voisines.

Avant d'évoquer plus avant les difficultés liées au partage d'espace par ces professionnels, nous allons présenter les activités nautiques de loisirs pratiquées sur ce même territoire et leurs professionnels. Nous nous appuyons ici sur la répartition des activités nautiques proposée par Nicolas Bernard (2016) en ciblant plus précisément certaines familles.

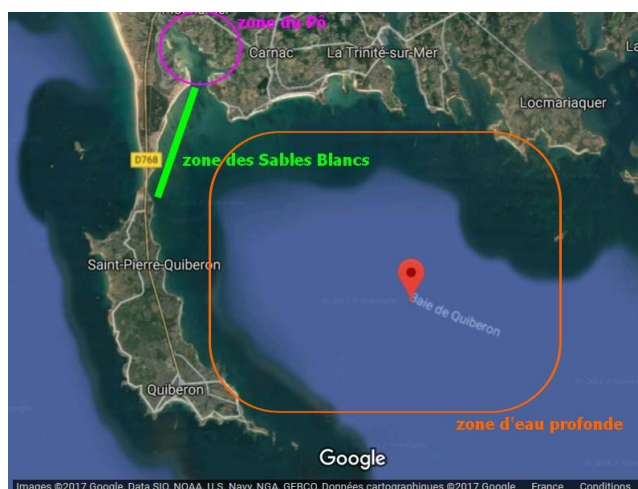
### **Les zones d'activités nautiques :**

La zone du Pô est la moins fréquentée par les professionnels du nautisme, en raison de sa géographie mais également de la densité de l'activité ostréicole. Elle n'est pas accessible à marée basse et ne correspond pas à toutes les pratiques nautiques sportives, notamment véliques. Les activités de type canoë kayak et stand up paddle (SUP) peuvent s'y aventurer facilement mais, pour ce qui est de la voile légère, cet espace est réservé aux fins connaisseurs du site (vents irréguliers et courants).

La zone des Sables Blancs est une étendue parallèle à l'isthme de Penthièvre. Cette zone, très prisée des pêcheurs à pieds de loisirs à marée basse, sert désormais de zone de repli dans certaines conditions de vent aux kite surfeurs (vents d'Est).

Enfin, la zone d'eau profonde est la plus utilisée par l'ensemble des supports véliques. Nous y retrouvons entre autres, toutes les formes de pratiques : voile légère (catamaran de sport et dériveurs), funboard, kite surf (planche aérotractée) mais également des bateaux de plaisance de type habitable (de 7 à 14 m en moyenne) qui

viennent naviguer ou régater dans ces eaux.



**Carte 3 : les trois zones d'activités nautiques (source Google Maps)**

Sur ces trois zones en baie de Quiberon (du Pô, des Sables Blancs, de l'eau profonde), nous retrouvons donc différents pratiquants des activités de loisirs sportifs nautiques. Les acteurs principaux (en visibilité et nombre de pratiquants) sont des professionnels : les centres nautiques de La-Trinité-sur-Mer, de Saint-Philibert et surtout celui de Carnac, qui est au centre géographique de ce périmètre. Une école de windsurf (funboard et planche à voile) sur la plage de Saint Colomban, commune de Carnac. Des professionnels du kite surf utilisent également ce même territoire avec un départ de plage au niveau des Sables Blancs et un autre au départ de Carnac mais en utilisant un bateau à moteur pour s'éloigner de la côte et venir occuper la zone d'eau profonde.

Bien évidemment, sur ce territoire, comme dans la majorité des sports de nature, la pratique libre est aussi très importante (Mounet, Nicollet, Rocheblave, 2000), ce qui augmente encore le nombre d'utilisateurs sur zone.

Cet usage partagé d'un même espace, par les professionnels de l'ostréiculture et les professionnels et pratiquants d'activités nautiques, engendre un certain nombre de contraintes réglementaires mais aussi de problèmes quotidiens.

Professionnel dans le domaine des loisirs sportifs nautiques, j'ai pu identifier au travers de ma pratique quotidienne différents types de contraintes liées à cette

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

situation de partage et d'enjeux à tenter de réduire.

Un des premiers enjeux pour les encadrants des pratiques (moniteurs, entraîneurs, organisateurs) se situe au niveau de la sécurisation des pratiques nautiques : dans la zone d'eau profonde, il n'est pas toujours facile d'éviter les parcs de captage et ses nombreuses bouées, particulièrement à proximité de la côte. Organiser la navigation à voile d'autrui à partir d'une embarcation à moteur peut entraîner de vrais problèmes de sécurité : un bout de signalisation de cage qui se prend dans l'hélice bloque le bateau d'un professionnel non averti.

Aujourd'hui, si un important effort a été fait sur l'homogénéisation des bouées de signalisation des concessions, il est encore possible de rencontrer un congélateur flottant à la surface de l'eau faisant office de bouée de signalisation... en plus du problème évident de sécurité, se pose la question écologique d'un territoire, dépendante du respect par tous des conditions environnementales dans l'exercice de son activité professionnelle.

Il arrive aussi que, lors d'une navigation en voile légère, un bateau se renverse complètement dans les zones de captage. Le mât peut alors rester coincé dans la cage métallique et entraîne des grandes difficultés pour le remettre à l'endroit. Parfois, même avec l'intervention du bateau de sécurité, aucune solution ne peut être trouvée sur le moment, occasionnant alors des dégâts importants sur le matériel nautique. En navigation également, le safran\* du bateau se relève quand il accroche une de ces bouées ou leurs bouts, que les pratiquants ne parviennent pas toujours à éviter.

Concernant le kite surf et le windsurf dans la zone des Sables Blancs, la navigation au-dessus des tables ostréicoles (en fer, rouillées) est dangereuse : une chute du pratiquant peut engendrer des blessures importantes.

D'autres contraintes pour les professionnels des sports nautiques existent, elles sont davantage liées à une concurrence de l'espace en lien avec les nombreuses zones de bouées de captage.

En effet, la baie de Quiberon doit aussi sa réputation à l'organisation de régates de

portée nationale et internationale, notamment en voile légère. Les régates sont organisées sous deux formes : soit des raids avec des marques de passage naturelles en mer (île, rocher, point spécifique d'une carte marine) ou des parcours techniques avec bouées ponctuelles, organisés en fonction de la direction du vent le jour même. Dans cette deuxième forme, majoritairement mise en place, les organisateurs font face à des difficultés peu évidentes à gérer. Les parcours sont matérialisés par des bouées mises en place par les organisateurs dans l'axe du vent et à redéplacer entre les manches si une rotation du vent se produit entre elles. Les concessions de captage rendent toujours l'exercice très compliqué ! Il faut éviter l'accident.

Ces multiples observations, liées à nos pratiques en tant que professionnel du nautisme, justifient le questionnement de départ. Pour légitimer ces premières interrogations et afin d'éviter une démarche ethnocentrée, nous avons voulu valider ce constat en effectuant un travail de pré-enquête via deux entretiens exploratoires par téléphone en novembre 2017.

Le premier a été réalisé auprès du responsable du Pôle Mer et Littoral du Parc Naturel Régional (PNR), gestionnaire publique du Golfe du Morbihan, territoire voisin de la baie de Quiberon. C'est également un lieu où se côtoient aussi acteurs des pratiques nautiques et acteurs de l'ostréiculture. Dans cette zone, l'ostréiculture ne se pratique cependant que sur l'estran. Ce responsable nous a fait état de rapports tendus à certains moments de l'année, tensions dues à une forte multiplicité des acteurs et à une forte densité touristique, mais aussi à la méconnaissance des usages ou activités des uns et des autres. Par exemple, des kayakistes (individuels et professionnels), ne connaissant pas l'existence de la technique d'élevage au sol sur l'estran dans une concession, pensaient pouvoir ramasser des huîtres "sauvages" car provenant du milieu naturel. Ce n'était pas du goût de l'ostréiculteur propriétaire de ces huîtres !

Le second entretien a été réalisé auprès de la personne responsable de la conchyliculture à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'Auray, qui a notamment pour mission la gestion des concessions conchylicoles.

Lors de cet entretien, il est apparu très nettement l'existence de problèmes entre les acteurs de l'ostréiculture et les plaisanciers. A la question sur les rapports entre ostréiculteurs et plaisanciers, la responsable a évoqué spontanément l'existence de difficultés importantes : *"C'est pas toujours simple, ça arrive régulièrement que les plaisanciers viennent ici pour consulter le cadastre des concessions, ou dans l'autre sens ils [NDLR : les ostréiculteurs] sont embêtés car on a renversé leurs tables."*

Alors qu'ils occupent un même espace d'exercice professionnel, sans tenir compte des activités des uns et des autres, nous pensons qu'une démarche de développement touristique plus spécifique permettrait à des ostréiculteurs et des professionnels des sports nautiques de mieux partager et exploiter ce même territoire.

L'espace géographique de la baie de Quiberon sera abordé ici à la fois comme un cadre d'étude mais également comme un objet de recherche nécessitant une analyse spatiale. Faire un état des lieux sur la cohabitation de pratiques professionnelles différentes sur un même territoire doit également nécessairement passer, à un moment, par une approche historique. Il ne s'agit pas de faire une étude socio-historique du nautisme ou de l'ostréiculture sur la baie de Quiberon mais bien de présenter les grands aspects caractéristiques qui permettront, au regard de l'état des lieux actuels de ces activités sur le même territoire, une analyse plus fine, d'autant que ces activités sont en constante évolution pour des raisons intrinsèques autant qu'extrinsèques. Comme le précise Bernard, dans la Géographie du nautisme (2016), *« les constructions territoriales en cours s'appuient toujours sur de plus anciennes, il ne faut pas pour autant tomber dans les « excès de l'historicisme » (Di Méo, 1998) mais envisager cela comme un engagement dans la durée et une projection vers l'avenir.»*

Cette recherche, qui interroge différents champs disciplinaires (sciences humaines et sociales, sport, tourisme, loisirs, aspects juridiques), propose un questionnement mené en plusieurs temps. Dans une première partie présentant le cadre général, la

notion de sports de nature est discutée et mise en valeur au regard des enjeux sociétaux, économiques et touristiques actuels. Pour étayer sa pertinence et son application dans le domaine des sports de nature et plus précisément des sports nautiques, un détour est nécessaire afin de mettre en avant les spécificités du littoral breton et de notre zone d'étude au regard de ce prisme d'analyse. La deuxième partie, développant le cadre théorique, s'intéressera, en appui sur la théorie des organisations et la théorie de la traduction, à la notion de concertation et sa déclinaison possible au service des sports de nature. Le protocole méthodologique, proposant une quadruple approche, est détaillé dans une troisième partie. Les résultats sont ensuite analysés dans la partie quatre en questionnant principalement la place et le rôle de la concertation dans ces dynamiques territoriales.

## **II. Cadre général : le développement des sports de nature : des pratiques sociales au cœur de nouvelles territorialités**

Cette première partie a pour objet, à travers des auteurs experts dans le domaine, de dresser un rapide état des lieux des sports de nature en France aujourd'hui, mais surtout de montrer l'évolution de cette activité : en terme de pratiquants, de lieux de pratiques, d'évolution des activités et de rapport à la nature. Dans chaque partie, nous tenterons, en lien avec notre sujet d'étude, de décliner ce cadre général en rapport avec les sports nautiques afin de cibler au mieux notre étude.

Au regard de notre zone d'étude, un détour est nécessaire sur le littoral breton pour mesurer les liens entre tourisme et activités sportives de nature, dont le nautisme. Cette analyse nous permettra dans un second temps de nous attarder sur les conséquences liées au développement de ces activités sur une zone littorale déjà fragilisée et ayant atteint, ou presque, sa capacité de charge maximale. En effet, si les sports de nature peuvent dynamiser des territoires par le tourisme, ils peuvent aussi entraîner des conflits d'usage notamment, en termes de concurrence d'espaces et d'impact environnemental.

Faut-il rappeler que certains sports de nature, aujourd'hui extrêmement développés dans notre société, sont issus d'une histoire beaucoup plus ancienne, et dont la fonction première était utilitaire ? (Mounet, 2007).

Les sports liés aux modes de déplacement sont naturellement envisagés dans cette catégorie. Pour la montagne, le ski est un exemple mais la raquette à neige dont l'essor commercial est plus proche de nous illustre bien ces fonctions antérieures. Il en va ainsi des modes de transport que sont le vélo ou, pour des temps beaucoup plus anciens, d'autres formes de propulsion que sont la voile ou la rame. Il est néanmoins intéressant d'observer que, dans une moindre mesure il est vrai, le chemin inverse existe : l'aile du kite-surf, qui puise son origine dans la société des loisirs en lien avec la recherche de sensations nouvelles, apparaît aujourd'hui sur des navires de commerce dans un souci d'économie de carburant.

Sans exhaustivité par ces premiers exemples, nous pouvons déjà nous rendre compte de l'extrême diversité des activités sportives de nature possibles avant que celles-ci

ne se développent à des fins récréatives. Un détour par les aspects terminologiques semble nécessaire pour préciser la notion et ses déclinaisons.

## 1. Une terminologie en constante évolution

Parvenir au terme de « sports de nature » aujourd'hui employé par l'ensemble de la population, y compris les pouvoirs publics, n'est pas qu'une simple question de rhétorique linguistique mais bien le résultat d'une longue évolution des pratiques. Il nous arrivera, lors de notre étude, en fonction du contexte d'utilisation, de parler successivement de sports de nature, de tourisme sportif, de loisirs sportifs de nature ou d'activité de pleine nature. Comme l'explique F. Beauchard (2004), ces expressions ne s'opposent pas forcément. "*L'usage de telle ou telle expression donne simplement l'orientation vers laquelle se porte l'action.*" Nous les choisirons donc en fonction d'une teinte plus économique, plus sportive ou plus environnementale de nos propos.

Il apparaît cependant nécessaire de s'intéresser à cette terminologie en constante évolution puisqu'au cœur de ce processus apparaissent les caractéristiques historiques des sports de nature.

### A. En corrélation avec le rapport à la nature

Les terminologies employées pour caractériser les activités sportives réalisées en milieu naturel vont de pair avec les transformations historiques des représentations de la nature et ne sont pas uniquement des modes langagières.

F. Beauchard (2004) a identifié six termes génériques couramment utilisés pour qualifier ces activités, « *chaque terme [ayant cependant] sa propre connotation* ». Avec le **sport de plein air**, expression la plus ancienne, la nature est perçue sous sa forme utilitaire. Initié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la nature « plein air », au début du XIXe siècle, a une visée hygiéniste. Elle va permettre de mettre en œuvre un « *projet de démocratisation sportive en favorisant l'accessibilité aux*



*sports* » (Augustin, 2002) ; le sport de plein air porte donc un projet politique lié à l'histoire du pays et qui va modeler de manière unique le paysage sportif français. Pratiqués initialement par une élite sociale, ces activités sportives trouveront avec le Front Populaire un appui pour un développement plus conséquent dans toutes les couches de la société. Des mouvements laïques et confessionnels vont porter cette vision d'une nature support des activités de plein air, de bonne santé et de bon fonctionnement de la société. Scoutisme, CEMEA, UFCV, centres Léo Lagrange qui ont structuré le mouvement sportif français, ont un équivalent dans le nautisme avec le développement, dans cette même optique, de l'école de vie que sont Les Glénans. Avec les **activités physiques de pleine nature (APPN)**, qui connaissent un essor dans les années 1980-1990, la nature devient plus ludique et sert de support à des activités encadrées. Le terme est parfois plus à connotation administrative mais on sent un rapprochement avec l'esprit sportif. Pour O. Bessy et M. Mouton (2004), les APPN opposent deux types de nature : la sauvage et la domestiquée : la « *nature sauvage, dure et vierge, [...] recherchée par une minorité de pratiquants en mal d'extrême* » s'oppose à la « *nature domestiquée, douce, urbanisée [...] aménagée dans le but d'en faciliter l'accès au plus grand nombre* ». La nature y est « *terrain de jeu et d'aventure* » mais avec des public différenciés. En fait, dans les APPN, c'est bien le milieu naturel qui prime.

Le terme plus récent d'**activités sportives de pleine nature** mettrait plus en avant, d'après F. Beauchard (op. cité), la notion de compétition.

En opposition à cette dernière notion, les termes d'**activités de pleine nature** et de **loisirs sportifs de nature** proposent des activités « douces » et plus proches de la nature, même si cette dernière est plus ou moins aménagée.

Nous reviendrons plus longuement par la suite sur le dernier terme de **tourisme sportif** mis en valeur par F. Beauchard.

Succédant chronologiquement au plan législatif aux notions « d'activités de pleine nature », de « plein air » ou « d'activités physiques de pleine nature », l'expression « **sports de nature** », que l'on utilisera le plus souvent dans cette étude, est

révélatrice des récentes évolutions autant que des enjeux économiques, politiques et sociétaux. Le développement des sports de nature est lié à de multiples facteurs : une diffusion voire une massification du sport dans toute la société, une augmentation du temps libre ou dédié à ces activités, une rupture avec les sports de compétition établis, une mobilité accrue, un intérêt croissant pour la santé physique, le développement de la société de consommation également à l'œuvre dans le domaine sportif, les évolutions technologiques qui portent les modalités de pratique sportive autant que l'accès à de nouveaux espaces-temps de pratique. D'après Bessy et Mouton (2004), dans les sports de nature, cette dernière semble davantage partagée. Ce nouveau rapport à la nature est révélé par un « *investissement pluriel des pratiquants dans les espaces naturels à la recherche de sensations multiples.* » Ce nouveau positionnement de la pratique marque également le « *passage d'une nature passive à une nature vivante que le pratiquant cherche à domestiquer et à explorer en tous sens.* »

Le « *statut même de la nature évolue à mesure que celle-ci devient un espace récréatif majeur, un support aménagé et fonctionnalisé* » (Augustin, Bourdeau et Ravenel, 2008).

La question du rapport à la nature amène à la notion de territoire. Dans le cadre de cette étude, il dépassera sa définition géographique stricte : la nature est envisagée ici comme un territoire de pratique sportive, comme lieu d'appartenance donnant « *un sens à [l']existence* » pour l'individu d'après Augustin (2008). Ce concept est différencié par cet auteur de la notion d'espace comme « *simple support de la vie, des activités qu'il est indispensable de qualifier, mais aussi des conceptions exclusivement politiques ou naturalistes souvent associées au territoire.* » Pour Augustin, le territoire résulte « *d'une construction sociale* » car il met à l'œuvre les « *diverses formes de relations que les individus ne cessent de produire et de transformer en son sein.* » Le territoire étudié dans notre enquête est ici porteur de ce sens. Les pratiques nautiques présentes sur la Baie de Quiberon, notamment les sports de glisse et plus précisément le surf, « *participent d'un processus symbolique d'individuation territoriale fondé sur la diversité des modalités de pratiques et les*

*agrégations sociales éphémères* » (Géographie des sports en France, p. 160). Le territoire sportif, comme lieu de pratiques sportives, est ici modelé par des relations entre individus, par les conséquences de ces interactions, par l'intervention des pouvoirs publics à différentes échelles autant que par le développement de nouvelles pratiques. Le territoire est « *un espace enrichi par le sens que les sociétés lui confèrent et sur lequel elles agissent, qu'elles contrôlent et qu'elles construisent* » (Augustin, 2002).

Le caractère très évolutif des sports de nature nécessite et nécessitera sans doute encore des mises au point régulières quant à la terminologie, d'autant que celle-ci est liée à des domaines d'analyse différents (sociologie, géographie, etc.). Ce qu'il est important de retenir c'est que l'évolution des activités sportives a conduit à la « *diversité des lieux de pratiques* » (Augustin, 2007) et conséquemment à une autre approche de la nature par les pratiquants, et également à une nouvelle organisation des lieux de pratique. Un glissement s'effectue de la nature ordinaire à la nature aménagée et l'on peut apercevoir derrière les notions de responsabilité, de judiciarisation. La multiplication et la diversification des espaces et des pratiques augmentent de fait la pression sur le milieu naturel et l'environnement social d'où émergence de problématiques liées à l'impact environnemental et aux conflits d'usage et, par conséquent, à notre questionnement de départ. Cette diversification des pratiques est également liée à une importante part de pratiques libres.

#### **B. En lien avec une spécificité des sports de nature : le nombre de pratiquants libres**

Si le mouvement sportif est caractérisé en France de manière historique par l'existence d'un maillage mêlant associations et fédérations, le développement des sports de nature est venu plus ou moins implorer ce système ou du moins le remettre en question. Les statistiques actuelles sur ces activités qui représentent un tiers du

fait sportif en France (source : Ministère de Sports - PNRSN 2011) sont assez évocatrices.

Selon les chiffres publiés en 2016 par le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN), il y aurait presque 2 500 000 licenciés des sports de nature en France en 2015. Cet indicateur est relativement fiable puisque le nombre de titres délivrés par les fédérations est maîtrisé. Mais ce chiffre passe à 25 000 000 (source ministère chargé des sports 2010) si l'on prend en compte les pratiquants libres, ce qui représente 90% des pratiquants !

La Fédération Française d'Équitation arrive la première en termes de délivrance de licences spécifiques sport de nature avec 689 043 licences délivrées, suivie de la Fédération Française de Voile (FFV) avec 272 595 licences et en troisième place la Fédération Française de Randonnée avec 224 680 licences. Les sports de nature nautiques représenteraient 6,4 millions de pratiquants soit le quart de l'ensemble des pratiquants (Bernard, 2016). Il est possible de s'étonner, en tant qu'observateur lambda, de cet ordre d'arrivée : l'accès aux chemins de randonnée semble plus simple à tout un chacun que l'accès à une structure d'équitation et encore plus à une structure de voile car cette dernière est, dans la plupart des cas pour la FFV, positionnée sur le littoral.

Les chiffres officiels sont donc à analyser avec recul. Comme le signalent Corneloup et Bourdeau (2004) dès le début de leur article : « *les pratiquants ne sont pas tous des clients et les données d'observation ne peuvent se réduire à une connaissance commerciale* ».

Le site web de la FFV annonce, en 2017, seulement 75 781 licences annuelles délivrées. L'écart avec les chiffres officiels de 2010/2014 est important. Pour le reste des licences délivrées, il est possible d'analyser cet écart avec deux facteurs.

Le premier différencie les licences enseignement et les licences compétition. Le second se fonde sur le fait qu'il s'agit parfois de licences incluses dans des prestations commerciales ponctuelles de type passeport voile, nécessaires pour des activités loisirs ou des cours particuliers. Là encore, les données sont à relativiser car, selon

les prestataires (clubs, associations ou micro-structures), les fonctionnements ne sont pas les mêmes et la délivrance de la licence est plus ou moins incluse ou totalement ignorée. Cette démarche nécessite en effet un temps de travail administratif qui peut être très conséquent en fonction du nombre de clients de la structure.

Les fédérations, en lien avec leurs prérogatives édictées par le code du sport (l'art. L311-2 montre que « *les fédérations [...] peuvent définir [...] les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature* ») ont un rôle administratif à jouer sur l'aménagement des territoires. Même si actuellement selon les départements, comme nous le verrons plus en détail par la suite, la gestion des espaces, sites et itinéraires (ESI) relatifs aux sports de nature n'est pas encore administrativement formalisée partout, nous percevons bien la dichotomie à l'œuvre et la difficulté d'analyse avec la prédominance de pratiques libres non institutionnalisées (en dehors des fédérations) mais qui utilisent les espaces sur lesquels le législateur doit agir en concertation avec les représentants institutionnels que sont les fédérations.

La pratique libre des sports de nature n'est-elle donc qu'une pratique non encadrée en plus d'une pratique non institutionnelle ? L'analyse semble plus complexe. « *Les activités les plus pratiquées en nature s'inscrivent en dehors de toutes prestations* » et « *elles constituent la majorité des activités de loisirs sportifs de nature* » d'après de Corneloup et Bourdeau (2004). L'évolution actuelle de la structuration sportive, qui ne passe plus nécessairement par les associations et fédérations, va sans doute accentuer le phénomène et la difficulté de caractériser ces pratiques. Dans le cas du nautisme, l'essor de micro-structures privées (type auto-entrepreneurs) joue dans ce sens.

Les pratiques libres ne sont donc pas si faciles à catégoriser ou définir. La prise en compte d'un ensemble de points d'analyse est nécessaire mais ne doit pas être l'unique prisme : encadrement ou libre, accès payant ou gratuit, aménagement

territorial faible ou important. Les pratiques libres des sports de nature peuvent être des pratiques totalement libres ou libres et payantes ou encadrées sur des territoires aménagés à cet effet. Elles nécessitent parfois, selon les activités sportives, une première approche encadrée pour être en capacité de pratiquer l'activité, pour apprendre les premières bases afin de permettre ensuite une pratique libre et autonome. Dans le domaine des sports de nature, nous sommes bien dans une « *logique de mixage* » qui laisse une « *forte place à l'action autonome de l'individu dans sa pratique* » et dans sa « *territorialité sportive* » (Corneloup et Bourdeau, 2004). Si ce n'est pas nécessairement le cas pour des activités « classiques » comme la randonnée, qui peut nécessiter cependant selon le terrain une lecture de carte ou une prise en compte des conditions météorologiques en haute montagne par exemple, dans le cas des activités nautiques et particulièrement en voile, il est souvent nécessaire de passer par une première étape de pratique encadrée.

Dans le cas des sports de glisse, « l'encadrement » peut être simplement une cooptation mais pour une pratique plus importante cela n'est parfois pas suffisant : de nombreux accidents, souvent en saison, pour des surfeurs débutants n'ayant aucune conscience des courants attestent de la nécessité de cet encadrement au moins du point de vue sécuritaire.

L'exemple du surf est assez caractéristique de cette complexité à la fois dans les pratiques et dans le rapport à la nature. Alors que « *les pratiquants revendiquent souvent l'idée que le surf est un sport pour initiés considérant que le « spot » est un espace qui se mérite* » (Guyonnard et Vacher, 2016), ce sport de nature est cependant structuré par une fédération. S'il s'est « *sportivisé en s'institutionnalisant* » (Bessy et Mouton, 2004), il est cependant issu à l'origine de pratique libre et proche d'un esprit « libertaire » : le surfeur est toujours encore aujourd'hui à la recherche du meilleur spot, des meilleures vagues encore jamais surfées si tant est que cela est encore possible. Le jeune trio de Lost in the Swell est assez symptomatique de cet esprit et de cette « *dimension exploratoire* ».

Le développement des pratiques sportives libres est en lien avec la « *société d'individuation* » caractérisée par « *une conscience élargie d'appartenance, une multiappartenance* » évoquée par Augustin (2002) et qui n'est cependant pas une forme d'individualisme. La plupart du temps les pratiques libres sont non institutionnelles et sortent donc du cadre historiquement fonctionnel que constituent les fédérations et associations sur le territoire français. « *La pratique devient un but en soi* » dans les sports de nature (Augustin, 2002) et elle va donc créer une identité sociale particulière.

### C. Vers de nouveaux espaces de pratiques sportives marqueurs de nouvelles identités sociales

« *Les sports de nature ont longtemps été pratiqués par une élite recherchant notamment une distinction sociale* » (Bourdieu, 1979, cité par Mounet 2007). Depuis la fin des années 1960, de nouvelles pratiques sportives apparaissent, d'abord en dehors du monde fédéral. Si certains veulent opposer ces pratiques aux sports de compétition établis, d'autres comme Augustin (2002) préfèrent mettre en avant la notion de "*recomposition*" qui complexifie le système sportif et qu'il explique à travers une double évolution.

En premier lieu, celle des modes de pratiques qui se déroulent désormais hors institution. Il parle alors de « *pratiques ludosportives* » ou de « *sport loisir* ». Cela correspond à une évolution des comportements privilégiant la recherche d'activités alternatives, procurant de nouvelles sensations d'autonomie ou d'appartenance à des groupes restreints. Pour Augustin, « *le sport loisir, en s'organisant en dehors des lieux normalisés, a été un premier vecteur de délocalisation des pratiques* ». Nous pouvons illustrer nos propos en évoquant les pratiquants du jogging ou du roller en ville, de windsurf sur un spot.

En second lieu, à travers la diversification territoriale des activités sportives qui envahissent d'autres lieux tels les espaces urbains, avec une forte présence de la population adolescente, et les espaces naturels. Augustin définit cette évolution comme une "*multi-territorialité*". Une des explications pour les sports de nature réside notamment dans une mobilité facilitée et accélérée qui modifie et élargit les territoires. Même si les pratiques de sports de nature sont bien antérieures, on assiste à un foisonnement d'activités qui délaissent les lieux normés que sont les stades et les gymnases, pour un déplacement de ces nouvelles activités et notamment vers la nature, ce qui participe à la fois à la « *multiplication des espaces de pratiques* » et à la production de nouveaux lieux identitaires.

Si Augustin évoque cette notion de "*recomposition*", c'est bien que ces nouvelles pratiques viennent compléter l'offre existante ; il s'interroge alors sur "*les nouvelles formes d'actions publiques qui par des aménagements multiples contribuent au développement des cultures sportives*". Nous l'évoquerons plus tard, notamment lorsque nous étudierons l'implantation des structures nautiques sur le littoral.

Pour compléter l'apport sur "*la multi-territorialité*" des activités sportives selon Augustin, l'approche de Corneloup (2011) sur "*la transmodernité*" précise certaines tendances de fond actuelles. Suite à la période de "post-modernité" que sont les années 1980-2000, produisant une rupture dans la volonté de repenser le rapport à la nature, à l'institution et à la façon d'appréhender les pratiques sportives, les années 2000 laissent apparaître des évolutions importantes. "*Un autre rapport au territoire de vie se profile associant les pratiques récréatives au projet professionnel*". Ceci constitue bien une pierre angulaire dans le projet de vie d'une certaine partie de la population : désormais certains citoyens prennent en compte de manière importante, dans la résolution de l'équation travail/qualité de vie, le facteur géographique de l'habitat. C'est le début de ce que Corneloup qualifie de « *culture transmoderne qui participerait à la reconfiguration des pratiques récréatives de nature* » : désormais les pratiquants sportifs sont autant demandeurs



d'une activité physique que d'un lien avec la nature que ce soit via une connaissance du lieu de pratique ou une approche patrimoniale. Dans le domaine du nautisme, nous pouvons citer l'existence des balades nautiques labellisées par l'association Nautisme en Bretagne (NEB) qui, proposée par le Yacht Club de Carnac, permet de découvrir un support nautique traditionnel, la yole, autant qu'un patrimoine local : l'ostréiculture.

Le passage à la transmodernité est aussi le mouvement vers un « *nouveau modèle de société que l'on pourrait qualifier [globalement] de durable* » (Perrin-Malterre, 2012). Evidemment cette redéfinition a été rendue possible par l'avènement d'Internet et l'amélioration importante des moyens de transport. Pour une certaine partie de la population, nous assistons donc à une évolution importante dans la pratique des loisirs et sports de nature, qui ne correspond plus à un déplacement long vers les sites de pratiques mais à un repositionnement de l'habitat pour vivre au plus près cette pratique et l'intégrer dans le mode de vie. Ce phénomène correspond en partie à l'exode urbain dont parle P. Merlin (2009) qui a suivi l'exode rural objet de nombreuses études. Nous pouvons illustrer nos propos par le nombre de travailleurs dans les grandes villes qui ont choisi d'habiter à 1/2 h ou une heure de train pour vivre plus en harmonie avec la nature et être au cœur de leur pratique sportive. Pour préciser les propos de P. Merlin, il évoque dans ce cas de "*periurbanisation*" (couronne des pôles urbains), qu'il différencie de "*rurbanisation*" (espaces ruraux).

« L'élite » de Bourdieu ne serait plus aujourd'hui uniquement à la recherche d'une distinction sociale mais elle deviendrait, notamment par des choix de vie volontaires, une « nouvelle élite » privilégiant un art de vivre du quotidien. Sur le littoral morbihannais, où la problématique foncière éloigne de la côte les plus jeunes populations et crée une forme de nouvelle ségrégation sociale en raison de la flambée des prix, nous constatons cependant une réelle volonté de jeunes couples de continuer à bénéficier en priorité d'une qualité de vie choisie même si cela peut être au détriment des modalités de l'habitat : « cantonnement » dans des

lotissements communaux offrant un foncier à prix plus accessible/attractif. La problématique des sports de nature est bien ici inscrite au cœur d'analyses socio-économiques et rejoint ce qu'Augustin qualifie de « *révolution sportive* » en ce sens que « *la société est saisie par le sport parce que le sport est saisi par l'économie* ». « *La sociologie des amateurs de sports de nature est [donc] très ouverte* » (Bernard, 2016).

Pour recentrer nos propos sur notre zone d'étude, des pratiquants des sports nautiques travaillent à domicile et font le choix, une ou deux fois par mois, de prendre le train pour se rendre chez des clients (auto-entrepreneur ou micro société) ou rencontrer leurs employeurs : Paris est en effet désormais à moins de 3h d'Auray grâce à la ligne à grande vitesse (LGV). Cela leur permet d'assouvir leur passion au quotidien en fonction des conditions météorologiques et des vagues. Cela illustre la notion de télétravail à domicile que discutent Rey et Sitnikoff (2006) : "*Du point de vue de l'environnement, il est vu comme un moyen de réaménager le territoire en facilitant les délocalisations dans les zones non-urbanisées et hors des grands pôles d'activité*".

La lecture anthropologique proposée par Corneloup est également transférable à l'analyse des pratiques des prestataires des sports de nature chez qui se développent à la fois de nouvelles pratiques professionnelles autant qu'une nouvelle forme d'identité sociale. Perrin-Malterre (2012) constate « *dans les métiers touristiques liés à l'encadrement des sports de nature [...] l'émergence de prestataires qui souhaitent s'engager dans l'éco-développement récréatif* ». Ces nouvelles identités sociales sont liées notamment à des logiques d'actions différenciées (Rech, Mounet, Paget, 2012). Sur le modèle d'analyse de la dynamique des cultures professionnelles dans les sports de nature de Corneloup et Bourdeau (2002-2006), ces « *éco-développeurs récréatifs* », qui seraient la troisième génération de prestataires sportifs, sont inscrits dans la culture transmoderne et cherchent à mettre en œuvre une « *volonté de réhumanisation* » des pratiques et des liens aux pratiquants. Les

représentations de la nature de ces acteurs influencent par conséquent la logique d'offre sportive. Nous observons, dans le domaine du nautisme, des micro-prestataires qui orientent leurs offres avec des marqueurs sociétaux forts mais qui font également partie de leurs modes de vie: le développement du SUP-Yoga alliant le stand-up paddle à la pratique de postures de yoga sur l'eau est assez symptomatique de ce phénomène. Si certains prestataires « se contentent » de surfer sur une vague marketing de spiritualité conjugué au bien-être sportif, d'autres calquent réellement leurs pratiques professionnelles sur leur manière de vivre.

Cette croissance des mobilités récréatives et la priorité accordée aux pratiques de proximité nous amènent à une très grande diversité des pratiques sportives de nature à la fois dans le choix et l'invention des activités autant que dans les modalités de pratique.

## **2. Pluralité et multimodalité des pratiques sportives**

Les sports de nature offrent une variété de pratiques, encadrées, organisées ou spontanées qui rassemblent une grande diversité de pratiquants. Pour Mounet (2007), c'est « *leur hétérogénéité qui les caractérise* ». Que faut-il retenir de cette pluralité ? Et quelle est la conciliation possible de ces différents usages ?

### **A. Des sports normés aux nouvelles pratiques libres et inventives**

La géographie des sports en France, telle que l'analysent Augustin et al. (2008), montre bien le glissement effectué depuis la mise en place de politiques publiques favorisant le maillage sportif en équipements et en parallèle la réglementation des lieux. Avant les années 60, les espaces sont « *stables, standardisés et dépourvus d'incertitude interne* ». On voit ensuite apparaître de nouvelles tendances et d'autres modes de pratiques qui deviennent de nouvelles « *cultures sportives* ». La nature comme terrain de jeu devient accessible au plus grand nombre et est médiatisée de la sorte. En parallèle se développent les pratiques

plus « urbaines » : elles mettent en œuvre une forme de détournement de lieux urbains de leur fonction première et les pratiques sont plus individuelles.

Le développement des sports de nature induit donc un éloignement du sport compétition : ils ne viennent pas remplacer l'offre existante mais bien la compléter. L'esprit à l'œuvre est différent dans ces nouvelles pratiques : nous observons un glissement de l'idéal « plus vite, plus haut, plus fort » à un nouvel état d'esprit qui pourrait être « plus loin, plus nouveau/différent, plus sensationnel, plus unique, plus personnel ».

Dans cette hybridation des sports de nature, les « sports autorégulés » s'inventent eux-mêmes. Cette « *capacité créative des pratiquants* » est observable autant dans les pratiques urbaines et détournement de l'espace public que dans les sports nautiques. Cependant, cet ancrage, dans une culture sportive qui met en avant l'autonomie et les « *formes auto-organisées* » (Bessy et Mouton, 2004), est souvent rattrapé par des mécaniques marchandes.

Mounet (2007) évoque ce problème spécifique aux sports de nature, à savoir « l'inorganisation » des pratiquants libres ne relevant d'aucune organisation identifiable. Sans porte-parole, aucun représentant ne peut permettre, en cas de conflit lié à un usage d'espace, une conciliation ou une concertation.

## **B. Des pratiques proches de la consommation de masse**

L'ancrage historique des pratiques sportives dans une culture revendiquant une autonomie est « *rattrapé par des logiques commerciales.* » (Bessy, Mouton, 2004). Pour caractériser le développement de sport de nature, les maîtres mots sont désormais : massification, médiatisation et marchandisation. A travers les nouvelles pratiques sportives, portées par les sports de nature, les pratiquants deviennent des consommateurs. Le sport et les activités ludosportives d'Augustin sont devenus des « *objets de consommation qui ne sont plus seulement pratiqués mais vendus* ». Cette notion de consommation est bien réelle mais semble être à relativiser au regard de

l'analyse transmoderne portée par Corneloup sur les pratiques récréatives dont font partie les sports de nature. Pour Corneloup et Mao (2010), la transmodernité doit en effet permettre d' « *accéder à un autre niveau de conscience et d'intelligence politique et de dépasser les contraintes du système actuel* ». Dans ce modèle de société envisagée, les pratiques de consommation s'orienteraient vers une forme que l'on pourrait « *qualifier de durable* ».

Dans le cadre de notre étude, positionner les pratiquants (usagers et acteurs du sport) comme des consommateurs d'espaces de nature en tant qu'espaces de pratique permet de faire ressortir deux enjeux particuliers.

Premièrement, le développement des sports de nature a conséquemment créé une filière économique qui, « *s'accompagn[ant] de certaines formes de privatisation de l'espace, rem[et] en cause [le] principe d'accès libre et gratuit des espaces naturels* ». La création d'aménagements, de structures facilitatrices inhérents à ces pratiques pose question : le balisage de chemins de randonnée est certes sans trop d'impact sociaux et environnementaux mais, dans le cas de notre étude, les conséquences sont plus notables dans le cas des ports de plaisance qui permettent de ne plus avoir à tenir compte des éléments naturels tels que les coefficients de marée pour pratiquer. Il est possible d'envisager ces aménagements comme une forme de « domestication » de la nature. L'urbanisation et les aménagements connexes facilitant les pratiques sportives et de loisirs impactent le littoral, modifiant les paysages autant que les usages de l'espace. « *Le développement des activités de nature en s'ajoutant aux sports de compétition pose question quant à l'aménagement du territoire et au rôle de l'Etat et des collectivités locales* » (Augustin, Bourdeau, Ravenel, 2008). De nouvelles manières de penser et de pratiquer l'aménagement, la gestion des territoires de pratiques pour les décideurs et politiques sont imposées par la forme transmoderne des sports de nature. La réappropriation de l'espace de pratique induit donc une forme d'innovation territoriale. Deuxièmement, la consommation d'espaces de nature se fait parfois

sans tenir compte des autres activités existantes sur ce même territoire. C'est bien le cas dans notre questionnement de départ.

A travers ces deux enjeux, nous voyons en filigrane apparaître la notion de conflit qui est au cœur de notre question de départ.

## **1. L'évolution technique : nature intrinsèque des sports de nature et difficulté législative**

### **A. L'évolution technique : essence même de ces sports**

Les sports de nature sont soumis à une évolution permanente qui contribue grandement à leur renouvellement et à l'apparition incessante de nouvelles disciplines. « *Une des caractéristiques des sports de nature est leur capacité quasi perpétuelle à se renouveler, et qui se réalise par différenciation, hybridation et plus rarement par innovation pure* » (Mounet, 2000).

Un certain nombre d'auteurs ont écrit sur le sujet. Ainsi Rech, Mounet et Briot (2009) décrivent les conséquences interactionnelles entre les acteurs suite à l'apparition de pratiques sportives hivernales innovantes dans une station de moyenne montagne du Vercors. Cette forte évolution technologique, intrinsèquement liée aux pratiques des sports de nature (Mounet, 2007 a) est très marquée pour les sports à matériel comme ceux du nautisme. Depuis l'apparition de la navigation en voile légère, les constructeurs, appuyés par les sollicitations des pratiquants, n'ont cessé de concevoir de nouveaux supports : la planche à voile dans les années 1960, le kitesurf depuis les années 2000, le SUP depuis 2010 mais également du matériel de plus en plus innovant pour décupler vitesse, sensations et performances, et surtout de plus en plus gourmands en grands espaces dégagés. Le dernier exemple est l'arrivée du foil\* très récemment. Bien qu'aujourd'hui réservé *principalement* à une élite, nous retrouvons ces appendices sur l'ensemble des supports de voile légère et une certaine démocratisation commence à émerger, qui, liée à une plus ou moins forte maîtrise technique du navigant, pourrait engendrer rapidement de nouveaux problèmes de

sécurité et de partage d'un même espace.

Selon Augustin (2002), cette évolution trouve son explication selon deux raisons : "*La multiplication d'activités ludosportives, correspondant aux besoins d'expression et de singularisation des individus, s'explique à la fois par une logique d'ouverture qui cherche à renouveler les pratiques et à s'adapter aux évolutions, et par une logique de technologisation des activités qui s'appuie sur les inventions incessantes d'instruments de pratiques*". Comme Mounet, il parle "*d'hybridation*" des sports classiques et illustre ses propos en citant l'exemple des sports de glisse en listant des dérivés du surf : body board, body surf, kayak surf, skim, etc. Si l'on s'attarde sur ces exemples nautiques, il est intéressant de se poser la question de l'origine de ces nouvelles activités : à savoir est-ce que le kayak-surf est né d'une volonté des surfers ou des kayakistes? Il nous semblerait plus opportun de trouver un début de réponse en pointant l'apparition d'une pluralité des opérateurs sportifs : à côté du modèle associatif qui a structuré le sport en France depuis la fin du XIXe siècle, un autre modèle économique se développe en parallèle dans le sport. Ces nouvelles structures sont toujours très attentives à l'évolution technologique et au renouvellement des pratiques pour dynamiser la commercialisation de leurs produits. Nous pourrions même ici parler de méthode de segmentation du marché, face à la prolifération de ces nouvelles disciplines, ceci pour mieux consommer le sport. Les sports de nature n'échappent pas à ce phénomène : eux aussi sont devenus un réel levier économique dans notre société comme nous l'avons évoqué précédemment.

Le nautisme illustre parfaitement ces tendances, tant sur le plan de la créativité technologique que pour le dépassement de soi, la recherche de vitesse et de performances ou sur le plan marketing. Ce secteur est en soi une pratique innovante car il s'est différencié des équipements sportifs traditionnels, même si rattrapé par eux avec le développement de ports et de structures nautiques type clubs de voile. L'incessante recherche technologique, qui est au cœur des récents records en course au large, mais présente également au niveau du « simple » pratiquant, est une caractéristique majeure de cette hybridation, processus à l'œuvre dans le

développement de nouvelles activités. Les exemples les plus marquants et les plus récents dans le nautisme sont entre la différenciation et l'hybridation : le kitesurf à la fin des années 90 qui se démocratise au début des années 2000, ou plus près de nous le développement des foils. L'exemple du stand up paddle illustrerait plutôt l'innovation de la démarche commerciale : les récents développements technologiques de cette pratique concernent la recherche mise en place sur ce support afin d'élaborer une version gonflable et résistante qui facilite son transport et démocratise encore plus sa pratique. L'innovation est également au cœur des transformations des pratiques et de la démocratisation de sports de glisse notamment. En effet, aujourd'hui, les nombreux services météorologiques en ligne rendent accessibles aux pratiquants n'habitant pas sur le littoral, et ce dans une temporalité très réduite, les meilleures vagues. Des notifications signalent en permanence aux surfers et kitesurfers les meilleures conditions de pratique. La technologie facilite, ici, la transmodernité comme un réel art de vivre au cœur des pratiques sportives. Si ces outils sont utilisés par les individuels, ils offrent également aux prestataires, avec toutes les contraintes logistiques que cela suppose en terme d'adaptabilité, une possibilité d'ajustement permanent pour une offre qui gagne ainsi en qualité.

Il est important de noter que si cette innovation constante peut être un atout considérable pour le développement de ces activités, elle peut cependant, comme pour d'autres sports, devenir une faiblesse temporaire. Nous assistons en effet, via le développement technologique des outils de localisation, à une forme de démocratisation sécuritaire qui n'en est pas une en réalité. La « *technologie sécuritaire omniprésente prend le pas sur l'autonomie sportive et sécuritaire du pratiquant qui était classiquement de règle* » (Géographie des sport, p. 132). Il s'agit du pendant mal maîtrisé, voire non maîtrisé, de l'innovation dans la pratique sportive et qui peut être source de conflit voire de mise en danger réelle. Dans le cas de conflits mettant en cause ces questions réglementaire ou sécuritaire, les acteurs de la pratique encadrée peuvent être perçus comme des doubles médiateurs : auprès des usagers en pratique libre non encadrée (nécessité/intérêt de passer par des



professionnels qui connaissent la sécurité) et auprès de professionnels d'autres activités sur une même zone. Il est intéressant également de confronter ici la caractéristique technique à l'analyse géographique. D'après Augustin, Bourdeau et Ravenel (2008), « *les zones fortement peuplées ont toujours été favorables à l'émergence de nouvelles pratiques sportives, à l'élaboration d'un schéma de distinction sociale par le sport* ».

Comme le précisent Mounet, Nicollet et Rocheblave (2000), pour les sports de nature, la « *liste d'activités n'est jamais close par définition* » car le triptyque « *innovation, différenciation ou hybridation [...] ouvre sans cesse un nouveau champ de possibles* ». Il serait opportun de rajouter qu'il ouvre, également et par conséquent, à la nécessité d'évolution de la législation. Nous voyons apparaître ici, pour les sports de nature, toute la difficulté d'un cadre juridique qui doit tenir compte de cette innovation constante qui peut elle-même, selon les cas, poser problème si le cadre réglementaire ne peut englober rapidement les nouvelles pratiques sportives en essor permanent.

## **B. Une définition juridique des sports de nature caractéristique de cette constante évolution**

S'il est encore nécessaire de démontrer le caractère perpétuellement innovant des sports de nature, il suffit d'observer le positionnement du législateur. Le « *droit des sports de nature* » est une « *matière récente* » (Sontag, Roux, 2013). Depuis 1975 et la loi Mazeaud qui instaure une première réglementation, « *la part du droit relative à ce domaine n'a depuis cessé de croître de manière continue, opérant une importante « juridicisation » de ce champ social.* » (Sontag, Roux, 2013). En effet, « *en devenant des activités économiques et sociales importantes, les sports de nature ont été saisis par le droit* » (Roux, Sontag, 2007).

Le cadre juridique définissant les sports de nature est effectivement récent puisque datant de juillet 2000. L'évolution permanente des sports de nature empêche le législateur d'avoir un inventaire exact des pratiques puisque ces dernières évoluent sans cesse. Il a cependant fallu, notamment pour répondre aux problématiques liées au développement des pratiques sportives dans les espaces naturels, une définition législative permettant ainsi un cadre d'action juridique. La loi du 6 juillet 2000, intégrée dans le Code du sport à l'article L311-1, apporte cette définition : "*Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé, des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux.*" Le législateur a donc intégré cette notion en choisissant de définir les pratiques sportives de nature, non pas par une liste exhaustive des activités qui deviendrait rapidement obsolète, mais en privilégiant l'entrée par la notion d'espace, le lieu d'exercice.

Par instruction n°04-131 JS du 12 août 2004, le ministère en charge des sports précise la définition des sports de nature comme des «*activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien - aménagé ou non.*» Les définitions anciennes n'ont cependant pas toutes été annulées par ces nouveaux textes puisque le code du sport, adopté par l'ordonnance du 23 mai 2006, intègre des dispositions de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. L'approche législative est donc triple : par secteur d'activité avec une différenciation des milieux d'exercice de la pratique (eau, air, terre), par lieux de pratique (espaces, sites ou itinéraires en milieu naturel) et en lien avec le droit de propriété (domaine public des collectivités publiques ou domaine privé des collectivités publiques et/ou de propriétaires privés). Le sportif pratiquant de pleine nature, qui n'a plus besoin de stade ou d'autre aménagement structurel, n'a cependant pas accès de plein droit et sans aucune contrainte à la nature. En plus du droit du sport, et sans recherche d'exhaustivité, le pratiquant se heurte entre autres : au droit administratif, au droit de la propriété, au droit civil de la responsabilité

(responsabilité du propriétaire du site en cas d'accident), au droit des espaces protégés, au droit forestier, au droit rural, et dans le cadre de notre étude pour partie, au droit littoral (prise en compte de la nature juridique du littoral). Le cadre réglementaire pour la pratique des sports de nature est caractérisé par une imbrication de différentes règles et explique son caractère évolutif. « *Les sports de nature fédèrent aujourd'hui les règles de droit les plus variées, qui se situent au croisement de différentes problématiques* » (Sontag, Roux, 2013). Les acquis du texte législatif sont essentiels pour le pratiquant autant que pour la nature en tant qu'espace de pratique. La meilleure accessibilité aux espaces naturels en tant que site de pratique est au cœur de la notion d'Espaces, Sites et Itinéraires (ESI). Les ESI doivent être explicités dans des plans (PDESI) et encadrés par des commissions (CDESI) ayant pour vocation de gérer ces PDESI.

La terminologie juridique faisant référence aux éléments naturels comme mode de catégorisation ne correspond pas toujours à une réalité exacte ou du moins correspond à une réalité elle aussi fluctuante. L'exemple le plus parlant dans le domaine du nautisme est le changement très récent de fédération pour le kitesurf. Dans une décision du Ministère des Sports publiée le 11 janvier 2017 au Journal Officiel, la FFV a annoncé que la délégation de la discipline du kiteboard (kite nautique) lui était désormais attribuée, ce qui impliquait un non renouvellement de la délégation à la FFVL qui l'avait depuis 2003 (mais s'y intéressait depuis ses débuts dans les années 90). Certes cette décision du législateur est à relativiser puisqu'elle permet à la France de s'aligner avec les décisions internationales, dont celle du CIO, qui considèrent le kiteboard comme une discipline de voile. Cependant, cette catégorisation des sports de nature par le milieu d'exercice de pratique montre ses limites : un pratiquant de kite surf est souvent, l'hiver ou sur d'autres terrains, un pratiquant sur neige et en buggy. Faudra-t-il pour autant qu'il prenne trois licences différentes dans trois fédérations ? Comment va se passer la cohabitation entre les écoles labellisées EFV et souvent subventionnées par les communes et les écoles de kitesurf privées ?

Toujours dans le domaine du nautisme, le législateur risque d'avoir à faire face à une jurisprudence qui imposera nécessairement des modifications des textes de loi avec le développement important des foils. Connus initialement depuis les utopies incarnées notamment par l'hydroptère et développées de manière « maîtrisée » dans le monde de la course au large puis dans celui du kitesurf, ces appendices en carbone qui permettent de s'élever au dessus de l'eau se démocratisent. Alors que la vitesse et la maniabilité parfois « incontrôlable » par utilisateur non averti caractérisent cette innovation technologique, les foils ont fait leur apparition depuis 2017 sur des produits « grand public » (malgré un coût qui reste important) : des paddles, des petits catamarans de série mais aussi des planches. Alors que l'innovation technologique est encore en cours de développement, ce nouveau sport de pleine nature est déjà happé par le marketing et devient un marché économique comme le prouve également le positionnement stratégique que souhaite développer en la matière l'ENVSN qui propose depuis 2015 la Semaine Affoilante® puis les Foils journées de l'ENVSN. Dans le domaine nautique, l'arrivée du foil n'est pas qu'une évolution des pratiques mais demande bien un réapprentissage de la voile : le skipper Armel Le Cléac'h, navigateur éprouvé, précise lui-même les précautions d'usage nécessaire « *A notre échelle, c'est l'équivalent d'une F1 lancée à toute vitesse sur une piste bosselée.* »<sup>1</sup>. La démocratisation est certes effective mais, « malheureusement », encore trop peu d'accidents sont survenus et la jurisprudence actuelle n'est pas un matériau suffisant pour régler les pratiques qui sont signalées comme très dangereuses et accidentogènes par les pratiquants eux-mêmes. Le lien entre évolution technologique et définition juridique est parfois saisi par avance par d'autres administrations publiques : pour anticiper dans le domaine des accidents en mer, les affaires maritimes développent

---

<sup>1</sup> Source : « Transat Jacques Vabre : La révolution des bateaux volants », *Le Parisien*, 3 novembre 2017. <http://www.leparisien.fr/week-end/transat-jacques-vabre-la-revolution-des-bateaux-volants-03-11-2017-7366029.php>

actuellement, en coopération avec l'ENVSN, Prédisaufvetage<sup>2</sup>, un outil d'analyse et de prévention des accidents en mer fondé sur algorithmes prédictifs.

Au moment de rédiger cette étude, une proposition de loi visant à « *favoriser le développement des sports et activités de nature en allégeant la responsabilité civile des propriétaires et gestionnaires de sites naturels* » a été adoptée en première lecture par le Sénat le 31 janvier 2018<sup>3</sup>. Elle fait suite à une jurisprudence de 2016 qui a condamné la fédération française de la montagne et de l'escalade, gestionnaire d'un site naturel par délégation pour une commune, à indemniser à hauteur d'1,2 million d'euros la victime d'un accident survenu à la suite de l'effondrement d'un rocher. Pour appuyer cette modification législative visant à adapter le droit de la responsabilité des propriétaires, les auteurs de cette proposition font valoir que la promotion des « *sports et loisirs de nature* » « *se heurte à un environnement juridique inadapté* ». La « *grande insécurité juridique* », évoquée par Sontag et Roux (2013), est ici au cœur de l'évolution législative consubstantielle au développement des sports de nature.

Un autre argumentaire introductif cité par les auteurs de cette proposition de loi est que ces « *activités [de pleine nature] constituent un atout touristique important pour de nombreuses collectivités territoriales* ». Il nous permet de faire le lien avec l'aspect de développement économique indissociable des pratiques de sports de nature.

## **2. Les sports de nature : levier de développement économique et touristique des territoires**

Les nouvelles pratiques qui émergent sans cesse, dans différents milieux socioprofessionnels, s'inscrivent sur de nouveaux espaces de pratiques et font

---

<sup>2</sup> Source : « Mer. Nouveaux sports, nouveaux risques », *Le Télégramme*, 1er avril 2018 : <http://www.letelegramme.fr/bretagne/mer-kitesurf-foil-paddle-nouveaux-sports-nouveaux-risques-01-04-2018-11909848.php>

<sup>3</sup> Source : <https://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2017-2018/246.html>

conséquemment apparaître de nouveaux enjeux économiques liés à ces consommations touristiques et sportives. « *Les sports de nature sont [bien] devenus une composante à part entière de l'économie touristique, appelée à jouer un rôle central dans le repositionnement de la destination France face aux recompositions en cours du marché touristique mondial* » (Géographie des sports, p. 145). Les évolutions des pratiques sportives de nature convergent avec de nouveaux enjeux liés au développement économique des territoires. « *Le sport est sorti du sport* » d'après Bessy et Mouton (2004) et il participe désormais « *au développement économique* ». Le questionnement sur la mise en marché des sports de nature est donc nécessaire autant que sur le marché économique qui se fonde sur cette activité pour permettre un essor touristique territorial. « *Ce changement de statut s'accompagne logiquement d'une montée en puissance d'enjeux de régulation et de gestion* » (Géographie des sports, p. 145). Le rôle des activités sportives est également structurant dans le développement économique local et l'organisation des territoires. « *À la fois jeux et enjeux de société, ils représentent une opportunité à saisir pour les différents acteurs concernés par le développement local* » (Bessy et Mouton, 2004).

Les « *dynamiques spatiales qui débordent largement le seul phénomène sportif* » (Augustin, date) imposent une approche territoriale des sports de nature et la prise en compte de l'échelon local comme échelon pertinent du développement et à la création de ressources territoriales. « *La transmodernité en émergence induit de savoir gérer transversalement les dynamiques territoriales et de s'inscrire dans des territoires de projet* » (Corneloup, 2005).

Dans le cadre de notre étude, le lien avec le tourisme est évident pour les deux secteurs d'activité professionnelle que sont le nautisme et l'ostréiculture.

## **A. Le marché économique des sports de nature**

Les sports de nature façonnent une économie et sont également façonnés par elle dans un jeu d'interpénétration résumé par Augustin avec la formule : « *La société est saisie par le sport parce que le sport est saisi par l'économie* ».

Les sports de nature peuvent être appréhendés comme économie de marché en soi et caractérisés par trois mots clés : innovation, segmentation et médiatisation. Le baromètre des sports et loisirs de nature en France paru en 2016 indique que ces activités ont un impact socio-économique important puisque les sports et loisirs de nature génèrent 5,6 milliards d'euros de dépenses par an. Cette enquête fait également ressortir l'émergence de nouvelles pratiques « *entre surprise et confirmations* » comme une caractéristique inhérente aux sports de nature. « *La prolifération des disciplines [sportives] doit être comprises comme une méthode permettant de mieux segmenter et exploiter les marchés : le sport doit être consommé à tout âge et à tout niveau* » (Augustin, 2008). La médiatisation importante de ces nouvelles modalités de pratiques sportives impacte toute la population. L'exemple de plus marquant est l'émission de télé-réalité Koh Lanta dont les pratiques « ludosportives », mêlées à des modes de survie aventurier dans une nature voulue sauvage, sont assez symptomatiques des évolutions des sports de nature que nous avons évoquées précédemment. Depuis 2001, le succès de cette émission ne se dément pas malgré les aléas et, selon les saisons. Certains candidats ont même été des sportifs de renoms (faut-il y voir une volonté médiatique de récupération du sport de nature dans sa forme médiatisée par les fédérations ?).

L'analyse de Corneloup (2005) dans ce domaine permet de constater que les espaces de nature ont acquis une valeur économique par la mise en marché des sports qui s'y rattachent. L'économie sportive touristique est désormais utilisée par des régions qui semblaient auparavant handicapées et qui ouvrent désormais leur nature « sauvage » aux pratiquants sportifs aisés ou aux élites, qui sont sans cesse à la recherche de nouveaux espaces à conquérir. Cette marchandisation des espaces a commencé, au niveau étatique, avec la mise en place des plans neige et plans mer

(essentiellement pour le littoral méditerranéen) dans les années 60 en France et qui avaient surtout une visée aménagiste. Aujourd'hui, elle se poursuit avec les nombreux aménagements et produits qui émergent mais ce sont les collectivités territoriales qui s'en emparent et développent, dans cette même logique, les plans « station de pleine nature ». Pour la région Auvergne, par exemple, le cahier des charges dans le cadre de l'appel à projet est précis et sous-tendu par une volonté politique et économique d'aider les « *collectivités locales et les professionnels du sport de pleine nature à trouver des solutions en termes de qualité d'offre et de mise en marché* » afin de « *permettre aux touristes de vivre un séjour dédié aux loisirs de pleine nature de qualité* » autant qu' « *aux auvergnats de pratiquer ces activités plus facilement* ».

Si « *la marchandisation forte des sports de nature est bien dans l'air du temps* » (Corneloup et Bourdeau, 2004), « *le marché n'occupe [cependant] qu'une faible part par rapport à l'ensemble des pratiques réalisées au quotidien ou sous forme touristique* ». Comme le précise ces auteurs, en raison de la nature même des sports de pleine nature caractérisée par la pratique libre et la libre « *territorialité sportive* », il est difficile d'analyser de manière statistique et rigoureuse ce marché où « *les pratiquants ne sont pas tous des clients* ». Dans le cas de notre étude, le littoral constitue bien un de ces « *espaces de l'entre-deux* » qui « *laissent une forte place à l'action autonome de l'individu dans sa pratique* ». Les activités nautiques ne sont pas toutes quantifiables en terme économique, d'autant plus, comme nous l'avons évoqué, qu'elles ne concernent pas uniquement les touristes mais aussi la population locale et surtout qu'elles ne sont pas toutes encadrées par des structures liées à des fédérations.

Autre point d'achoppement dans cette analyse économique, les prestataires des activités sportives de pleine nature vont se positionner différemment dans l'aménagement de la territorialité sportive : une posture active où ils sont partie prenante dans les réflexions sur un développement durable du territoire, une posture passive où ils se contentent de bénéficier des aménagements territoriaux via des



prestations et sans chercher à s'investir. « *Les logiques d'action des acteurs en loisir sportif ne se réduisent donc pas à une entrée* » (Corneloup, 2005). Ces acteurs, qui ont une pratique et une vision presque opposée du territoire, exprimeront vraisemblablement, dans le cas de consultations ou de travaux sur les projets de territoire, des intérêts et des postures différentes.

L'analyse de Corneloup (2005), dans ses différents travaux sur la structuration du marché des sports de nature, est essentielle. Il démontre bien que derrière « *l'apparente unicité du marché* », il existe en réalité une grande diversité de facteurs économiques et de dynamiques socio-culturelles qui interfèrent dans ce secteur d'activité. Cette remarque est d'autant plus à prendre en considération sur le territoire de notre étude que plusieurs activités professionnelles sont en concurrence d'un point de vue économique. Pour Corneloup, le marché, « *immergé dans l'espace des cultures sportives de nature qui possède sa propre logique d'action et de fonctionnement* », ne « *contrôle que partiellement la dynamique des loisirs sportifs de nature* ». Pour lui, « *le marché n'est qu'un élément d'intermédiation entre l'utilisateur et l'espace des loisirs sportifs de nature* ».

Oui les sports de nature sont porteurs d'une économie de marché mais cette seule approche est insuffisante car le « *territoire est un acteur et un régulateur sectoriel qui produit une autre logique de développement* » (Corneloup, 2005). Le tourisme, « *en passe de devenir la première industrie de la planète en terme de chiffre d'affaire* » (Bessy et Mouton, 2004), est un champ d'analyse à croiser nécessairement avec notre première approche sportive.

## **B. Sport de nature et tourisme : vers le tourisme sportif ?**

L'Organisation Mondiale du Tourisme définit le tourisme comme "*les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui*

*ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs*"<sup>4</sup>. Nous lui préférons, pour la suite de notre travail, la définition que nous en donne Knafou et Stock (2013) et qui se rapproche de l'analyse transmoderne des sports de nature : celle d'un "système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent de la "récréation" des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien". Du point de vue de la sociologie des organisations, cette définition nous semble plus pertinente et en adéquation avec le cadre théorique que nous allons exposer par la suite.

Le lien entre sports de nature et tourisme est évident de part leur nature intrinsèque, leur lien avec la recherche d'un ailleurs. Les sports de nature et le tourisme constituent en effet une même logique de destination. « *Il est largement admis que les pratiques touristiques tirent leur substance de la rupture provisoire avec l'espace, le temps et l'activité du quotidien* » (Rauch, 1996 in Géographie des sports). L'analyse transmoderne de Corneloup est ici transférable dans le domaine du tourisme qui croise celui des sports de nature. Les pratiques touristiques « anciennes » étaient fondées essentiellement sur un « *ailleurs compensatoire* » (Bourget et al, 1998 - cité par Corneloup, 2011). Le « *post-tourisme* » amoindrit selon lui les frontières initiales entre les domaines d'activités, entre les loisirs et le tourisme, entre l'ici et l'ailleurs. Le bien-être n'est pas uniquement dans un tourisme voyageur et par conséquent influence l'émergence de « *transpratiques* » dans le tourisme et les pratiques sportives.

La figure transmoderne de l'explorateur sportif change par exemple de statut. Désormais la « *transmission de récits, d'épopées et d'histoire fabuleuses* » est incarnée par de nouvelles figures qui sont présentes dans différents domaines et non uniquement dans le sport : de Sylvain Tesson qui utilise la littérature à Yvan Bourgnon. Ces récits portent également un regard axé « *développement durable* » sur notre société et l'état de la nature.

---

<sup>4</sup> Source : Mémento du tourisme, Direction Générale des Entreprises, novembre 2017.

« *Sport et tourisme se mélangent [...] aujourd'hui profondément et totalement* » (Bodin et al. 2009). Sports de nature et tourisme sont donc inscrits dans une logique économique de manière indéniable, avec toutes les précautions nécessaires à prendre comme nous l'avons évoqué précédemment. C'est ce que prouve d'ailleurs, la marque, désormais déposée et protégée, d'Unité Touristique de Pleine Nature® (UTPN) issue d'une expérimentation en Lozère pour fédérer différents acteurs économiques locaux et les collectivités territoriales afin de mener une politique globale de développement territorial fondé sur les activités sportives de nature. La dénomination même de cette marque est porteuse de sens. Dans cette optique, c'est bien une logique de produit qui doit s'imposer face à celle de l'infrastructure. La notion de tourisme sportif est donc à analyser plus précisément ici.

Pour cela, il convient de revenir sur la définition de cette expression proposée par F. Beauchard (2004). Pour lui dans cette notion, la « *dimension économique des activités prime* » et l'aspect éducatif ou sportif passe au second plan. Pour Lapeyronie (2009), le terme est cependant polysémique « *dans la mesure où il peut s'entendre comme le fait de se déplacer pour pratiquer un sport, se déplacer pour un spectacle sportif ou même pratiquer du sport sur son lieu de villégiature* ». La figure du touriste peut en effet se décliner différemment : le touriste peut être un touriste venu assister à un événement sportif, touriste sportif, un sportif qui fait du tourisme, un « *touriste consommateur de services sportifs et des prestations connexes* » (Bessy et Mouton, 2004), un touriste qui va occasionnellement pratiquer un sport de nature avec des modalités de pratique diverses...

Le tourisme et le tourisme sportif sont de « *puissants accélérateurs de développement local* » (Bodin, Héas, Javerlhac, et Robèn, 2009). Le développement des sports de nature, à la croisée du sport, du loisir et du tourisme, va par conséquent questionner les problèmes d'aménagement, de développement et de maîtrise de ces territoires (Augustin, 2008). Comme nous l'avons présenté ci-avant, il existe de réelles « *stratégies politiques de légitimation des territoires par les sports de nature et le tourisme sportif* » (Mao, 2010). Les espaces ayant initialement une faible valeur

ajoutée touristique sont nombreux et peuvent, par le biais des sports de nature, trouver un moyen de valoriser les territoires surtout s'il s'y rajoute une médiatisation ou du moins une stratégie marketing conséquente. Les collectivités territoriales ont un intérêt dans la prise en compte du développement du tourisme sportif. Certains auteurs alertent cependant sur la posture des « *collectivités territoriales [qui] se contentent du rôle, certes indispensable, de l'aménagement du territoire* » (Lapeyronie, 2009) et laissent l' « *avenir du tourisme sportif aux mains des opérateurs privés* ». Dans le monde du nautisme, certains élus locaux ont bien compris l'intérêt de développer cette stratégie de construction d'une offre sportive et touristique dans une perspective d'identification territoriale unique. C'est dans cette optique que Guibert et Le Dû (2007) analysent, comme un exemple de spectacle sportif, Le Vendée Globe, mythique course à la voile autour du monde.

La structuration des sports de nature dans l'offre touristique et de loisir est au service de l'économie touristique. La mise en tourisme des sports de nature est un outil des politiques publiques dans le développement touristique en ce sens qu'elle questionne le développement, l'aménagement et la maîtrise des territoires.

Si les sports de nature et le tourisme sont producteurs de territoire, « *il semble [cependant] délicat de penser et d'analyser les ancrages territoriaux des activités en gommant les caractéristiques culturelles et sociales, d'une part, et les intérêts politiques et économiques, d'autre part.* » (Guibert, 2015). Dans notre étude, le croisement avec la notion de territoire nautique semble également nécessaire.

### C. Territoire touristique et territoire nautique

Dans le cas de la baie de Quiberon, le territoire analysé est à la fois un territoire touristique qualifié et régulé comme tel par les institutions mais également un territoire nautique sur lequel se croisent des usagers touristes et des usagers locaux. Les variables d'analyse se croisent doublement pour les touristes et pour les locaux, qui sont eux-mêmes des usagers lambda et/ou des professionnels des sports

de nature : références spatiales ville-nature, référence sociale travail-récréation et référence temporelle quotidien-aquotidien.

Le nautisme, dans cette étude, s'entend au sens de Bernard (2016) comme « *un terme générique qui associe des acteurs, des pratiques, des lieux et des représentations autour d'activités sportives ou récréatives se déroulant sur l'eau au moyen d'un support de navigation* ».

D'après Bernard (2017), la mer et le nautisme sont « *incontestablement un faire-valoir du territoire* » au cœur de stratégies de marketing territoriale objectivée ou non. Certains événements sportifs jouent à la fois sur le côté sport de nature et sur le sport côtier, au sens marin. « *177 km autour de l'une des plus belle baie du monde* » : c'est le slogan affiché par l'Ultra Marin, un événement sportif qui propose, dans sa 14<sup>ème</sup> édition, 6 courses différentes autour du Golfe du Morbihan. En plus de sa dénomination, en elle-même porteuse de sens, l'analyse de ce produit sportif et touristique est intéressante car symptomatique de l'interpénétration de nos différents champs d'analyse : sport, tourisme, littoral. Certaines municipalités ou acteurs territoriaux n'ont pas du tout conscience de cet atout. Alors que La Trinité sur Mer accueille à l'année dans son petit port une flotte de bateaux parmi les plus mythiques et performants de la course au large actuelle (Idec, Sodébo, etc.), aucune stratégie marketing n'est réellement déployée pour valoriser cet atout. Aucun des grands navigateurs de ces écuries de course n'est ambassadeur de la ville alors que ce représentant pourrait, comme l'explique Bernard (2016), « *aider les populations locales dans la reconversion identitaire de l'espace de vie* ». Seule une petite cérémonie en mairie, médiatisée dans la presse locale, les met en valeur.

Cependant, Bernard (2017) tente de relativiser l'impact du nautisme en tant que « *composante de l'offre touristique* » en précisant que « *la pratique d'une activité nautique est rarement le motif du départ en vacances et du choix de la destination* ». Le tourisme nautique a divers visages et modalités et est, de ce fait, « *une composante complexe de l'offre touristique* ». Il relève souvent de l'activité de loisir

occasionnelle et est pratiqué, en minorité, dans un cadre règlementé (association, clubs).

Quelle définition d'un espace commun partagé est envisagée entre les différentes parties prenantes qui agissent sur le même territoire touristique et nautique ? Quel est la part du nautisme dans l'identité affichée dans la stratégie de marquage territorial ? C'est toute la question des enjeux des effets territoriaux déjà évoqués précédemment qui sont ici à nouveau convoqués. Pour rappeler Corneloup (2005), il s'agit bien de « *favoriser la production d'un capital local durable* » qui sera également construit en « *fonction de l'histoire des mentalités, des alliances, des tensions et des résistances locales qui agissent sur la logique du marché* » (Mao et al., 2003, cité par Corneloup, 2005). Quand Bernard intitule son article en 2017 « *Nautisme et tourisme : une convergence au bénéfice des territoires* », c'est bien dans cette optique qu'il souhaite aller. Il y démontre le « *rôle stratégique des acteurs institutionnels du tourisme [...] vis-à-vis du secteur nautique* » (2017). Pour lui, il semble nécessaire que « *les acteurs privés [soient] sensibilisés aux enjeux du nautisme (pour les prestataires touristiques) et du tourisme (pour les prestataires nautiques)* ». Il insiste en précisant que « *le manque de culture touristique chez les uns et nautique chez les autres pénalise l'ensemble des acteurs économiques* ». Pour Bernard, les acteurs territoriaux ont un rôle essentiel à jouer ici. Il faut également rajouter à ces interactions nécessaires, « *la part du patrimoine immatériel et matériel, des ressources culturelles et des jeux socio-politiques autour desquelles se définissent les identités territoriales et les logiques d'action des entrepreneurs* » (Bouhaouala, 2002). L'analyse conceptualisée dans le nautisme par Bernard rejoint ici une visée plus généraliste développée par Corneloup (2005) quand il précise que « *la valeur des produits et des prestations proposés sur un site par un acteur économique dépend pour une part de cette valeur territoriale locale avec laquelle celui-ci est lié ; valeur située qui dépend de ce bien collectif partagé entre les différentes parties prenantes d'un lieu.* ». Cette valeur territoriale du produit

sportif est essentielle dans le cadre du territoire de notre étude et de son contexte historique.

Concernant le nautisme, comme le précise C. Boulé (2007), « *les sports nautiques font désormais partie prenante de la vie des ces territoires en mutation permanente depuis une vingtaine d'année, au même titre que des activités plus anciennes : ostréiculture, tourisme, ...* ». A noter également que le territoire nautique est changeant : ce n'est pas une entité administrative si aisée à manipuler. Les remarques de Boulé (2007) dans ce sens sont pertinentes et questionnent : « *on pourrait envisager de modifier le champ d'action des PDESI alors remplacés par des plans régionaux. Les territoires (du windsurf et kitesurf) se multipliant au gré des déplacements de sportifs, les plans de gestion pourraient suivre ces mobilités sportives.* »

Dans le cas de notre étude, il est important de noter les spécificités du tourisme sur la zone de la baie de Quiberon. La ville de Quiberon est une station balnéaire au sens historique du terme (liée au développement des chemins de fer) mais, sur ce territoire, la mise en valeur touristique des loisirs sportifs est assez récente, si l'on ne considère pas le bain de mer des années 1860 comme une pratique sportive au sens actuel du terme. Les « contraintes » géographiques de la presqu'île avec ses plages ventées et désertes dans les années 60 étaient presque antinomiques avec la pratique sportive. Le développement de nouveaux sports de nature ont fait de cet espace un nouveau royaume des sports de pleine nature et notamment des sports de glisse, loin de la référence à une forme traditionnelle de station balnéaire. Ce qui est à l'œuvre ici dans ces transformations, c'est une modification due à la fois aux nouveaux usages et aux usagers eux-mêmes. Conséquemment à ce développement non maîtrisé par les institutions, il est possible d'observer une « *volonté de ramener dans le giron des stations des pratiques qui tendent à leur échapper* » (Géographie des sports, p.141). La municipalité de Saint-Pierre-Quiberon a perçu en partie les possibilités existantes dans l'atout sports de nature : sur son site web et sur un grand

panneau de signalisation à l'entrée de Penthièvre, le nautisme est mis en valeur et devient un slogan. « *Reine des sports nautique* » et « *Royaume de la glisse* » sont utilisés comme des slogans pour s'auto-qualifier. Cette observation, qui est valable sur cette zone d'étude, est transposable sur d'autres lieux du littoral breton.

Mais l'effet inverse est également observable sur le même territoire de la baie de Quiberon à savoir la réappropriation du nautisme comme « *faire-valoir du territoire* » (Bernard, 2016). Plouharnel, dont l'implantation géographique est hors du front de mer, est une commune plus ou moins enclavée entre terre et mer qui a misé sur le développement touristique axé sur la création d'un nouveau type de station touristique mettant en avant les sports de glisse. Ce développement économique, initié au départ par des prestataires privés (écoles de surf labellisées ou non) qui se sont installés sur la commune et ont mis en exergue l'atout surf, a été repris par la municipalité. Les élus locaux ont en effet cherché à obtenir auprès du système institutionnel fédéral le label « ville de surf » désormais apposé sur le panneau de signalisation à l'entrée de la commune. En étudiant plus attentivement les critères mis en œuvre dans cette démarche de labellisation, nous pouvons y voir des enjeux intéressants. Nous observons une forme de reconquête par les fédérations, ayant perdu leurs prérogatives dans le développement non maîtrisable des sports de nature, d'une nouvelle forme de mainmise. L'exemple de ce label « Ville de surf », valable pour deux ans et qu'il faut « acquérir » via une redevance de 2 000 €, est assez symptomatique. Créé par la Fédération Française de Surf en 2015, il se veut gage « *de qualité touristique* » et vise « *à valoriser les communes qui assurent un accueil et un environnement favorables à la pratique du surf sous ses différentes formes, pour la population locale ou touristique.*<sup>5</sup> » Une hiérarchisation en trois niveaux, symbolisés par des étoiles, est mise en place et permet de monter en grade dans les actions développées. La FFV entend ici réellement mettre en œuvre une « démarche certificative » avec des critères d'attribution, à l'origine dédiés à la

---

<sup>5</sup> Source : <https://www.surfingfrance.com/federation/actualites/le-label-ville-de-surf-en-2016.html>



pratique du surf, et désormais inscrits dans une politique globale d'aménagement du littoral autant que dans une démarche de valorisation touristique.

Dans cet exemple lié à un sport de nature, nous retrouvons les trois axes du développement durable qui questionne nécessairement l'interconnexion des champs d'analyse précédemment convoqués.

#### **D. Sport, économie, tourisme et environnement : le développement durable comme nécessaire dénominateur commun**

Quels sont les enjeux du développement durable dans les secteurs du tourisme et des sports de pleine nature ? Cette notion a fait sans doute évoluer les pratiques autant que les pratiques l'ont fait émerger en leur sein.

Le concept de développement durable, au cœur du sommet de Rio en 1992, existe cependant depuis 1987. C'est une femme Premier ministre norvégien qui le définit alors comme « *un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». L'apparition de ce concept est portée par une prise de conscience environnementale et sociale et induit conséquemment une remise en cause des « *modèles de développement touristique moderne et notamment la marchandisation des espaces* » (Girad, 2009). Or tous les milieux de pratiques sportives, à de très rares exceptions, ont été investis par l'homme et donc sont concernés par ces enjeux et questionnements. Les sports de nature sont devenus « *plus que du sport, des vecteurs de structuration des territoires qui tissent des relations étroites avec le développement durable* » (Bessy, Mouton, 2004). Particulièrement consommateurs d'espace et ne pouvant plus réellement mettre en avant le « *postulat de relative neutralité environnementale* » (Géographie des sports, p. 145), les sports de nature, par les liens qu'ils entretiennent avec l'économie, la société, le tourisme et l'écologie ne peuvent plus faire abstraction de cette notion. Le législateur a suivi

cette optique puisque la loi sur le sport de 2000 inscrit « *les activités physiques de nature dans une démarche de développement durable en les associant aux schémas de services collectifs du sport et des espaces naturels et ruraux.* » Ces changements, issus à l'origine de pratiques sociétales, affectent les pratiques professionnelles des prestataires sportifs autant que celles des fédérations. Pour preuve, l'élaboration de chartes et la mise en place d'actions visant à réduire l'impact des activités physiques sur l'environnement montrent à quel point « *l'enjeu a pris toute son importance pour les nouvelles générations* » (Boulé, 2007). Il importe cependant d'insister sur le fait que le développement durable n'est pas uniquement une prise en compte des enjeux écologiques.

Pour Bessy (2008), « *les sports de nature sont en mesure de s'inscrire dans les trois dimensions du développement durable et de répondre à des enjeux de développement économique, de cohésion sociale et de préservation de l'environnement* ». Le développement durable est désormais inscrit dans les pratiques fédérales et se traduit de différentes manières. Dans le domaine qui nous concerne, la nouvelle démarche d'enseignement de la voile présentée par la FFV en 2008 n'y échappe pas. La carte de progression du pratiquant a été restructurée en mettant les attentes de ce dernier au cœur du projet de navigation et en certifiant trois domaines de compétence dont un qui est ainsi dénommé : « *le sens marin et l'environnement.* » Cette notion de développement durable est également importante dans la structuration des référentiels de formation : elle est présente au cœur des nouveaux diplômes qualifiants pour les pratiques sportives de nature. C'est un enjeu d'autant plus important quand les diplômés « *développent sur les territoires de pratiques des prestations de location de matériel sportif [...] où le pratiquant est abandonné à son sort* » (Falaix, 2015). Les loueurs ou vendeurs de matériel sportif n'incluent pas systématiquement, surtout en pleine saison touristique, dans leurs pratiques la diffusion d'informations sur la protection de la biodiversité, des écosystèmes ou simplement le respect des sites de pratiques.

La question du développement durable a « *une incidence notable sur le choix des politiques de sports de nature ou de tourisme sportif de nature mises en œuvre par [l]es collectivités territoriales* » (Bessy et Mouton, 2004). Il s'agit donc d'un double enjeu pour les acteurs (politiques, économiques et institutionnels) : un enjeu écologique avec la nécessaire préservation de l'environnement et une volonté également de « *bénéficier des retombées positives des sports de nature sur la vie locale.* » La loi du 6 juillet 2000 a confié aux départements la compétence pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature. Afin de permettre aux départements d'assumer cette compétence, le législateur a proposé un outil, le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et une méthode, la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

Le concept de développement durable impacte également le secteur touristique et les stratégies marketing. A « *l'instar du tourisme vert développé par des territoires de montagne* » (Perrin-Malterre, date), le Morbihan n'est pas en reste avec la création toute récente de la marque Green Morbihan®. Le vecteur marketing de cette marque est de porter les valeurs d'un tourisme durable. A l'origine, des professionnels de différents secteurs d'activités se sont regroupés autour de pratiques écologiques communes souvent fondées sur le « bon sens » et ont cherché des moyens pour valoriser leurs pratiques au plan touristique (labels, certification, etc.). Ils se sont ensuite associés au Comité Départemental du Tourisme et à l'association de professionnels « Morbihan Tourisme Responsable » pour développer cet outil.

Sport de nature, développement économique, économie touristique et développement durable sont donc des champs d'analyse nécessaires pour notre étude. En raison de la zone d'étude choisie, il est également indispensable de prendre en compte la notion de littoral et ses déclinaisons/spécificités concernant le Bretagne.

### **3. Le littoral breton : un ancrage territorial mêlant tourisme, nautisme et ostréiculture**

La notion de système littoral en soi est à analyser sous différents angles et pas sous une seule focale. Poser une définition dans un propos liminaire va nous permettre ensuite de préciser le fonctionnement de ces différents espaces de pratiques entre eux qui sont notamment porteurs d'interactions spatiales et socioculturelles. Cette première définition sera éclairée de manière plus précise selon les cas concernant la zone étudiée à savoir la baie de Quiberon.

Aujourd'hui, environ la moitié de la population mondiale vit dans les zones littorales, c'est-à-dire sur le dixième de la surface terrestre, entraînant de fortes pressions sur les habitats et les ressources côtières. En France, en particulier, l'attention portée à la gestion des multiples usages de ce territoire ne cesse de grandir à mesure que s'élaborent un certain nombre de documents stratégiques et la gouvernance des territoires maritimes et littoraux. La France dispose du deuxième espace maritime au monde. Ce territoire, en grande partie situé autour des espaces ultramarins, dote notre pays d'une grande richesse en matière de biodiversité marine et surtout d'un potentiel de développement économique important. Mais ces deux dimensions positives ne vont pas sans contrepartie, car ces territoires maritimes et littoraux sont soumis à diverses tensions.

Selon la définition du Robert, le littoral est ce « *qui appartient, qui est relatif à la zone de contact entre la terre et la mer.* » Une interprétation possible serait de considérer au sens physique la bande entre les plus basses mers et les plus hautes mers, cette portion que l'on nomme l'estran. Dans le cadre de notre étude, cela nous semble beaucoup trop réducteur. D'un point de vue juridique, la loi Littoral du 3 janvier 1986 le définit (article 1er) comme une « entité géographique » sans préciser beaucoup plus la notion. De fait, la loi fixe son champ d'application territorial par référence à la notion de « commune littorale ». Nous préférons ici

l'aborder sur un plan démographique et économique, qui prend en compte les territoires participant directement à l'économie maritime, donc comme une interface entre son avant-pays maritime et son arrière-pays terrestre. Nous parlerons presque indifféremment de littoral ou de zone côtière (dans le sens utilisé lors des dispositifs de GIZC). A noter que dans les conclusions de l'enquête Reflet 2016, sur la fréquentation touristique en Bretagne et commandité par la Comité Régional du Tourisme (CRT) de Bretagne, le terme littoral est défini de la façon suivante : « *premier espace de séjour pour la clientèle touristique bretonne mais également lieu de vie des locaux, le littoral doit apprendre à gérer les conflits d'usages potentiels et les flux afin de préserver sa qualité de vie et son attractivité* ». Cette définition illustre bien les enjeux, les tensions, afin de ne pas être dans des actions antagonistes, qui privilégieraient les touristes aux locaux ou la préservation à l'attractivité. Il s'agit plutôt de se situer dans une démarche globale englobant l'ensemble des paramètres.

Parler des enjeux littoraux, des acteurs du nautisme et de l'ostréiculture sans décrire plus précisément le tourisme serait un non sens majeur, qui ne permettrait pas de comprendre la logique des acteurs du territoire breton, encore moins celui de la baie de Quiberon au cœur de notre étude.

### **A. Le littoral breton : enjeux, convoitise et poids touristique**

La France, avec ses espaces maritimes et littoraux, possède un patrimoine naturel remarquable et conséquemment un potentiel de développement socio-économique important. Le littoral français constitue de manière historique l'un des fleurons de son tourisme : en 2000, les 60 km qui vont de Monaco à Saint-Tropez, produisaient à eux seuls 1 % de la recette touristique mondiale ! 1032 communes sont en situation littorale et 450 ont le statut de commune touristique voire de station classée (Rimaud et Piriou, 2013). Un Français sur deux passe ses vacances d'été sur une plage et les étrangers y sont tout aussi nombreux. Mais, au fil des ans,

ce littoral fait l'objet de pressions de plus en plus vives, qu'il a du mal à maîtriser. La Bretagne, région maritime majeure avec ses 2 730 km de côtes, soit un tiers des côtes françaises, répartis sur quatre départements ayant une façade avec la mer du Nord et l'océan Atlantique, n'échappe évidemment pas à ce phénomène. C'est pourquoi, aujourd'hui et peut-être plus que jamais, nous assistons à une concentration forte, voire même à une saturation des activités sur sa zone côtière.

#### a. Le tourisme breton : particularités ou particularismes ?

En 2016, la Bretagne a accueilli 13 millions de touristes pour 96 millions de nuitées (Etude Reflet 2016), et la barre des 100 millions de nuitées, dû à une année touristique 2017 exceptionnelle, a presque été atteinte selon les données 2017 du CRT. Ce tourisme est caractérisé par une forte saisonnalité : en 2015, 84 % des nuitées totales en Bretagne ont été réalisées en saison, c'est-à-dire dans la période d'avril à septembre (CRT, 2016). Des communes voient leur population doubler (voire plus) pendant la haute saison, avec d'importantes conséquences en termes d'aménagement et de dimensionnement des infrastructures (stations d'épuration, parkings... ) : Selon la direction nationale du tourisme, le Morbihan bénéficie d'un surcroît de population de plus de 170 % (Rimaud et Piriou, 2013).

En 2011, une étude menée conjointement par le CRT Bretagne et l'Insee (INSEE, DGE), montre qu'*«avec un total de 6,6 milliards d'euros, la consommation touristique intérieure représente 8 % de la richesse produite en Bretagne en 2011, plaçant la région au 6<sup>e</sup> rang national»*. Depuis la loi de janvier 2015 sur le redécoupage des régions, les chiffres de comparaison au plan national sont certes à pondérer. Néanmoins s'il faut retenir une idée de cette étude dans le cadre de notre travail, c'est bien de montrer qu'en Bretagne, en dehors du tourisme urbain, la dépense touristique et l'emploi sont directement liés à zone littorale.

Il faut effectivement noter que 75 % des touristes venus en Bretagne ont séjourné sur le littoral, ce qui illustre bien l'importance des retombées économiques de cette

activité sur cette frange mais aussi toutes les tensions de saisonnalité. Concernant l'emploi touristique, la côte polarise ce besoin. « *Ainsi, deux emplois sur trois se situent sur l'espace littoral qui ne représente pourtant que 20 % de la superficie de la région.* » (Source : INSEE Analyses Bretagne, n°24, juillet 2015). Mais du fait de son caractère extrêmement saisonnier, cela induit des difficultés dans le recrutement de main d'œuvre, qui va de pair avec la problématique d'hébergement de ces saisonniers.

La Bretagne est également « *la 1ère région pour les séjours à la mer des Français et pour les activités nautiques* » (CRT, 2016). C'est un lieu terre de symbole de la « *conquête sportive des grands espaces de nature du monde* » (Augustin, 2002) dont l'impact médiatique est notable : terre de grands marins, anciens et nouveaux explorateurs des océans, et toujours des marins modernes réputés désormais pour leurs exploits sportifs avec des records qui sont battus de plus en plus vite. Le littoral breton, qui pourrait être analysé dans les mêmes termes que le littoral médocain par J.P. Augustin (2002), connaît lui aussi un « *marquage de loisirs sportifs* ». Si, initialement la mer et l'iode ont eu des vertus curatives et les bords de mer étaient les premiers lieux de villégiature, nous assistons désormais à un renouvellement incessant des pratiques d'accès à cette nature, notamment via les pratiques sportives de nature. A ce titre, la station touristique peut servir de « *laboratoire d'analyse de pratiques récréatives (de loisirs ou touristiques) mais aussi des relations entre populations endogènes et populations exogènes* » (Rimaud et Piriou, 2013).

Dans le cas de notre étude qui est au croisement des sports de nature, du tourisme et de l'ostréiculture, le littoral est à la fois un territoire, un marché et un secteur. Par nature transversal, le tourisme ne peut se concevoir sans l'interdépendance avec la société, l'aménagement du territoire et l'économie.

## **b. Un territoire sous forte pression**

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

La mer et le littoral font l'objet de nombreux usages et sont aussi soumis à de nombreuses pressions du fait du changement climatique, des pollutions terrestres autant que de l'impact des activités humaines : risques d'inondation, érosion du trait de côte, atteintes à l'environnement, densification démographique et spatiale, pression foncière et spéculation, surdéveloppement de l'économie résidentielle, précarité de l'emploi souvent saisonnier.

Alors que la population bretonne est répartie pour 95 % à moins de 60 kilomètres de la mer, la fréquentation touristique est elle aussi inégalement répartie sur le territoire breton et se concentre principalement sur le littoral et les zones urbaines. La pression que subit la zone côtière en matière économique, sociale, environnementale, culturelle induit des difficultés en termes d'usage pour l'ensemble des activités présentes. Le tourisme, prépondérant dans de nombreuses communes littorales, cohabite avec des secteurs d'emplois productifs liés à la mer (transport maritime, pêche, conchyliculture, etc.). Sur le littoral, les ressources et espaces naturels sont convoités par le développement économique (touristique, résidentiel, parfois industriel) et par conséquent leur préservation constitue un enjeu majeur.

La gestion de cette zone littorale entraîne, de plus en plus, des concurrences d'usages, qui se transforment parfois en véritables conflits. Il suffit pour s'en convaincre de se remémorer, à titre d'exemples, les débats et l'opposition farouche d'une part de la population bretonne lors de différents projets. Que ce soit l'implantation d'une centrale nucléaire sur les côtes à Erdeven en 1975 ou plus récemment les projets d'extraction de sable par les industriels (tant sur la côte sud, Kerhilio 2007, que la côte nord, baie de Lannion 2015) porté alors par le collectif « Le peuple des dunes », les luttes entre acteurs économiques et les locaux ont marqué la région.

Pour revenir sur l'exemple du cordon dunaire Gâvre-Quiberon, qui jouxte notre territoire d'étude, il est important d'observer les interactions entre les acteurs, et



de voir comment des acteurs aux intérêts divergents peuvent se retrouver. Ainsi une des raisons au renoncement d'extraction de sable semble bien être l'activité de tirs militaires sur une zone maritime qui n'empêche en rien la navigation mais rend dangereux toute extraction.

Contrairement à certaines prévisions, l'attractivité du littoral, et donc la pression engendrée sur l'espace, s'est encore accrue ces dernières décennies, car ce dernier a dû faire face à l'implantation de nouvelles activités économiques et sociales, sans que les usages traditionnels n'aient disparu. Il s'agit là, par exemple, de l'économie résidentielle, du développement exponentiel des activités de loisirs et du tourisme, mais aussi d'une prise de conscience collective pour l'intérêt patrimonial des lieux de vie et de la notion de préservation des sites, du patrimoine et des espèces. A ces données, il faut rajouter une augmentation de la population de près de 13% ces quarante dernières années, pour atteindre les 3,3 millions d'habitants avec de manière générale un accroissement de celle-ci sur ses côtes (INSEE, 2015).

Il existe donc un réel enjeu pour les institutions et les acteurs publics ou privés à mettre en œuvre un processus collectif d'analyse des enjeux, opportunité et menaces, afin de construire ensemble une stratégie partagée et appropriée de développement maîtrisé. Comme cela est explicité dans l'introduction des Enjeux contemporains du tourisme (Stock, Coëffé et Violier, 2017), « *la participation du tourisme au fonctionnement de la société contemporaine ne se résume pas aux gains d'autonomie des individus, aux bienfaits économiques, aux changements sociaux et culturels, mais pose aussi des problèmes politiques.* » Pour ces auteurs, il existe de « *multiples manières d'organiser le tourisme [...] où la gouvernance et les systèmes d'acteurs politiques sont abordés* ».

## **B. Un territoire touristique complexe mêlant nautisme et ostréiculture**

### **a. Le nautisme : éléments de rétrospective et enjeux actuels**

#### **a1. Un nautisme ou des nautismes ?**

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Il est primordial vu l'occurrence du mot nautisme et son positionnement central dans notre travail de s'interroger sur le sens de celui-ci à défaut de le définir de manière précise. Ce mot n'apparaît dans le dictionnaire qu'en 1966 comme le fait remarquer Erwan Sonnic dans son travail de thèse (2005) : *"Il semble bien être le néologisme d'une époque où la mer devient de plus en plus un terrain de sport et une aire de jeu"*. Le Comité Régional du Tourisme de Bretagne donne une définition plus précise : *« Le nautisme, c'est l'ensemble des pratiques sportives et de loisirs s'exerçant individuellement ou collectivement, sur ou dans l'eau, à l'aide de matériels appropriés »*. L'Agence de Développement Touristique, Atout France, dans le cadre d'une publication sur le sujet en 2013, expose une définition relativement proche du nautisme ; les auteurs prennent néanmoins le soin de préciser sur mer ou en eaux intérieures, et d'introduire le terme de plaisance. Enfin, ils excluent l'industrie de la croisière et le transport commercial de passagers.

Alors nautisme ou nautismes ? Est-il vraiment possible de comparer un skipper menant son multicoques seul autour du monde à un vacancier effectuant une croisière estivale sur le bassin de la baie de Quiberon ou encore une famille pratiquant du canoë sur un lac à un surfer lors d'une session hivernale sur son spot favori ? Pour l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique (2001), *"il n'existe pas un, mais bien des nautismes, reflet parfait de la diversité des sensibilités et des aspirations des consommateurs, de l'histoire et des cultures des régions, voire même des nombreuses réglementations en vigueur"*.

En dehors de la répartition du nautisme en sept grandes familles que nous présente Bernard (2016), nous vous proposons d'aborder les quatre dimensions principales qu'il expose dans La géographie du nautisme. Bien évidemment les pratiques du nautisme n'étant pas exclusives, nous retrouvons des pratiques à l'interface entre deux dimensions. Il est important de préciser qu'il n'y a pas d'ordre hiérarchique mais une pluralité des pratiques. La première entrée possible est le nautisme en tant que sport, facteur de la performance. En s'appuyant sur des exemples dans les activités

nautiques, il démontre comment celles-ci répondent bien aux quatre composantes à réunir selon Augustin (1995) pour qualifier une activité de sportive à savoir : "*Un ensemble de situations motrices, des règles, un enjeu en compétition, un caractère institutionnel*". Une seconde possibilité est la pratique de loisir, pour un temps récréatif. Une autre approche est le nautisme comme tourisme pour aller à la découverte. Enfin, la dernière dimension décrit le nautisme comme un art de vivre, une rupture comme par exemple des personnes qui font le choix d'une circumnavigation.

Le périmètre de notre étude nous fera prendre en compte les trois premières dimensions que nous venons d'exposer à savoir : sportive, touristique et de loisir. La dernière ne peut se pratiquer de manière exclusive sur le plan d'eau de la baie de Quiberon. Nous excluons également de notre étude, sur la baie de Quiberon du moins, les différents types de navigation à moteur et la plongée.

## a2. Une histoire récente

A la croisée du tourisme, du sport et des loisirs, les activités nautiques regroupent une importante diversité de pratiques qui sont issues d'une histoire particulière. Imaginer que le nautisme ne fait son apparition en France qu'à la suite de la Seconde Guerre Mondiale serait occulter un pan de notre histoire maritime, cependant si l'on doit parler d'une démocratisation alors, effectivement, l'après guerre représente un tournant. Apparu à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, le « yachting » reste jusqu'à la fin des années 1950 une pratique majoritairement aristocratique. La plaisance, qui « *bénéficie d'un statut juridique depuis 1850 en France* » (Sonnac, 2005), est en effet l'apanage d'une élite pendant plus d'un siècle : cette navigation à but non lucratif ne sera pratiquée que par des classes sociales fortunées avec un code vestimentaire, notamment lors de régates dominicales, organisées par les premiers Yacht Club ou Société des régates. Il faut bien garder à l'esprit que même si les bateaux de plaisance sont représentés en nombre les jours de régates, une part majoritaire de la flottille est composée de bateaux de travail qu'ils soient armés à la

pêche ou au commerce. Ainsi dès 1865, la Société des régates de Vannes organise des régates dans le Golfe du Morbihan avec un public qui s'est déplacé en nombre sur le rivage mais aussi sur l'eau pour voir le spectacle. L'une des courses est réservée aux Sinagots (bateaux de pêche) dont le vainqueur se verra remettre un prix de 100 F. Nous ne pourrions évoquer cette rapide description des premières régates sans parler de la plus ancienne compétition qui voit le jour, en 1857 en Angleterre, sous cette dénomination de "Coupe de l'America" et qui aujourd'hui encore suscite toujours autant de convoitise et démontre l'évolution technologique incessante de ce sport.

Parallèlement à cette dynamique, la voile fait son apparition aux Jeux Olympiques dès 1900. Si au début de grandes unités manœuvrées par une douzaine de marins sont en lice et doivent se départager via un système de classement en temps compensé, au fil des années les bateaux vont diminuer en taille et surtout laisser place à des courses en monotypie, plus facilement compréhensibles aux yeux du public. Les balbutiements de ce que nous pourrions définir comme une activité d'enseignement émergent au fort de Socoa en baie de Saint-Jean-de-Luz sous l'impulsion du commandant Rocq en 1935. Mais cet apprentissage est avant tout réservé à la jeunesse des catégories sociales aisées. Il faudra donc bel et bien attendre l'après-guerre pour voir la navigation prendre un autre visage.

Le centre nautique des Glénan, créé en 1945, constitue la pierre angulaire d'une nouvelle structuration et surtout d'une nouvelle pratique du nautisme. Fondé par d'anciens résistants, Hélène et Philippe Vianney, ceux-ci veulent offrir un nouveau cadre et de nouvelles perspectives à une jeunesse traumatisée, dans le souci d'une éducation humaniste et populaire. Puisant ses forces dans un bénévolat puissant, cette association sera l'un des principaux fers de lance du développement du nautisme populaire en France, et reste, aujourd'hui encore, une structure majeure qui a toujours su se réinventer. Quelques années après, et surtout à partir des années 1960, un certain nombre de clubs nautiques ayant également pour souhait de démocratiser la pratique vont émerger sur le littoral breton. En 1965, suite à ce

développement, le secrétariat d'état aux sports évalue à plus de 600 000 le nombre d'amateurs de voile en France et à plus de 45 000 le nombre de jeunes ayant découvert la voile en Bretagne. Cette même année, à l'initiative de Maurice Herzog, et face à la débâcle des athlètes français aux jeux olympiques de Rome en 1960, l'Ecole Nationale de Voile voit le jour à Saint-Pierre-Quiberon. La première de ses missions est consacrée à l'entraînement pour le haut niveau. Mais très vite, face à l'essor de la pratique de la voile, et pour s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires dues à l'accueil des publics, la formation des cadres va devenir une mission principale. L'essor des classes de mer à partir des années 1970 va finir de poser les bases d'un début de professionnalisation dans le secteur de la voile.

### a3. Enjeux actuels

La filière nautique en Bretagne, « *riche de sa diversité et forte par ses implantations* » (J.Y. Le Drian<sup>6</sup>), est caractérisée par la complémentarité et l'interdépendance de trois secteurs d'activité que sont le tourisme, les sports nautiques et le bord de mer d'un côté, les ports de plaisance d'un autre et enfin l'industrie, le commerce et les services (Etude du Conseil Régional de Bretagne et de la Fédération des Industries Nautiques, données 2016). Nous nous intéresserons ici plus précisément à la première catégorie sectorielle même si les prestataires proposant une offre de location sont inclus dans la dernière catégorie (services). Dans la première catégorie, il est également possible de segmenter le marché en trois domaines distincts : tourisme nautique, nautisme éducatif et nautisme sportif. Tous les chiffres exposés s'appuient sur les données 2017 mises en forme par NEB et la Région Bretagne.

Le secteur nautique a un indéniable impact social et économique. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la croissance du chiffre d'affaire sur 10 ans est de 23 %. Dans

---

<sup>6</sup> Source : Les retombées économiques du nautisme en Bretagne, Synthèse, données 2015

ce domaine, qui rapporte 137 millions d'euros de chiffre d'affaires, la part du tourisme est de 67 %. Sur les 13 millions de touristes qui viennent en Bretagne chaque année, 1,4 million ont pratiqué une activité nautique (libre et/ou encadrée) : 72 % en catamaran, dériveur, kayak, plongée, 31 % en surf, PAV ou SUP et 9 % pour des activités motorisées. Le nautisme est également un « *levier marketing extrêmement efficace lorsqu'il s'agit de faire émerger un produit ou une destination touristique d'un océan d'offres et de sollicitations commerciales.* » (Bernard, 2017).

Le secteur nautique en Bretagne est caractérisé par l'entrepreneuriat et les innovations. La dynamique entrepreneuriale de cette filière est définie par deux aspects : l'innovation technologique incessante et l'extrême diversité des pratiques proposées. Dans le sillage de la plaisance à voile, qui a connu un développement exponentiel ces 40 dernières années, se sont développées sur les territoires littoraux de nombreuses activités liées aux potentialités qu'offrent ces espaces. Ces activités reprennent toutes les caractéristiques évoquées précédemment concernant les nouvelles pratiques de sport de nature. Ces cinq dernières années, plusieurs offres se sont développées parmi lesquelles le stand-up paddle, la marche aquatique, la randonnée palmée et le kitesurf. Ce dernier est assez symptomatique de la technicité à l'œuvre dans le nautisme. « [D']innovation sportive, il est devenu un sport nouveau au fur et à mesure que sa pratique s'est institutionnalisée » (Belliard et Legrand, 2010).

L'essor de la démocratisation rend désormais accès possible par tous et à tous moyennant un apprentissage d'une heure ou la location d'un matériel. Cette démocratisation impacte également la structuration de l'offre sportive puisqu'une des particularités des sports et loisirs nautiques est qu'ils peuvent se pratiquer librement, sans appartenance particulière à aucune structure organisée.

« *Une part minoritaire des pratiques nautiques s'inscrit dans un cadre officiel, institutionnel, réglementé et structuré (associations, fédérations, clubs). Une part majoritaire se déroule de manière auto-organisée, autogérée* » (Bernard, 2016).

Alors que les activités nautiques « classiques » comme la voile légère sont bien encadrées par les fédérations, les activités les plus récentes se pratiquent

majoritairement de façon libre et non-encadrée. Pour le kitesurf, seul un kitesurfeur sur trois posséderait sa licence FFVL (Belliard et Legrand, 2010). Pour la voile, la Bretagne est la troisième région française en matière de licences sportives délivrées après l'Île de France et la région Provence Alpes Côte d'Azur. Elle dénombre 138 clubs ou centres affiliés.

La structuration du nautisme en Bretagne présente donc quelques spécificités qui sont aussi bien des atouts que des défis à relever. Les acteurs sont à la fois des acteurs institutionnels locaux, des acteurs territoriaux et des producteurs d'activités nautiques. Sur les 757 prestataires nautiques recensés par NEB, 50 % d'entre eux sont associatifs, 45 % sont des entreprises et 5 % sont publics ou parapublics. En 5 ans, malgré la fusion de certaines structures, ces prestataires ont augmentés de 5 % avec notamment la création de nombreuses micro-entreprises. Ces différents prestataires n'ont cependant aucune obligation d'adhésion à la Fédération Française de Voile (FFV) et peuvent fonctionner en dehors : l'adhésion est seulement obligatoire pour délivrer des licences permettant la pratique en compétition notamment. Certains clubs, en raison de la multiplicité des activités proposées, sont d'ailleurs affiliés à différentes fédérations. Or, nous l'avons vu précédemment, l'essor des pratiques libres et non-encadrées, se fait en dehors de ce système structuré. Une grande partie du public touristique peut également pratiquer une activité nautique sans adhérer à la FFV ou d'autres fédérations puisque de nombreux prestataires privés restent en dehors du mouvement sportif officiel. Le visage polymorphe du nautisme (Bernard, 2016) est donc également observable dans la structuration propre à cette activité. Les enjeux liés au développement de l'offre touristique sont importants. En effet, alors que le secteur associatif est dominant dans l'offre d'encadrement des sports nautiques, ces structures n'ont pas toutes, comme cœur de métier, l'accueil de clientèles touristiques spécifiques ou nouvelles. La plupart ont pour objectif principal la transmission et la formation de nouveaux sportifs, même si cette orientation n'est pas économiquement viable. Alors que l'activité nautique est en développement permanent, l'offre touristique nautique reste parfois sous exploitée par les acteurs du développement des territoires touristiques. Dans le cas du

Morbihan, c'est une réalité si nous comparons les orientations de ce département avec les Côtes d'Armor ou le Finistère. En effet, les acteurs du Morbihan, en raison d'une présence historique de la population touristique, ne se posent pas vraiment la question de savoir comment attirer les touristes. Ils profitent parfois de cette manne sans imaginer un développement sur le long terme. D'autres départements bretons ont eux imaginé un développement touristique incluant une forte visibilité du nautisme et ont, comme l'a analysé Mounet (2007), construit une «*offre commerciale en sports de nature [...] indispensable pour conforter celle des destinations touristiques.*» Le cas du Finistère est d'ailleurs très spécifique et intéressant puisque dès 1989, et la création de l'association Nautisme en Finistère, les deux objectifs majeurs étaient mis en valeur sur le même plan : faire du nautisme le sport naturel des locaux mais également un élément moteur de l'économie touristique finistérienne. Ce qui a eu pour conséquence une structuration particulière de la filière, de ses acteurs et de l'offre globale. Dans le cas de notre terrain d'étude englobé dans une politique départementale, l'histoire n'est pas la même et la structuration du réseau nautique non plus. Les enjeux à venir se situent donc aussi à ce niveau : il s'agit de rendre visible l'offre nautique dans sa globalité, d'attirer un public plus large. Alors que la pratique du ski et des sports d'hiver, lors d'un séjour en montagne, est ancrée dans l'inconscient collectif, celle de la pratique nautique sur le littoral n'est pas du tout systématique dans les comportements touristiques d'autant que le rapport à l'eau n'est pas si évident pour de nombreuses personnes malgré l'envie annoncée de pratiquer une activité nautique. Favoriser le regroupement des acteurs locaux est une nécessité autant pour créer une meilleure visibilité que pour mettre en œuvre un développement touristique collectif et maîtrisé par l'organisation et le partage des espaces de pratique notamment.

Le nautisme est donc un atout essentiel pour le littoral breton. Les activités de ce secteur sont structurantes pour l'économie littorale autant qu'elles structurent le littoral lui-même. Comme le signale Bernard (2016), «*les aménagements qu'il réclame constituent des points d'appui de la mise en tourisme des territoires* ». La



question du rapport à l'espace et surtout au territoire est au cœur de la recherche proposée puisque « *les spatialités nautiques peuvent se constituer en territorialités nautiques*» (Bernard, 2016). Dans le cas de notre étude, sur l'espace spécifique de la baie de Quiberon, le territoire ostréicole se croise avec cette territorialité

#### **b. L'ostréiculture : éléments de rétrospective et enjeux actuels**

La conchyliculture en Bretagne constitue aujourd'hui l'un des grands secteurs de l'économie maritime, et au tout premier plan, l'ostréiculture. Les huîtres bretonnes jouissent d'une belle réputation, tant sur le marché national qu'international. Si leur consommation a, de tout temps, été appréciée, elle constitue aujourd'hui un mets prisé, un produit phare de la gastronomie française. Alors que pendant des siècles, elle a permis aux populations littorales de se nourrir, l'ostréiculture est une activité relativement nouvelle qui s'est développée au milieu du XIXe siècle.

##### **b1. Rapide histoire de l'ostréiculture en Bretagne**

Si l'huître sauvage nourrit l'homme depuis la nuit des temps, c'est qu'elle fut l'objet de cueillette puis de pêche. Sur l'estran, il s'agissait de cueillette à la main, puis au râteau sans jamais atteindre directement les gisements naturels qui se situent en eau profonde. Les bancs naturels ont ensuite été pêchés directement depuis des bateaux à rame mais aussi à voile, via des dragues trainées au fond de l'eau. A ce titre, et pour ne citer que les types de bateaux qui font aujourd'hui encore parti d'un patrimoine culturel partagé, évoquons les bisquines de la baie de Cancale ou les sinagots du golfe du Morbihan. C'est une innovation technologique, l'arrivée de la drague, qui va obliger l'administration à légiférer via des arrêtés, au vu des dégâts occasionnés par cet outil, et de la surexploitation des gisements naturels. L'administration intervient pour préserver la ressource, notamment pour qu'une pêche de subsistance, à l'attention des populations locales les plus démunies, puisse perdurer, mais ce message n'a pas toujours été bien compris. Dès les années 1850, un scientifique dénommé Coste fait des expériences qui permettront de mener avec succès, dès 1858, les premières tentatives de captage en baie de Saint-Brieuc. C'est

le balbutiement de l'ostréiculture mais aussi l'espoir de régénérer la ressource naturelle.

La morphologie du littoral breton avec ses nombreuses baies et rias à l'abri des tempêtes constituent un terrain privilégié pour le développement de cette activité. La seconde moitié du XIXe siècle va être consacrée à la recherche des terrains les plus propices et au travail sur les collecteurs, support qui permet le captage des larves dans le milieu naturel. Commencé avec des fagots de bois, puis des plateaux en bois, les ostréiculteurs vont s'orienter vers des tuiles chaulées assemblées par bouquets de dix. Dès la fin du XIXe siècle, le Morbihan devient le berceau du captage de l'huître plate et, de ce fait, stratégiquement incontournable pour l'économie ostréicole bretonne. Une grande partie de la production du Morbihan part en bateau vers d'autres bassins, tels Marennes ou la rivière du Belon. Déjà, à cette époque, des échanges de marchandises entre bassins ostréicoles sont établis. Cette activité, débutée par des propriétaires fonciers riverains entrepreneurs et espérant ainsi créer une industrie rémunératrice, est bientôt reprise par des gens plus modestes.

Dans les années 1920, l'ostréiculture connaît sa première crise grave, en Bretagne mais aussi en France. Cette épizootie\* va pratiquement anéantir les gisements, l'Etat viendra alors en aide à la profession. Ceux qui pensaient venir faire fortune vont rapidement se rendre compte des aléas naturels d'une profession qui doit perpétuellement, et aujourd'hui encore, s'adapter, anticiper, innover, se réinventer au risque de disparaître. Néanmoins, et suite à cette crise, la profession attire des nouveaux venus et se développe sur un modèle économique prédominant : l'entreprise familiale. Cette période est aussi marquée par une modernisation du matériel qui soulage un peu la pénibilité du travail avec l'apparition des premiers moteurs, de nouvelles formes de bateaux, la mise au point de diverses machines, etc. La quantité de naissain retrouvée, les ostréiculteurs morbihannais sont alors confrontés à des problèmes de place pour élever ces jeunes huîtres et explorent d'autres territoires, eux-aussi propices à l'élevage. Ainsi, de nouvelles concessions sont demandées en baie de Morlaix, rade de Brest, baie de Paimpol. Ces nouveaux

territoires sont, depuis, restés des centres ostréicoles majeurs en Bretagne. L'huître suivra et le commerce entre les bassins s'intensifiera. C'est une donnée essentielle qu'il faut avoir à l'esprit dans notre étude : les échanges d'huîtres entre bassins sont presque systématiques sur le cycle de production d'une huître.

La période d'après guerre jusqu'aux années 1970 marque l'apogée de l'ostréiculture morbihannaise. Un déplacement des zones de captage des rias vers la baie de Quiberon s'opère pour suivre les gisements naturels. La naissance des lotissements du Pô, zone de captage sur estran d'environ soixante dix hectares, accueille jusqu'à quarante millions de tuiles pour 374 concessionnaires. Parallèlement à cette mutation, des pionniers commencent à investir un nouvel espace, l'eau profonde, pour "industrialiser" des techniques de captage, grâce à leur caractère visionnaire et à l'évolution du matériel. L'ostréiculture sur ce territoire est devenue une activité économique importante, forte, pourvoyeuse d'emploi.

Comme nous l'évoquions précédemment, l'ostréiculture bretonne et particulièrement morbihannaise va subir deux épizooties en 1970 et 1980 qui vont presque faire disparaître l'élevage de l'huître plate. Si bon nombre d'ostréiculteurs quitte la profession, l'autre partie se tourne vers l'élevage de l'huître creuse, non sans des difficultés d'adaptation importante, l'élevage de l'huître creuse n'ayant que peu de points communs avec le captage des huîtres plates. Dès lors, l'ensemble des ostréiculteurs bretons élève l'huître creuse. Une poignée d'ostréiculteurs persistera dans la production d'huître plate pour sauvegarder l'espèce, ce qui permet aujourd'hui encore de pouvoir la commercialiser.

## **b2. Enjeux actuels**

La France est le premier producteur d'huître creuse européen avec près de 77 000 T annuel, devant l'Irlande qui produit à peine 10 000 T (Source : CNC, 2015). Au plan mondial, la Chine, la Corée et le Japon produisent à eux trois plus de 90% de la production mondiale.

La région Bretagne est aujourd'hui la première région conchylicole française. Avec 33 500 T d'huîtres produit annuellement, c'est la seconde région ostréicole après la Nouvelle Aquitaine (bassins d'Arcachon et de Marennes Oléron). Il est important, pour bien comprendre ces données chiffrées, qu'elles correspondent à la région d'expédition. En effet, selon une étude réalisée en 2010 par le service de la pêche et de l'aquaculture du conseil régional de Bretagne, la Bretagne est le premier bassin de grossissement des huîtres creuses, qui sont captées aux alentours de Marennes-Oléron ou sur le bassin d'Arcachon, et dont une part très importante est retransférée vers la Charente-Maritime pour affinage lorsque les huîtres atteignent la taille commercialisable.

Ainsi, comme nous l'avons évoqué précédemment, sur un cycle d'élevage de trois ans, l'huître ne fera pas l'intégralité de sa croissance sur un seul bassin. Il existe une forte interaction entre les bassins et entre les régions également puisque les bassins ostréicoles atlantiques situés au sud de la Loire ont le monopole du captage de l'huître creuse en milieu naturel. C'est pour cette raison que de très nombreux ostréiculteurs détiennent des concessions sur un autre bassin que leur exploitation principale, soit des parcs de captage ou des parcs d'élevage selon leur région d'origine. C'est ainsi, par exemple, qu'une huître creuse, captée en Charente, pourra être élevée en baie de Quiberon et revendue sous l'appellation "huître baie de Quiberon la sublime".

En Bretagne, il existe douze bassins de production répartis pour moitié sur la côte nord et sud. Ils contribuent grandement à l'attractivité touristique sur ces territoires et au-delà via leur commercialisation. La « Prat ar Coum » des établissements Madec participe de la promotion de la région des abers dans le Finistère nord. Sur chaque bassin, existe un certain nombre de syndicats locaux représentés au niveau du Comité Régional Conchylicole (CRC) : l'un en Bretagne sud et l'autre pour la Bretagne nord. La profession est donc très structurée. L'article L 912-6 et suivants du Code Rural et de la pêche maritime fixe les missions des CRC, et stipule, notamment, l'obligation de chaque ostréiculteur de cotiser au CRC en fonction de sa surface de

concession. Dans les missions du CRC, se trouvent, entre autres, la formation, la promotion des produits, la vigilance sur la qualité des eaux, la gestion d'actions collectives de nature à favoriser l'exercice de la conchyliculture. La profession a, depuis les années 1930, toujours été accompagnée par diverses organisations étatiques au niveau scientifique notamment afin d'aider au mieux les ostréiculteurs. Mais cet accompagnement n'apporte pas de solutions directes face aux crises, comme nous l'avons constaté dans la partie précédente. La dernière crise majeure, d'origine pathogène, date de 2008 et elle a entraîné des mortalités importantes sur les jeunes huîtres, et ce sur l'ensemble du territoire national. Les facteurs d'explications d'après les scientifiques sont environnementaux : température de l'eau, disponibilité en nourriture, mais également pratique d'élevage favorisant la transmission de la maladie (densité, transfert entre bassin). Cette crise a très fortement impacté les entreprises entraînant des restructurations voire des fermetures pour certaines d'entre elles, avec des conséquences sur l'emploi. Le poids économique de cette activité est très important en Bretagne : elle est fortement pourvoyeuse d'emploi. Une des caractéristiques de cet emploi est qu'une partie est saisonnière, avec un pic sur novembre et décembre, mais aussi sur une période plus longue entre septembre et avril. L'activité touristique de la région étant aussi très saisonnière, et avec des saisons opposées, les deux activités sont souvent complémentaires en terme de main d'œuvre. En Bretagne, l'emploi ostréicole représente 750 entreprises pour 2500 emplois temps plein. Mais cette activité a aussi sa saison, qui, contrairement à celle du nautisme, est située en novembre-décembre en raison des fortes commercialisations liées aux fêtes de fin d'année.

L'élevage des huîtres est tributaire du littoral, espace suscitant de multiples conflits d'usage et d'intérêt. La pérennité de l'activité ostréicole passe notamment par la concertation avec les différents acteurs de la bande côtière, afin de réserver des zones dédiées à la conchyliculture, pouvant co-exister avec les différents usages. Considérant la pression exercée sur cet espace, l'ostréiculture évolue cependant vers de nouvelles pratiques en déplaçant vers le large l'activité de production et en

créant des zones d'activité conchylicole aux équipements mutualisés. Comme pour les activités nautiques, le caractère évolutif permanent et imprévisible de l'activité est une composante de l'ostréiculture. Les enjeux actuels sont réels : la bonne qualité des eaux côtières, qui dépend des activités en amont et sur le bassin versant, est un facteur primordial. Pour le secteur ostréicole, la notion de gestion du risque est une composante inéluctable du métier : il faut désormais apprendre à « *vivre avec l'épizootie* » (Brulé, Guillet, 1989).

Les deux activités économiques analysées dans le cadre de cette étude ont chacune une implantation forte sur le littoral. Quelles sont les politiques d'aménagement mises en œuvre pour gérer, de manière conjointe, les activités et les ressources exploitées par ces dernières ? La recherche de « *jeux à somme positive* » (Mounet, 2007) entre les différentes activités présentes sur le littoral, dont l'impact est susceptible d'augmenter les pressions sur l'environnement, va sans doute être une voie nécessaire pour faire face aux possibles tensions, voire aux conflits, entre ces activités qui se croisent avec d'autres.

### **C. Un espace littoral à fort potentiel conflictuel**

Trouver un équilibre entre la vocation touristique, la préservation de l'environnement, la pérennisation d'anciens secteurs d'activités (dont le nautisme et l'ostréiculture) autant que la création d'emplois ou encore la demande de logements engendre dès aujourd'hui des problèmes de cohabitation réels sur le littoral breton. Cette dimension transversale des enjeux doit mobiliser autant les services de l'Etat, que les collectivités, les acteurs de ces secteurs d'activité ou simplement les citoyens.

#### **a. Des enjeux liés au partage de l'espace**

Pour Cadoret (2011), « *les zones côtières sont des espaces particulièrement conflictuels du fait de la multifonctionnalité de l'espace (fonctions de production,*

*d'exploitation, de consommation, de conservation, etc.), de la multiplicité des perceptions de cet espace, et des mutations rapides qu'ils subissent.*» Quels sont aujourd'hui, en Bretagne sur le littoral, les points de tensions effectifs et les possibles conflits ? Quels sont les enjeux pour l'aménagement du littoral en prenant en compte les pratiques sportives, le tourisme, l'économie et l'environnement ?

Les « *activités anthropiques communes à l'ensemble des zones littorales et côtières* » se sont diversifiées en lien avec le développement du tourisme littoral (Dauvinet, Lozachmeur, 2006). Le littoral est devenu un espace partagé. Mais, cet espace étant limité, ce partage est sans cesse remis en cause par les populations littorales dans la mesure où se confrontent des intérêts et des usages différents.

« *Les conflits sont des signaux d'un déséquilibre dans le fonctionnement des usages sur un espace et/ou de l'écosystème* » (Hausherr, 2009<sup>7</sup>). Face à la diversité des acteurs sur ce territoire breton, il nous paraît important d'essayer de catégoriser la nature de ces différents conflits. Même si la prise de conscience environnementale par la population et notamment la notion de développement durable est relativement récente, cette problématique est à l'origine d'un premier type de conflits que nous avons pu répertorier :

- les conflits environnementaux : entre les acteurs qui œuvrent pour la préservation des espaces naturels et les activités socio-économiques qui engendrent des pressions sur les ressources et écosystèmes. A titre d'exemple, il est possible de citer l'association à but environnemental « Les chemins de ronde » qui a servi la cause des habitants du littoral face à l'activité économique du club nautique de Baden (47° Nautik) qui souhaitait se développer en créant un bâtiment en dur. Le recours déposé par cette association a bloqué cette création et a totalement empêché un dialogue ou la co-construction d'un projet respectant les intérêts de chacun. Autre exemple de portée plus générale, le CESER indiquait explicitement en 2016

---

<sup>7</sup> Source : Assises départementales des Sports de Nature : « Le développement maîtrisé des sports de nature ». PRNSN, 2009.

dans son rapport sur « Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040 » que les dysfonctionnements des écosystèmes aquatiques ont des conséquences sur tous les secteurs d'activités qui utilisent directement la ressource : pêche, conchyliculture, nautisme, tourisme, etc. Alors que le Morbihan n'est pas « encore » touché par la problématique des algues vertes, qui questionne les modalités d'épandages des déchets agricoles, les conséquences sont cependant directes sur l'activité ostréicole notamment lorsque des bactéries, issues également des eaux d'épuration, interdisent la commercialisation des huîtres. Les ostréiculteurs deviennent alors des « gardiens de la propreté des eaux » et mettent parfois en œuvre localement des chartes avec des agriculteurs.

- les concurrences d'espaces : entre les acteurs socio-économiques entre eux, entre les acteurs des activités de loisirs entre eux, entre les nouvelles populations littorales et les acteurs socio-économiques (activités primaires). A titre d'exemple, la volonté de la filière ostréicole de lutter contre la pression immobilière quand des bâtiments ostréicoles sont reconvertis en résidence sur le littoral et ce en dépit de l'existence de la loi Littoral qui interdit ces transformations<sup>8</sup>. Dans ce cas précis, le Comité de conchyliculture de Bretagne Sud vient de signer un accord avec la Région Bretagne pour soutenir financièrement la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) pour protéger les terrains agricoles de l'urbanisation. Les temporalités différentes entre professionnels et résidents sont parfois source de conflits : de nombreux retraités arrivent sur le littoral et se plaignent des nuisances sonores ou olfactives liées à la présence d'activités primaires dans leur voisinage.

---

<sup>8</sup> Source : « Huîtres. La filière veut lutter contre la pression agricole », Le Télégramme, 13 avril 2018.  
<http://www.letelegramme.fr/economie/huitres-la-filiere-veut-lutter-contre-la-pression-immobiliere-13-04-2018-11924389.php>



- les conflits liés à la juxtaposition de cadres juridiques : le régime juridique caractéristique du littoral est ici souvent confronté à une dimension économique stratégique.

Pour mieux comprendre l'enjeu de ces concurrences d'usages ou conflits, décrivons ces acteurs. En premier lieu, nous avons les utilisateurs historiques qui sont liés aux activités primaires. Les marins pêcheurs ont de tout temps occupé ce littoral, et aujourd'hui encore la Bretagne a réussi à maintenir une pêche côtière importante, même si une autre part importante de cette activité a lieu au large. Les conchyliculteurs, depuis la fin du XIXe siècle, sont concessionnaires de l'état majoritairement sur l'estran et travaillent sur une dizaine de bassins bretons (cf carte). Les acteurs liés au transport maritime arrivent ensuite : notamment les transports de passagers, desserte des îles, ou excursionnistes.

Les énergies marines renouvelables, que sont les éoliennes et hydroliennes se développent et, même si leur implantation est encore peu nombreuse, elles sont déjà facteurs de beaucoup de controverses. A cela viennent s'ajouter : les acteurs touristiques fréquentant le littoral par les différentes activités de randonnées ou de plage, en progression constante, les acteurs nautiques pratiquants libres ou professionnels de l'enseignement, les pêcheurs à pieds de loisirs ou pêcheurs plaisanciers. Enfin, il ne faudrait pas oublier une autre partie des acteurs primaires parfois un peu plus éloignés géographiquement que sont les paysans mais dont l'activité peut engendrer des pollutions, sujet de discordes importantes entre riverains, touristes et ostréiculteurs quand des dispositifs type "SAGE" dysfonctionnent. A l'évidence le travail sur ce sujet a beaucoup progressé, les pollutions aux algues vertes très médiatisées de certaines plages des côtes d'Armor dans la dernière décennie ont contribué à une prise de conscience et un agissement des acteurs. Nous ne pouvons évidemment pas dresser un inventaire exhaustif des acteurs mais cela nous permet déjà d'embrasser la complexité de fonctionner sur ce littoral, objet de tant de convoitises.

A l'aulne des ces exemples, nous voyons bien que les difficultés concernent l'ensemble des activités littorales. Aussi bien les plus anciennes (primaires), que l'ensemble des activités de loisirs, nautiques ou autres, qui sont devenues majeures, d'autant plus qu'elles concernent aussi bien les populations résidentes que les touristes. Le principal enjeu va donc consister à dépasser le paradoxe apparent que les activités de loisirs tendraient à se développer au détriment des autres activités littorales, notamment productives, alors que c'est précisément l'ensemble des activités qui attire notamment les touristes sur le littoral breton et qui modèle son image.

Il est donc absolument impensable aujourd'hui de ne pas construire l'avenir sans dépasser ces conflits tant l'ensemble de ces activités est en interdépendance. Comme le signalent Roux, Boutroy et Soulé (2012), « *de nouveaux modes locaux de gouvernance fondés sur la recherche de compromis permettent de réguler la présence d'intérêts divergents* » sur des espaces naturels où sont en concurrence de multiples usages. Plutôt qu'une réglementation imposée, ces auteurs présentent la « *médiation territoriale des conflits d'usage* » comme une alternative intéressante puisqu'elle peut permettre de formaliser les modalités de cohabitation dans un document contractuel. Si certains acteurs « *disposent de capacité autonomes de prévention des conflits* », ce n'est pas le cas pour tous les acteurs que nous venons de détailler ci-dessus et la résolution des conflits emprunte parfois des voies strictes, dures. La recherche de solutions prenant en compte les « *intérêts et enjeux des parties prenantes* », tout autant que le contexte local, via des modalités diverses comme la médiation ou la concertation, permet de positionner le droit comme « *un construit social en mouvement* ». Pour ces auteurs, c'est une évolution importante qui amène à considérer le droit comme ayant « *également un rôle d'ingénierie sociale.* » C'est d'ailleurs dans ce sens que l'appel à projet 2018, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, propose, pour des projets innovants d'entreprise, d'attribuer des dérogations temporaires à certaines dispositions de niveau législatif ou réglementaire. C'est aussi dans cet esprit que la région Bretagne lançait en 2013

« La charte des espaces côtiers bretons » en s'appuyant sur une démarche de concertation, pour être dans une attitude pro-active et essayer de prévenir d'éventuels conflits et ainsi construire un développement pérenne et durable de son littoral.

Dans le cadre de notre étude, nous voyons bien, par l'analyse du contexte littoral breton, que les difficultés de cohabitation à l'échelle de notre territoire de la baie de Quiberon ne sont pas isolées. Elles s'insèrent complètement dans un contexte plus global de difficultés de gestion de cette zone côtière, zone de tensions multiples qui concentre des conflits essentiellement d'usages et environnementaux.

Or ces problèmes constituent des limites au développement raisonné des sports de nature autant que des autres activités économiques incarnées dans l'ostréiculture et le tourisme. Quelles régulations existent pour tenter de limiter ces entraves ?

#### **b. Des régulations possibles pour dépasser les freins**

Les enjeux liés à la résolution des conflits et tensions évoqués ci-dessus sont à envisager en termes de cohésion sociale et de transition écologique autant que de développement maîtrisé des différentes activités économiques. La démocratisation et la massification de celles-ci conduit à une capacité maximale de « *charge des sites en pratiquants* » (Mounet, Rocheblave et Nicollet, 2000) des sites de nature qui semble atteinte. Quelles sont les formes de structuration possibles dans ce domaine par les politiques publiques ?

Alors qu'autrefois des conflits d'usages liés à la pratique sportive pouvaient être régulés facilement grâce à la structuration institutionnelle du mouvement sportif, via la délégation de pouvoir public attribuée aux fédérations, ce n'est plus du tout envisageable aujourd'hui en raison, nous l'avons vu ci-avant, du développement des pratiques individuelles autant qu'à la désormais grande diversité des acteurs concernés. Augustin (2008) évoque également « *l'amoindrissement du pouvoir*

*fédéral traditionnellement lié aux délégations de services publics.*» Les collectivités territoriales, notamment le département, ont un rôle premier ici en matière de financement et de planification puisque en effet les Conseils Départementaux ont la compétence de planification et d'accès aux Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) de pratique en matière de sports de nature, compétence liée au Code du sport (Art. L. 311-3) suite à la promulgation de la loi du 6 juillet 2000 sur le sport.

Pour Mounet (2007), cette législation incarne une « *institutionnalisation locale des sites sportifs de nature explicite dans l'idéologie du développement durable* ». Selon cet auteur, si les PDESI sont pensés et adaptés au contexte local, ils doivent permettre de dépasser les controverses environnementales. Les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature sont des commissions consultatives de concertation entre les acteurs et doivent proposer un schéma de développement possible sous la forme d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Ce plan, qui est considéré comme un outil « foncier », doit permettre de garantir « *l'accessibilité aux lieux, supports des pratiques sportives de nature, sans pour autant compromettre les objectifs de préservation environnementale, l'exercice des autres usages (autres sports, chasse, pêche...) ou le droit de propriété.* » (Source : PNRSN). L'objectif de ce schéma de développement est double : favoriser une politique partagée et une meilleure articulation des actions des différents acteurs concernés (Etat, collectivités et autres partenaires sportifs). Cette proposition législative, et son application directe via la loi du 9 décembre 2004, doit permettre de trouver des solutions pour faire face aux problèmes de confrontation entre le développement grandissant des sports de nature qui impacte les milieux naturels mais aussi la « *société locale rurale [...] parfois bousculée [dans] son mode de vie traditionnel.*» (Perrin et Mounet, 2009) Comme le signalent justement, Mao, Hautbois et Langenbach (2009), « *l'entité départementale revêt donc concomitamment la double fonction d'espace fonctionnel et institutionnel dans la gouvernance des territoires sportifs de nature* » et cela peut être une première limite à envisager.

Cependant, si les organes délibératifs que constituent les CDESI ont déjà pour intérêt de montrer, via différentes formes de concertation, les complémentarités à envisager à la place des conflits d'usage et de donner lieu à de meilleurs dialogues, et, malgré l'injonction de développement maîtrisé des sports de nature, aujourd'hui encore un certain nombre de départements n'ont pas de CDESI et n'ont pas élaboré de PDESI.

En 2015, Falaix évoquait l'existence de vingt-huit PDESI en France. En novembre 2017, le PRNSN recensait seulement soixante deux CDESI et quarante PDESI au plan national. De nouveau, nous retrouvons l'opposition entre le format d'action « classique » de l'administration publique et son intervention dans le projet de développement maîtrisé et les multiples formats d'actions des acteurs locaux. Les limites de la gestion publique apparaissent ici, comme le signale Mounet (2007) : « *la prise en compte de l'environnement dans la gestion des sports de nature est encore en construction : elle peut bénéficier de la reconnaissance légale de niveau départemental, des espaces, des sites et itinéraires, mais celle-ci ne précise par comment l'environnement doit être pris en compte dans le développement des activités.* » Le PDESI, « *outil de planification et de développement local, voté et opérationnel* » (Falaix, 2015), était censé générer un consensus politique et territorial. L'intérêt de la démarche était notamment la possibilité de faire germer un « co-système d'acteurs territoriaux » (Obin, 2013), proche de la constitution d'un « acteur-réseau » au sens de Latour et Callon. Mais, en plus de la non existence de PDESI et CDESI dans certains départements, l'inscription des ESI au PDESI ne serait donc pas une condition suffisante pour garantir le développement maîtrisé des sports de nature. L'intentionnalité du législateur est perceptible mais ne constitue par une réalité effective de fonctionnement. Pour Beuret (2006), si l'Etat « assume » rarement la fonction de traducteur, au sens de Callon et Latour, c'est-à-dire de créateur d'un espace de négociation réelle où chaque acteur peut défendre ses intérêts autant qu'un intérêt commun, c'est sans doute du à un manque de savoir-faire mais également au fait qu'il « *dispose aussi de trop de pouvoir et de moyens de coercition pour ne pas être soupçonné de vouloir les mobiliser un jour ou*

*l'autre.*» Il y aurait tout intérêt à développer la notion de « *co-construction entre culture sportive et espace d'action, qui exprime un processus à la fois structurel et interactionnel* » (Augustin, 2008). Pour Mounet (2007 b), « *l'utopie du développement durable, [...], ne peut très certainement être entretenue que par l'existence d'une médiation ininterrompue, gage d'une réelle concertation.* »

Les relations entre sport, tourisme et territoires sont complexes et complexifiées par les différentes formes de politiques publiques mises en œuvre qui ne prennent pas en compte les spécificités de chacune des collectivités agissant sur le même territoire. Des dispositifs de concertation et de participation peuvent être mis en place mais sans prise en compte d'un projet de territoire collectivement construit et partagé par les différents types d'acteurs, ce type de gouvernance ne peut non plus fonctionner de manière optimale. Les CDESI auraient pu être des outils à envisager pour favoriser un développement maîtrisé et co-construits de territoires partagés par différents types de pratiques. Ces dispositifs, « *dont la portée juridique de planification territoriale reste limitée* » (Roux, Boutroy et Soulé, 2012), sont cependant intéressants car ils ont permis de faire émerger « *au terme d'un processus de dialogue et de concertation un modus vivendi entre différents usages potentiellement ou réellement concurrents.* »

La concertation, que nous évoquerons plus longuement dans le cadre théorique, est effectivement au cœur de nouvelles formes de gouvernance ou du moins de nouvelles modalités d'action publique. Le dispositif en cours mené par le ministère de la transition écologique et solidaire, qui s'intitule « **Stratégie nationale pour la mer et le littoral** », est intéressant à analyser dans ce cadre. Il vise à garantir le bon état écologique et une meilleure valorisation économique et sociale de la mer et du littoral. Un cadre d'action est donné au travers de quatre orientations stratégiques, et l'une d'elle est « *développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients.* » Ces documents stratégiques, élaborés par l'État en concertation avec les acteurs maritimes et littoraux réunis dans le Conseil maritime de façade, font l'objet

d'une concertation préalable avec le public afin d'impliquer les citoyens pour l'avenir des quatre façades maritimes françaises (métropole uniquement). Cette consultation, ouverte sur internet du 26 janvier au 25 mars 2018, devrait permettre de finaliser l'écriture d'un document de planification définissant la stratégie nationale en fonction des spécificités locales. Il comportera une planification spatiale sous la forme d'une carte des vocations dans laquelle les activités sportives et de loisirs nautiques sont partiellement prises en compte (zone de mouillage, baignade, sentier du littoral) (Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire et PNRSN, 2018).

Les constats de Boulé (2007) sur les sports nautiques (windsurf et kitesurf) et le littoral sont transposables sur notre domaine d'étude. Pourquoi et comment ces lieux de pratiques touristiques, nautiques et ostréicoles méritent une gestion à part entière, intégrée à celle du littoral ?

### c. Nouveaux enjeux pour des nouvelles formes de gouvernance ?

Les « zones côtières développent des problématiques de gestion spécifiques et nécessitent des modalités d'intervention particulières » (Guineberteau, Meur-Ferec et Trouillet, 2006). Concernant, le règlement (ou du moins la recherche de règlement) des conflits d'usage, la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) apparaît, dans les cas de concurrence de la ressource, comme un élément clé pour la recherche de compromis, en amont de la situation conflictuelle ou pour atténuer des blocages dus à d'anciens conflits.

Ce concept est issu lui-aussi du Sommet de la terre de Rio en 1992. Le chapitre 17 de l'Agenda 21 présente la GIZC comme une démarche qui doit tendre vers le développement durable des zones côtières. Même si le texte était initialement orienté sur la Méditerranée, « *le lien entre milieu marin et littoral, qui était jusqu'alors une évidence pour les seuls scientifiques, devient également, et pour la première fois, une évidence juridique.* » (Prieur, 2009)

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

En 2008, l'adoption du Protocole de Madrid à la Convention de Barcelone est la première convention internationale dédiée à la GIZC. Ratifié par la France en septembre 2009 et par l'Union européenne en septembre 2010, le texte donne une définition juridique de la zone côtière et de la gestion intégrée des zones côtières à l'article 2. L'article 9 précise que les activités économiques doivent faire l'objet d'un contrôle particulier, parmi celles-ci sont citées notamment : l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, le tourisme et les activités maritimes et de loisirs.

La GIZC est définie comme un processus dynamique réunissant pouvoirs publics et société civile, intérêts publics et privés en vue de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan de protection et de développement des systèmes et ressources côtières. En d'autres termes cet outil de gestion décline, en l'appliquant au littoral, le concept de développement durable car la GIZC vise à « prendre en compte et à analyser, dans toutes les politiques, les aspects sociaux, économiques et environnementaux dans le souci d'assurer un développement équilibré, solidaire et partagé pour les générations présentes et futures. » Pour Guineberteau *et al.* (2006), les critères fondamentaux de la GIZC sont triples : intégration terre-mer, intégration sectorielle et dimension durable. L'intégration sectorielle doit permettre de dépasser les solutions qui se sont superposées les unes aux autres alors que toutes convergent vers des intérêts communs et urgents (l'espace comme une ressource de plus en plus rare) et que chacune des activités sur ces zones littorales a des conséquences directes ou indirectes (conflits d'usage).

La mise en place d'une telle stratégie semble justifiée par les spécificités du littoral breton et par les importants enjeux économiques, écologiques et patrimoniaux liant les territoires. L'intérêt de cet outil est qu'il offre une approche adaptative permettant de « *décliner localement à partir des enjeux propres à chaque territoire les principes de cadrage généraux établis à des échelles supérieures* » (Colloque international Euro-Méditerranée, IFREMER, 2007). Le territoire apparaît en effet comme une échelle pertinente pour gérer de manière concertée, maîtrisée et



cohérente le littoral. A ce niveau d'analyse, il semble effectivement possible d'identifier plus facilement les enjeux et donc de définir des objectifs d'action. Pour Hénocque (2006), avec la GIZC, il s'agit bien là d'une possibilité d'« *inventer de nouveaux systèmes de gouvernance permettant de répondre aux changements des écosystèmes côtiers.* » L'auteur identifie trois clés du succès de la mise en œuvre de la GIZC, à savoir la responsabilité, la gouvernance multi-niveaux et multi-secteurs et l'apprentissage. Agnès Michelot (2010) l'interroge dans ce sens comme « *modèle de gouvernance environnementale* » lorsqu'elle précise que « *fondamentalement, [la GIZC] permet d'engager une réflexion sur la gouvernance environnementale à l'échelle non seulement locale et nationale mais également internationale.* » La gouvernance, qui dans ses principes veut qu'aucun acteur plus qu'un autre n'est légitime pour représenter tous les enjeux et imposer des choix, est un élément fondamental de la GIZC. Elle implique les notions de compromis et de concertation.

Dans le cadre de notre questionnement, la GIZC « *offre un cadre adéquat pour appréhender les interactions entre activités.* » (Rey-Valette, Carbonnel, Roussel, Richard, 2006) et elle semble donc appropriée pour saisir les interdépendances entre tourisme, nautisme et ostréiculture et ouvrir sur une optique qui permettrait, dans l'idéal, de dépasser les contingences sectorielles.

Les enjeux de GIZC pour le tourisme sont évidents puisqu'il s'agit en premier lieu de préserver le capital que constitue le littoral dont nous avons précédemment vu le potentiel d'attractivité et les effets négatifs de ce dernier. Les récentes lois de réforme territoriale qui organisent le transfert aux EPCI d'une compétence de « *promotion du tourisme* », visant notamment la création d'offices de tourisme intercommunaux, peuvent être l'occasion d'imaginer une offre touristique globale, cohérente et durable à l'échelle d'un bassin de consommation.

Concernant le nautisme, il est envisageable d'imaginer, via la GIZC, un développement contribuant à réguler les usages du nautisme et son développement par la qualité et la coopération des acteurs, dans le respect des équilibres de

l'écosystème, de l'espace et de leurs défenseurs. Les dispositifs à l'œuvre dans la GIZC doivent permettre de trouver des réponses pour réduire l'empreinte écologique du nautisme sur le littoral et de limiter les conflits d'usage. Ces optiques sont déjà à l'œuvre dans la Charte des espaces côtiers de Bretagne de 2013 qui « *fixe les règles d'une gestion intégrée pour que la zone côtière s'inscrive durablement à la fois comme un espace de travail, un lieu de vie et un réservoir de biodiversité*<sup>9</sup>. » Dans ce document, la Région Bretagne développe un axe sur la promotion des activités touristiques et nautiques durables. La charte dit que « *en matière de nautisme, les solutions à apporter doivent s'orienter vers une démocratisation de la pratique et une limitation de l'empreinte écologique des activités et des équipements.* » Les déclinaisons sont multiples : gestion des ports à l'échelle de bassins de navigation, optimisation par le stockage à terre (port à sec) des équipements légers pour réduire les « bateaux ventouses », adaptation des offres aux modes et pratiques, développement de nouveaux produits nautiques plus respectueux de l'environnement, etc.

Quant à l'ostréiculture, en plus des enjeux identiques à ceux du tourisme et du nautisme, la GIZC est réellement un outil pour faire travailler les gens ensemble. La GIZC apporte également un plus dans le sens qu'elle « *prend en considération les questions sociales et culturelles et concerne donc aussi le patrimoine culturel* » (Boillet, 2013). Selon cet auteur, les projets liés à la démarche au cœur de la GIZC ne peuvent pas ne pas prendre en considération « *le concept de bien culturel littoral ou maritime* » même s'il est difficile de le qualifier au regard du droit du patrimoine. Pour lui, « *il résulte du processus de GIZC une soumission plus grande du patrimoine culturel maritime au principe de développement durable et aux actions de mise en valeur, notamment touristique.* » Dans la Charte des espaces côtiers de Bretagne de 2013, un axe de travail tend à « *favoriser un tourisme durable axé sur le patrimoine naturel et culturel, et sur les pratiques de plein-air.* » Nous retrouvons ici le croisement entre les trois domaines d'analyse qui nous intéressent.

---

<sup>9</sup> Source : [http://www.bretagne.bzh/jcms/l\\_22966/fr/une-charte-des-espaces-cotiers-bretons](http://www.bretagne.bzh/jcms/l_22966/fr/une-charte-des-espaces-cotiers-bretons)

Quel est aujourd'hui le degré d'intégration de ces dispositifs dans les politiques publiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement ? Encore phase d'expérimentation ? Alors qu'en 2009, Michel Prieur évoquait « *l'introuvable GIZC* », en 2018, lorsque nous consultons le site de la région Bretagne, 14 territoires sont présentés comme engagés dans une démarche de GIZC suite aux trois appels à projets lancés consécutivement en 2011, 2012 et 2013. Sur le littoral breton, la mise en œuvre reste cependant limitée ou du moins peu médiatisée et installée sur le terrain.

Les limites possibles au développement de la GIZC ont été évoquées rapidement. Le rapport français d'application de la Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 30 mai 2002 à la mise en œuvre d'une stratégie de GIZC en Europe évoquait « *l'absence presque à tous les niveaux de gouvernance [...] d'instances officielles de réflexion collective ou de concertation sur les questions liées au littoral rend particulièrement difficile, voire parfois impossible, l'émergence à l'une ou l'autre de ces échelles d'un projet collectif lisible pour le littoral* » (p. 38). Certains auteurs pointent par exemple une non mobilisation des acteurs du tourisme notamment en raison d'une non implication. L'analyse de Rimaud et Piriou (2013) sur ce point met notamment en exergue le faible degré d'implication des populations touristiques et locales dans ces dispositifs de réflexion. Selon les situations locales, la GIZC se rajoute parfois à une multitude d'outils ayant plus ou moins vocation à régir/gérer le littoral : SCOT, SAGE, Schéma de Cohérence Territoriale, SMVM, Natura 2000, PNR, Domaine Public Maritime, etc. Pour Braud (2013), un des points d'achoppement supplémentaire est que « *la GIZC n'a pas, à la différence du droit de l'urbanisme littoral, une vocation normative* ». Cet auteur explique que par conséquent elle reste « *encadrée par le droit de l'urbanisme littoral.* » Selon Doat (2013), la GIZC reste dans un « *droit mou* », dans « *un système fait de sous-ensembles normatifs. Les textes indiquent plus des objectifs qu'il serait souhaitable d'atteindre, fixent des recommandations qu'il faudrait suivre, mais sans pour autant fixer des obligations strictes.* » Au plan administratif, quel est donc le

territoire le plus approprié pour une mise en œuvre effective de la GIZC ? Selon les territoires, la volonté de développer ses propres projets de gestion de la territorialité peut s'opposer, ou tout du moins se détacher, des propositions étatiques. La pluralité des échelles de fonctionnement, additionnée à leur difficile articulation, est sans doute un des freins au développement concret de cet outil sur le terrain. Doat (2013) met en évidence les tensions et la dichotomie entre les réalités du terrain, où c'est bien souvent « *le maire qui doit agir pour faire face à une catastrophe maritime* » ou agir pour « *l'urbanisation de son espace* » et la « *représentation même du territoire « littoral » [qui] est une représentation en perspective* » au niveau étatique ou européen. Pour cet auteur, cependant, la commune ne semble pas être le territoire le plus approprié pour la mise en œuvre de la GIZC : « *les territoires des communes sont trop étroits et trop différents entre eux* » et « *la définition du littoral déborde et n'est pas en adéquation avec ce qu'on appelle une commune littorale.* » L'échelon intermédiaire de l'intercommunalité est, peut-être, plus approprié ?

Malgré les limites évoquées ci-dessus, la GIZC semble être une « *solution adaptée, territoriale et participative* » (Boillet, 2013). Dans le cadre de notre territoire d'étude, elle semblerait en effet être une solution à envisager en ce sens qu'elle intègre deux plans différents : un plan horizontal, avec l'existence d'instances de concertation entre les administrations et les différents acteurs privés ou publiques, et un plan vertical permettant de coordonner les différents niveaux administratifs. Pour cet auteur, elle s'inscrit sur « *un temps long* » ; il est donc sans doute nécessaire de lui laisser du temps pour en attendre les déclinaisons locales sur le terrain.

#### d. Éléments de prospective

La loi NOTRe, qui est entrée en application en 2017 dans les domaines qui nous intéressent, fait évoluer sensiblement la donne des représentations et missions entre les différentes institutions étatiques que sont la région, le département et

l'intercommunalité. Cette loi précise deux domaines de compétence qui concernent notre champ d'analyse : d'une part la compétence économique confiée désormais aux régions et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et non plus aux départements, d'autre part les compétences touristiques qui restent transversales (région/département/EPCI) avec cependant une nécessité de travailler dans le cadre d'une gouvernance concertée. Il est fort probable que les déclinaisons de cette loi auront un impact au plan local. En 2013 déjà, Doat évoquait cet échelon comme « *les espaces qui semblent les mieux appropriés pour penser à une mise en œuvre de la GIZC* » puisqu'en effet, ce sont des « *espaces sans territoires, [...] des périmètres de solidarités, de lieux de vie* ».

Des démarches de développement par des collectivités d'actions allant dans le sens de la concertation sont de plus en plus observables, notamment dans le domaine de la préservation de l'environnement. Certes, ces démarches ne relèvent pas vraiment de la concertation au sens de Beuret (2006) puisqu'il s'agit plus d'une action de participation contributive ou de participation citoyenne mais, « *dans une société où l'Etat tend à s'affaiblir, on note un intérêt croissant pour les communs, le partage, l'horizontalité. Tout cela met le dialogue et la gouvernance au centre des processus* » (Beuret, Cadoret et Guiheneuf, 2016).

Le tourisme, nous l'avons vu, est particulièrement impacté par les évolutions rapides des contextes économiques, sociétaux et technologiques. Il fait de ce fait l'objet d'une très forte concurrence. Autre élément de prospective donc, les nécessaires évolutions, qui seront peut-être également de l'ordre de l'innovation (technologique, d'usage ou de service), des secteurs du tourisme, du nautisme et de l'ostréiculture vers des orientations multiples : le durable, le 3.0, la temporalité des quatre saisons et de nouvelles formes de mobilité. Le durable s'impose de lui-même par les évolutions de l'état de la planète ; le 3.0 est concomitant aux évolutions sociétales au cœur des pratiques touristiques et sportives. La temporalité des quatre saisons apparaît comme une nécessité pour une zone littorale qui se met en danger en voulant accueillir toujours plus de touristes. Les nouvelles formes de mobilité sont

liées à la prise en compte nécessaire des « *nomades contemporains dont font partie touristes et « post-touristes »* » (Viard, 2000, cité par Mounet, 2007).

Pour conclure sur ce cadre général, nous constatons que les enjeux pour l'aménagement du territoire touristique breton sont donc essentiels. Parallèlement au mouvement de décentralisation, un mouvement d'intérêt général pour le développement des activités sportives comme atout économique non négligeable autant que facteur de développement social est observable. Le modèle sportif centralisé ne peut plus être le seul mode de gestion : la politique de décentralisation, où l'offre se traduit différemment, induit des adaptations locales qui tiennent compte de nouvelles demandes qui évoluent sans cesse sur un maillage administratif de type intercommunalité. « *L'essor de l'intercommunalité, l'élargissement des zones d'influence visent à agrandir les bases territoriales de l'organisation sportive* » (Augustin, 2002).

Ce cadre général nous a permis de comprendre et d'appréhender les multiples constructions et relations possibles entre sport, loisir, tourisme, territoire et développement durable, afin de favoriser un questionnement plus qualitatif des territoires. Les enjeux de la problématique sport et développement local doivent intégrer les nouveaux dispositifs législatifs de décentralisation et prendre davantage en compte l'objectif de développement durable qui vise à se préoccuper des dimensions socioculturelles et environnementales en même temps que des enjeux économiques.

### **III. Cadre théorique : analyse organisationnelle d'un territoire partagé**

L'objectif de ce travail est de comprendre comment s'organise le partage d'un même territoire par des professionnels aux pratiques différentes, le nautisme et l'ostréiculture. Pour analyser ces organisations, nous prendrons comme terrain d'étude la baie de Quiberon.

Nous proposerons dans l'introduction un aperçu du cadre général afin de mettre en évidence les points essentiels à mettre en perspective avec la problématique. Il sera alors possible de développer le cadre théorique au fondement de notre réflexion tout au long de l'étude, d'une manière plus générale puis plus spécifiquement adapté à notre terrain d'étude. Ce questionnement de la problématique permettra de proposer des hypothèses qui seront étudiées dans la phase d'analyse.

#### **1. Introduction**

Comme nous l'avons évoqué dans la revue de littérature, il s'agit ici de croiser les questions posées par le développement touristique sur le littoral à celles que posent les enjeux de deux activités concurrentes en termes d'espace.

Le développement concomitant de ces activités professionnelles, qui sont liées entre elles par le dénominateur tourisme et concernées au premier plan par le dénominateur développement durable, est au cœur des problématiques de développement et d'attractivité du territoire.

Les enjeux sont donc nombreux autant que les limites pour ces activités économiques en développement sur un espace fragile et fragilisé. Parmi les enjeux les plus notables, il faut citer le développement durable à inscrire au cœur de toutes les pratiques, les enjeux politico-stratégique en termes notamment d'aménagement du littoral, l'innovation incessante et nécessaire dans les trois domaines d'activités, les conflits potentiels, etc. La problématique générale pour ces trois secteurs économiques étant : vivre du tourisme maîtrisé ou étouffer et abîmer encore plus le littoral.

Ces changements au cœur des secteurs d'activités du territoire analysé nécessitent, notamment en tant que professionnel du nautisme engagé dans cet espace, une analyse rigoureuse pour comprendre les évolutions au cœur de ces organisations. Cette analyse du contexte de développement de ces activités mais également des relations qui se nouent entre acteurs est nécessaire puisque tous les acteurs partagent le même bien commun, celui qui est à la fois source d'approvisionnement, lieu de débouchés pour le produit des activités et la matrice socioculturelle (normes, règles, culture partagée).

Les concepts théorisés par E. Friedberg pour l'analyse de l'action organisée seront utilisés dans cette étude pour tenter de répondre à ces nombreuses interrogations. Développé par cet auteur dans *Le Pouvoir et la Règle* (1993), cette théorie s'inscrit dans le champ de la sociologie des organisations et fait suite aux travaux conjoints de cet auteur avec M. Crozier dans *L'acteur et le système* (1977).

Appliquée à notre travail, cette théorie permet de mettre en évidence les interactions entre acteurs d'un système et d'en expliquer les différentes stratégies développées.

La baie de Quiberon étant un espace touristique, utilisé comme tel par les deux activités professionnelles étudiées, cet espace doit être perçu comme un système au sein duquel des interactions se construisent en fonction des buts poursuivis et des jeux de rôles entre les différentes parties (Corneloup, Bouhaouala, Soulé, Vachée, 2001 ; Mounet, 2007b,). L'une des intentions de l'approche de l'action organisée de Friedberg est bien d'étudier les interactions entre acteurs d'un système et d'explicitier les stratégies développées pour arriver à leur fin.

Pour Mounet (2000), également, l'utilisation de la théorie de l'action organisée, et donc de l'étude des stratégies individuelles ou collectives des différents acteurs, est une manière appropriée pour analyser une organisation des sports de nature sur un territoire spécifique. Nous l'emploierons ici pour nous intéresser au nautisme. Cependant, son analyse peut tout à fait être déclinée pour l'organisation de l'activité ostréicole sur le territoire étudié. Ces analyses séparées s'enrichissent mutuellement



puisque les activités des acteurs se croisent sur un même territoire de pratique.

Il ne s'agit pas en effet ici d'étudier seulement l'organisation sportive du nautisme sur un territoire mais d'analyser les points de croisement de deux types d'organisation, l'une sportive et l'autre ostréicole, chacune ayant des enjeux et intérêts parfois différents, parfois convergents.

L'analyse de chaque contexte d'action (nautisme et ostréiculture) ouvre une possibilité pour comprendre comment ils s'articulent entre eux et pour percevoir comment est organisé ce partage d'un même territoire par des activités qu'à priori tout oppose. Ces contextes d'action indépendants s'articulent (Perrin et Mounet, 2009) autour d'un jeu de pouvoir qui est le partage concurrentiel d'un même espace pour des pratiques professionnelles différentes.

Cependant, la simple superposition des analyses de ces contextes d'action ne semble pas suffisante puisque les activités sont par nature différentes. La coexistence de systèmes peut être ici abordée via l'analyse proposée par Latour dans la théorie de l'acteur-réseau (ANT), qui étudie une société « *en train de se faire.* » L'approche sociologique, développée par Callon et Latour, en lien avec la théorie des organisations, permet d'approfondir la compréhension dans les processus de changement à l'œuvre sur ce territoire et dans chacun des secteurs étudiés.

Cette approche complémentaire du réseau permet à la fois de voir l'articulation entre les organisations au cœur de ces deux pratiques professionnelles mais également les interconnexions entre acteurs et actants non humains à la fois dans chaque organisation et dans le croisement de celles-ci. Les professionnels, étudiés ici, « *participent naturellement en même temps à une pluralité de systèmes d'action* » (Friedberg, 1993) : au sein de leur propre réseau professionnel, formalisé ou non, mais également à l'intersection des deux réseaux professionnels.

La première partie présentera donc le cadre théorique utilisé pour cette étude, c'est-à-dire l'analyse organisationnelle au sens élargi : celui de Friedberg et de Latour et Callon. Les aspects généraux et les points clés de l'approche de Friedberg

seront développés et complétés par les apports de la sociologie de la traduction. Nous expliciterons ensuite comment ces théories vont nous permettre de mener à bien notre analyse. En raison du croisement avec le champ d'analyse du tourisme, la méthode développée par Perrin et Mounet (2009), des quatre points d'analyse de l'organisation d'un sport de nature sur un territoire, est intéressante et peut se décliner avec le champ de l'ostréiculture.

## 2. La théorie des organisations

Afin d'expliquer en quoi l'approche organisationnelle peut nous servir de méthode d'analyse, il est essentiel de définir les notions clés théorisées par Friedberg qui seront ensuite utilisées dans notre étude. Les outils conceptuels développés par Crozier et Friedberg (acteur, pouvoir, incertitude, système) sont les piliers de l'analyse stratégique permettant de saisir le fonctionnement des organisations et d'analyser l'action collective et le changement social. L'organisation n'est pas une « *donnée naturelle* » mais un « *construit social* » ; il faut en étudier les enjeux, les intérêts, les règles du jeu et comprendre les stratégies développées par les acteurs (individus non passifs).

### A. « L'organisation est un construit humain »

L'organisation, en tant que facteur de développement des sociétés, est un concept permettant d'unifier des objets empiriques très divers. Pour Crozier et Friedberg (1977), c'est « *un construit social dont l'existence pose problème et dont il reste à expliquer les conditions d'émergence et de maintien* ».

Le fonctionnement des organisations permet de comprendre les interactions entre les contraintes sociales et les libertés individuelles, entre les dynamiques de coopération et de conflit (ou de simple cohabitation), les phénomènes de domination et de pouvoir. Une organisation est une articulation entre des acteurs libres de leurs choix mais se soumettant également à des contraintes et l'existence de systèmes organisés et cohérents dans le but de réaliser certains objectifs. Dans cette approche,

les hommes sont donc des acteurs stratégiques car ils ont des intentions et cherchent à réaliser des objectifs qu'ils se sont assignés.

Il est possible de déterminer des caractéristiques nécessaires à l'existence d'une organisation. Il y a organisation quand il existe une intentionnalité : l'organisation, c'est une raison d'être avec un but. Il y a organisation quand cette dernière est un centre de décision sur un projet à mener ou sur des règles structurantes pour établir des relations internes ou externes. Il y a organisation quand il y a adhésion volontaire des participants. Il y a organisation quand il existe une « *machine informationnelle* » avec la nécessité de traiter autant que de produire de l'information. Il y a organisation enfin quand il y a une ouverture sur l'extérieur. L'organisation est « *construit humain qui n'a pas de sens en dehors des rapports de ses membres* » mais ce « *construit humain* » est par conséquent en changement permanent. L'organisation ne fonctionne donc pas comme un corps humain, il n'y a jamais d'adaptations naturelles, celles-ci sont toujours construites. L'ensemble de ce construit en ajustement permanent constitue le « *système d'action concret* ».

#### **B. La dynamique de l'action organisée**

Selon Friedberg (1993), « *tout contexte d'action susceptible de mobiliser un ensemble d'acteurs autour d'un « problème » commun peut faire l'objet d'une approche organisationnelle car « toute action collective est d'une certaine façon organisée.* » Le problème peut, par exemple, être incarné dans la production d'un même bien, la distribution d'un même service ou, pourquoi pas, le partage d'un même espace.

Dans son approche, les hommes sont des acteurs stratégiques ayant des intentions autant que des objectifs. Pour les atteindre, les acteurs sont, selon les cas et nécessités, en interaction avec les autres acteurs. Ces interactions sont « *des processus de négociation et de pouvoir reliant les acteurs interdépendants d'un espace d'action donné* » (p. 109). Le pouvoir devient ici un concept incarné dans une « *relation d'échange négocié de comportements* », cela induit « *une structuration du champ, c'est-à-dire une régulation des comportements des acteurs impliqués* » (p. 113). Il est donc nécessaire d'analyser cet ordre local par lequel « *les acteurs*

*parviennent à stabiliser au moins provisoirement leurs négociations et leurs interactions stratégiques* » (p. 109).

### C. Ordre local et contexte d'action

L'ordre local est l'une des bases de la théorie de Friedberg, suite aux travaux réalisés avec Crozier où il évoquait la notion de système d'action concret. L'ordre local se structure autour des interactions entre les acteurs qui le composent. Pour cet auteur (1993), le phénomène social, et par conséquent la mise en place d'une action organisée, est sujet à l'existence d'un ordre local qui « *assure la régulation des comportements et l'intégration des stratégies divergentes, sinon conflictuelles, des acteurs concernés.* » Cet ordre local suppose une interdépendance des acteurs et leur mise en relation autour d'un « *problème* » commun.

Afin de comprendre cet ordre local, il est donc nécessaire de connaître les interactions entre les différents protagonistes, c'est-à-dire les « *jeux* » d'échanges et de négociations qui s'opèrent entre eux, consciemment ou non. L'ordre local devient « *solution originale que les acteurs ont « bricolée » pour établir et stabiliser leur « coopération conflictuelle » au sein d'une action organisée* » (Mounet, 2000). Saisir la logique de fonctionnement d'un ordre local nécessite donc de comprendre la structuration du contexte d'action et les échanges au sein de ce dernier. Cependant, cet ordre local est souvent instable car dépendant en retour des stratégies particulières développées par les acteurs et des possibles modifications incessantes de celles-ci. Des « *jeux* » initiaux entraînent de nouveaux « *jeux* ». Crozier et Friedberg (1977) mettent l'accent sur le comportement stratégique des acteurs utilisant les marges d'incertitude pour créer du pouvoir. Analyser ces « *jeux* » d'acteurs et de pouvoir est donc essentiel dans l'étude.

### D. Analyses systémique et stratégique

Si l'analyse spatiale est évidemment indispensable pour notre étude, il est nécessaire d'utiliser deux types d'approche pour comprendre les articulations entre les jeux des acteurs et le système : l'analyse stratégique et l'analyse systémique. La

première part de l'acteur pour découvrir le système et la seconde cherche l'ordre construit permettant de structurer l'ensemble.

#### a. Analyse systémique

Il existe vraiment un changement de paradigme avec ce type d'analyse proposée en 1977 par Crozier et Friedberg car il s'agit pour eux de « *relativiser la décision et le mythe du décideur.* » L'organisation est vue comme un système vivant qui existe dans un environnement et interagit avec lui mais qui se construit également en fonction des stratégies développées par les acteurs dans un jeu d'interactions rétro-actives.

Cette étape d'analyse est nécessaire puisqu'elle permet d'obtenir des informations sur la manière dont le contexte d'action se régule et s'équilibre. La première étape dans cette approche consiste à identifier un problème afin de (re)construire le réseau d'acteurs liés à ce problème. Face à cet obstacle, les échanges entre acteurs se structurent et régulent le contexte d'action. Cette étape permet de préciser son degré d'organisation mais il faut aussi étudier son degré de formalisation : autour de quels accords, quels contrats formels ou informels se structurent les échanges entre les acteurs. Conséquemment à cela, il faut analyser les mécanismes de régulation permettant de voir si les objectifs définis ont été atteints et via quels mécanismes. L'analyse de connaissance entre acteurs et de circulation est également nécessaire puisque inhérent à l'idée de système d'action organisé. Le rôle et le positionnement des acteurs dans ce système le seront tout autant. Il s'agit d'établir en quelque sorte un « diagnostic système » puisque « *tout changement proposé, [de quel ordre fut il], passe par la transformation de ces systèmes* » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 236).

#### b. Analyse stratégique

Les relations entre acteurs sont également à analyser puisqu'elles permettent en retour d'analyser les facteurs structurant les activités des uns et des autres. Il s'agit ici de comprendre l'acteur pour comprendre le système. L'approche systémique doit donc être couplée à une approche stratégique permettant d'analyser

les objectifs de chacun des protagonistes. Cette double approche permet également, selon Crozier et Friedberg (1977), de devancer les limites d'une unique approche stratégique qui « *extrapoler [ait] trop rapidement à partir du vécu des participants* ». p. 231

La notion de stratégie est entendue comme l'ensemble des comportements cohérents qu'un acteur adopte dans le but de préserver ses intérêts. Les participants d'une organisation sont des « *acteurs ayant chacun leur propre stratégie* », ils exploitent eux-mêmes des espaces de liberté liés à l'espace de jeu entre les contraintes. Pour Friedberg, les acteurs agissent en fonction de stratégies propres correspondant à une analyse de possible gain ou perte dans le « *jeu* » en place. La stratégie sera offensive lorsqu'il s'agira de diminuer le pouvoir des autres ; elle sera défensive quand il s'agira de protéger sa marge de manœuvre. Nous le verrons plus précisément ci-dessous avec les notions de pouvoir et de zone d'incertitude.

L'organisation est donc traversée d'une multiplicité de buts liés aux objectifs propres de chaque acteur qui est calculateur et stratégique. En fonction de l'évolution du contexte d'action, l'acteur va adapter ses comportements qui sont « *l'expression d'intentions, de réflexions, d'anticipations et de calcul* » (Friedberg, 1993, p. 203). Cette approche stratégique nécessite donc d'identifier tous les acteurs du contexte d'action. Il est également primordial de retenir que l'enjeu fait l'acteur : si l'enjeu est commun, l'acteur peut être concerné et capable d'agir. Ce que proposent donc Crozier et Friedberg, c'est bien d'analyser l'organisation par le prisme des rapports de pouvoir qui la structurent et qui rendent de ce fait les comportements des acteurs intelligibles.

#### **E. Pouvoir et zones d'incertitudes**

Nous l'avons évoqué ci-dessus, les notions de pouvoir et d'incertitude sont centrales dans cette théorie : « *ce qui est incertitude du point de vue des problèmes est pouvoir du point de vue des acteurs* » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 24). En effet, toute organisation est soumise à de nombreuses incertitudes qui peuvent venir de changements multiples et à divers niveaux de l'organisation, autant interne

qu'externe. D'une contrainte apparente, ces incertitudes vont être intégrées dans la stratégie des acteurs et, par conséquent, soit affaiblir, soit renforcer leur autonomie et conséquemment leur pouvoir. Ces « zones d'incertitude » alimentent donc le « jeu des acteurs ». Chaque acteur peut donc, ou non, en fonction de cette zone d'incertitude, rendre son comportement imprévisible pour les autres. Et c'est en cela qu'il détient du pouvoir dans l'organisation.

Accroître son pouvoir pour un acteur, c'est accroître la zone au sein de laquelle il peut avoir un comportement indéterminé. Plus la zone d'incertitude contrôlée par un individu ou un groupe sera cruciale, plus celui-ci disposera par conséquent de pouvoir. Le pouvoir est incarné par la marge de liberté que possèdent les acteurs de refuser ou moduler ce qui leur est demandé. Les ressources mobilisables en termes de pouvoir peuvent être différentes. Il peut s'agir d'une compétence (au sens de savoir-faire ou expertise), de la maîtrise des communications d'informations nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation, de la maîtrise des relations à l'environnement ou encore de la connaissance des règles de fonctionnement.

Mettre au centre cette question du pouvoir fut une sorte de révolution dans la théorie des organisations de Crozier et Friedberg. Il s'agit en fait d'un constat sur la réalité de l'organisation qui est ponctuée de conflits et de luttes de pouvoir les plus divers. Le pouvoir est à penser ici en termes de relation plus que d'attribution ou de posture hiérarchique : chaque acteur peut en effet exercer une forme de contre-pouvoir quelque soit sa position dans l'organisation en raison de la zone d'incertitude. Pour Crozier et Friedberg (1977), le pouvoir n'est pas un attribut mais une capacité opérationnelle permettant d'obtenir qu'un acteur infléchisse son comportement. Toutes ces interactions entre acteurs, la poursuite de leurs stratégies, l'utilisation des zones d'incertitude aboutissent à la constitution d'un système d'action, plus ou moins stable. L'objectif de l'analyse stratégique est de révéler toute cette construction sociale.

Les trois concepts de « système d'action concret », de « zone d'incertitude » et de « pouvoir » sont fondamentaux pour comprendre le fonctionnement des

organisations. Leur application sur le terrain d'étude permet de rendre compte d'une manière efficace du fonctionnement réel des organisations.

### 3. Théorie des organisations et théorie de l'acteur-réseau

La théorie de la traduction, initiée par Bruno Latour et Michel Callon, est issue des recherches en sociologie des sciences et de l'innovation. Elle a été ensuite reprise par la sociologie des organisations. Elle se pose comme une théorie permettant de lire les systèmes d'action organisée, d'analyser les processus sociaux mais également, en même temps, comme une sorte d'outil de gestion et d'aide à la conduite de projets.

Cette théorie s'intéresse à la question des « *conditions à partir desquelles les acteurs d'une situation quelconque peuvent se retrouver en convergence autour d'un changement ou d'une innovation* » (Amblard, Bernoux, Herreros, Livian, 1996). Il s'agit d'analyser les mécanismes de production de la coopération au sein de l'organisation pour aboutir à un accord et aller vers un changement, une évolution possible en son sein. Les notions, théorisées par Latour et Callon, seront utilisées ici pour notre analyse car elles enrichissent la théorie des organisations sur différents points. Dans son article fondateur de 1986, Callon évoque l'élevage des coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc et retrace l'expérience de trois chercheurs dans les années 70 au sujet de cette activité. Ce cas d'étude présente un entrelacement permanent entre nature et société, entre facteurs techniques et sociaux et montre comment des changements ont pu être mis en place.

Si dans le langage courant, la notion d'acteur qui agit et prend des décisions a une dimension humaine, chez Callon et Latour (1991), la notion d'actant est préférée en ce sens qu'elle concerne tout ce qui a la capacité d'influencer, positivement ou non, une action. Pour Latour (2006), les objets sont élevés au rang d'acteurs à part entière car ils façonnent eux-aussi autant le social qu'ils en sont le réceptacle. Les objets non-humains participent au réseau en connectant entre eux des actants autres.

#### A. Les notions de réseau et de traduction



Le système organisé, au sens de Friedberg, est nommé dans la sociologie de l'innovation par Callon et Latour (1991), réseau. Il est une sorte de « *méta-organisation* » : pour comprendre son fonctionnement, il faut chercher à l'analyser comme « *un ensemble d'entités humaines ou non humaines, individuelles ou collectives, définies par leurs rôles, leur identité, leur programme* » (Callon, 1992). Si dans le langage courant, la notion de traduction est entendue comme une transposition dans une autre langue, il s'agit, en fait, pour ces théoriciens, de la recombinaison d'un message, d'une information. La traduction, pour un acteur, c'est le fait de formuler le même problème de différentes manières afin de faire en sorte que, dans le réseau, chacun des acteurs concernés trouve un intérêt à sa résolution de manière collective. Les acteurs en coopérant, via un réseau et un traducteur, co-construisent le réseau qui lui-même devient un « acteur ». C'est pourquoi Callon le nomme « *l'acteur-réseau* » (1985). Ce qui intéresse plus ces auteurs, ce n'est pas en soi la réussite ou l'échec d'une innovation, d'un changement mais « *le fait en train de se faire* », c'est-à-dire les propriétés propres du changement lui-même, le processus sur lequel il s'appuie, et en particulier, la consolidation et l'élargissement d'un réseau qui la porte.

Pour ces auteurs, le traducteur est l'acteur qui aide et nourrit le lien reliant les membres des différentes entités constituant un réseau. Si le processus de traduction permet d'aligner les positions des différentes entités du réseau, alors la traduction est réussie.

#### **B. La controverse et l'entre-définition**

La « *controverse* » désigne, chez Latour et Callon, un débat sur des connaissances qui ne sont pas encore certaines. Elle arrive avant le changement, l'innovation. L'analyse de la controverse est une nécessité pour ces auteurs puisqu'elle est une condition nécessaire à la constitution du réseau et à sa traduction par l'acteur : « *c'est par la controverse que s'élaborent les faits.* » Dans une controverse, les acteurs ont des points de vue et des objectifs contradictoires. Son

analyse permet donc de voir les possibles freins face au changement. Il s'agit d'un changement de posture dans l'analyse de l'organisation. La controverse, c'est la *"lutte pour savoir celui qui est capable de rassembler en un point le plus grand nombre d'alliés fidèles et disciplinés"* (Latour, 1985).

Si le changement est lié au réseau qui le porte, ce dernier n'existe que par le changement autour duquel il se construit : c'est « *l'entre-définition* ». Tout changement dans une organisation est envisageable de manière cohérente si le degré de cohésion qu'il provoque est assez fort : « *c'est à son surgissement qu'il faut œuvrer pour avoir un changement de qualité* » (Amblard *et al.*, 1996). Pour ces auteurs, l'entre-définition est à rapprocher du principe de symétrie qui met en exergue que tous les faits sociaux sont à traiter de la même manière dans le cadre d'une analyse organisationnelle.

### C. Les étapes de la traduction

Amblard *et al.* (1996) proposent de « résumer » les étapes de la traduction en dix points essentiels. Il est tout d'abord nécessaire d'analyser le contexte : les actants, leurs intérêts et leurs enjeux. Ce qui les unit ou les sépare constitue la phase de problématisation. Autour de cette interrogation se forme une acceptation provisoire de coopération qui permet au réseau de germer. Cependant l'existence de la problématisation n'est possible que s'il y a un traducteur, dont il est également nécessaire de s'assurer de la légitimité et qui lui-même légitime en retour le problème, au sens de Friedberg. La première phase de construction du réseau passe ensuite par le point de passage obligé (PPO) autour duquel vont converger les acteurs. Parmi eux, des porte-paroles, « *représentants dont le traducteur doit [également] s'assurer la légitimité* » (Amblard *et al.*, 1996), rendent possible l'action collective et la mise en mouvement de « l'acteur-réseau ». Les investissements de forme des porte-paroles et/ou du traducteur vont permettre une simplification et une meilleure compréhension du « problème » commun. Les intermédiaires sont entendus comme « *tout ce qui circule entre les différentes entités de la situation* » (Amblard *et al.*, 1996). Chacun des acteurs peut ensuite être « enrôlé » et

« mobilisé », c'est-à-dire impliqué dans la co-construction de la démarche collective. Le réseau peut de se fait être rallongé et par conséquent solidifié. L'irréversibilité du réseau est envisageable si celui-ci est stabilisé de manière longue et durable d'où la nécessité d'une vigilance accrue sur l'action commune et les problèmes pouvant la dérouter mais également d'une transparence permettant la lisibilité par tous et pour tous.

Ces différentes étapes de la traduction (analyse du contexte, problématisation, point de passage obligé, traducteur, convergence, porte-parole, intermédiaire, enrôlement, irréversibilité, vigilance et transparence), que l'on peut imaginer dans un autre ordre ou sur la même temporalité, sont des points d'étape essentiels dans l'analyse que nous souhaitons mener. Au croisement des pratiques sportives, du tourisme et de l'aménagement du territoire, les questions que nous souhaitons analyser constituent un « système d'action organisée », au sens de Friedberg (1993), puisqu'il existe un ensemble d'interactions entre différents acteurs placés dans une situation d'interdépendance stratégique et ayant un projet commun. La théorie de l'acteur-réseau est une « *alternative intéressante [et complémentaire] pour penser l'organisation des sports de nature en offrant une vision panoramique du fonctionnement des sites* » (Mounet, Perrin-Malterre et Rech, 2012). Cette théorie est en effet intéressante en plus de l'analyse organisationnelle car la notion de réseau qui est au cœur met en avant la nécessité de la coopération dans l'innovation/changement : les logiques de chacun des acteurs, appelés à coopérer, s'enrichissent mutuellement plutôt qu'elles ne s'opposent. Il s'agit bien ici d'enrôler chacun des acteurs dans la construction d'un projet commun.

#### **D. Théorie de l'acteur-réseau et concertation**

Une « extension » de la théorie de l'acteur-réseau, dans ses développements sur la traduction, va également nous intéresser dans la démarche d'analyse : la concertation. Pour Beuret (2006), la concertation est « *un processus de construction collective d'une innovation sociale, portée par un réseau, dont la consolidation et l'élargissement déterminent le succès.* » C'est en partie sur la notion de réseau que

ces deux théories se rejoignent : « *Tout processus d'innovation met en jeu l'élaboration d'un réseau qui porte un projet d'innovation : plus ce réseau sera solide, plus l'innovation aura de chances de s'imposer* » (Beuret, 2006, P. 229). La concertation est bien à concevoir ici comme processus d'innovation sociale. Mounet (2007) fait également le lien entre la notion de traducteur et les médiateurs pouvant exister dans un processus de concertation : l'animateur de la concertation incarne le traducteur au sens des sociologues de l'innovation et produit une « *traduction* », un mouvement qui vise à « *établir un lien intelligible entre des activités hétérogènes* » (Calon et Latour, 1991). Le traducteur va, dans une démarche de concertation, chercher à rapprocher, relier, assembler un réseau.

Pour Beuret, la concertation se base sur un dialogue, un réseau de type horizontal avec pour objectif la construction d'une vision commune, issue des croisements d'intérêts pouvant être initialement divergents ou du moins pas nécessairement convergents. « *Il n'y a pas obligatoirement de partage du pouvoir de décision entre les participants et la décision n'est pas l'objectif premier de la concertation, dont l'intérêt réside avant tout dans le fait de construire ensemble des objets communs* » (Beuret, 2006, p.271). Elle peut utiliser des modalités diverses : dialogue, négociation, médiation, etc. Elle n'est cependant pas une volonté de persuader certains acteurs du bien-fondé d'un projet ou une simple consultation servant à recueillir des avis. Pour cet auteur, la concertation s'oppose à la consultation car, dans ce dernier espace de dialogue, le jeu des acteurs, au sens de Friedberg, est faussé puisqu'il se trouve limité à ceux qui participent à la procédure qu'ils soient opposants ou pas.

La concertation peut être une modalité à envisager pour gérer les formes transmodernes (Corneloup, 2011) des pratiques sportives de nature mais également d'autres activités. Pour Beuret (2006), la « *gestion de bien d'environnement soumis à des usages concurrents suppose bien souvent une concertation associant les usagers et les gestionnaires* ». En effet, la formulation d'un « problème » commun

peut contribuer à la construction d'outils d'intervention pour accompagner les acteurs vers l'élaboration d'un consensus socio-politique du développement local et la création d'un « *système culturel localisé* » (Corneloup, 2009). Le lien avec la théorie de l'acteur-réseau apparaît ici à nouveau avec de possibles nouvelles manières de pratiquer « *la gestion des territoires et des filières et des pratiques* ». « *L'enjeu est de produire de la traduction au sens de Callon (2006)* » pour « *élaborer un système d'action culturelle accepté et débattu* » (Corneloup, 2011). Cette forme de « *constructivisme territorial* » évoqué par Corneloup, certes « *toujours fragile et dépendant des contextes spécifiques à chaque territoire* », est une voie possible pour la « *construction d'une intelligence collective qui permettra à un territoire de projet d'émerger* » (Corneloup et Perrin, 2009). Une démarche d'analyse organisationnelle peut donc également être complétée par l'analyse de ce marquage culturel territorial et des possibles modalités de concertation mises en œuvre sur un territoire.

Mounet (2007) présente la concertation comme une modalité des politiques de gestion intégrée permettant des « *jeux à somme positive* » au sens de Friedberg. Dans cette optique, cet auteur positionne l'espace, le site de pratique sportive notamment, comme un actant au sens de Latour et Callon. Dans une volonté de concertation, la prise en compte de l'espace et de son histoire, du patrimoine territorial au sens élargi, semble avoir toute son importance pour une démarche d'analyse.

Beuret (2006) a tenté de catégoriser les différentes formes de traduction. Il distingue :

- la traduction scientifique qui va du réel vers les acteurs et dont le triple objectif est de faire parler les actants (expertise et vulgarisation), de faire parler les interactions (audit patrimonial) et de faire parler l'avenir (prospective). Ce type de traduction permet, selon lui, de comprendre les phénomènes naturels ou induits par l'homme mais aussi de « *donner plus*

*d'acuité au regard de chacun et [de] doter le collectif de nouveaux outils de compréhension et de construction de propositions . Dans ce cadre, l'exploration du passé peut parfois permettre « d'explicitier les déterminants historiques de la situation mise en débat » mais, la phase de traduction est alors nécessaire car la « mémoire collective peut être confuse, parfois déformante et sélective. »*

- la traduction croisée qui permet de projeter un miroir du collectif et de faciliter à la fois le dialogue et la construction d'accords. Il s'agit ici de faciliter la légitimation d'acteurs clés autant que l'accès à tous de l'espace du dialogue.
- la traduction institutionnelle qui est conçue comme une aide à la décision, un appui technique et une forme d'ingénierie de projets. Elle nécessite parfois le transfert de compétences nécessaires à la gestion de l'accord.

Selon Beuret (2006), pour un fonctionnement optimal d'une organisation, il faut que les trois types de traduction existent, assumés par un ou plusieurs traducteurs.

Alors qu'en 2007, Mounet terminait son article en précisant qu'il était « *encore bien difficile de trancher définitivement en terme d'efficacité entre autorité et concertation* », d'autres auteurs ont cependant depuis exposé tout l'intérêt que pouvaient avoir les différentes déclinaisons de la concertation (médiation, dialogue, etc.). Depuis 2011, un « baromètre de la concertation et de la décision publique », sondage produit par Havas, est publié. Les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque selon les Français interrogés dans ce sondage en 2016, la concertation « *améliore la transparence de l'action publique (68 %), rend les décisions publiques plus efficaces (64 %), permet aux citoyens de contrôler les élus (55 %) et améliore la gestion des dépenses publiques (52 %)* ». Si dans la réalité/sur le terrain, ces modalités sont encore peu développées c'est peut-être aussi qu'il est nécessaire de mettre en place une « *appropriation progressive d'une nouvelle façon de concevoir et d'agir l'action collective.* » (Beuret et Cadoret, 2010)

Sontag, Roux, Boutroy et Soulé (2012 ;2017) l'ont démontré en lien avec plusieurs types de sites de pratiques et plusieurs cas de résolution de conflit : les effets de la concertation sont positifs. Entendue alors comme une « *politique locale qui s'appuie sur un réseau étendu et diversifié d'acteurs dans une logique de gouvernance, et dont l'objet est d'introduire dans le débat des intérêts, parfois contradictoires, des acteurs impliqués dans un projet, afin d'en dégager une vision aussi partagée et consensuelle que possible* » (Sontag, Roux, 2017), la concertation offre la possibilité de dépasser les effets négatifs d'une régulation autoritaire avec un droit dur et de créer une dynamique bénéfique à la fois pour les acteurs, pour les politiques de développement et pour le respect de la réglementation issue de la concertation. Des concertations de « type préventif » (Roux, Boutroy, Soulé, 2012) sont « *particulièrement adaptées à l'usage sportif des espaces naturels.* » En ce sens, la concertation est une démarche innovante, à analyser dans le cadre de la sociologie de l'innovation, puisqu'elle favorise « *l'émergence de méthodes innovantes de management public et [...] la réinterprétation et [...] l'adaptation des outils juridiques classiques* » (Roux et Sontag, 2013). Des limites peuvent cependant être évoquées pour ce type de démarche. En effet, les textes issus de processus de concertation (charte, codes de bonne conduite, etc.) n'ont souvent pas de valeur juridique et peuvent être détournés par certains acteurs ayant eux-mêmes œuvré à leur réalisation. Un autre risque est évoqué, par Roux et Sontag (2013), peut venir de nouveaux usagers de l'espace qui transgressent la règle établie (« *maximisation de satisfaction individuelle* ») pouvant amener à des réglementations autoritaires et unilatérales qui vont alors figer, voire faire régresser, les démarches de concertation. Pour Roux et Sontag (2013), pour prévenir ces limites, il est nécessaire que la concertation dépasse le « droit mou » et soit traduite en « droit dur » afin de « *refléter le consensus atteint au terme de la concertation* ».

Interroger les liens entre des pratiques co-existantes sur un même territoire, sous l'angle de l'analyse organisationnelle mais également de la sociologie de l'acteur-réseau et du prisme précis de la concertation, peut permettre de trouver des clés de compréhension et autant que d'action pour tous les acteurs engagés. L'approche de

la sociologie de l'innovation, avec travaux de Latour et Callon, peut permettre d'approfondir l'analyse des processus de changement au cœur de ce territoire ainsi que des interactions socio-économiques. S'agissant d'analyser la gestion collective, actuelle autant que future, de la chose publique, la notion de concertation est intéressante également puisqu'elle peut permettre, temporairement, d'exclure du débat, les considérations uniquement marchandes des objets analysés. C'est donc bien dans une démarche de développement durable, qui ne met pas l'aspect économique au premier plan, qu'il faudrait œuvrer. Il s'agit bien, comme le précise Beuret (2006), d'une « *construction collective d'institutions au sens économique du terme, c'est-à-dire de règles, d'obligations, d'entités qui vont servir à réguler les rapports qu'entretiennent les agents économiques entre eux et avec le milieu naturel.* »

#### 4. L'analyse organisationnelle d'un territoire partagé

Nous venons de voir les principaux aspects de la théorie des organisations et de la théorie de l'acteur-réseau ainsi que de la concertation. Nous allons maintenant tenter de voir de manière plus concrète leur application possible dans notre double objet d'étude.

##### A. Analyse organisationnelle

Une analyse du territoire d'étude comme espace de pratique pour les deux activités professionnelles est nécessaire dans le sens où « *les caractéristiques physiques des espaces doivent être appréhendées comme des facteurs essentiels à l'équilibre stratégique* » (Mounet, 2000). L'approche se veut résolument organisationnelle, dans la mesure où il s'agit d'analyser les formes d'organisation et la possibilité de structuration de l'action organisée qui en découle. Une vision plus générale de la structuration des deux secteurs d'activités étudiés a déjà été proposée dans le cadre général, il s'agit donc de voir si, sur le territoire de la baie de Quiberon, cette structuration est identique ou a des particularités qui lui sont propres.

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon



Les acteurs sont concernés par des « problèmes », au sens de Friedberg, mais ces problèmes sont-ils assez importants pour amener à une structuration, à une coordination, par les acteurs concernés, de leurs actions ? Le choix d'une approche organisationnelle centrée sur l'existence « d'ordres locaux » (Friedberg, 1993) permet d'appréhender l'ensemble des éléments très hétérogènes de chaque situation dans un cadre conceptuel assez souple pour s'adapter à chacune d'entre elles (Mounet 2000). Il s'agira donc d'étudier, sur le territoire de la baie de Quiberon, la structuration territoriale de l'offre des sports nautiques mais aussi de l'ostréiculture.

#### **B. Caractéristique du site : interdépendance stratégique d'acteurs par le partage d'un même territoire**

L'usage de l'espace, comme espace de pratiques, est ici à analyser sous l'angle de la « *problématique organisationnelle* » (Mounet, 2000) car il a un rôle de premier ordre. Pour comprendre l'organisation et le fonctionnement des lieux dédiés aux pratiques touristiques, sportives de nature et/ou ostréicole, il faut tenter de caractériser l'organisation spatiale et humaine des sites, qu'ils soient des lieux prévus pour cet usage imaginé ou non.

L'existence d'un « *ordre local* », selon Crozier et Friedberg (1977), est envisageable car il y a une interdépendance stratégique des acteurs et de « *problèmes* » communs notamment dans le simple partage d'un même espace. Cet ordre local, qu'il y ait ou non structuration via une organisation locale ou fédérale, résulte d'une structuration à la fois explicite et implicite des actions des acteurs les uns sur les autres.

Comprendre comment s'organisent deux activités existantes sur un même territoire touristique nécessite donc de prendre en compte, à tous les niveaux, les stratégies des acteurs (Crozier et Friedberg, 1977), qu'elles soient individuelles ou qu'elles amènent à des logiques d'actions partagées.

### **C. Pré-structuration**

Il s'agira ici de rechercher les éléments s'imposant aux acteurs sur le terrain et jouant un rôle dans la structuration du contexte d'action : histoire du site, patrimoine culturel, contraintes légales et réglementaires, etc.

La structuration institutionnelle ou non des deux activités sera également à prendre en compte ainsi que les aspects économiques, touristiques, environnementaux ainsi que les aspects liés à l'innovation dans chacun des domaines.

### **D. Analyse systémique : un réseau avec des systèmes d'acteurs**

Il s'agira ici de noter, chez les acteurs en présence, les statuts, rôles formels dans le contexte d'action.

L'analyse du degré de formalisation des « jeux » entre acteurs est essentielle à prendre en compte ici ainsi que les mécanismes de régulation puisque ces derniers nous informeront sur la capacité des acteurs à se coordonner, le degré de conscience de la régulation.

### **E. Analyse stratégique : un « problème » commun ?**

L'analyse portera ici sur l'existence d'un ou des problèmes communs liés à la pratique d'une activité sportive de nature en concurrence avec une pratique primaire sur un même espace. Il s'agira d'analyser si les acteurs en présence peuvent avoir des positions particulières : cohabitation simple, coopération, conflit et si oui, de quels types.

Si une activité pose un problème social et qu'elle impacte une autre activité en imposant des conséquences particulières aux acteurs des autres activités se déployant sur le même territoire, alors l'action organisée peut être analysée via les concepts théorisés par Friedberg et Crozier. Friedberg précise que la définition de l'ordre local dépend, au départ, d'un choix du chercheur (p. 244). La définition du « problème » de départ doit donc parfois être revue en fonction du contexte étudié afin de pouvoir cerner plus précisément un ordre local précis. L'affirmation de l'existence du système doit se faire par la présence d'un processus endogène d'auto-

entretien (p. 236). « *Elle peut également se faire en montrant comment l'ordre local a pu transformer les contraintes de la pré-structuration de son contexte pour apporter une solution, chaque fois originale, au problème posé* » (Mounet, Perrin-Malterre et Rech, 2012).

Dans cette analyse stratégique, il sera également nécessaire de prendre en compte des acteurs particuliers, à savoir les « actants non humains » (Latour, 1992), tout en relativisant, peut-être, leurs capacités stratégiques.

## 5. Hypothèses de recherche

Nous nous inspirerons de ces travaux sur la sociologie des organisations et sur la sociologie de l'innovation, avec la théorie de l'acteur-réseau et la notion de concertation, afin de mettre en évidence des comportements et des stratégies d'acteurs différents qui n'agissent pas tous de la même façon pour améliorer la contribution des loisirs sportifs de nature au développement sportif et touristique durable sur un territoire où ces loisirs sont en concurrence spatiale avec d'autres activités primaires.

En effet, chaque acteur se positionne de façon particulière en fonction des enjeux que représentent pour lui cette contribution. Dans notre contexte d'analyse, les incertitudes sont nombreuses venant de l'environnement : faille dans la réglementation, pression économique, contraintes environnementales, « défaillances » techniques possibles (dans le sens d'une non-maîtrise de l'innovation type foil par exemple). Les incertitudes sont nombreuses également venant du jeu des acteurs : dans la connaissance de ces éléments endogènes ou exogènes, leur utilisation dans l'action et la prise de position ou de décisions... L'effet de ces zones d'incertitudes peut mettre en lumière les stratégies différentes des acteurs et surtout l'interdépendance entre individus.

Comment s'organise le partage d'un même territoire avec des pratiques à la fois professionnelles et sportives ? Quelle est la structuration de « l'action organisée » ? Chaque activité a en effet son propre écosystème mais des points de croisement

existent entre les deux activités qui peuvent être des convergences d'intérêts autant que des problématiques conflictuelles.

Les problèmes, évoqués en introduction et liés à ma pratique professionnelle, m'ont permis de voir l'existence d'un ordre local à plusieurs niveaux. Quelle est l'évolution à envisager de ce problème en fonction de l'analyse plus pertinente rendue possible par l'apport théorique ? Est-il possible de passer d'un territoire partagé à une stratégie coordonnée de développement ? En quoi la constitution d'un réseau autour de ces enjeux commun serait-elle intéressante ?

Le partage d'un territoire, en fort développement touristique par des activités elles-mêmes en développement incessants, impose une interdépendance stratégique des acteurs mais y-a-t-il réellement perception d'un « problème » commun et/ou d'une convergence vers un point de passage obligé au sens de Latour et Callon ? Si ce problème se traduit par un conflit ou tout du moins une non coopération des acteurs en présence ou une simple cohabitation, va-t-il y avoir d'autres phases dans ce que Friedberg nomme une « *séquence génétique des systèmes d'actions concrètes* » ? Quels interlocuteurs, qui incarneraient des traducteurs, peuvent aider à aller vers un changement nécessaire, maîtrisé et pertinent pour tous les acteurs du même territoire ?

## **IV. Méthodologie**

Nous allons dans cette partie du mémoire traiter de la méthodologie que nous avons employée pour réaliser l'étude. Nous développerons dans un premier temps les méthodes de recueil des données, puis nous rendrons compte de la méthode utilisée pour analyser ces données.

Il s'agit ici d'une méthodologie au service d'un terrain d'étude particulier : le territoire de la baie de Quiberon entendu comme un « écoumène » maritime, au sens d'Augustin Berque, c'est-à-dire présentant une relation existentielle des hommes à leurs lieux : des terres anthropisées mais également un territoire maritime et littoral.

### **1. Un espace littoral et touristique : le territoire de la baie de Quiberon**

Nous avons choisi la baie de Quiberon comme espace d'étude puisqu'elle est tout d'abord le lieu d'exercice de notre activité professionnelle mais également notre lieu de vie que nous avons vu évoluer depuis une vingtaine d'année. Cette implantation nous permet donc d'avoir une vision d'ensemble du territoire même si celle-ci doit être plus objectivée.

Même si cela peut sembler moins rigoureux du point de vue de la méthodologie et de la prise de recul nécessaire pour réaliser cette étude, il nous a semblé logique et cohérent d'utiliser notre espace de pratique et notre réseau pour élargir le questionnement initial.

C'est un espace sur lequel se croisent donc différentes activités professionnelles issues des secteurs primaires et de loisirs et sur lequel le tourisme est une donnée omniprésente. De multiples acteurs se mêlent et constituent la base de la structuration de l'offre touristique et sportive.

Le territoire analysé ici est en évolution permanente et ses acteurs, pour suivre ou anticiper ces changements, mettent en œuvre des stratégies particulières pour réaliser leurs objectifs. La baie de Quiberon est en effet un site sur lequel nous pouvons observer une évolution des pratiques sportives nautiques mais également des activités ostréicoles.

Pour le nautisme, la baie de Quiberon est une alliance entre des bassins de navigation et des « spots » particuliers qui contribuent au rayonnement du territoire et favorisent la construction d'une destination touristique. Pour l'ostréiculture, c'est un territoire historiquement unique et toujours d'actualité.

La pré-structuration de l'ordre local est analysée à travers différents points (économie, ressources naturelles, technologie, contexte d'action politico-légal et système socio-culturel) pour les deux secteurs d'activités étudiés qui sont tous les deux concernés par le tourisme et le développement durable. La baie de Quiberon offre en effet un potentiel réel pour les deux activités mais est également un territoire sensible, où des préoccupations, axées sur le développement durable sont nécessaires, voire vitales pour sa survie. La biodiversité, le capital culturel, les écosystèmes sont des atouts, parfois fragilisés, pour les trois champs d'analyse qui nous intéressent.

La démarche systémique s'impose donc en raison des particularités de la zone étudiée. Il s'agit bien d'analyser les relations entre les éléments constitutifs d'un même territoire et qui sont en eux-mêmes, en plus des interactions conscientes ou non entre eux, des systèmes complexes : les particularités du nautisme en baie de Quiberon, le territoire ostréicole unique au monde et l'évidence du fait touristique s'analysent en tant que propres entités mais aussi dans leurs interactions, source ou non de conflits possibles. Chaque modification d'un élément de ce système est susceptible de transformer les équilibres existants, eux-mêmes déjà fragiles ou non conscientisés.

## **2. Méthode d'enquête**

### **A. Entretiens**

Le matériau empirique de notre étude est constitué de 17 entretiens-semi-directifs réalisés de février à mai 2018. Tous les entretiens ont été programmés par téléphone. Avant chaque entretien, étaient présentés la démarche du

questionnement général et celle du stage, ses objectifs, l'utilisation qui serait faite, avec leur accord, des enregistrements. Ces propos liminaires n'ont pas été enregistrés ni retranscrits.

Ces acteurs ont été sélectionnés au sein des contacts dont nous disposions. Les critères de sélection de l'échantillon sont basés d'une part sur l'activité exercée, d'autre part sur la situation géographique. L'objectif initial était de rencontrer au minimum un acteur « représentatif » par activité : ostréiculteurs et nautiques selon le type d'activité dans chaque secteur plus des « institutionnels » afin de pouvoir croiser les entretiens des professionnels avec une vision plus « règlementée ».

Les acteurs ont été interrogés à leur travail ou à domicile et la durée des entretiens varie entre 20 et 50 minutes.

Bien que structuré autour de différentes thématiques, le questionnaire reste relativement libre sur la forme et la discussion offre la liberté d'approfondir les sujets qui nous ont paru centraux. Dans la mesure du possible, le matériel collecté a été mis au propre après chaque entretien ou le lendemain. Les propos de nos interlocuteurs, utilisés en citant leurs initiales entre parenthèse dans notre analyse, ont été mis en perspective avec les enjeux spécifiques et généraux pré-identifiés. Au sein d'une approche qualitative, ce n'est pas la fréquence d'un propos qui en fait la valeur, et chaque information, même isolée, a été consignée et prise en compte dans la formulation finale des enjeux.

Ces entretiens nous ont permis d'essayer de faire ressortir un état des lieux initial et de « *reconstituer l'historique du processus, à travers la visions qu'en avaient les représentants des différentes catégories* » (Beuret, 2006). Afin de ne pas être enfermé dans un réseau qui serait un simple jeu d'acteurs, nous avons essayé d'« utiliser plusieurs portes d'entrée ». Ces entretiens semi-directifs nous offrent la possibilité d'avoir des éclairages qui vont ébranler le questionnement de départ mais également confirmer la nécessité de la problématique proposée.

## **B. Observations cartographiques**

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

La modélisation graphique nous permet ici de mieux appréhender l'appropriation d'un même espace, en soi restreint, par un nombre important de professionnels aux pratiques et intérêts différents. Les observations cartographiques proposées ici peuvent permettre, dans une phase analytique, d'aider à identifier chaque élément de l'ensemble spatialisé. Ces cartes ont été réalisées grâce à la collaboration avec le service SIG du CRC Bretagne Sud et à partir de données sur les structures nautiques fournies par AQTA.

Ces matériaux offrent cependant une simple vision plus qu'une réelle analyse, d'autant que les espaces de pratique sportive nautique sont, comme le spot de surf, des « *espace[s] origin[aux] dans les espaces de pratiques du littoral* » (Guyonnard et Vacher, 2016) : il n'existe pas de limites figées ou artificielles. Ces spots ne constituent pas en soi un équipement. Pour ces auteurs, qui évoquent plus spécifiquement le spot de surf, la pratique nautique est liée à une « *configuration naturelle en général peu lisible depuis la terre* » et cette pratique est « *rarement présent[e] sur les cartes de tourisme et encore moins dans la signalisation publique.* »

Il aurait été intéressant d'avoir la possibilité (temporelle et technique autant que financière) de rajouter à ce matériau graphique des prises de vues à partir de drones des zones de cohabitation des pratiques. Depuis la terre, il est parfois possible d'avoir une vue de la zone maritime avec la présence concomitante des deux activités autant que des pluralités de pratiques dans chacune des activités : drague en eau profonde en même temps que travail sur parc découvert pour l'ostréiculture, paddle en même temps que moth à foils ou kite-surf ou régates pour les pratiques nautiques.

### C. Analyse de pratique

Si la démarche peut sembler ici moins conventionnelle, car ce matériau est difficile à appréhender de manière méthodique et rigoureuse, il nous a cependant paru important de le signaler. L'analyse des représentations des différents acteurs



est en effet importante : « *dans un domaine comme celui des sports, des loisirs et du tourisme, l'image et le discours jouent un rôle de premier plan dans les processus de territorialisation* » (Bernard, 2016).

Cette analyse issue de notre pratique professionnelle et utilisée comme une méthode de travail en formation, est intéressante à deux titres : tout d'abord parce qu'elle offre une possibilité temporelle de créer du détachement sur notre pratique et les questionnements qu'elle fait émerger, mais également parce qu'elle permet de percevoir une partie de ces représentations sans tomber dans une vision subjective. Ici l'interprétation est à croiser avec les entretiens, qui peuvent permettre de faire ressortir une certaine personnalité du territoire au regard de ses acteurs, et d'une connaissance détaillée du terrain d'étude.

Cette connaissance s'est également appuyée sur les documents indispensables à sa meilleure lisibilité avec de la littérature « grise » (brochures touristiques, dépliants publicitaires, etc.) ou littérature opérationnelle (dispositifs d'intervention de structure nautique, etc.).

#### **D. Stage**

Le stage nous a permis d'avoir un réel travail de terrain permettant de mieux comprendre les relations sociales, le fonctionnement des réseaux, les enjeux environnementaux, les temporalités différentes entre acteurs du terrain et décideurs politiques. Ces observations ont certes, à nouveau une part de subjectivité, mais restent importantes malgré tout.

Notre stage de cinq mois au sein d'AQTA avait pour mission, notamment, la mise en tourisme conjointe du nautisme et de l'ostréiculture. Pour mettre en œuvre cette mission, il a d'abord fallu comprendre les évolutions toutes récentes au cœur du territoire issues de la loi NOTRe : il s'agit dans notre cas d'une restructuration en profondeur des compétences touristiques et de la création d'une nouvelle entité gestionnaire (un Office de Tourisme intercommunal) ainsi que d'une nouvelle image de marque (« Baie de Quiberon, la Sublime ») et ses déclinaisons marketing.

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Le travail de terrain de ce stage a donc pu permettre d'enrichir notre analyse mais nous a également offert la possibilité de commencer à mettre en place des actions concrètes allant dans le sens de la construction collective d'une territorialité.

### 3. Choix des acteurs

Nous avons tenté de choisir, parmi la multitude d'acteurs, les plus pertinents par rapport à notre questionnement, tout en essayant d'équilibrer le panel selon leurs fonctions et de possibles intérêts différents sur le territoire afin de définir un contexte d'action « ouvert ».

Nous avons donc trois grandes catégories d'acteurs : des « institutionnels » (tourisme, ostréiculture et nautisme), des acteurs nautiques et des acteurs ostréicoles. Ils peuvent représenter des individus, ayant leurs propres sociétés, ou des structures composant l'offre nautique :

**Les « institutionnels »** : 5 représentants de structures différentes : le Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud (CRC), la Fédération française de voile (FFV), le Comité départemental de voile (CDV), l'Ecole nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN), les Affaires maritimes d'Auray (DDTM), la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)

**Les ostréicoles** : 4 représentants

**Les nautiques** : 7 acteurs travaillant dans des structures privées ou des associations et sur des supports nautiques et des publics différents (kite-surf, régates d'habitables, location et cours particuliers de voile légère ou paddle, particuliers ou scolaires)

#### **A. L'ostréiculture en baie de Quiberon : une profession encadrée et structurée**

Contrairement aux activités nautiques, pour les entretiens avec les acteurs ostréicoles, nous n'avons pas de choix sur l'aspect professionnel ou non. Cette activité ne peut pas être effectuée à titre récréatif, si ce n'est sur la partie pêche à

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

pieds de ces mollusques. Ceci ne relève pas de notre étude mais pourrait constituer une suite à donner presque immédiate, dans une étude plus large de l'ensemble des acteurs de ce territoire (GIZC), puisque la cohabitation entre pêcheurs à pieds, particulièrement nombreux sur le secteur de Penthièvre, et ostréiculteurs est également source de tensions importantes, ainsi que parfois avec les acteurs nautiques.

Nous avons donc réalisé six entretiens semi-directifs avec des acteurs de la profession ostréicole. Quatre d'entre eux sont des ostréiculteurs en activité et ont entre 35 et 62 ans ; cela nous permettait d'avoir une vue plus large de l'activité, et, notamment, un regard plus historique sur la profession. Ils exercent tous en baie de Quiberon, mais ont leur exploitation sur des communes différentes. Cet aspect explique que les chiffres officiels que nous pouvons trouver sur le site du CRC ne sont pas totalement représentatifs de la répartition géographique des parcs, lieu de culture en baie de Quiberon, car certaines études se fondent sur les localisations des entreprises. Dans le cas de notre étude, cette information est importante puisque les parcs ne sont pas signalés comme appartenant à telle ou telle entreprise et, facteur supplémentaire, l'entreprise qui l'exploite n'est pas nécessairement implantée à proximité sur le littoral. Ce panel nous semblait représentatif des acteurs, même si nous aurions pu élargir encore nos entretiens. L'un d'entre eux est président du syndicat de la baie de Quiberon (SOBAIE) ce qui, dans le cadre de notre zone d'étude, était intéressant du point de vue de la typologie des acteurs, au sens de Friedberg. En Morbihan, les professionnels de l'ostréiculture sont regroupés en syndicats mais, dans d'autres secteurs géographiques, la profession conchylicole s'organise autour d'Organisations de Producteurs (OP) qui peuvent être des syndicats mais aussi des associations ou coopératives. Le CRC est le représentant, d'un point de vue hiérarchique, des différents syndicats ostréicoles de Bretagne Sud : « *Chaque zone de production, la rivière d'Auray, la rivière d'Etel, c'est un groupement professionnel qui ensuite envoie des représentants au comité régional pour constituer l'assemblée du comité régional* » (NC).

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Pour compléter l'analyse sur la compréhension de la partie ostréicole, nous avons réalisé deux entretiens avec des acteurs institutionnels liés au CRC : le secrétaire général, salarié de cet organisme, et le garde-juré. Le premier, en poste depuis plus de 25 ans, dirige le CRC et le second est nouvellement arrivé mais qui a cependant une bonne connaissance du terrain.

## **B. Les sports de nature nautiques sur ce territoire : un nautisme à géométrie variable**

Rapidement dans notre travail, nous avons pris le parti de nous intéresser à l'activité nautique par le prisme de ses professionnels. Les raisons de ce choix sont avant tout d'ordre temporel et technique : comment interroger des pratiquants non présents (hormis les locaux), non affiliés aux fédérations, et avec un calendrier qui n'incluait pas de possibilité d'enquête physique sur la saison estivale ?

Ces contraintes ne sont pas spécifiques aux pratiques nautiques libres en baie de Quiberon mais rejoignent les difficultés de s'adresser aux pratiquants des sports de nature, comme nous avons pu le voir dans le cadre général. Il n'existe pas de chiffres concernant les pratiques nautiques libres sur le territoire de la baie, mais nous pouvons néanmoins affirmer qu'elles sont moins nombreuses notamment sur le territoire du grand site dunaire voisin qui accueille, entre autre, les surfers, activité en forte augmentation ces dernières années et nécessitant beaucoup moins d'investissement matériel que les activités véliques.

Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes basés sur la catégorisation des activités nautiques proposée par Bernard (2016) en sept grandes familles à partir des types de support et des modes des propulsions. De ces familles, nous retenons les suivantes en tant que pratiques sur la baie de Quiberon : la plaisance, la voile légère, les embarcations propulsées par la force musculaire, les sports de glisse et les pratiques tractées mécaniquement. Pour cette dernière catégorie, nous n'avons pas eu le temps d'interroger les professionnels concernés. Au sujet de la plaisance, nous évoquerons essentiellement, à travers les entretiens et l'analyse, le voilier habitable

et les sport-boat (habitable avec quille relevable donc transportable), même si les pêcheurs et embarcations motorisées sont évoqués dans certains entretiens. Pour la voile légère, le dériveur et le catamaran de sport sont concernés. Il est cependant nécessaire d'y rajouter les supports récents, liés aux innovations technologiques, à savoir tous les dériveurs et catamaran à foil. A propos des embarcations propulsées, même si la baie de Quiberon est un terrain pour les avirons et les yoles, ces pratiques ne sont pas très développées. Nous nous intéresserons donc plus au canoë et au kayak. Pour les sports de glisse, planche à voile, funboard et kite surf seront les trois supports évoqués, puisque tous les autres de la famille du surf et dérivés se pratiquent plus côté atlantique. Ces supports se déclinent également avec des foil et sont pratiqués comme tels en baie de Quiberon même si cela reste encore marginal (peu grand public). Nous constatons ici que les évolutions technologiques au cœur du secteur nautique pourraient amener à faire évoluer la classification proposée par Bernard en 2016 : une nouvelle catégorie, à cheval entre deux, pourrait être proposée avec comme dénominateur commun, le foil.

Pour les acteurs nautiques, notre panel est le suivant :

- sept structures nautiques sur les dix existantes, en privilégiant celles qui, du point de vue géographique, avaient le plus d'interférence avec l'activité ostréicole.
- quatre structures privées au statut de SARL (Saint Co windsurf, NKS, Nautic Sports et Carnac Evasion) et trois structures privées de type association loi 1901 (Ecole de voile Océane, La Société Nautique de La Trinité-sur-Mer (SNT) et le Yacht Club de Carnac (YCC)). L'ensemble de ces structures génère une activité économique importante sur le territoire de la baie de Quiberon.

Nous avons interrogé des acteurs représentant bien l'ensemble des différentes facettes du nautisme, en terme de supports (excepté bouée tractée) mais aussi d'activités (location, cours collectifs, organisation de régates) et de publics (individuels, groupes ou scolaires).

### **C. Des acteurs « publics »**

Nous évoquerons ici les six entretiens réalisés avec différents représentants instances officielles, qui sont aussi des acteurs à étudier pour notre analyse organisationnelle :

- Le Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud (CRC) : son secrétaire général et son garde-juré.
- La Fédération française de voile (FFV) et le comité départemental de voile (CDV) via un professeur de sport déchargé par le ministère sur ces deux instances.
- L'Ecole nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN) : un professeur de sport qui exerce à l'école depuis 5 ans et ancien brevet d'état(BEES), ayant travaillé dans différentes structures nautiques du Morbihan
- L'administrateur des Affaires maritimes d'Auray (DDTM)
- La responsable chargée de mission tourisme au sein de l'intercommunalité Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)

## V. Analyse des données

### 1. Une gouvernance nouvelle

« *La question de la gouvernance est évoquée dans la manière d'envisager la gestion des secteurs de pratique en fonction de l'ancrage territorial envisagé* » (Corneloup, 2005). L'analyse proposée par Corneloup est en adéquation avec notre territoire d'étude puisque plusieurs formes de développement sectoriel coexistent sur un même territoire de pratique et peuvent rendre « *délicate la définition de cet espace commun légitime.* » L'espace devient ici un actant non humain en émergence, au sens de Callon et Latour. Autour de lui va se créer un « *jeu de pouvoir* » et une recherche de légitimité dans le processus de traduction ou de concertation. L'analyse du contexte politique est donc ici nécessaire. La transmodernité est également présente dans cette nouvelle configuration politique qui influence sur la structuration de l'action organisée. « *Cette gouvernance en mouvement doit se traduire par la production d'innovations politiques qui ont pour fonction de repenser l'historicité des orientations politiques [qui ne] peuvent [plus] être confiées aux seuls experts et acteurs éclairés, tels que la rationalité de la décision était pensée jusqu'à présent* » (Corneloup, 2011).

#### A. Un territoire nouveau dans un contexte de restructuration politique

Pour comprendre notre terrain d'étude, qui correspond à la baie de Quiberon, il est important de le repositionner dans un contexte et un périmètre un peu plus large. Pour cela l'échelle de l'intercommunalité et les compétences qui lui incombent, semble pouvoir apporter un éclairage intéressant.

Le territoire de la Baie de Quiberon est implanté sur l'intercommunalité Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) qui a vu le jour en 2014. Elle regroupe vingt-quatre communes sur un territoire de 521 km<sup>2</sup> qui s'étend de la Ria d'Etel au Golfe du Morbihan, des Landes de Lanvaux aux îles de Houat et Hoëdic, en passant par Auray et la baie de Quiberon. Seize communes sont dites « *commune littorale* » au sens de la loi Littoral, votée en 1986, et qui publie la liste officielle de ces communes. La

population d'AQTA est estimée à 86 000 habitants (chiffres INSEE 2015 - 109 714 habitants DGF).

Les compétences d'AQTA sont à la fois obligatoires et facultatives. Parmi les premières, nous pouvons énumérer : le développement économique, dont fait partie la promotion touristique, l'aménagement de l'espace (PLU, SCOT), la collecte et le traitement des déchets et enfin l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Parmi les compétences facultatives, nous trouvons : la politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire, l'organisation des transports publics de voyageurs par délégation du département et de la région ainsi que l'assainissement. Il existe également des compétences optionnelles qui sont ; la protection et la mise en valeur de l'environnement, le logement, la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, les actions sociales d'intérêt communautaire (insertion et petite enfance), la distribution d'eau potable, la création et la gestion de maisons au service aux publics.

Il nous semble important d'insister, dans le cadre de notre étude, sur cette nouvelle intercommunalité. C'est d'ailleurs ce qui ressort de l'entretien avec la chargée de mission tourisme d'AQTA : « *Tout est lié et AQTA, et les EPCI avec la loi NOTRe, je trouve que c'est une bonne chose car ça permet de lier plusieurs problèmes : [...] service habitat logement, service développement économique, [...] service à la population [...]. Tout est à la croisée des chemins et le tourisme générant de l'emploi génère du coup une vie dynamique du territoire. Donc développer le tourisme c'est développer l'attractivité et le dynamisme du territoire* » (VG).

## **B. Un territoire règlementé**

La baie de Quiberon est un espace obéissant à des lois d'organisation spatiale précises mais pas forcément connues par tous. Pour les activités nautiques et ostréicoles, le cadre juridique de notre étude est organisé, par un certain nombre de codes, de décrets et d'arrêtés. Nous allons détailler ceux qui nous semblent pertinents afin d'en comprendre les enjeux sous-jacents. Nul n'est censé ignorer la



loi mais la législation complexe et propre à chaque domaine d'activité conduit à une complexité réglementaire.

Pour les activités sportives de pleine nature et plus précisément les activités nautiques, le cadre réglementaire est organisé et lié au fait que la mer est reconnue légalement comme un support de pratique pour des activités sportives. Le premier cadre réglementaire qui est imposé par les Affaires maritimes. En tant qu'utilisateur de la mer, chaque acteur nautique doit répondre au cadre réglementaire des usages d'embarcations via la réglementation due à la navigation. Ces règles définissent la zone de navigation en fonction de l'embarcation. Elles doivent être connues de tous les pratiquants, encadrants ou pratiquants libres. L'arrêté, émanant de la préfecture maritime atlantique, réglemente la pratique des activités nautiques le long du littoral et doit être mis en œuvre pour la bande des 300 mètres par les mairies. Des arrêtés municipaux proviennent des différentes mairies concernées sur le territoire pour baliser cette zone des 300 mètres. Les compétences du maire dans la bande des 300 mètres sont l'organisation de la baignade, les engins de plage et les annexes de bateaux tels que définis à la division 240. Le maire a également comme prérogatives de statuer sur les planches à voile, les kite surf et les surfs sur cette zone. « *Les mairies ont une police spéciale qui s'appelle la police de la baignade* » mais « *le préfet maritime reste quand même responsable de la réglementation nautique à l'intérieur de ces zones là* » (MLG). Cette réglementation s'applique aux engins qui peuvent évoluer jusqu'à 2 milles d'un abri : « *on doit respecter la distance de sécurité qui est à 2 milles des côtes* » (TG). Le code du sport, pour les établissements proposant des activités nautiques encadrées, est le texte en vigueur avec des références aux sections selon le support et implique un DSI (Dispositif de Sécurité et d'Intervention) : « *nous avons des secteurs par rapport au type de bateau, des armements de sécurité zodiac etc. et par rapport au public. Les petits ne restent pas trop loin de la côte et des supports sur les SL et les Diams, vont beaucoup plus loin pour répondre aux attentes du public* » (SM). Pour les structures organisant des manifestations nautiques en mer, il est également nécessaire d'appliquer l'arrêté du

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

3 mai 1995 définissant les règles à suivre. Chaque pratique sportive nautique encadrée doit également respecter les textes fédéraux.

Cette réglementation n'est cependant pas mise en valeur dans un PDESI. Alors qu'il s'agit d'une obligation réglementaire liée au code du sport, le Morbihan ne possède ni PDESI ni CDESI. Un entretien téléphonique avec un responsable des sports au Conseil Départemental nous a permis d'avoir quelques explications sur cette situation. Ce représentant nous a clairement expliqué qu'il n'existait pas de volonté politique de créer un PDESI ou une CDESI, en nous précisant que bien souvent c'est « une coquille vide ». Pour lui, ces instruments ont plutôt servi dans des départements souhaitant développer les sports de nature comme levier économique. Or, dans le Morbihan, cette approche n'est pas nécessaire. Il n'existe donc pas, dans ce département d'organe qui serait représentatif des acteurs sportifs et donc des acteurs nautiques, qui, nous l'avons vu, sont multiples.

Concernant l'activité ostréicole, la réglementation est importante. Pour l'exploitation des concessions, les ostréiculteurs sont soumis à l'arrêté du 29 février 2012 portant sur les modalités de gestion administrative des autorisations d'exploitation des cultures marines, qui est lié au décret de 1983 fixant le régime d'autorisation des exploitations de cultures marines. Un ostréiculteur, qui nous a présenté un titre de parc lors d'un entretien, explique précisément cette réglementation : « *Sur le titre de concession tu as un cahier des charges qui est lié au site, c'est un arrêté qui est pris par le préfet t'as déjà un résumé ici qui te dit ton numéro, où il est, ce que tu as le droit d'y faire, là en l'occurrence c'est des huîtres en surélevé c'est à dire sur table diverses huîtres, creuses et plates, ça peut être diverses huîtres et coquillages, la surface et à quelle date le titre expire, là celui là c'est 2031 donc il faut que je fasse le renouvellement au plus tard début 2031. C'est un bail qui peut aller jusqu'à une trentaine d'années je crois* » (NC). Les ostréiculteurs payent une redevance annuelle aux Affaires maritimes : « *c'est le domaine public maritime, l'État te loue ses concessions. C'est une redevance annuelle [...d'] à peu près 140 euros à l'hectare ça fait quand même une somme conséquente si tu as un certain volume de parcs ça te fait 7 à 8000 euros de*

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

*redevance plus tout ce que tu payes à la profession, CNC, section régionale* » (GK). En ce qui concerne le territoire spécifique de la baie de Quiberon, il existe également un document annexé au titre de concession qui stipule les conditions particulières pour les parcs de captage et d'élevage d'huîtres à plat et surélevé (annexe). C'est dans ce document que nous pouvons trouver les conditions spécifiques de balisage des parcs et des capteurs. Il est important de noter que ce document, non daté et non signé, n'a pas été mis à jour en tenant compte de l'évolution des capteurs : les nouveaux collecteurs que sont les coupelles plastiques n'apparaissent pas dans ce document. Les institutionnels questionnés sur la valeur juridique de ce document ne répondent pas de manière explicite : « *quand c'est annexé, oui en gros ça fait partie de ce qu'on appelle le cahier des charges* » et « *après bassin par bassin on peut avoir des règles particulières qui sont édictées notamment par les structures* » (AD). Il s'agit donc simplement d'une sorte de « *règlement interne qui stipule [notamment] qu'il y a une hauteur d'eau minimale à respecter* » (GR). Pour la baie de Quiberon, ce texte explicite donc pour les ostréiculteurs les « *règles de balisage, les règles d'implantation, le placement des cages, les règles des hauteurs des cages et puis aussi les règles de travail de nuit et de plongée et des choses comme ça* » (AD).

Dans le domaine du tourisme, la réglementation est liée à l'organisation territoriale. Dans le cas de notre étude, nous retiendrons le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui a pour vocation à concevoir et mettre en œuvre une planification intercommunale. Pour l'intercommunalité de notre terrain d'étude, le SCOT « *a été voté il y a quelques années déjà en l'occurrence au moment de la fusion avec AQTA en 2014 et [...] donne les grands axes de développement pour l'habitation : [par exemple faire] attention qu'il n'y ait pas que des résidences secondaires, des retraités sur la côte et qui fluidifie la mobilité* » (VG). Une « déclinaison » littorale du SCOT est imposée par la loi de développement des territoires ruraux (DTR) avec le volet maritime dénommé SMVM. Le SMVM, créé par la loi du 7 janvier 1983, est un instrument d'analyse et de gestion spécifique de l'espace maritime et littoral. La procédure d'élaboration et d'adoption des SMVM a été modifiée par l'art.235 de la loi du 23 février 2005. Il est le résultat d'un travail de partenariat entre tous les

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

acteurs institutionnels, associatifs et professionnels concernés. Dans le département du Morbihan, après 6 ans d'études et de procédure, le SMVM du Golfe du Morbihan a été approuvé par arrêté préfectoral du 10 février 2006. Ce territoire géographique a été choisi car il constitue une « *zone qui a été identifiée comme à enjeux forts [...avec] des enjeux environnementaux forts et l'occupation du plan terrestre et maritime qui à la période estivale est également très fort* » (MLG). Ses objectifs sont de fixer les orientations fondamentales de protection, d'exploitation des ressources de la mer et de l'aménagement du littoral. Cette initiative a donc permis de réunir toutes les personnes et structures ayant une activité socio-économique dans le golfe du Morbihan mais également d'aboutir à un outil d'aménagement du territoire consensuel et concret. Il est possible d'envisager cet outil comme une déclinaison territoriale de la GIZC puisqu'il vise, dans le droit français, à une meilleure intégration et une valorisation du littoral dans une démarche globale d'aménagement durable du territoire. Outil qui analyse les effets de concurrence, il peut arbitrer de possibles conflits d'usages ou proposer des moyens de les réguler en précisant les modalités d'organisation d'un même espace. Lourde à mettre en œuvre, cet outil reste le moteur d'une action concertée prenant en compte les besoins des usagers et la préservation environnementale. Il permet aux différents acteurs de mieux se connaître et de pouvoir plus facilement exprimer leurs attentes, difficultés, compétences et savoir-faire. Le SMVM est présenté par un représentant des Affaires maritimes comme un « *dispositif état où justement à travers des groupes de travail on associe l'ensemble des partenaires qu'ils soient environnementaux, associatifs, état, collectivités locales professionnels au sein des groupes de travail pour trouver une solution* » et « *essayer de concilier des objectifs qui ne sont pas forcément 100 % conciliables* » (MLG). Il n'impose pas de valeur réglementaire, même s'il peut se décliner par des réglementations locales, mais constitue bien une instance de concertation entre les usagers concernés suivants les thématiques choisies. « *En soi ce n'est pas une panacée, ce n'est pas parfait mais c'est un vrai outil de concertation qui est efficace et qui résout concrètement les problèmes [...] par exemple de tables abandonnées par les ostréiculteurs* » (MLG).

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Sur les trois qui existaient en France, il n'en reste plus qu'un aujourd'hui actif dans le Golfe du Morbihan, porté par les Affaires maritimes, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés. Le SMVM du Golfe du Morbihan n'est pas un outil de gestion possible concernant notre territoire d'étude. Il est cependant intéressant de constater qu'il fait état, de la même manière que dans notre questionnaire, d'interactions et de confrontations possiblement conflictuelles des différents usages entre l'activité ostréicole dans le golfe et les autres activités : « *L'activité conchylicole n'est pas toujours appréciée des riverains du Golfe du Morbihan. Bien qu'étant traditionnelle, elle crée certaines nuisances, notamment sonores, la rendant difficile à intégrer dans un milieu urbanisé* » (source : Rapport SMVM 2006).

Comme nous l'avons précisé ci-avant, l'activité ostréicole est une profession très organisée et règlementairement organisée (l'adhésion au syndicat est obligatoire et se fait au prorata de la surface de concession). L'activité nautique, pour des raisons à la fois structurelles et intrinsèquement liées aux caractéristiques des sports de nature, est nettement moins organisée voir peu structurée. Seules les structures adhérant aux fédérations sont structurées par les organes déconcentrés que sont les ligues et les comités départementaux. Il n'existe qu'un opérateur représentant les sports nautiques et qui est une particularité bretonne : Nautisme en Bretagne. Cependant, l'adhésion à cet organisme n'est pas obligatoire. L'évolution des structures nautiques existantes, souvent associatives, vers la pluriactivité, nécessaire pour toucher un public touristique plus large, et d'un autre côté, la création de nouvelles structures nautiques hyper-segmentées, et n'ayant pas de liaison obligatoire avec les fédérations, amène de fait une non structuration de la profession. La représentativité de l'activité nautique est donc bien plus problématique. Dans le cadre de la structuration d'un réseau, pouvant être amené à se concerter avec d'autres secteurs d'activités sur un même territoire, qui est légitime pour incarner la profession. Nous constatons donc une importante différence de structuration entre les deux activités. C'est toute la difficulté qui est d'ailleurs évoquée par le représentant des Affaires maritimes : « *ce qui nous fait*

*défaut c'est, qu'autant la profession des ostréiculteurs est bien structurée, donc on trouve des interlocuteurs crédibles très vite, autant [pour le nautisme...] quand c'est Tartenpion, sans que ce soit méprisant, qui nous révèle un problème, on peut lui expliquer ce qui se passe mais on ne trouvera pas un dispositif réglementaire tant qu'on a pas de gens qui soient représentatifs de l'ensemble d'une activité » (MLG). Cet interlocuteur précise que « même une association [suffirait à être] représentative ». Pour les Affaires maritimes, les fédérations et la DDCS sont les seuls interlocuteurs existants. Ce qui pose problème pour représenter les pratiquants libres autant que les prestataires privés non affiliés.*

Nous pouvons donc constater que notre terrain d'étude est bien une zone réglementée mais peu structurée dans le sens d'une visibilité entre les différents secteurs d'activités. La superposition des réglementations propres à chaque profession ainsi qu'à l'organisation territoriale rend complexe la lecture réglementaire de ce territoire et amène presque à ce que Bernard (2016) évoque comme « une discontinuité réglementaire ». Aucun organe ne peut en soi offrir une gestion de cet espace aux spécificités pourtant réelles. Les pouvoirs réglementaires de l'EPCI, incarnant la décentralisation étatique sur le terrain, sont faibles et ne peuvent pas affecter les domaines d'activités étudiés en imposant une quelconque réglementation. AQTA, en raison de la compétence économique et touristique, peut cependant fédérer les acteurs nautiques. Or, comme le précise Mounet (2007), « si la présence d'un médiateur est possible dans des espaces gérés, elle ne va pas de soi dans la nature ordinaire. » La baie de Quiberon est en effet un territoire caractérisé par l'absence de gestionnaire de cette nature ordinaire. Prise entre deux territoires gérés par d'autres instances, elle n'offre pas aux acteurs de représentants incarnant les « porte-paroles », au sens de Callon et Latour. Alors qu'il existe un outil de gestion concerté sur le golfe du Morbihan, la baie de Quiberon n'est pas identifiée comme une zone à enjeux forts. Il n'existe donc pas de prérogatives réglementaires concernant le partage de cet espace. Une concertation, portée par un ou des représentants institutionnels, permettrait cependant une meilleure connaissance des acteurs entre eux ainsi qu'une meilleure connaissance législative à

même de préserver ce territoire et sa spécificité. Qui pourrait porter cet enjeu stratégique et se positionner comme traducteur, au sens donné par Callon et Latour, permettant ainsi aux divers acteurs concernés de créer un réseau ?

### C. Le tourisme : une obligation ... traitée comme une opportunité

La loi NOTRe du 7 août 2015, en organisant le partage de la compétence tourisme entre la région, le département et les communes ou intercommunalités, confère légalement aux EPCI quatre points de la compétence tourisme : promotion, communication, création/aménagement/entretien/gestion des ZAT (Zones d'activités touristiques) et animation des réseaux socio-professionnels. La loi amène donc une pluralité d'acteurs, relevant de champs d'intervention différents et appartenant au monde public autant que privé et associatif, à devoir travailler ensemble ou, a minima, cohabiter. Dans ce contexte, l'approche règlementaire est-elle suffisante et satisfaisante pour atteindre un optimum dans un réseau aux ramifications complexes ?

Concernant notre territoire d'étude, la loi NOTRe a eu pour incidence la mise en place d'un office du tourisme intercommunal, compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre, en lieu et place des communes membres au 1er janvier 2017. Le travail réalisé par les services d'AQTA, en lien avec ses élus, débouche fin 2016 sur la création et la structuration de l'office intercommunal, sous un statut de SPL. Finalement 23 des 24 communes sont regroupées. Carnac a décidé de jouer de sa possibilité de dérogation au titre de station classée, comme défini à l'article L. 133-13 du code du tourisme, et comme auraient pu l'exercer La Trinité sur Mer et Quiberon, le législateur ayant créé cette exception sous la pression de certains acteurs notamment de la montagne. La loi NOTRe a donc eu pour conséquence une « *redistribution des compétences obligatoires et facultatives* » et par conséquent « *une montée en puissance une montée en compétence des EPCI par rapport aux communes* » (VG). Ainsi dans une intercommunalité en pleine construction des compétences s'ajoutent.

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Le tourisme est une des pierres angulaires de ce territoire avec des enjeux économiques très forts. Plus de 9,4 % de l'emploi sur le territoire est directement lié au tourisme (Source: Insee, DADS et Acoff en 2011), ce qui en fait le taux le plus important sur la Bretagne, destination touristique elle-même très importante. Avec 11 millions de nuitées (chiffres CDT 2017), AQTA est la seconde destination de Bretagne après Saint Malo. « *Ca veut dire que le tourisme ça devient une véritable composante du développement économique ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent* » (VG). Et les besoins vont grandissant, puisque 33 % des flux touristiques du Morbihan et 26 % de ceux de la Bretagne passent par le territoire d'AQTA. Une politique de développement est nécessaire mais dans une optique de développement réfléchi et maîtrisé.

Au-delà du territoire d'AQTA, la baie de Quiberon fait partie d'un « terrain de jeu » plus vaste : la **destination touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan** regroupant Questembert communauté, Arc Sud Bretagne, Vannes Golfe du Morbihan Agglomération, AQTA, CC Belle-Ile en Mer, CC Blavet Bellevue Océan, Lorient Agglomération. Sous l'initiative et l'impulsion de la région Bretagne, AQTA a pour mission de coordonner les actions de mise en réseau et de mise en tourisme des activités liées à l'eau comme le nautisme ou l'ostréiculture, à l'échelle des sept communautés de communes citées ci-dessus. Cette destination touristique, qui constitue en soi une forme de découpage administratif à l'échelle de la Bretagne, implique des orientations particulières : « *pour nous ce n'est pas un territoire de communication mais un territoire de projets* » (VG). La Destination Touristique est le cœur du contrat de destination qui lie la région au ministère de l'Europe et des affaires étrangères faisant de la Bretagne l'une des vingt-deux marques françaises promues à l'international par Atout France. L'objectif de ces destinations est de mieux exprimer la richesse et la diversité de la Destination Bretagne, de mieux répondre aux besoins de la clientèle actuelle et future, de favoriser un rééquilibrage territorial du tourisme et définir, dans une démarche locale de projet, une meilleure

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon



manière de travailler ensemble. Le positionnement d'AQTA dans ce rôle de coordination est particulier puisque c'est « *l'angle « eau » donc tout ce qui est nautisme, pêche conchyliculture et thalassothérapie bien être* » (VG) qui a été choisi. « *Au début il devait y avoir que le nautisme et au fur et à mesure des réunions politiques comité de pilotage il a été décidé d'élargir aux autres périmètres, du coup AQTA se retrouve au cœur de la problématique tourisme nautique pour la Bretagne sud* » (VG).

AQTA est certes une jeune intercommunalité, mais qui finalement, en raison des orientations nationales et régionales, se retrouve à avoir fait les bons choix stratégiques puisqu'il s'agit plus « *d'accompagner les projets de développement touristique : aménagement, équipement, infrastructures et coordonner* » mais pas, comme d'autres intercommunalités ont pu le faire, de faire de « *la communication promotion* » (VG).

Suite à la mise en place de l'OTI, les élus et techniciens d'AQTA, en relation avec le CDT, ont travaillé à la mise en place d'un schéma stratégique de développement touristique pour son territoire. Cinq enjeux prioritaires ont été déterminés, dont le nautisme : « *force est de constater que le nautisme avait été identifié par le CDT et par nous comme faisant partie des priorités pour les quatre prochaines années* » (VG). Le schéma de développement touristique d'AQTA est un plan sur quatre ans qui cherche non pas à faire venir les touristes mais à bien et mieux les accueillir. Ses particularités sont nécessaires, comme le précise un élu du CDT : « *en fait quoi qu'on fasse les touristes sont là* ». Les élus ont pris conscience des dangers de vivre sur les acquis c'est-à-dire d'un développement non réfléchi, non construit et non maîtrisé. Les exemples de régions ayant mal vieilli existent : « *un peu comme la Vendée qui a beaucoup investi un moment dans les années 70 et aujourd'hui l'image n'est pas géniale et du coup la fréquentation touristique est en baisse, une chute libre parce qu'il y a un décalage ente l'offre et la demande et l'offre est vieillissante* » (VG).

#### **D. Un site d'exception « entre-deux »**

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Fort d'un territoire patrimonial mais aussi naturel d'exception, l'intercommunalité voit, sur sa zone d'implantation, deux sites engagés dans des processus d'inscription pour leur protection et leur valorisation. Ces labellisations vont, fort probablement, impacter de manière significative la renommée touristique sur des destinations déjà très fréquentées.

Le premier site du territoire en cours de classement à l'horizon 2022 concerne l'inscription du patrimoine mégalithique sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Bien sûr, Carnac est le fer de lance de cette dynamique, qui regroupe 26 communes, et qui pour certaines sont hors périmètre mais limitrophes, implantées sur le golfe du Morbihan. Ce projet est porté par une association "Paysages de Mégalithes" qui travaille en étroite collaboration avec les différentes instances (DRAC, centre des monuments nationaux, musée de la préhistoire, intercommunalité, etc.). Des techniciens travaillent à la valorisation de ce patrimoine en vue de l'inscription à l'UNESCO. Ce projet n'impactera pas directement la baie de Quiberon mais possiblement, de manière indirecte, avec des retombées touristiques qui pourraient augmenter.

Le second est le site dunaire Gâvres/Quiberon Dunes Sauvages en passe d'être inscrit aux Grands Sites de France (automne 2018) et qui est porté par le syndicat mixte éponyme et composé des 7 communes de ce territoire dont 5 sont situées sur AQTA. Il est issu d'un SIVU créé en 1997 et devenu syndicat mixte en juillet 2005. Leur mission est la protection et l'aménagement de ce site d'une manière générale. De plus, en 2000, il est devenu opérateur Natura 2000 et porteur du Life Nature « Maintien de la biodiversité littorale sur le site Gâvres - Quiberon » en 2006. La gestion de l'espace du Grand site dunaire est parfois complexe, au vu du découpage entre les différents propriétaires que sont le conservatoire du littoral, l'ONF, l'armée et les communes. Le syndicat est gouverné par un bureau et un comité syndical tout deux composés d'élus représentant ses différentes communes. Une équipe d'une quinzaine de techniciens est employée au bon fonctionnement de ces missions. Ce site, très fréquenté par les sports de nature et les sports nautiques en particulier, est déjà sur une « *charge en pratiquant* » (Mounet, Nicollet et Rocheblave, 2000)

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

presque maximum au moins sur la saison estivale. Bien évidemment les techniciens, en collaboration avec les services de l'intercommunalité, travaillent à des solutions pour essayer de gérer les flux, les fluidifier, sachant que la très grande majorité des déplacements a lieu en voiture. Un travail sur les pistes cyclable et les sentiers de randonnées est en cours, ainsi qu'une réflexion plus globale sur les transports suscitée par l'arrivée de la LGV qui met Auray à moins de 3h de Paris. Le Tire-Bouchon train historique et vétuste, qui relie Auray à Quiberon en juillet et août seulement, est lui aussi en phase d'étude, mais celle-ci est pilotée par la région car les transports ferroviaires relèvent de la compétence régionale.

L'autre aspect critique sur le site du cordon dunaire est la question éminemment délicate des infrastructures pour l'accueil des personnes : toilettes, douches, parking. Aujourd'hui, les prestataires d'activités nautiques ne peuvent se satisfaire de la situation actuelle qui n'est pas en adéquation avec leurs besoins : manque de bâtiments d'accueil et de stockage de matériel. L'équation posée en termes de conciliation entre la protection des milieux et la fréquentation touristique de ce territoire fragile est très délicate à résoudre. Comme le dit Vlès (2014) : « *la gestion des sites classés ou inscrits bénéficiant d'une forte notoriété se doit donc de combiner la protection (interdiction générale de modifier l'aspect des lieux) et la valorisation, essentielles à l'économie touristique dans un contexte souvent contraint* ». C'est pour ces raisons que le syndicat mixte travaille de concert avec l'intercommunalité pour lever les freins existants.

La baie de Quiberon est une sorte de territoire d'entre-deux coincé à l'ouest entre le Grand Site (côté Atlantique surtout) et, plus à l'est, le parc naturel régional, sur le territoire du Golfe du Morbihan. Le PNR, 50<sup>ème</sup> parc classé en France en 2014, est géré par un syndicat mixte regroupant 29 communes dont 6 font partie d'AQTA. Il couvre plus de 64 000 hectares dont 17 000 hectares d'aire d'intérêt maritime.

La baie de Quiberon est donc un territoire présentant une sorte de vide juridique : pas de PDESI, ni de CDESI, pas de SMVM, pas de réglementation spécifique imposée par le PNR ou le Grand Site, pas de GIZC. Le pays d'Auray est en effet lauréat depuis mars 2014 de l'appel à projet régional GIZC avec pour objectif annoncé d'élaborer

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

une stratégie maritime pour le territoire en trois ans. Actuellement, après une phase de diagnostic (réalisé par un groupement de cabinets), il faut choisir quels projets mettre en œuvre via ce « Pôle d'Équilibre Territorial et Rural » qui n'a aucun statut légal (ce n'est ni un échelon administratif supplémentaire ni une collectivité territoriale). Ce territoire est enclavé : les communes situées à l'est de la rivière de Crac'h, Crac'h, Saint-Philibert et Locmariaquer, font partie du PNR. Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon et Plouharnel font partie du Grand Site. Il reste Carnac et La Trinité-sur-Mer qui ne sont rattachées à aucun gestionnaire. Ceux que nous venons de citer ne prennent pas en compte le territoire de la baie de Quiberon. Il n'existe donc pas de gestionnaire de cette nature ordinaire sur ce territoire qui pourtant existe et est nommé en tant que tel.

## 2. « Baie de Quiberon, la sublime » :

Cet espace géographique, reconnu pour ses atouts par tous les professionnels interrogés (« *Elle rentre dans les plus belles baies du monde* »(PR) ), autant que les locaux, est à analyser comme une véritable actant, au sens de Callon et Latour. La simple analyse lexicale est significative par l'utilisation d'un adjectif qualificatif, qui, substantivé, devient un nom incarnant et imposant une personnalité. Cette dénomination est porteuse de sens, d'autant plus, que, comme nous l'a signalé la chargée de mission tourisme à AQTA, elle est issue d'une enquête réalisée auprès des touristes en juin 2017, à qui il était demandé de qualifier ce territoire. Cette dénomination est également la même que celle utilisée pour « labelliser » la commercialisation des huîtres de la baie. Quelle réalité cache donc cette personnification laudative ?

### A. Une marque touristique...

Ce qui compte le plus pour entamer une analyse spatiale « *c'est l'expression d'un nom localisé, d'une dénomination particulière des lieux qui se donnent ainsi à voir, à paraître* » (Di Méo, 1998, cité par Bernard, 2016). L'analyse de la marque

touristique déposée « Baie de Quiberon, la sublime » nous apparaît donc nécessaire pour une meilleure compréhension du système d'action global.

Comme le précise Bernard Hilliet, président de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI), dans le guide 2018 des partenaires, « *Nous avons décidé de transformer les obligations de la loi NOTRe en une véritable opportunité pour notre territoire. La mutualisation de nos offres, de nos forces, de nos compétences, de nos moyens va nous permettre d'être plus visible et plus présent sur le territoire national.* ».

L'affichage du territoire est presque scénarisé : dans cette atmosphère hyperbolique, l'espace « Baie de Quiberon » est mis au devant de la scène comme une vraie star.

Les acteurs du tourisme jouent ici sur un registre particulier où se croisent des ressentis exprimés à partir du terrain autant que des actions diverses comme par exemple celles de l'association internationale « Club des plus belles baies du monde » dont le siège social est localisé à Vannes. Les touristes autant que les acteurs professionnels considèrent souvent que la baie de Quiberon est une entité en soi, un gage de qualité puisqu'« *elle a déjà été classée depuis longtemps comme une des plus belles du monde* » (TG). La Baie de Quiberon, entité touristique, est membre du Club des plus belles baies du monde. Il est intéressant de noter que ce club, créé en 1997 à l'initiative de l'office de tourisme du Pays de Vannes sur la base d'un jumelage entre le Golfe du Morbihan et la baie d'Ha Long, impose des critères de sélection précis, notamment un qui porte sur les choix d'« *un aménagement intelligent de l'espace côtier* », dans le respect des biens naturels et culturels locaux. Ce réseau, qui compte actuellement une quarantaine de membres partageant la même préoccupation à savoir « *préserver des sites de plus en plus fragilisés de part leur grande fréquentation* », souhaite s'imposer comme un interlocuteur d'envergure internationale pour ce qui concerne les questions d'aménagement de l'espace côtier. La baie de Quiberon, associée au golfe du Morbihan, est une des cinq baies françaises reconnues par cette entité. Lors des dernières rencontres internationales de ce club à Vannes en avril 2018, le maire de Vannes, qui est aussi vice-président Europe du Club, signalait que d'autres espaces touristiques bretons

(baies d'Audierne, Douarnenez, Morlaix et Saint-Brieuc) étaient intéressés pour postuler<sup>10</sup>.

L'espace géographique de la baie de Quiberon est donc presque ici porteur en soi d'une valeur économique rien qu'à partir de sa dénomination. La double façade maritime du territoire que nous étudions est mise en valeur, exploitée : à l'ouest, l'océan Atlantique et au sud, la baie de Quiberon et ses îles. Les plaquettes touristiques mettent en exergue ces atouts incontestables : « *Boisé au nord, dunaire à l'ouest, escarpé au Sud, les atouts naturels de notre destination sont multiples et diversifiés. On y pratique toutes les disciplines nautiques : voile légère et habitable, surf, paddle, kitesurf... mais aussi la baignade, la randonnée et le farniente !* ». Cette description se retrouve dans celle d'un acteur du nautisme qui en présente les mêmes atouts : « *c'est une grande plus value pour le territoire. L'espace nautique par rapport à la configuration du territoire, me semble idéale parce qu'on a tout une façade où l'on peut pratiquer les sports de glisse dans les vagues etc. et puis tout un espace dédié à la voile légère, à l'habitable, aller vers les îles* » (EF).

Les atouts nautiques sont annoncés et presque évidents. Nous les analyserons dans un deuxième temps. Les atouts ostréicoles, moins connus du grand public, sont cependant eux aussi réels.

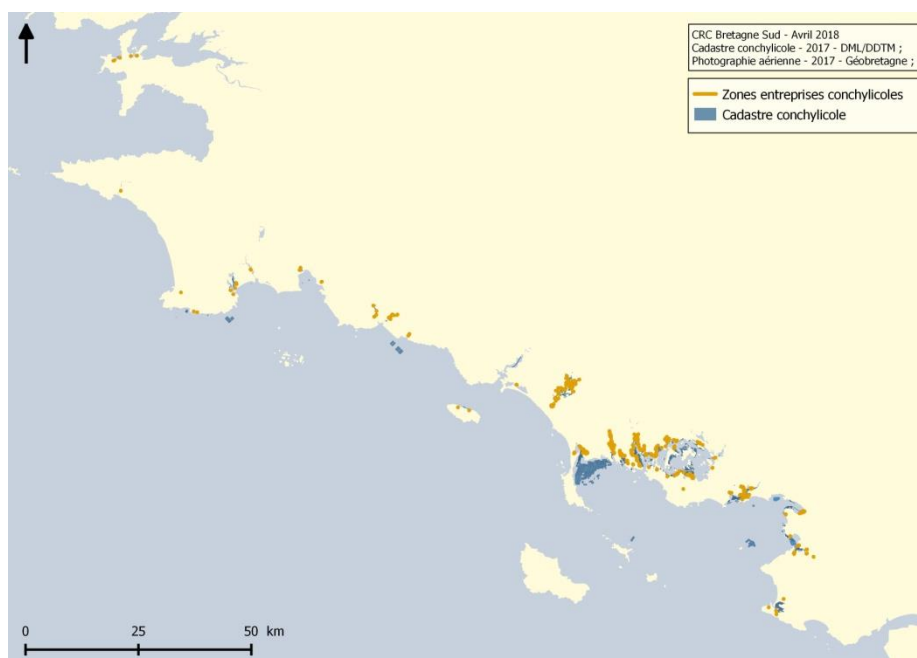
## **B. Sur un territoire ostréicole unique**

Les ostréiculteurs en sont conscients : « *On a vraiment de la chance d'avoir ce site, c'est un lieu unique pour l'ostréiculture !* » (GK). Mais il nous semble nécessaire d'explicitier en quoi la baie de Quiberon est un territoire ostréicole unique et pourquoi les enjeux sont essentiels pour cette activité économique et désormais également tournée vers le tourisme. La compréhension de cette géographie

---

<sup>10</sup> Source : « Tourisme. Plus belles baies : congrès mondial à Vannes », Le Télégramme, 10 avril 2018 <http://www.letelegramme.fr/morbihan/vannes/tourisme-plus-belles-baies-congres-mondial-a-vannes-10-04-2018-11921692.php>

ostréicole est nécessaire dans le cadre de notre étude. L'analyse des cartes marines et du cadastre conchylicole nous ont permis de mieux comprendre son potentiel d'activité ostréicole.

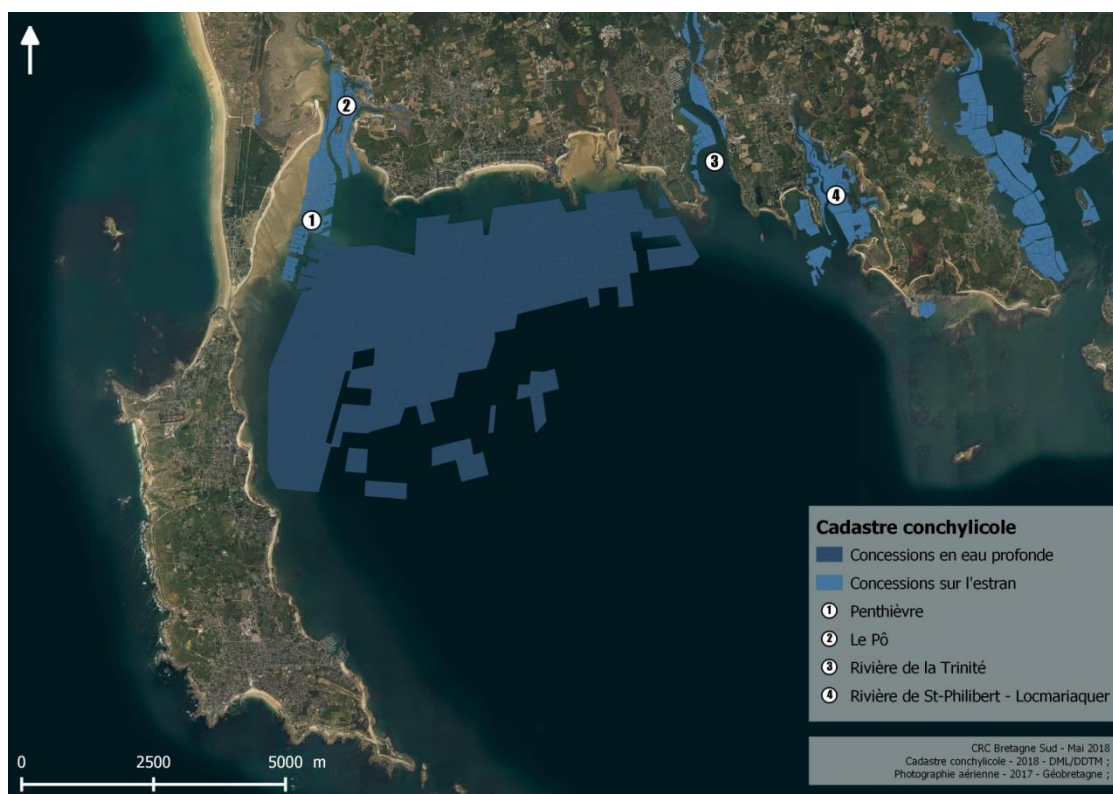


**Carte 4 : répartition de l'activité ostréicole en Bretagne sud**

La carte ci-dessus nous montre bien une répartition de l'activité ostréicole en Bretagne sud localisée entre le golfe du Morbihan et la baie de Quiberon. Cette dernière apparaît comme le lieu privilégié pour l'eau profonde puisque le cadastre conchylicole nous montre bien l'importance de ce territoire. La baie de Quiberon, en raison de ses caractéristiques géographiques et topographiques, dispose, en effet, d'un caractère unique en France en matière d'ostréiculture. Protégé par la presqu'île de Quiberon des vents dominants d'ouest et surtout de la houle, avec des zones d'estran importantes, ce territoire est particulièrement adapté à l'activité ostréicole. Comme nous l'avons vu dans le cadre général, sur la partie rétrospective de l'ostréiculture, la baie de Quiberon a joué un rôle clé dans l'histoire de l'ostréiculture bretonne, notamment après guerre. « *Le Morbihan sud c'est quand même le berceau de l'ostréiculture avec la plate !* » (GK). Pour bien comprendre l'organisation de cet espace actuel, en termes d'utilisation ostréicole, mais aussi

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

dans la perspective de partage avec les pratiques nautiques, nous vous proposons de repositionner ces zones pour mieux comprendre les activités ostréicoles.



**Carte 5 : la répartition des zones de concessions ostréicoles en baie de Quiberon**

A l'ouest du plan d'eau, après l'isthme de Penthièvre, en longeant la côte vers le nord, cette grande étendue sablonneuse, ancienne zone de captage d'huîtres plates, est aujourd'hui exploitée pour l'élevage de l'huître creuse sur l'estran. Ce travail s'effectue sur des tables métalliques surélevées du sol à une hauteur de 60 cm. Cette zone est accessible par ponton (bateau ostréicole) au coefficient de vives eaux. Un peu plus au nord, cette grande baie très protégée, composée de l'anse du Pô et la baie de Plouharnel, est le lieu historique de cette activité, dès la fin du XIXe siècle. Un grand nombre d'entreprises ostréicoles y sont installées, offrant un visage protéiforme de l'activité. De très nombreuses dégustations et ventes au détail se sont développées ces dernières années. Ce lieu est aussi dédié à l'élevage en surélevé des huîtres creuses. Plus à l'est, dans la rivière de la Trinité en aval du pont de Kérispert, se trouvent, de chaque côté du chenal donnant accès au port, des concessions sur l'estran pour le travail de la creuse. Les exploitations se situent,

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon



elles, très majoritairement en amont du pont. La limite de notre étude concerne la rivière de Saint Philibert et Locmariaquer : les concessions sont aussi sur l'estran et les exploitations souvent à proximité. Retenons que le travail sur estran est aujourd'hui exclusivement réservé à l'élevage de la creuse.

La seconde zone, beaucoup plus conséquente en termes de superficie (autours de 2000 ha), s'étend au nord d'une ligne La Trinité-sur-Mer/Saint-Pierre-Quiberon. L'analyse du cadastre ne permet pas de distinguer les deux usages distincts sur ces concessions, à savoir le captage de l'huître plate et l'élevage de l'huître creuse à même le sol. Ces données nous auraient pourtant permis une analyse plus précise dans le double usage du territoire avec les nautiques. En effet, l'élevage en eau profonde a un impact moins problématique pour la navigation puisque les concessions sont balisées aux quatre coins du parc, tandis que les zones de captage sont plus proches de la côte et avec une densité de bouées correspondant au nombre de cages déposées, soit environ une bouée par mètre carré.

#### a. Deux atouts essentiels

##### a1. Une façon unique de travailler : l'eau profonde

Un professionnel nous fait l'éloge des pratiques possibles et termine ses propos par : « *C'est un lieu exceptionnel la baie en ostréiculture !* »(CK). Pourtant, lors des entretiens, tous ne l'expriment pas spontanément tant cet élément fait parti de leur environnement, de leur culture. L'ensemble des ostréiculteurs interrogés a repris une exploitation familiale ou est enfant d'ostréiculteur, voire avait déjà des grands-parents dans le métier. La baie étant protégée des vents dominants d'ouest et surtout de la houle, cela permet de travailler les huîtres sur des concessions à même le sol et rend possible une mécanisation des tâches. Cela demande un investissement conséquent dans des pontons de grande taille, mais le confort de travail est bien réel en comparaison à la pénibilité du travail des poches pour la culture des huîtres sur l'estran. L'un des ostréiculteurs interrogés l'explique bien : « *y'a du monde intéressé de nouveau car c'est quand même un travail exceptionnel, une façon de travailler* »

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

*qui est le top, après y'a des contraintes, il n'y a pas toujours la qualité que t'espérerais mais au niveau de la facilité du travail physique c'est bien* » (MLJ).

Le modèle économique d'une exploitation ostréicole de la baie de Quiberon est donc un peu différent d'une exploitation qui travaille sur l'estran, comme l'illustre le secrétaire général du CRC : « *Si tu compares un céréalier de la Bretagne à un céréalier de la Beauce, c'est la même logique en terme de moyens, d'économie générale et de pilotage d'entreprise. C'est à dire qu'en baie de Quiberon on raisonne tout de suite à l'échelle de 4 à 5 ha, sinon ça n'a pas de sens. Celui qui fait des poches raisonne à la poche au mètre carré* » (AD). Même si l'image est parlante, il est important de ne pas se référer à l'ensemble des éléments que cela pourrait renvoyer et notamment en terme de posture environnementale, ici pas de traitements, au contraire un souci vital de qualité des eaux que nous évoquerons un peu plus loin.

## **a2. Une baie pour deux huîtres**

Il est parfois difficile pour le néophyte de saisir le travail de l'ostréiculteur en baie de Quiberon. Depuis le littoral, seule l'activité sur estran est visible et, en baie, l'activité est visible uniquement via des bouées mais qui ne donnent pas de clés de compréhension, ni pour des touristes lambdas, ni pour des pratiquants nautiques et parfois même pas pour des locaux. Quand l'un des ostréiculteurs vous dit : « *les meilleurs parcs de captage c'est dans les hauteurs !* » (GK), il est nécessaire de déchiffrer ses propos. Quand il parle de hauteur, cela correspond à la hauteur d'eau, dans ce cas, cela veut dire que ce sont des concessions en eau profonde mais avec peu de profondeur, soit celles qui sont les plus près de la zone d'estran. Le secrétaire général du CRC nous précise : « *la zone de captage est circonscrite dans la zone des 3 à 5 m* » (AD). Ces parcs sont propices au captage de l'huître plate. Si aujourd'hui un pourcentage très faible de ce naissain est élevé jusqu'à la commercialisation en baie de Quiberon, pour des raisons de mortalité encore importante, c'est pourtant bien le lieu presque exclusif de captage tant la production de la rade de Brest reste

marginale. Cela nous est expliqué lors d'un entretien, tout comme le lien avec Cancale : « *le captage de plate en France, c'est la baie ! Cancale est dépendant de nous pour produire les huîtres plates* » (GK). L'essentiel des jeunes huîtres part finir son cycle de grossissement sur Cancale, et, l'interdépendance de ces bassins étant extrêmement forte, il existe même des ostréiculteurs qui travaillent sur les deux bassins afin de pouvoir maîtriser l'ensemble de l'élevage de cette huître plate et ne pas être dépendant. C'est ce que nous expliquait le secrétaire général du CRC pour expliquer l'augmentation des bouées de captage en baie : « *on s'aperçoit qu'il y a un engouement, une augmentation de la pratique du captage notamment par le fait qu'on a un certain nombre d'éleveurs de Cancale et de la baie du mont St Michel qui viennent capter ici en se disant si on capte nous même on n'a pas besoin d'acheter* » (AD). Mais ce travail de captage demande des investissements considérables en terme de matériel, d'achat de concessions, et d'espace de travail à proximité de l'eau alors que le foncier est de plus en plus rare.

Cela confère donc au travail en eau profonde un attrait très recherché pour la qualité de ses huîtres (MLJ) et une certaine facilité de travail. Les témoignages sont presque unanimes. L'un explique sa volonté de la sorte : « *mais le but c'est de retravailler au maximum en baie* » (CK), un autre : « *je n'envisage pas de mettre plus en poches mais en revanche en baie j'ai encore de la place, il y a du potentiel* » (MLJ). Seulement une poignée d'élus (35 à 40 entreprises) a aujourd'hui le privilège de pouvoir y exercer le travail de la creuse en eau profonde.

#### **b. Les risques conchylicoles**

Le captage de naissain d'huîtres plates a toujours eu lieu en sud Morbihan, même s'il a connu des épizooties qui ont lourdement impacté la profession à plusieurs moments. Ces périodes de mortalité ont amené à une reconfiguration de la géographie ostréicole en baie de Quiberon.

Un des risques majeurs et permanents de la profession ostréicole est le risque d'épizootie aux causes multiples et pas encore scientifiquement précisées mais dont

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

les conséquences sont catastrophiques puisque causant des mortalités massives d'huîtres. La profession a traversé deux épizooties entre 1970 et 1980 qui ont eu pour conséquence l'arrêt, presque total, de la culture de l'huître plate. En trouvant comme huître de substitution, l'huître creuse d'origine japonaise, il a fallu réapprendre un nouveau métier car même s'il s'agit d'une huître les caractéristiques d'élevage et les zones de captage ont modifiées totalement les méthodes de culture et les interactions entre les bassins ostréicoles français. Certaines régions ont pu profiter de ce passage à la creuse pour se lancer dans l'ostréiculture (en Normandie par exemple). La baie a connu, à nouveau, de gros problèmes de mortalités vers 2008 : « *Il faut savoir que dans la baie on a connu un coup dur, on va dire il y a une petite dizaine d'années maintenant. Il y a eu des mortalités relativement conséquentes dans le naissain d'huître, il y a eu une mortalité très conséquente dans la baie de Quiberon ce qui fait que la baie n'est plus exploitable que dans la partie haute, là où les sols sont les plus durs* » (MLJ). Il ne s'agissait pas à ce moment d'une nouvelle épizootie mais plutôt d'un virus. Les causes, analysées par l'IFREMER, semblent multiples mais l'un des facteurs principal pourrait être lié à la trop grande densité d'élevage et aux changements successifs de bassin d'élevage au cours du cycle de croissance.

Alors que la baie de Quiberon est un territoire presque unique en France pour le travail en eau profonde des huîtres directement au sol, cet avantage indéniable implique également certaines contraintes importantes auxquelles les ostréiculteurs doivent s'adapter. Dès les débuts de l'exploitation de la baie, les ostréiculteurs ont connu une évolution des prédateurs. Nous pouvons citer entre autres les crépidules et les bigorneaux perceurs mais également les étoiles de mer : « *l'inconvénient c'est qu'on est en première ligne au niveau des entrées d'étoiles [de mer] et là on s'est payé des journées, des semaines d'étoiles. Régulièrement tout l'été on passait* » (CK). Pour lutter contre ces prédateurs et préserver la marchandise, les ostréiculteurs doivent les pêcher à l'aide d'écheveaux, sorte de cordage détourné trainés au fond de l'eau sur lesquels les étoiles s'accrochent, mais cela demande beaucoup de temps. Plus cette pêche est faite collectivement, plus elle se révèle

efficace. Un autre type de prédateur est redouté des ostréiculteurs : la daurade. « *Le gros souci de la baie c'est que les daurades peuvent tout avaler en peu de temps, donc le travail de plusieurs années peut être réduit à néant* » (CK). Ce poisson, qui fait d'énormes dégâts en très peu de temps, est présent de manière périodique mais sur une saisonnalité marquée (de mars à octobre). « *C'est dur à pêcher et nous on est jamais là quand elles sont là, elles sont tellement farouches c'est un poisson qui survit tout le temps* » (GK). Et pourtant l'ostréiculteur doit y faire face, trouver les solutions au risque de mettre en péril l'entreprise. Certains ostréiculteurs mettent des filets protecteurs autour de leurs parcs, d'autres font appeler à une société extérieure (un regroupement d'ostréiculteurs) qui pêche à leur place. L'entretien des parcs ostréicoles pourrait aider à réduire les impacts négatifs des prédateurs. « *Les contraintes de la baie sont plus liées aux problèmes de prédation notamment la daurade et puis les étoiles de mer mais là on maîtrise mieux* » (CLJ). Par ces propos, nous voyons que la lutte contre les prédateurs peut s'avérer plus ou moins facile en fonction du prédateur et des techniques mises au point.

Nous voyons bien par l'analyse de ces données, les multiples facteurs de dépendance au milieu naturel, qui peuvent, à tout moment, avoir des conséquences dramatiques si la gestion du risque n'est pas dans la culture de l'entreprise. « *Je garde un quota sur l'estran en cas de chasse, un volume minimum pour que quoi qu'il arrive, on garde ça sous le coude* » (CK). Dans le même temps, cet ostréiculteur nous expliquait : « *les concessions étaient abandonnées et moi j'ai fait la demande ce n'est pas des mauvais parcs mais on était dans une ambiance morose les gens se désintéressaient de la baie, moi quand j'ai su que ce morceau là était vacant j'en ai fait la demande* » (CK). Ces propos illustrent la nécessaire prise de risque mêlée à une analyse fine de la situation ostréicole dans la période de crise après 2008, mais il semble, au vu de la situation économique de son entreprise aujourd'hui, que ses choix se sont avérés judicieux, la baie étant à nouveau un terrain propice à la creuse.

### C. Pour un tourisme nautique en fort développement

Le nautisme, nous l'avons vu ci-dessus, « a été considéré comme une priorité après le transport et la mobilité et la modernisation de l'offre » (VG) par les élus d'AQTA. Ces choix sont argumentés puisque pour eux, « il y a deux dimensions [dans] le nautisme » : « une question d'image pour notre territoire » et il sert « l'attractivité économique » (VG). Ce territoire « n'est pas attractif grâce aux chapelles » (VG). Les élus et acteurs sont cependant conscients « qu'entre l'intention et la consommation il y a un décalage » (VG). Le territoire étudié offre une concentration importante d'activités nautiques composées d'écoles de voiles (ENSVN, SNT, YCC), dont la réputation est en partie fondée sur les grands noms qui y sont passés ou y passent encore (Eric Tabarly, Olivier de Kersauson, Thomas Coville), autant que de petites structures privées. La carte ci-après présente cette répartition à partir de l'implantation foncière des entreprises nautiques : en vert est indiquée la zone d'évolution réglementaire des activités, à savoir une navigation maximum à deux mille à partir du trait de côte.



**Carte 6 : les structures nautiques implantées en baie de Quiberon**

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Ce territoire est totalement investi par les pratiquants et selon des modalités multiples. L'analyse de cet engagement influence l'environnement et les relations entre les acteurs. « *De multiples modalités de pratique se développent ainsi au cœur d'une nature extrêmement diverse* » (Bessy et Mouton, 2004). L'espace naturel est source de loisirs autant que de pratiques professionnelles à visée économique : « *la nature est instrumentalisée et se distingue par la présence de fortes potentialités commerciales en terme d'attractivité pour la clientèle.* » (Bouhaouala, Corneloup, Soulé et Vachée, 2001). Dans le domaine du nautisme, là encore, les atouts du territoire sont une évidence pour les acteurs : « *c'est unique pour les sports nautiques, tu peux tout faire* » (TR). Un acteur du nautisme le précise en termes plus techniques : « *on a là un espace qui n'a pratiquement pas d'équivalent. Puisque dans une même séance, c'est lié à des considérations techniques, [...] on peut faire quatre types de navigation différente* » (PN). Le constat est le même pour la chargée de mission tourisme à AQTA : « *le nautisme devient un facteur d'attractivité du territoire en terme d'image* » (VG). Sur le territoire, 150 entreprises en lien avec le nautisme (toutes catégories confondues) sont dénombrées et sont créatrices de 750 emplois.

En 2016 (source SOFRES), 28 % des visiteurs ont été sur l'eau en Bretagne dont 10 % qui ont pratiqué une activité nautique. Alors que 60 % des Français évoquent leur envie d'aller sur l'eau, la marge de progression possible pour le tourisme nautique constitue donc une réelle opportunité de développement économique pour le territoire (à titre de comparaison, 50 % des touristes qui vont au ski font du ski). La mer, et les activités nautiques qui lui sont liées, c'est la porte d'entrée promotionnelle et touristique du territoire d'AQTA. Dans cette « carte postale » idéale, le nautisme a toute sa place : « *je ne suis pas un spécialiste du tourisme, je ne vois pas ce qu'on pourrait venir faire en baie de Quiberon si on ne va pas sur les îles. Une fois qu'on a mangé le midi, qu'on s'est baigné, il y a forcément un moment donné l'attrait de l'activité nautique qui arrive par-dessus* » (EF).

Mais c'est aussi le support de plusieurs économies de territoires qui font vivre les hommes autour de plusieurs usages : conchyliculture et pêche, sports et loisirs, tourisme et balnéarité.

L'enjeu qui ressort est donc celui d'une harmonie d'usages souhaitable et souhaitée et, dans cette optique, le tourisme peut être le point d'intérêt dans lequel toutes les économies liées à la mer se retrouvent. La mise en tourisme est d'autant plus à concevoir comme un levier de croissance économique réel pour les professionnels puisque 90% d'entre eux sont des TPE. L'analyse du poids économique du nautisme sur le territoire est un des objectifs assignés à la chargée de mission tourisme d'AQTA. L'enquête est actuellement en cours. Certains acteurs du secteur nautique tentent par eux-mêmes de démontrer l'impact économique réel de l'activité : dans une note interne que nous a communiquée le président de la SNT, lors d'une rencontre dans le cadre de notre stage, la valeur estimative de 2,2 M d'euros est annoncée pour estimer les retombées directes des régates organisées par cette association sur l'économie de la Trinité et des communes avoisinantes, uniquement en termes de dépenses de séjour. Il s'agit juste de données extraites à partir d'un sondage auprès des participants aux régates mais les chiffres autant que la démarche sont significatifs du poids du tourisme nautique. Alors que les chiffres parlent, le président de la SNT regrette que ce potentiel ne soit pas plus affiché. Alors que Lorient et la Sella ont mis en exergue l'atout nautique, aucun panneau routier, aucune publication touristique officielle ne met en valeur, Saint-Pierre-Quiberon, pour l'ENVSN, ou La Trinité, pour la course au large, comme hauts lieux nautiques alors que les plus grands noms actuels vivent, pratiquent et évoluent dans ces communes.

La baie de Quiberon est un plan d'eau unique : « *par sa nature, pas de contraintes. Du fait qu'il y ait peu de contraintes peut-être qu'il y a beaucoup de personnes qui veulent l'utiliser et sur certains temps il me semble qu'il y ait des difficultés à trouver des zones de mouillage* » (EF). Malgré ces atouts, le tourisme nautique peine

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon



à se développer de manière optimale et raisonnée. Deux aspects seraient à donc développer, en plus des enjeux économiques du développement du tourisme nautique.

Le premier concerne la visibilité des activités nautiques et leur utilisation marketing. Alors que la baie de Quiberon est un site exceptionnel : « *avec les îles en face, c'est juste un territoire exceptionnel la baie, avec l'océan pour le surf et les vagues en planches* » (AH), « *un lieu génial avec les îles, Belle-île, Houat, Hoedic [...], unique* » (TG), le manque de visibilité du nautisme est réel autant pour les professionnels que pour le tourisme. Les professionnels du nautisme en sont conscients pour beaucoup : « *on a l'impression que notre sport est confiné et réservé à une élite et c'est un vrai problème* » (FP), il n'y a en effet « *pas de spectacle pour les spectateurs et c'est quand même dommage parce que aujourd'hui la voile et le kite un peu plus c'est plus en départ de plage comme le wind surf, les compétitions sont toujours loin du bord jusqu'à deux mille et des fois on voit rien, on se demande ce qui se passe et c'est dommage pour le spectateur que ça soit pas plus près des côtes* » (PR). Concernant les régates, les règles sont en soit parfois difficiles à comprendre contrairement à d'autres activités sportives « *comme une course dans une piscine où on voit le premier, on voit le dernier* » (FP), mais il existe un réel potentiel à développer sur cet aspect. L'image du territoire, en termes de marketing nautique, reste à construire. Certes il est nécessaire de prendre en compte les spécificités de la baie pour imaginer ces développements de manière réaliste : « *on pourrait rêver d'un stade nautique avec des tribunes et des bateaux immédiatement sous la vue du public mais ça c'est difficile à réaliser, c'est le marnage, la marée* » (PN) mais des actions événementielles sont à imaginer autant pour les touristes que pour la population locale, à qui l'on offrirait alors une entrée pour une appropriation culturelle du territoire autant qu'un moyen supplémentaire de dynamiser l'économie locale : une médiatisation supplémentaire du sport nautique peut notamment avoir des conséquences en terme de fréquentation à l'année dans les écoles de sport des clubs nautiques.

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Le deuxième point concerne les pratiques nautiques en développement. Les institutions autant que les professionnels ont peu la main sur les pratiques libres non encadrées. Or le développement très important de ces dernières dans le nautisme, du simple paddle à l'habitable, a des conséquences dans un domaine essentiel : la sécurité. Le constat du développement de ces pratiques est fait par les professionnels : « *il y a plus d'écoles, plus d'activités nautiques, ça c'est beaucoup développé* » (AH). Certains ont conscience des possibles dangers liés à ces pratiques parfois non maîtrisées : « *Les gens qui vont sur l'eau estiment cela comme un espace de liberté et c'est vrai qu'il y a des règles de priorité et tout ça mais quand on est sur l'eau on en est pas encore là. On forme des gens au permis côtier, ce qu'on apprend en théorie et ce qu'on rencontre sur l'eau, alors qu'on fait de la pratique, il y a des fois une sacrée marge et les candidats ouvrent de grands yeux* » (FP). Les supports en vente ou accès libre ne signifient pas que les usagers les maîtrisent, d'autant plus que le terrain de pratique, la baie avec ses courants, ses parcs et ses particularités météorologiques, n'est pas toujours connue des néophytes : « *on se retrouve quelquefois avec des engins mis à l'eau sans discernement* » (PN). Les innovations technologiques actuelles dans le nautisme, notamment le développement des foils, risquent d'augmenter le facteur dangerosité pour les pratiquants libres mais également les professionnels. Parmi ces derniers, tous sont d'accord sur l'intérêt de ces nouveautés, en terme de pratique autant que de visibilité du nautisme : « *il y a un potentiel énorme à développer notamment pour les foils, c'est une sacré opportunité, parce que c'est un plan d'eau protégé* » (TG). Cet aspect non structuré du nautisme peut être une source d'imprévisibilité. Les prestataires privés, considérés comme des acteurs isolés, rajoutés aux pratiques individuelles autogérées et inorganisées constituent ensemble des « *zones d'incertitude* », qui peuvent alimenter le « *jeu des acteurs* ». Les professionnels du nautisme ont donc ici un rôle à jouer. Certains acteurs en ont déjà conscience : « *Nous on a intérêt à faire de la prévention par rapport à tout ça. N'importe qui peut acheter un bateau à moteur, il faut un permis, ou un voilier qui ne nécessite*

*pas de permis* » (FP) et équipent « *les gens avec des capes, des gilets pour les impacts, le gilet de sauvetage obligatoire* » (AH).

Cette lecture croisée « transmoderne » de l'ostréiculture et du nautisme (Corneloup, 2011) permet de chercher à favoriser les pratiques transculturelles fondées autant sur ce qui rapproche que sur ce qui éloigne. Cette approche de « *circulation entre pratiques culturelles* » peut être un terreau favorable à l'innovation, inhérente à chaque pratique professionnelle. Le croisement de ces trois domaines d'analyse permet de mettre en valeur « *la part du patrimoine immatériel et matériel, des ressources culturelles et des jeux socio-politiques autour desquels se définissent les identités territoriales et les logiques d'action des entrepreneurs* » (Bouhaouala, 2002).

Le territoire, pensé comme un système touristique local (Marcelpoil et Perret, 1999), participe à structurer le ou les secteurs qui se développent sur les sites de pratique. Des effets territoriaux viennent ainsi bousculer la logique du marché par secteur de pratique. Les enjeux se compliquent évidemment lorsque plusieurs secteurs sont présents sur un même espace de pratique (pratiques libres, libres et payantes, encadrées sur parcours aménagé...). Dès lors se pose la question des liens existants entre les différents acteurs qui agissent sur un même territoire, permettant de définir l'espace commun partagé autour duquel se construit la régulation des échanges entre les différentes parties prenantes.

### **3. Une cohabitation de pratiques professionnelles problématique ?**

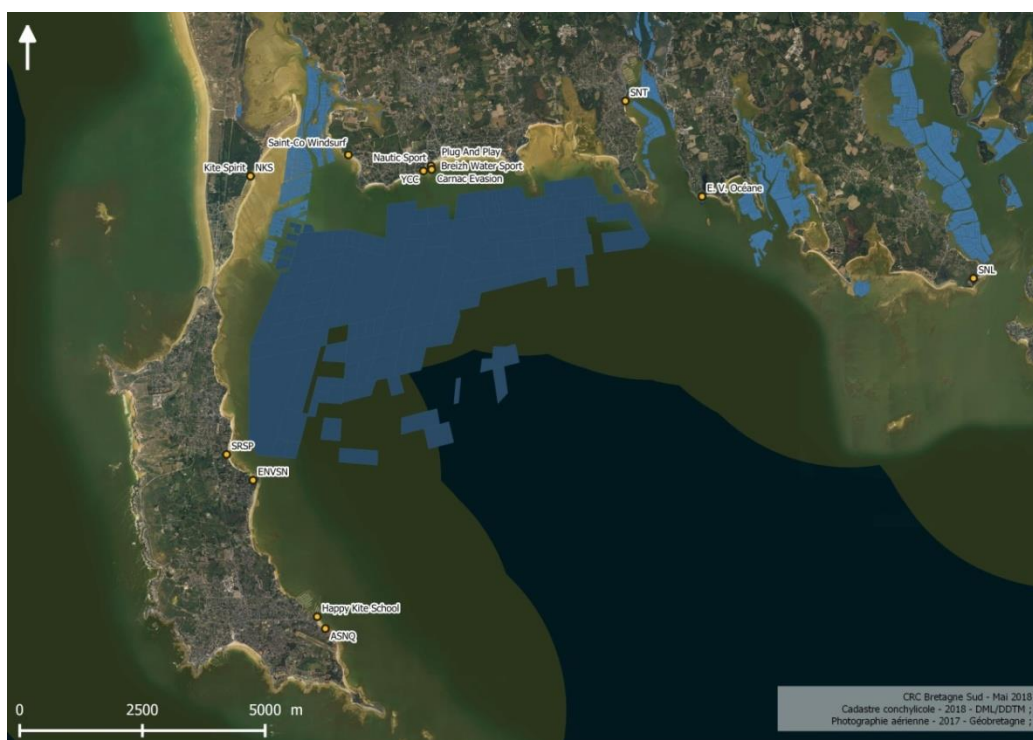
Il s'agit ici d'analyser un jeu d'acteurs complexe. L'organisation sociale du jeu d'acteurs est liée à des formes anciennes, actuelles et à venir au cœur d'un développement entrepreneurial et territorial. Les différents acteurs vont se positionner différemment en fonction des enjeux sectoriels qui les concernent sur ce territoire. En fonction de leurs objectifs, ils établissent des stratégies qui leur permettent de conserver une autonomie importante ou, au contraire, de faire peser de l'incertitude sur les autres (Friedberg, 1993). Les interactions entre les deux

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

secteurs d'activité sont également à analyser sous cet angle. Pour atteindre leurs objectifs, les différents acteurs ont parfois besoin de nouer des relations entre eux, et d'interagir avec ceux qu'ils côtoient au sein du contexte d'action : ostréiculteurs entre eux, nautiques entre eux mais également les deux professions entre elles en raison d'une cohabitation sur un même territoire. Ces relations de pouvoir, selon Friedberg, ne sont pas toujours conflictuelles. L'analyse des caractéristiques physiques du territoire sont à la base de l'analyse organisationnelle car elles permettent d'appréhender la répartition spatiale des différentes pratiques et des sources de conflits possibles. Notre analyse va permettre de relever la nature des relations entre ces acteurs et de caractériser leurs stratégies.

### **A. Une cohabitation de fait**

Le partage d'un même territoire de pratique est ici lié aux bassins de navigation qui se situent sur la même zone que les bassins de captage et de dragage. La carte ci-après nous montre bien la cohabitation sur un même espace de pratique : pour le nautisme il s'agit d'une cohabitation imposée par la réglementation (en vert foncé : la zone de navigation maximum à deux mille de la côte), pour les ostréiculteurs, cet espace correspond aux zones de captage et d'élevage (bleu clair pour l'élevage sur table et bleu foncé pour l'eau profonde). Une représentation cartographique des deux activités ostréicoles différentes, que sont l'élevage et le captage en eau profonde (bleu foncé) et qui impliquent un balisage différent, aurait été intéressante afin de montrer que le captage a lieu sur la bande la plus proche de l'estran. Sur cette frange côtière, la pratique nautique est plus importante et est surtout un point de passage obligé pour les départs et arrivées des pratiquants.



**Carte 7 : la cohabitation des activités ostréicoles et des activités nautiques**

La zone côtière est, elle aussi, évoquée comme une zone de cohabitation : les parcs, découverts à marée basse (signalés en bleu clair sur la carte), sont des zones sur lesquelles kayak, planche à voile et paddle évoluent. « *C'est vraiment ça qui me marque, la différence de densité de bateaux et aussi de proximité de zone ostréicole* » (EF). D'autres pratiques sont citées dans les entretiens mais n'ont pas été analysées : pêcheurs à pied, pêcheurs professionnels, navigation à moteur. Selon Mounet (2000), les caractéristiques physiques d'un site étudié correspondent à l'un des facteurs essentiels à prendre en compte pour saisir l'organisation d'un site, car elles vont structurer et localiser les pratiques sportives ainsi que les produits commerciaux liés à ces activités. Nous utiliserons dans cette partie les données cartographiques croisées aux entretiens pour appuyer notre propos.

Pour les ostréiculteurs, les zones de pratique sont imposées de fait par les concessions : « *une concession se caractérise toujours par un lieu* », « *ça suscite une procédure qui est très précise* » (AD). Pour les nautiques, les zones de pratiques sont plus ou moins contraintes : pour une structure fixe de location ou de cours,

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

l'implantation foncière impose le bassin de navigation même s'il est possible de le faire évoluer notamment en fonction des conditions météorologiques. Pour les privés nautiques en kite-surf ou paddle notamment, les contraintes sont celles du vent, du public, en plus de celles définies dans l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) délivrée par la mairie. Les contraintes règlementaires sont également un facteur qui impose une zone de pratique, mais celle-ci est plus souple. Nous constatons donc une plus grande liberté possible pour les nautiques : « *Pour notre zone tout dépend de l'orientation du vent* » (TG), « *On a une navigation assez étendue en fonction des supports* » (SM).

En termes géographique, l'espace est donc partagé. Chaque activité doit également, en son sein, partager l'espace selon les différentes pratiques : captage ou dragage pour l'ostréiculture, types de supports différents pour le nautisme. Ces sous-divisions impliquent également des contraintes propres à chaque activité qui sont en interférence avec toutes les autres. Pour certains acteurs le partage de l'espace entre acteurs ayant des pratiques voisines ne semble pas problématique : « *en règle générale quand ce sont des activités nautiques encadrées il n'y a pas de conflit car on connaît le métier du voisin [...], on voit la zone qu'il est en train d'utiliser [...]. Je pense qu'avec les différents professionnels qui font l'encadrement ça se passe généralement bien* » (EF). Mais les autres usages du même espace peuvent poser problème notamment les pratiques individuelles : « *C'est plus ceux là [les casiers de pêche individuel] les dangereux. Les engins des pro, leurs signaux [...] on les voit [...] c'est plus avec la pêche loisir* » (PN). Cet acteur nautique, qui travaille à l'ENVSN et évolue donc plus en bas du plan d'eau, observe d'autres contraintes liées à d'autres acteurs que nous n'avons pas analysés dans notre étude mais qui sont à prendre en compte dans le partage de l'espace : pêcheurs de loisirs, « *recrudescence des jet ski* », « *engins tractés divers et variés* ».

C'est un fait, la baie de Quiberon est jalonnée de bouées délimitant les exploitations ostréicoles : « *on s'aperçoit que la baie elle est jalonnée de bouées dans tous les*

*sens de parcs de concessions* » (TR). Certains acteurs évoquent les « *champs de bouées [...] par dizaines, si ce n'est pas centaines* » (PR), d'autres « *une forêt de bouées* » (GR). Si l'image est assez marquante et évocatrice, un ostréiculteur n'hésite pas à comparer la baie à « *une zone un peu minée quand même* » (NC).

Ces bouées sont cependant nécessaires et obligatoires. « *Le balisage a une fonction de bornage, ça définit les limites cadastrales des parcs donc ça c'est une obligation légale, on y peut par grand chose.* » (AD). « *La règle de balisage [est] imposée par le cahier des charges* » (AD), cependant certains ostréiculteurs travaillent sans bouées toujours avec des risques connus, notamment les pêcheurs qui accrochent les cages. Certains ostréiculteurs ont déjà fait l'expérience : « *le souci, c'est que le pêcheur ne voit pas le truc, donc les pêcheurs alignent un filet dessus et après ça accroche partout, ça dérange les cages qui peuvent sortir de la concession* » (CK). Actuellement, des bouées supplémentaires sont apparues dues aux filets pour protéger des daurades. Les ostréiculteurs sont bien conscients d'augmenter les risques pour les plaisanciers mais se voient dans l'obligation de protéger leurs parcs des daurades (CK). Pour les pratiquants nautiques, « *le problème des bouées est récurrent* » (GB) simplement par le fait de partager le même espace. Cet acteur précise : « *on attire l'attention [lors des régates sur le fait que les pontons ostréicoles sont] des bateaux prioritaires [car ils travaillent], nous en plaisance on peut leur laisser la priorité* ». Les acteurs nautiques, qui connaissent le territoire, ont intégré ce balisage dans leurs pratiques : « *je suis toujours dans les bouées toujours les bouées peut-être moins les champs de bouées, mais toujours les roses, les jaunes, des grosses qu'on voit bien et donc voilà, les élèves je les préviens* » (PR). Les différents types de supports nautiques peuvent également avoir des interférences négatives entre elles comme le précise un encadrant en kite surf : « *j'ai déjà été emmêlé dans les catamarans [...] on est accroché ça part dans tous les sens avec la force que ça a c'est violent* » (PR).

Les tensions sont donc existantes chez les nautiques en raison du balisage de la baie mais l'inverse est également observable. Certains ostréiculteurs ne comprennent pas toujours les pratiques nautiques : « *lorsqu'il y a des régates, ce n'est pas toujours*

*simple on est obligé soit de faire des grands tours immenses pour les éviter alors que eux pourraient très bien aller à l'extérieur des concessions parce que nous on a nos routes quotidiennes [...] je me suis fait insulter par des personnes parce que j'étais pas loin des petits bateaux mais j'étais à la barre, je voyais très bien ce qu'il se passait on a quand même l'habitude du plan d'eau » (CK).*

La cohabitation imposée par le partage d'un même territoire ne signifie pas cependant volonté de nuire. Nous avons constaté, au cours de nos entretiens, un respect mutuel presque toujours réel des deux côtés. Les ostréiculteurs font attention : « *on essaye d'entretenir un bon relationnel* » (GB), « *quand il y a une course, on évite de les gêner* » (GK), « *chacun travaille en bonne intelligence* » (NC), « *je sais que les organisateurs [de régates] c'est pas simple pour eux et notamment en terme de responsabilité* » (NC). Les nautiques relativisent les tensions liées à la cohabitation et cherchent à conserver cette entente : « *il y a de l'activité ostréicole mais comme c'est essentiellement des tables, ils y vont essentiellement quand la marée est haute, on ne s'emmerde pas* » (SM), « *Après avec les ostréiculteurs je n'ai jamais eu de souci, ça s'est toujours bien passé, il y a juste une fois où j'ai jeté mon ancre je me suis pris une bouée, je me suis fait réprimandé il avait raison, je me suis excusé* » (EF) et « *on a de bonnes relations aujourd'hui avec eux, on essaye de faire attention* » (FP). Un ostréiculteur interrogé résume bien ce respect mutuel : « *on a beau ne pas les connaître, on les respecte tant qu'ils nous respectent* » (MLJ).

## **B. Des problèmes existants et à venir**

Les conflits sont existants, c'est un représentant de l'Etat qui nous le signale, même si son propos initial inclut d'autres pratiques que l'ostréiculture et le nautisme : « *sur le très large il y a des conflits, ils ne sont pas tous liés à la plaisance professionnelle, même les professionnels entre eux ont des conflits d'usage. Ca c'est assez courant, nous sommes souvent amenés à intervenir sur ce problème là* » (MLG). Les problèmes que nous pouvons évoquer ici sont de deux types.



Tout d'abord, il existe des règles, officielles ou officieuses, non respectées des deux côtés dont les incidences impactent toutes les activités qui se partagent la baie de Quiberon. Les contraintes temporelles et économiques directes dans l'ostréiculture se traduisent parfois par une vitesse non règlementaire des pontons ou une non prise en compte des autres publics naviguant sur le même plan d'eau : « *Quand tu as un ponton qui passe pleine balle au milieu des optimists ce n'est pas ce qu'il y a de plus sympa* » (SM), « *ils font pas gaffe aux élèves quand ils sont chargés avec leurs bateaux avec leurs barges ils tracent les gars [...] on voit bien qu'ils bossent, ils n'ont pas de temps à perdre* » (PR).

La présence de pratiquants libres, dont le niveau de compétence est aléatoire, est également impactant pour toutes les activités : « *on a des gens qui sont novices sur nos plans d'eau qui n'ont pas toutes les connaissances* » (FP), « *les catamarans pas très marins pas très malins de l'été* » qui veulent faire la course avec les kite et « *se prennent les fils* » (TR). Certains nautiques ont bien conscience que certains pratiquants peuvent être dangereux pour les autres activités, notamment les ostréiculteurs qui « *doivent composer avec les mecs qui ne connaissent pas forcément les priorités qui ne maîtrisent pas forcément leur trajectoire et c'est vrai que ça peut être assez délicat* » (AH).

Le matériel ostréicole est également un danger évoqué par certains nautiques. La présence d'un déchet ostréicole, « *un vieux cadre sous l'eau qu'était sans doute tombé d'un ponton* » (GB), qui s'est coincé dans un bateau dans une régata, aurait pu avoir des conséquences dramatiques pour l'équipage. Le comité de course, organisateur de la régata et attentif au mouillage du parcours en dehors des parcs connus, n'a pas pu être incriminé malgré la réclamation portée par les concurrents. Le non-entretien des bouées est également évoqué : « *certaines, qui ne sont plus jaunes mais qui sont noires, elles sont là depuis tout le temps que je navigue dans la baie depuis 90, 92* » (PR), « *souvent on a l'impression que ce sont des bouées qui sont laissées à l'abandon* » (TR). Les cadres de captage, invisibles sous l'eau et simplement matérialisés par des bouées, sont problématiques pour la navigation :

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

« *effectivement un bateau dessalant proche avec une dérive, un catamaran dessalé qui dérive là dedans ça pose un problème. D'abord individuellement ils ne peuvent pas le remonter, ils demandent une assistance extérieure donc déjà un peu de danger et puis je pense que vis à vis des ostréiculteurs la même chose ça ne doit pas être très joli quand un mât ou quelque chose se prend dans un cadre* » (FP). L'entretien des parcs ostréicole n'est pas toujours optimal, les professionnels de l'ostréiculture en sont conscients et mettent en place des démarches dans ce sens : « *il y a pas mal de sites où on constate qu'il y a de l'abandon, des tables qui sont enfouies là-dessus il y a pas mal de boulot en train de se mettre en place. Justement de coordonner les contrôles avec les affaires maritimes.* » (GR).

Les problèmes les plus notables sont cependant liés à la présence des bouées de captage. Un moniteur de kite-surf nous a raconté de manière très détaillée, et sans doute encore fortement ancrée dans sa mémoire, un accident dû à un accrochage sur des bouées : « *une minute ou deux de plus, [l'élève] était noyé parce qu'il était déjà en essoufflement et quand il est remonté à la surface, il y avait juste sa bouche en dehors de l'eau il arrivait à prendre de la respiration et il repartait sous l'eau le gars a eu très très peur, j'ai eu de la chance de rien avoir, j'espère que ça n'arrivera plus.* » (PR). Cet acteur, « *pas mal en colère* », souhaitait effectuer des démarches auprès des Affaires maritimes mais, pris par le rythme de la saison, ne l'a pas fait. Suite « *à [son] histoire* », à cet accident, qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques, il a fait la démarche d'échanger, avec des ostréiculteurs de sa connaissance, sur ces bouées afin de mieux comprendre pourquoi elles étaient là et à quoi elles servaient. Mais cette démarche reste motivée et individuelle. D'autres acteurs du nautisme sont cependant tout à fait conscients des dangers possibles et espèrent simplement éviter l'accident : « *c'est hyper dangereux la personne qui se prend en kite dans les bouées, elle va au fond avec la bouée parce que l'aile tractant ça te fait tirer la bouée et la bouée descend sous l'eau* » (TR). Les structures organisatrices de régates en voile légère sont également confrontées au problème des bouées : « *Nous, en tant qu'organisateur si quelqu'un se prend dedans on pourrait nous signifier « que vous avez planté le parcours dans une zone de*

*danger* » » (FP). Une bonne connaissance des zones de culture ostréicole est nécessaire mais les cartes administratives ne sont pas vraiment récentes et précises. Pourtant les risques sont réels : « *on a des zones qui sont complètement dangereuses à la navigation parce que les bouts sont trop longs, ils se mélangent entre eux alors, au lieu de faire une bouée identifiée tous les deux mètres, on a un chapelet de bouées mélangées dans tous les sens et ce n'est pas forcément visible* » (FP). Certains nautiques s'interdisent même de naviguer ou faire naviguer dans certains endroits de la baie, notamment l'anse du Pô. En plus d'une non-visibilité des bateaux loués une fois sur cette zone, certains sont conscients de la dangerosité du lieu : « *il y a pas mal de dangers isolés et aussi des parcs et à marée basse en fonction des coefficients on peut y laisser des safrans et puis abîmer les fonds marins. Et ça peut être vraiment dangereux sur les piquets en ferraille, certains clients ont déjà fait de mauvaises expériences* » (TG). La problématique est réelle d'autant plus que, comme les concessions ostréicoles peuvent être revendues d'un ostréiculteur à un autre, les parcs peuvent donc servir à des cultures différentes qui ont chacune le propre balisage. D'une année sur l'autre, le champ de bouées peut être implanté différemment sans nécessairement tenir compte des autres usages, dont les pratiques nautiques. Un acteur nautique s'étonne ainsi : « *là cette année ils ont mis une zone de champs de bouées juste devant la sortie du chenal [...] super bonne idée ça juste devant le chenal* » (PR).

Les dangers sont donc réels et existants et possiblement à venir en lien avec le développement des foils, qui sont présentés comme « *un marché qui expose parce que les constructeurs s'y sont mis, on a des foils accessibles et financièrement et techniquement* » (EF). Les nautiques l'expliquent eux-mêmes : « *les trajectoires en foil sont pas aussi simples à maîtriser qu'en planche classique, on a une autre inertie et on a surtout deux belles lames sous la planche quand il faut sortir de l'eau on peut se faire mal, on peut faire mal à quelqu'un d'autre* » (AH). La dangerosité potentielle est double. D'une part parce que ce support se démocratise et commence à être accessible à la vente : « *on se retrouve avec de plus en plus de gens qui vont foiler sur l'eau. Globalement à l'ENV c'est 50 à 60 % de ce qui va sur l'eau, ça vole* »

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

(EF). Dans ce cas, certains professionnels nautiques se positionnent parfois en préventif : « *c'est vrai que nous on voit quelqu'un qui vient d'acheter son foil qui en fait dans le chenal au milieu des gamins, on va leur dire que c'est judicieux pour eux et pour tout le monde qu'ils s'écartent* » (AH). D'autre part parce que la baie de Quiberon, lieu idéal pour cette pratique entre la voile et le vol, est dangereuse en raison de la présence des bouées : « *là ça va devenir problématique parce qu'on ne peut pas faire de régates foil au delà des 300 m à cause de toutes ces bouées, ça c'est sûr* » (PR). Des traces d'accrochage sont évoquées par de nombreux acteurs interrogés : « *On a repêché des ailerons, ce sont des gens qui arrivent super vite et qui ne s'aperçoivent pas du danger ils ne peuvent pas passer à travers, c'est pas possible* » (CK). A l'heure actuelle, nous n'avons pas recensé d'accident grave mais « *c'est vrai que les bateaux volants, les kite surf et les planches volantes, par expérience, c'est clair ça peut même être dramatique* » (NC).

Les acteurs sont donc tous conscients des dangers actuels et à venir. Certains évoquent la nécessité d'informer les pratiquants : « *il y a peut être une diffusion de l'information à donner* » (CK). D'autres réfléchissent à la possibilité de permettre aux deux activités de se développer sans concurrence conflictuelle et dangereuse. Les acteurs sont attentifs à ce « *que tout le monde puisse profiter du plan d'eau aussi bien dans la profession que dans le loisir* » (GR). Une interdiction de la pratique du foil due à une réglementation imposée suite à un accident aurait des conséquences négatives : « *ça serait une sacré restriction pour la partie plaisance tout au moins pour les voiles légères* » (NC). Dans cette optique, nous serions dans du « droit dur », qui opposerait les usages en présence, et non pas dans une optique souhaitable de concertation de type préventif (Roux, Boutroy, Soulé, 2012). Cet acteur ostréicole, qui est aussi un pratiquant nautique dans ses loisirs, est conscient des questionnements à venir qui ne pourront pas être éludés par les deux parties : « *est-ce qu'il faut améliorer le balisage en mettant des bouées plus grosses ? J'y crois pas trop car quand tu es sur un dériveur un mètre au-dessus de l'eau tu n'as pas un champ de vision suffisamment élargi pour voir ça [...]. Après ne pas mettre de bouée c'est la meilleure solution, c'est la plus radicale mais après on fait*

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

*comment pour travailler pour poser ses cages et les récupérer ?* » (NC). L'enjeu est ici primordial et tous les acteurs en sont conscients : « *D'ailleurs le développement des foils il va falloir être vigilant, très vigilant !* » (GR). Doit-on attendre un accident mortel qui bloquerait la situation ?

Les obstacles à la cohabitation sont bien des actants non-humains, au sens de Callon et Latour : les « champs de bouées » sont évoqués ici comme problématiques à la pratique d'une navigation. « *Les problèmes c'est toujours les bouées, c'est pas les pratiquants entre nous* » (TR). Lors de notre stage, les différentes réunions mises en place entre les acteurs de deux professions ont été l'occasion d'évoquer cet actant problématique. Cette démarche a permis de faire émerger « *l'objet dans l'espace public, sous la forme soit d'un conflit, soit d'une proposition individuelle ou institutionnelle* » et peut constituer le début d'un « *itinéraire de concertation* » (Beuret, 2006).

### **C. Nautisme et ostréiculture : une multiplicité d'acteurs sans culture commune ?**

Quels sont les éléments qui unissent et quels sont ceux qui séparent les ostréiculteurs et les nautiques ? Cette question nous permet de rentrer dans une phase de problématisation, au sens de Callon et Latour. Ce que nous avons pu comprendre et réaliser au cours de nos différents entretiens, c'est une méconnaissance réciproque des acteurs, qui est sans doute un frein à une cohabitation concertée.

La méconnaissance est d'abord effective. Certains acteurs nautiques de la baie de Quiberon ne connaissent pas l'histoire de ce territoire et ne savent pas ce qui se passe avec les bouées ou l'huître : « *les champs de bouées relatifs au naissain mais ça je ne sais pas trop exactement ce que c'est...C'est lié à l'Ifremer je crois, à l'institut scientifique* » (TG). Un autre, « *qui pratique la baie de manière assidue* » (PN) depuis 1985 et y vit, est cependant capable d'évoquer successivement captage,

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

dragage, temps pour arriver à maturité pour une huître. Les connaissances des acteurs sur leur territoire de pratique varient donc fortement : « *Tout dépend des relations en local. Si le moniteur est un peu curieux il va aller au devant du professionnel qui va lui expliquer, il n'y a pas de soucis.* » (GR).

La méconnaissance est également liée à un problème de visibilité institutionnelle. Il n'existe pas vraiment de compréhension possible de prime abord de l'activité ostréicole en raison de l'implantation des concessions. Celles-ci ne sont pas identifiées en mer. Les pratiquants nautiques n'ont aucun moyen de savoir à quelle entreprise ou quel ostréiculteur elles appartiennent : « *le problème c'est qu'il n'y a aucune bouée notée avec un nom d'ostréiculteur [...] je trouverais normal que les ostréiculteurs aient aussi une immatriculation [sur les bouées]* »(TR). A cela se rajoute le fait que le lieu d'exploitation pour l'ostréiculteur est la plupart du temps différent du chantier, de l'implantation foncière de l'entreprise. La meilleure connaissance qu'un nautique peut avoir des ostréiculteurs, qui travaillent sur son bassin de navigation, se limite à une connaissance personnelle : telle famille : « *j'en connais quelques-unes des ostréiculteurs mais pas trop, si, les Cousin* » (TG) (famille avec des enfants pratiquants nautiques) ou la reconnaissance de la couleur d'un bateau, voire à son nom si le nautique a pu s'approcher d'assez près du ponton : « *ils sont reconnaissables par leur couleur* » (PN). Or, les tentatives d'approches sont parfois impossibles puisque les pontons font peur : ils sont puissants, longs et avec des engins type grue qui incitent le nautique, sur son embarcation légère ou son zodiac, à s'écarter tout de suite de l'ostréiculteur. L'un des acteurs nautiques le dit explicitement : « *quand je les vois manœuvrer autour de leurs engins, je n'ai surtout pas envie d'aller les déranger. Généralement quand je suis sur l'eau je suis accompagné d'une ribambelle de petits mistous [...] je préfère m'en écarter, du coup je n'ai pas créé des liens avec eux* » (EF). La méconnaissance n'est pas toujours réelle : un privé en kite-surf, qui a été confronté à un accident d'un pratiquant sur une bouée, dit avoir « *connaissance de la règle ostréicole* » (PR), mais nous l'avons vu précédemment, sa connaissance est sans doute motivée par une expérience

personnelle et en lien avec une zone de pratique nautique différente de la voile légère.

L'ostréiculture est une activité primaire difficile à appréhender. Ne serait-ce qu'au niveau visuel comme nous le précise cet acteur nautique qui transcrit une demande de touristes : « *mais ils sont où les champs d'huîtres ?* » (AH). De plus, les ostréiculteurs ne sont ni vraiment des marins ni vraiment des paysans. Comment comprendre cet univers quand, au Pô, l'ostréiculteur n'a qu'un tracteur et une remorque pour élever ses huîtres en poche sur parc et, qu'en baie, l'ostréiculteur utilise un bateau qui fait vingt-cinq mètres de long pour travailler des parcs invisibles ? L'ostréiculture est en grande partie invisible, ou du moins peu compréhensible, puisque les bouées délimitant les parcs sont, elles, belles et bien réelles.

L'ostréiculture est également protéiforme : les pratiques sont différentes entre l'estran ne nécessitant pas de matériel conséquent et l'eau profonde. Tout comme les pratiques diffèrent selon les supports nautiques utilisés. L'aspect polymorphe du nautisme (Bernard, 2016) est lui aussi un facteur d'incompréhension mutuelle. La méconnaissance des activités est réelle des deux côtés et va parfois même jusqu'à une forme d'agressivité : « *nous n'avons pas cherché à aller à l'encontre de cette prolifération de bouées* », « *je n'ai pas le pouvoir d'interdire les parcs des ostréiculteurs [...] du coup on est lourdement pénalisé et impacté la dessus* » (TR). Cet acteur nautique pense que c'est uniquement « *l'état [qui] a intérêt à mettre un paquet de parcs pour que ça lui rapporte* ». Passer une journée entière entre un chantier et un parc en eau profonde lui permettrait peut-être de mieux comprendre l'activité ostréicole et de mieux accepter le partage d'un même territoire ?

Les différences de temporalité entre les activités sont aussi des facteurs pouvant favoriser l'incompréhension. Un ostréiculteur interrogé éprouve un sentiment de frustration quant au partage de l'espace : « *c'est que quand la période estivale arrive nous on est quand même présent toute l'année, ils s'accaparent* » (CK) dit-il

en évoquant les nautiques. Dans l'ostréiculture, la présence de deux huîtres implique deux saisonnalités différentes : elle est évoquée par des ostréiculteurs même s'il peut y avoir des temporalités identiques sur le travail des cages. L'huître creuse, après avoir été semée, soit à l'état de naissain, soit en 18 mois, sera travaillée par l'ostréiculteur à différentes périodes de l'année au gré des prédateurs, du travail de hersage et des périodes de dragage liées à la commercialisation. La culture de l'huître creuse ne dérange pas ou moins le nautisme : elle nécessite moins de bouées et correspond à des périodes de travail opposées au nautisme. Le support de captage de l'huître plate est mis à l'eau sur la période de juin à juillet et relevé entre mars et mai de l'année suivante. Entre ces deux périodes, il n'y a pas nécessairement de travail particulier sur zone. L'ostréiculture en eau profonde reste une activité qui n'est pas donnée à voir : sans un intérêt motivé pour cette agriculture marine, elle reste invisible et par conséquent incompréhensible. Les ostréiculteurs se considèrent d'ailleurs comme des « *usagers en surface [qui] travaille[nt] le fond de la mer, [...] pas que la surface* » (MLJ). Or les pratiquants nautiques, particuliers ou nautiques, ont rarement une connaissance de cette activité et le reconnaissent : « *en fait je ne suis jamais allé les voir parce que ce sont des gens qui travaillent, ils n'ont pas de temps à perdre, je n'ai pas l'impression qu'ils ont du temps à m'accorder* » (EF). La présence sur l'eau en baie de Quiberon, dans une même temporalité, pourrait inciter les uns et les autres à se connaître davantage. Elle n'est cependant pas effective comme l'explique un ostréiculteur : « *déjà on est plus souvent en baie en période hivernale, ce n'est pas là qu'il y a le plus de voiliers à naviguer* » (NC). Et, souvent, le manque de temps, en pleine saison pour les nautiques, est un frein comme le précise certains : « *je les ai vu bosser sur leurs champs mais non je n'ai jamais eu l'occasion* » d'échanger avec eux (PR). Un ostréiculteur résume assez bien la situation qui de fait n'apparaît pas comme conflictuelle : « *Si tu veux la plaisance c'est l'été, nous à cette période là on est moins en mer. En mer les périodes les plus fortes où l'on sort tous les jours, c'est octobre novembre décembre, un petit coup au printemps si tu veux mais la navigation de plaisance ça ne se fait pas trop à ce*



*moment. Donc si tu veux c'est une cohabitation qui se passe bien, il n'y a pas de soucis a priori.* » (GK).

Les temporalités sont également liées aux pratiques différentes : le nautisme est souvent, comme nous l'avons vu dans le cadre général, pratiqué comme profession par des acteurs qui vivent leur passion. La baie de Quiberon est pour certains un lieu d'exercice professionnel autant que de loisirs, de plaisir : « *En navigation l'hiver c'est vrai qu'on est un peu tout seul [NLDR : les planchistes] avec les ostréiculteurs qui eux travaillent.* » (AH). Cet acteur du nautisme est d'ailleurs un des seuls à relever les différences de difficulté dans le travail : « *Comme on est une activité de loisir, on est pas sur la même pénibilité de travail sûrement à leurs yeux je ne sais pas comment de quel œil ils nous voient déjà le nombre d'heure qu'on passe, on est tout le temps là* » (AH). Mais sa connaissance est peut-être liée au fait qu'il est issu d'une famille où il y a des ostréiculteurs.

Le manque d'information et de communication est également évoqué par les acteurs des deux parties. Il s'agit à la fois d'un manque de communication institutionnel et grand public.

L'information auprès des touristes impacte peut-être d'abord les ostréiculteurs comme le signale un acteur nautique conscient des tensions possibles l'été : « *je comprends aussi que l'été les ostréiculteurs peuvent être un peu plus tendus à voir des bateaux venir faire du wake board, taper dans les tables et surtout voir leurs parcs pas pillés mais visités régulièrement les gens ont l'impression, connaissent pas le principe ils ont l'impression que c'est un peu à tout le monde* » (AH). Mais une meilleure information auprès du grand public pourrait également avoir des retombées positives en termes d'image pour le nautisme, en évitant par exemple les nombreux incidents ou accidents dus à des pratiques libres non encadrées et souvent, pendant la saison, néophytes. Le nombre d'intervention en mer par les services de secours, pompiers ou SNSM, pourrait être réduit. Les acteurs de deux professions sont régulièrement confrontés à des touristes pratiquants libres et qui ne maîtrisent

pas réellement la navigation. Tous ou presque ont déjà ramené à terre des aspirants navigateurs en situation problématique voire critique et tous participent ainsi à une régulation sur la zone.

L'évolution incessante des zones d'élevage de l'huître est un réel problème pour les acteurs du nautisme qui sont demandeurs d'outils cartographiques mis à jour : « *Ce qui est compliqué c'est que quelquefois entre le moment où l'on va sur l'eau on relève ces zones, et la compétition qui a lieu un peu plus tard, les zones ont changé, ce n'est pas toujours facile. On n'a pas d'information de pose et dépose, en fait il y a des déposes des trucs en avril mai par là pour poser après un peu plus tard c'est vrai qu'on a pas... Je pense que ça serait intéressant...* » (FP). Cet acteur insiste bien sur une volonté de compréhension de l'activité économique ostréicole : « *je comprends bien la pratique des ostréiculteurs, mais c'est dommage qu'il n'y ait pas eu davantage d'information envers les pratiquants, on va dire la plaisance, des cartes bien précises où ils positionnent les zones, les périodes où ils posent parce que ça pourrait quelquefois nous arranger.* » Les ostréiculteurs sont pourtant également demandeurs d'échanges : « *y'a peut-être un dialogue à instaurer pour trouver la zone qui correspond le mieux à telle époque, c'est pareil y'a des périodes de l'année où les cadres ne sont pas à l'eau* » (CK). La modernisation des méthodes de travail pourrait faciliter cette demande puisque, comme nous l'ont précisé et le garde-juré et certains ostréiculteurs, beaucoup dans cette profession travaillent avec des outils de modélisation cartographique, qui, mis en commun, dans une base de données actualisée régulièrement, pourraient permettre aux autres activités d'avoir accès à une cartographie en temps réel du balisage de la baie lors de régates notamment. La création d'un tel outil pourrait réduire « jeux de pouvoir » et « incertitudes » tout autant que permettre d'assembler un réseau autour d'un dispositif partagé.

Certains acteurs du nautisme souhaitent réellement voir se développer une communication auprès du grand public qui pourrait avoir des effets bénéfiques pour toutes les activités se partageant le territoire. Une réglementation imposée sans

concertation, « *juste par un arrêté [interdisant le kite surf sur une zone] que personne ne lira en petit qu'est dans une pochette* », (AH) n'est pas pour cet acteur nautique « *de la bonne prévention, c'est simplement en terme de responsabilité et ça s'arrête là* ». La démarche devrait être pédagogique auprès des différents publics autant que préventive et sous forme de concertation entre les différents acteurs : « *je pense qu'il y a besoin de faire plus de la prévention avec plus de pédagogie, notamment auprès des touristes mais même les locaux ils connaissent pas tous les activités ou pas si bien qu'on l'imagine.* » (AH) Il est possible de percevoir ici toutes les limites d'une simple réglementation appliquée par prévention et qui est envisagée par certains acteurs comme suffisante à l'exercice de leur activité voire à légitimer celle-ci sans explication ou communication avec les autres. Les propos d'un ostréiculteur résumant cette attitude : « *il y a un panneau qui avait été demandé par la profession pour éviter ce genre de soucis. Après si les gens veulent vraiment y aller c'est sous leur responsabilité. A la limite la profession a mis des panneaux pour éviter ce genre de problème* » (GK). Dans le cas de notre étude, cette posture n'est non seulement pas constructive mais risque de devenir très rapidement obsolète en raison des innovations incessantes dans tous les domaines.

La méconnaissance entre acteurs partageant un même territoire maritime ne facilite par les conditions d'une cohabitation de fait. L'ignorance, partielle ou importante selon les acteurs, des activités des uns et des autres ainsi que, parfois, la méconnaissance interne dans un même secteur d'activité, constitue un « jeu de pouvoir » en soi et peut participer à un manque de cohérence dans la politique de développement touristique globale. Les nautiques auraient un intérêt réel, pour le développement de leurs activités, à une meilleure connaissance de ce qui constitue le patrimoine culturel local à travers l'ostréiculture. Ils pourraient y trouver une plus-value dans leur offre de produits. Les ostréiculteurs pourraient mieux comprendre, par une navigation en voile légère, les incidences possibles du marquage via les bouées ou les filets de protection contre les daurades. Les tensions existent mais il ressort malgré tout de notre questionnement auprès des professionnels une volonté plus grande de compréhension.

Des pistes sont d'ailleurs évoquées par des acteurs eux-mêmes dans les deux secteurs : « *pour qu'il y ait plus de compréhension peut être qu'on ait une réunion d'information avec pourquoi on met ça, pour que faire, pourquoi c'est là, parce qu'on m'a dit que cette zone là est la plus propice en terme de captage, je comprends bien aujourd'hui les problématiques qu'on a aujourd'hui en ostréiculture. Je pense que ça serait intéressant parce que le plan d'eau reste le même mais je pense qu'on a de plus en plus d'utilisateurs.* » (FP), « *une réunion ça serait peut être l'occasion d'apprendre les difficultés de chacun, ce qu'on pourrait améliorer oui et surtout pour ne pas les gêner c'est le but de toute régates c'est de régater sans gêner les professionnels* » (GB).

Un travail de coordination avec les Affaires maritimes est envisagé par un ostréiculteur et semble assez simple à mettre en œuvre, notamment lors de régates : « *au niveau des Affaires maritimes ça serait relativement simple à savoir. Savoir où sont les cages et quelle zone est libre, et peut être un travail avec le CRC, de coordination aussi, éventuellement donner les infos à savoir où sont positionné les cages* » (CK). En effet sur ces temps forts, il n'existe pas réellement de structures coordonnant les informations entre les deux activités : les ostréiculteurs l'apprennent « *par la presse* » et « *essaye[nt] de faire attention* » (GK). Certains cherchent même des informations via le même canal radio « *pour décrypter ce qu'ils vont faire et dans quel sens ils vont faire leur parcours, on ne peut pas le savoir, on a pas de communication* » (CK).

D'autres propositions sont faites pour accroître la visibilité des parcs (sur l'estran) : « *en terme de sécurité ça serait vraiment top d'avoir des perches propres définies pour délimiter les parcs et pas des petits morceaux de machin de ferraille et de bois ce n'est pas que du bois, c'est un petit peu moyen* » (AH). Ou pour développer le balisage dans une optique où tous les acteurs sont pris en compte : « *je pense qu'il faut essayer de laisser des couloirs, que les ostréiculteurs comprennent les principaux couloirs de circulation, des planches et des activités nautiques dans leur*

*ensemble, sachant qu'ils ont leurs contraintes aussi il faudrait organiser au mieux »* (AH).

Les acteurs interrogés connaissent tous la réglementation qui les concerne mais peu celle des autres acteurs qui ont pourtant des interactions réelles avec leur propre activité. Un ostréiculteur interrogé sur la réglementation des écoles de voile avoue ne pas la connaître « *du tout mais après on a conscience que c'est un attrait. La baie de Quiberon c'est très joli et très touristique c'est quand même bien de favoriser des chenaux pour les professionnels et de faire des zones qui sont en accord avec la plaisance faire un chenal de plage qui débouche directement sur Carnac plage* » (CK). Un acteur nautique, qui connaît les grands modes d'organisation spatiale ostréicole sur son bassin de navigation, précise cependant, avec un regard plutôt bienveillant, « *qu'il y a une nouvelle génération d'ostréiculteurs qui a bien intégré le fait que c'est leur image qu'ils véhiculent sur l'eau et que le nautisme est pratiqué par des touristes qui sont des consommateurs importants* » (SM). La « *proximité de métier* », évoquée par Beuret, comme un des fondements du développement concerté est une piste à envisager. Il s'agirait pour ces acteurs d'« *apprendre ensemble et apprendre de l'autre pour se forger des références communes* » (Beuret, 2006). La simplification et la meilleure compréhension des problèmes propres à chaque activité, autant que des problèmes partagés, pourrait constituer, ce que Latour et Callon nomment, les « *investissements de forme.* » Cette nécessaire connaissance partagée du plan d'eau et des activités des uns et des autres serait d'autant plus porteuse de sens et cruciale au regard des évolutions à venir dans chacune des activités.

#### **D. Des pratiques professionnelles en constante évolution**

La seule approche de l'action collective de Friedberg n'est pas suffisante pour analyser l'organisation d'un site. « *La théorie de l'acteur-réseau (ANT) est une alternative intéressante pour penser l'organisation des sports de nature en offrant une vision panoramique du fonctionnement des sites* » (Rech, Mounet, 2014).

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Egalement parce que cette théorie propose aussi une « *analyse dynamique du social en se focalisant sur les changements, les innovations, et la manière dont ces évolutions se structurent en réseau socio-techniques* ». Dans les domaines d'analyse qui nous intéressent « *la question de l'évolution permanente [...] est au centre des problèmes de gestion que posent ces activités* ». Ce rappel nous semble essentiel tout autant que l'analyse, via les entretiens, de la perception de ces évolutions par les acteurs eux-mêmes ainsi que des incidences collatérales.

#### a. Chez les ostréiculteurs : évolution technologique et évolution commerciale

Dans ce secteur d'activité, la modernisation des outils de travail implique un avantage considérable pour notre analyse, à savoir moins de bouées : « *on a tendance à mettre beaucoup moins [de bouées] comme tu as tout tracé sur ton ordinateur [...] c'est un outil extraordinaire* » (GK). Les avantages sont réels pour l'ostréiculteur : moins de manipulation technique, de calculs, de perte en cas de fort coup de vent et par conséquent plus pratique pour la navigation aussi. Cependant, les bouées de captage resteront toujours nécessaires même si, comme en ont bien conscience les ostréiculteurs, elles peuvent « *gêner plaisance et professionnels* » (GK). Ces ostréiculteurs sont conscients des dangers que cela représente et l'image employée est forte : « *c'est un champ de mines* » (expression qui revient deux fois chez des ostréiculteurs : NC et GK). Ils sont cependant impuissants face aux nécessités techniques et obligatoires pour ne pas perdre les zones de captage (coût) et impuissants également face aux pratiquants inconscients : « *il y a des planches à voile qui passent dedans même s'ils les voient. Ca peut être dangereux car tu prends ta dérive dedans* » (GK). Ils tentent de limiter les risques : « *encore nous on met des bouts coulants forcément, autrement c'est trop dangereux, autrement tu prends ça dans ton hélice* » (GK).

Comme nous l'avons évoqué dans la partie précédente, les prédateurs de l'huître évoluent au fil des années et des saisons. Cela oblige sans cesse les ostréiculteurs à

faire preuve d'ingéniosité, d'essais pour lutter contre ceux-ci. Le dernier développement en date est la mise au point en collaboration, avec une société privée et le CRC, d'un « effaroucheur » pour éloigner les daurades. En émettant des sons à des fréquences particulières, cela les fait fuir, sans pour autant éloigner les autres espèces. Cette réponse technologique, si ses développements sont concluants et accessibles financièrement, aurait un double effet : éviter des coûts extrêmement importants pour les ostréiculteurs en n'ayant plus besoin de mettre des filets de protection autour de leurs parcs d'élevage d'huîtres creuses (un ostréiculteur interrogé fait mettre des filets autour de ses parcs par un prestataire pour 20 000 € minimum) et faire disparaître un nombre important de bouées, ce qui par voie de conséquence faciliterait la navigation.

Les évolutions commerciales observées chez les ostréiculteurs sont liées à l'histoire de cette activité et à la nécessité de se développer, imposée par l'incertitude caractéristique de la profession. L'ostréiculture en Morbihan a, en effet, en partie survécu grâce au tourisme. GK a tenu un restaurant pendant dix-sept ans « *quand on a tout perdu dans les plates* » (due à l'épizootie des années 80 : bonamia). L'évolution économique était de fait imposée : « *il a bien fallu penser à une reconversion éventuelle* » (GK). Les ostréiculteurs en baie de Quiberon sont conscients donc d'avoir pu et de pouvoir encore bénéficier, pour palier aux épizooties et à la mortalité, du facteur tourisme qui n'est pas aussi marqué dans d'autres régions : « *c'est une bonne chose, on a la chance d'avoir un secteur extrêmement porteur on ne peut pas le négliger* » (MLJ). Nombreux sont ceux qui ont désormais pu ouvrir, si leur chantier le permettait, de la vente directe et surtout des dégustations pour le grand public. La vente directe constitue un atout notable pour les ostréiculteurs : « *c'est de la marchandise en moins quand on est tous sur les marchés en décembre et voilà elles sont déjà vendues. C'est un cycle court, c'est très bien, je n'y vois aucun inconvénient, bien au contraire* » (MLJ). Les dégustations sont tout aussi importantes : « *L'attrait touristique on a compris avec les dégustations. Le touriste c'est un consommateur* » (GR).

Pour les dégustations, qui sont « *une manne très importante, c'est vital* » (GK), certains rivalisent même d'ingéniosité et d'idées marketing pour séduire les touristes autant que les locaux : « *ils ont raison, ça marche, il y a une demande les touristes sont accro à ce genre de chose* » (MLJ). Même les professionnels du nautisme sont conscients de ce développement économique : « *regarde le nombre de dégustation d'huitres ouvertes ces dix dernières années, elles font le plein avec [les touristes]* » (SM). Leur ingéniosité est parfois plus rapide que les demandes règlementaires d'occupation du territoire maritime pour des activités commerciales nouvelles, mais cette observation est également valable pour d'autres activités dans les stations balnéaires (terrasse de café « improvisée » pour une saison).

#### **b. Dans le secteur du nautisme**

Dans ce domaine, les évolutions sont à la fois sectorielles et liées à la diversification des pratiques et des supports.

Certains professionnels se sont spécialisés dans un support d'activité, par nécessité autant que volonté. Chez Saint Co Windsurf, l'arrivée du paddle a permis de trouver une solution pour les journées peu ventées : « *on a été les premiers à proposer les paddle dans la baie au début tout le monde nous a regardé d'un air, [... la médiatisation] a engendré une émulation énorme, ça nous a permis déjà de souffler* » (AH). Le support, accessible à un très grand public sans connaissance ou compétence particulière, a permis également d'élargir la clientèle. Dans le même temps, les responsables de cette structure ont également souhaité se spécialiser « *dans la location de matériel de haut de gamme* » : « *on est peut être une dizaine à faire ça en France* ». Innovation, démocratisation et segmentation, évoquées dans le cadre général, se retrouvent ici illustrées dans un cas concret. D'autres acteurs interrogés font ressortir des caractéristiques d'évolution sectorielle de ce marché fortement concurrentiel. La diversification des offres est une réalité et une nécessité : « *on tend de développer au plus que ce soit de la clientèle de passage ou les groupes avec les entreprises, les CE, on travaille beaucoup pour des enterrements de vie de jeune fille ou de garçon, groupes scolaires un peu et sur des*

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon



*sorties kayak paddle, on essaie de se diversifier* » (TG). D'autres sont conscients de la nécessité de monter en qualité dans les prestations proposées afin d'être plus attractif : « *on a l'impression que le numérus closus des écoles est atteint. Maintenant qu'on a ça il va falloir continuer à avoir une qualité d'accueil qui va être élevée, avoir des prestations qui correspondent aux gens qui viennent* » (EF).

Tous les professionnels du nautisme constatent également un changement dans les pratiques, voire dans les mentalités, en même temps qu'une réelle démocratisation et une massification consécutive : « *clairement j'ai l'impression qu'en terme de bateaux et nombre de pratiquants c'est en constante progression, il y a de plus en plus de pratiquants dans les sports nautiques* » (TG).

Alors qu'autrefois les propriétaires d'habitables attendaient pendant des années une place au port pour faciliter l'usage, les pratiques ont évoluées : « *avant n'importe quelle famille avait son petit bateau, la culture change, ils n'ont plus forcément envie de se faire chier avec leur propre bateau [...], tu vois les mecs vont préférer louer plutôt que de se faire chier avec un anti fouling*» ou une place en port, ou « *une mise à l'eau compliquée* » (SM). Cet acteur y voit une explication sur le développement prépondérant du moteur sur la voile. Pour lui, « *il y a de plus en plus de structures qui font du moto nautisme parce que c'est pratique, n'importe qui peut le faire* » (SM). « *Les gens s'orientent aujourd'hui plus facilement sur la location pour des raisons de simplicité de coût à l'année* » (TG). Les nouveaux supports risquent également d'induire de nouvelles pratiques sportives autant que pédagogiques, commerciales et marketing : « *[le foil] ça redéfinit tout parce que ça redéfinit notre façon d'enseigner, ça redéfinit les zones d'évolution, le aspects sécuritaires [...] après plus un aspect commercial ; comment vendre des produits [sans] forcément un stage du lundi au vendredi [...] peut être des alertes qu'il faut mettre, des systèmes autres que ce que l'on fait dans nos écoles ?* » (EF). Le lien avec l'innovation est constant dans ce domaine.

Dans le secteur du nautisme, les évolutions les plus marquantes sont en effet liées aux innovations technologiques. Celles concernant la sécurité sont évidentes : l'utilisation des radios ou talkies-walkies lors des cours en kite surf est une nécessité

imposée par le support mais également par la formation, qualifiée de lourde par un encadrant (TR). Les plus marquantes sont sans doute encore à venir, notamment avec la démocratisation des foils et tout de suite, tous les acteurs du nautisme évoquent « *la question de sécurité qui [les] interpelle[nt] un peu plus* » (FP). Avec cette évolution technologique, « *c'est surtout que le niveau de la technicité a beaucoup évolué* » (TG) : « *on arrive pas du jour au lendemain à voler sauf support exceptionnel. D'une manière générale se sont des personnes très aguerries quand elles commencent le foil* » (TG). Le danger est réel avec le foil pour le pratiquant : « *le problème en foil c'est la catapulte à pleine vitesse ça va très vite et quand les gens tombent en avant sur le matériel...* » (TR)

Les obstacles à la navigation, que constituent les bouées, risquent à l'avenir, avec le développement de ces nouvelles pratiques nautiques aidées par des évolutions technologiques considérables comme le foil, de devenir vraiment problématiques : « *pour le foil, les bouées ce n'est jamais bon* » (TG). Que peut-on imaginer pour un support à foil piloter par un pratiquant novice et ne connaissant pas la baie de Quiberon ? Les professionnels du nautisme relativisent en restant optimistes sur le fait que, même si la démocratisation est réelle, « *avec le foil on ne navigue pas n'importe comment.* » (TG) Ces problèmes restent certes hypothétiques mais la démocratisation des pratiques et des supports risque de poser problème à l'avenir : « *des bateaux, des catamarans, des petits dériveurs. Aujourd'hui tout vole.* » (TG) Les acteurs professionnels du nautisme le constatent déjà et interviennent parfois dans ce sens : « *tout ce qui n'est pas encadré avec le camping de proximité, les gens qui n'ont pas une culture du nautisme très pointue, on est vite contraint de faire la sécurisation du plan d'eau malgré nous* » (EF).

Nous retrouvons ici la permanence de l'analyse de Mounet et Rech (2014) : « *La question de l'évolution permanente des sports de nature est au centre des problèmes de gestion que posent ces activités, car l'équilibre qui peut être trouvé en terme de régulation des pratiques par les gestionnaires est régulièrement mis à*

*mal par ces innovations* ». Quelle réglementation sera imposée par les gestionnaires ou institutions en cas d'accident ? Quel sera le degré de respect de cette réglementation par des pratiquants, en grande partie non « organisés », et à qui l'on aura imposé, sans concertation, un « droit dur » (Roux, Sontag, 2013).

La créativité et l'innovation sont à la fois une nécessité et un terreau pour un développement durable, pensé, maîtrisé des pratiques professionnelles de ces deux domaines qui ne s'opposent pas toujours. Les évolutions technologiques actuelles au cœur du nautisme sont nécessaires à son développement mais risquent de poser des problèmes accrus face à la démocratisation des pratiques. L'incertitude est une notion au cœur du métier ostréicole. Les évolutions technologiques dans les pratiques professionnelles ostréicoles sont là pour répondre aux problèmes de la profession (maladies, etc.) mais pourront, peut-être aussi à l'avenir avoir un impact sur le nautisme. De nouvelles méthodes de culture pourraient éliminer l'actant problématique actuel que constituent « *les champs de bouées* ». Ces « *zones d'incertitude* » alimentent donc le « *jeu des acteurs* ». Or « *ce qui est incertitude du point de vue des problèmes est pouvoir du point de vue des acteurs* » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 24). Il importe donc de réduire ces jeux de pouvoirs. La vigilance accrue sur l'action commune au sein d'un réseau constitué entre acteurs partageant un même territoire est souhaitable tout autant que la transparence.

#### **E. Développement touristique et développement durable : des préoccupations communes**

Ces préoccupations sont formalisées par tous les acteurs : « *c'est énorme la baie, le tourisme nous fait vivre, et c'est unique pour les sports nautiques, tu peux tout faire* » (TR), mais elles ne sont pas nécessairement conscientisées et perçues comme un élément commun qui permettrait de construire des actions collectives dans le sens d'un développement durable.

Le tourisme est évidemment reconnu par tous les acteurs comme un élément essentiel, vital : « *le tourisme ça fait partie de notre région. Si tu n'as plus de touristes, tu n'as plus de vie. Le Morbihan, la Bretagne vivent du tourisme, et la baie n'en parlons pas* » (GK), « *on a besoin des touristes, des fois ils nous embêtent mais on a besoin des touristes on est dans une zone touristique, il faut faire avec, il faut en profiter, il faut que chacun s'y retrouve* » (NC). Malgré l'implantation tous les ans de nouvelles structures, la coexistence est encore possible comme le signale un acteur nautique : « *regarde le nombre de structures qui ont une activité nautique touristique, encore une s'installe cette année et tout le monde réussi à en vivre au final* » (TG).

Certains acteurs par leur histoire familiale, ou leur connaissance plus développée du territoire, ont cependant une analyse plus fine de l'interdépendance des secteurs d'activités et sont capables de la formaliser : « *Sans eux nos activités tiennent pas la route, tous les habitants à l'année sur notre territoire ont un lien obligé avec le tourisme qu'ils le veulent ou non ! Ma femme est instit, tu te dis c'est quoi le rapport ? Les trois-quarts des enfants, les parents travaillent directement avec les touristes et la voile.* » (AH)

Le développement touristique est donc perçu comme une nécessité mais le développement touristique maîtrisé est-il conscientisé alors que ces deux professions sont confrontées à des questions vitales au regard de leur avenir ?

L'incertitude de la saisonnalité touristique constitue un pari risqué sur deux mois de l'année avec des prévisions météorologiques toujours variables : le YCC peut « *salarier douze personnes à l'année mais [reste] sur le fil du rasoir économiquement chaque année [l']activité étant très météo-sensible* » (FP). Quels professionnels s'interrogent sur le développement d'un nécessaire tourisme des quatre saisons ? Un grand nombre d'acteurs du nautisme profitent eux-aussi du hors saison pour prendre des congés et parfois même naviguer sur d'autres eaux au soleil. Un tourisme plus lissé pourrait cependant permettre de concilier des temporalités professionnelles avec les temporalités familiales : l'impact de la saison est parfois

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

important dans les familles dont un ou les parents ont une activité professionnelle nautique.

Un tourisme plus étalé pourrait également permettre de mieux aborder les problèmes liés aux variations de population. Les infrastructures actuelles d'assainissement ne sont pas réellement en mesure de faire face à une densification massive de la population sur la saison estivale : la population de Carnac est multipliée par treize l'été.

Les acteurs nautiques sont de plus en plus concernés par la qualité des eaux, notamment depuis l'attribution assez médiatisée des pavillons bleus. La qualité des eaux est contrôlée régulièrement par les services de l'Etat, mais cet écolabel a su se glisser dans une faille écolo-sensible. Il est en effet attribué par l'Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe aux communes et aux ports de plaisance qui font des efforts significatifs dans la préservation de leur environnement, notamment de leurs lieux de baignade. Mais les analyses utilisées pour l'obtention de ce label, qui coûte la somme de 1 700 € aux communes demandeuses, sont celles des quatre années passées et sont uniquement des analyses bactériologiques (pas de physico-chimie pour les algues vertes ou de déchets aquatiques).

Cependant, la qualité des eaux concerne plus directement les ostréiculteurs, puisqu'ils sont toujours sous la menace d'une interdiction de commercialisation due à une bactérie. C'est un facteur de vigilance réelle pour les ostréiculteurs : *« c'est quelque chose qui nous pose problème, j'avais envisagé un moment de répondre à Philippe Le Ray [NDLR : ancien député et actuel président d'AQTA] à ce sujet là car vouloir faire venir toujours plus de monde c'est se confronter à des problèmes récurrents en la matière qu'on a connu récemment dans la rivière de Crac'h »* (MLJ). En mars 2016, un arrêté préfectoral a interdit effectivement la commercialisation en rivière de Crac'h en raison d'une *« contamination par norovirus »*. Au 1<sup>er</sup> février 2018, une zone plus restreinte sur cette même rivière a également été fermée par arrêté préfectoral pour les mêmes raisons. Il est bien nécessaire de comprendre que même si les ostréiculteurs travaillent les huîtres en baie de Quiberon, ils sont en

grande partie tous concernés par ce problème puisque leurs chantiers sont implantés sur les rias les plus proches à savoir Crach/La Trinite, Saint-Philibert/Locmariaquer et la zone du Pô. Cet éloignement géographique, qui est un facteur de méconnaissance ou d'incompréhension de l'ostréiculture, est pourtant caractéristique de l'activité ostréicole en baie de Quiberon. La qualité des eaux constitue bien, pour cette profession, « *une épée de Damoclès qu'on a chaque année au-dessus de notre tête, qui pourrait bien nous tomber sur le coin de la figure au 1er novembre ou au 15 décembre* » (MLJ), c'est-à-dire en plein pic de commercialisation avant les fêtes de fin d'année.

La qualité des eaux pourrait donc être envisagée comme un facteur de rapprochement de deux professions que tout semble opposé. Mais d'autres problèmes, liés à l'augmentation non maîtrisée et pourtant souhaitée de la population touristique, concernent les deux professions, d'autant que les acteurs de ces secteurs sont, en grande partie, des locaux : pour « *augmenter le monde il va falloir envisager un certain nombre de choses y compris sur les réseaux routiers parce qu'il y a des périodes où ça devient très compliqué* » (MLJ).

Les deux professions sont également confrontées à des problèmes liés à la population touristique. Alors que pour certains nautiques, les résidents secondaires sont « *des clients fidèles qui reviennent d'année en année* » (FP), les tous nouveaux retraités sont parfois des sources de conflits réels pour les professionnels ostréicoles. L'activité annuelle est en effet parfois trop bruyante pour ces nouveaux résidents. Les ostréiculteurs, qui sont parfois obligés de régler ces conflits de voisinage devant la justice, déplorent cette méconnaissance : « *ils étaient au courant avant l'acquisition de leur bien qu'il existe une activité professionnelle, il faut qu'ils soient cohérents ! Ils sont contents de dire à leurs amis « j'habite les pieds dans l'eau, je mange des huîtres en terrasse »...alors ils doivent accepter les contraintes littorales, c'est aussi un pays qui a une activité économique, qui a encore des activités primaires et heureusement* » (MLJ).

La problématique foncière est aussi une préoccupation qui pourrait également être partagée, même si, de prime abord, elle semble plus particulièrement concerner l'ostréiculture. Cette activité participe en effet à l'aménagement du littoral. Les exploitations ostréicoles ont une activité annuelle, contrairement aux autres activités littorales, et permet de fixer les populations sur la frange côtière animant le littoral en dehors de la saison estivale. La profession souffre cependant de cet aménagement du territoire qui ne lui est pas toujours favorable. Le durcissement des règles d'urbanisme sur la bordure maritime pose de réelles difficultés d'installation ou d'agrandissement des exploitations des ostréiculteurs, pour lesquelles la proximité immédiate de l'eau est nécessaire. L'aspect de certains chantiers est parfois contesté sur des sites considérés comme remarquables mais des efforts sont faits par certains ostréiculteurs tant en matière d'aspect extérieur des bâtiments que de celui des aires de déstockage de matériel. Par contre, la majorité de ces surfaces présente un intérêt patrimonial, pouvant convenir à l'aménagement littoral (aires de repos, accès aux zones de mouillages...) ou à la protection du rivage contre l'érosion.

La notion de développement durable, prise dans son acceptation globale et systémique, pourrait constituer un « *point de passage obligé* », qui, selon la théorie de Callon et Latour, permettrait la construction d'un réseau autour de points de convergence. Les deux professions sont en effet confrontées aux mêmes défis de développement nécessaire, réfléchi et maîtrisé. La préservation de l'environnement, des emplois autant que la constitution d'un mode de vie fondé sur un patrimoine particulier sont souhaités par tous les acteurs. Ces derniers n'ont pas qu'une vision à court terme d'intérêts économiques qui primeraient : « *il y a une partie qui trouve ça sympa que les gamins découvrent la rivière de Saint Philibert, il y en a d'autres que ça em....., mais dans l'ensemble c'est plutôt bien perçu* » (SM). L'appropriation du territoire par les locaux est aussi un enjeu même s'il n'est pas formulé de manière explicite. Les trois piliers du développement durable, pris en compte par les collectivités autant que les entreprises et les individus, pourraient rendre possible l'action collective et la mise en mouvement de « l'acteur-réseau ». Il reste

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

cependant à savoir qui pourrait incarner la mission de porte-parole ou traducteur et de quelle manière peut être déclinée cette nouvelle forme de gouvernance inhérente au développement durable.

Nous allons maintenant conclure ce travail en proposant quelques pistes de réflexion à travers des préconisations, qui nous semblent intéressantes pour justement pallier aux problématiques multiples évoquées tout au long de ce travail.



## **VI. Conclusion**

Il nous semble opportun ici de rappeler notre questionnement initial, qui consistait à analyser comment s'organisait le partage d'une même espace touristique par des pratiques différentes, l'ostréiculture et le nautisme. L'entrée par l'analyse organisationnelle et la théorie de l'action organisée de Friedberg (1993) nous a permis de comprendre les enjeux caractérisant ces deux activités en concurrence d'espace. En mettant en exergue les relations qu'entretiennent les acteurs entre eux et leurs stratégies, nous avons pu saisir le rôle du nautisme et de l'ostréiculture dans l'atteinte des objectifs des différents protagonistes, qu'ils soient politiques, touristiques ou sportifs, et de caractériser le contexte d'action locale.

Les différents acteurs, qui se côtoient dans la baie de Quiberon, ont rarement une vision concertée de leur développement et pratiquent plutôt une sectorisation de leurs priorités et de leurs stratégies. La connaissance du système d'acteurs de ce territoire, que nous avons cherché à analyser dans cette étude, nous a permis de comprendre les résistances à l'œuvre et d'anticiper la dynamique du système ainsi que la manière dont les soutiens et oppositions vont s'exprimer. L'organisation sociale du jeu d'acteurs, au sens où Friedberg l'entend, est complexe sur ce territoire. Elle est liée à des formes anciennes, actuelles et surtout en devenir du développement entrepreneurial. En toute logique, les acteurs défendent essentiellement un intérêt individuel ou sectoriel. Nous n'avons pas observé, à partir de notre étude, de dynamique de système ni de prise de conscience généralisée à tous les acteurs des intérêts qu'ils auraient à aller dans le même sens. L'analyse effectuée a également permis de découvrir des voies d'actions possibles qui tiennent compte à la fois des forces et faiblesses en présence ainsi que des opportunités et des menaces.

### **1. Un territoire ostréicole et nautique d'exception à valoriser**

La marque « Baie de Quiberon, la sublime » est partagée par les différents acteurs en présence de manière commerciale, pour les ostréiculteurs, ou dans les mentalités, pour ce qui est des acteurs nautiques qui ont tous conscience du

potentiel de cet espace de pratique. Un ostréiculteur nous confirme : « *oui, c'est une zone touristique, indéniablement et c'est un atout pour le département, pour les professionnels des sports nautiques mais aussi pour l'ostréiculture !* » (GR). Cette dénomination n'est cependant pas encore une marque de territoire porteuse d'une identité commune et conçue comme telle pour tous ces acteurs.

Le contexte d'action dans le nautisme en baie de Quiberon est particulier puisqu'il n'existe pas réellement d'action organisée sous la forme d'un ordre local structuré. Une grande partie de l'activité échappe à toute fédération ou organisation. Cette « zone d'autonomie », définie par Friedberg (1993), implique une structuration diverse et une représentativité difficile de la profession nautique dans sa diversité. Il n'y a pas d'opposition entre l'offre commerciale et le marché. La régulation du contexte d'action « *repose toujours non pas sur un seul mode de coordination et de mobilisation, mais bien sur des montages, des mixtes inextricables* » (Friedberg, 1993, p. 172). Cette structuration du réseau est en partie due à l'histoire des activités professionnelles sur ce lieu, à leur récente implantation et à l'évolution incessante des supports et conséquemment des pratiques. Les pratiques individuelles et non organisées, au sens de Mounet, ont ici un impact important. L'activité nautique n'est donc pas réellement structurée et les acteurs sont isolés, ce qui implique une possible imprévisibilité.

A cela se rajoute une forme d'incertitude via les pratiques individuelles, le plus souvent autogérées et inorganisées. « *Ce qui nous manque c'est, côté pratiquant, des interlocuteurs représentatifs parce qu'on ne peut pas répondre, il y a des milliers de pratiquants dans le Morbihan. [...] Il n'est pas question de faire un groupe de travail à chaque fois qu'un pratiquant a un problème, c'est impossible* » (MLG). Ce représentant des Affaires maritimes exprime bien cette non représentativité problématique de la profession nautique. Dans le secteur de l'ostréiculture, la profession est structurée par une organisation hiérarchique et représentative du métier mais également par une réglementation stricte et une surveillance presque

quotidienne sur le terrain. Les « jeux de pouvoir » ne sont donc pas les mêmes dans ce domaine d'activité.

Les contextes d'action sont donc distincts selon les deux activités analysées avec une structuration, des enjeux, des représentants et des « règles du jeu » différentes. Des oppositions sont parfois constatées mais cependant des connexions sont imposées par le partage d'un même territoire de pratique. L'analyse des représentations des différents acteurs nous a permis de constater qu'il n'existait pas réellement de problèmes conflictuels connus en tant que tel mais pas non plus de « culture commune » partagée autour de ce territoire. Les idéaux de référence sont différents et certains acteurs peuvent avoir une méconnaissance importante de l'activité en concurrence.

Dans la sociologie de l'innovation et la théorie de l'acteur-réseau, le réseau détermine un fait qui, en retour, détermine le réseau. Ce dernier est un ensemble d'entités humaines et/ou non-humaines, individuelles ou collectives, définies par leur rôle, leur identité, leur programme. Le réseau relie toutes les identités participant au problème et pouvant être qualifiées d'actants. Dans notre zone d'étude, les actants sont multiples et les actants non-humains présents également à travers les fameuses bouées. Comment donc créer un réseau qui porterait ce projet de territoire incarné dans la personnification de la « Baie de Quiberon, la sublime » pour tous les acteurs ? Quel diagnostic initial faire afin que les membres du réseau s'accordent sur le fait, fait qui ira s'entre-définir avec le réseau ? Nous avons vu que les tensions et conflits existants ne sont pas assez « factuels » et encore perçus comme problématiques pour les différents acteurs pour s'appuyer sur ces faits et pour développer un réseau. D'autres « points de passage obligés » peuvent être utilisés. Les concepts de développement touristique, et plus encore de développement durable, peuvent être mobilisés dans ce sens.

## **2. Un territoire à haut potentiel touristique mais déjà fragilisé**

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

La chargée de mission d'AQTA le dit : « *Le tourisme, c'est une activité économique qui génère beaucoup d'emploi, de l'habitat, et du coup des élèves dans les écoles c'est donc aussi la vie à l'année* » (VG). L'enjeu porté par cette collectivité territoriale, c'est bien « *le développement économique [...] c'est d'avoir un territoire qui ne soit pas que des résidences secondaires, que des personnes qui soient six mois dans l'année* » (VG).

Ce qui est au cœur du schéma de développement touristique d'AQTA ainsi que du plan d'action relatif à l'action de préfiguration des activités touristiques liées à l'eau dans la Destination Touristique, c'est bien la mise en tourisme, en même temps, du nautisme et de l'ostréiculture (conchyliculture). Dans cette économie plurielle, inscrite au cœur de la baie de Quiberon, il existe des cultures différentes : sportives, ostréicoles, touristiques. Ces cultures ont leurs propres forces d'action pour structurer une part de cette territorialité. La valorisation touristique des loisirs nautiques pourrait permettre de développer plus les activités autant que la visibilité de ce secteur. La récupération de nouveaux pratiquants par la découverte de supports actuels ou à venir aurait pour conséquence la possibilité de nouveaux séjours et donc une certaine forme de viabilité économique, notamment par le développement dans le domaine nautique d'un tourisme des quatre saisons. Le territoire est en effet naturellement déjà attractif sur la saison estivale mais le nautisme est un atout non négligeable pour tenter de développer une saison plus lissée en termes de temporalité, notamment en raison des nouvelles pratiques accessibles à un plus grand public à tout moment de l'année (surf, paddle notamment). La profession gagnerait également en professionnalisation de l'activité. Ce vecteur d'attractivité et d'image serait donc le support d'une activité complémentaire de l'offre balnéaire.

« *La transmodernité en émergence suggère qu'il faille savoir gérer transversalement les dynamiques territoriales et s'inscrire dans des territoires de projet au sein desquels le marché n'apparaît pas comme l'unique principe de construction des liens et des échanges.* » (Corneloup 2005). L'analyse de Corneloup

est totalement en adéquation avec notre terrain d'étude. Au-delà de la carte postale « Baie de Quiberon, la sublime », les sports nautiques peuvent représenter une véritable activité économique, mais cela nécessite que les collectivités, les acteurs du sport et les acteurs économiques de l'offre nautique s'engagent ensemble.

Cette action concertée est d'autant plus nécessaire que l'espace est un milieu naturel déjà fragilisé et qu'un développement non maîtrisé et pensé pourrait l'impacter négativement. Cet « *espace [,] pas organisé pour répondre aux sports de nature avec des objectifs formalisés* » (Mounet, Rocheblave et Nicollet, 2000), est également un « entre-lieu » implanté entre des structures avec des documents de cadrage fort (PNR et Grand Site). Or d'après ces auteurs, « *il est d'autant plus facile d'aboutir à la relativisation d'un impact par rapport à un projet de territoire que ce dernier formalise clairement ses objectifs* ». Le territoire de la baie de Quiberon, qui n'a pas de gestionnaire de cette nature ordinaire, n'a pas également encore de projet de territoire implanté de manière réelle chez tous les acteurs.

Les enjeux de développement de ce territoire sont réels. Il s'agit de développer à la fois une cohésion de réseau qui permettrait une structuration, une implantation d'une identité partagée, une adaptabilité, ainsi que des liens sociaux divers (réseau d'information et de gestion de potentiels conflits). Le développement touristique, comme point de passage obligé à la constitution de ce réseau, peut être à envisager d'autant que celui-ci implique nécessairement la prise en compte de concepts au cœur du développement durable. Les enjeux initiaux que nous avons perçus en tant que professionnel du nautisme sont donc beaucoup plus larges et nécessaires. Il s'agit de passer de conflits potentiels au potentiel de la concertation. Positionnée de manière préventive, cette dernière peut être conçue comme « *un instrument innovant de mise en œuvre des politiques publiques en matière de tourisme et de sports de nature* » (Sontag, Roux, Routier, à paraître).

### **3. Vers le partage concerté d'un espace touristique entre professionnels des sports nautiques et de l'ostréiculture**

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Pour le moment, ce que nous avons perçu comme potentiellement gênant pour le partage du territoire entre deux activités professionnelles, n'est pas problématique puisque les deux activités cohabitent de fait malgré des tensions existantes. Ces dernières restent encore faciles à régler. Ces problèmes d'activités concurrentielles en termes de partage d'espace n'interpellent pas non plus encore le législateur ou les acteurs publics. Même si de nombreux professionnels interrogés sont conscients d'hypothétiques dangers, notamment liés aux développements technologiques dans le nautisme, aucun problème n'a nécessité jusqu'à présent une régulation imposée.

Il s'agit donc de déplacer le « *problème* » et de chercher à développer une concertation autour d'un bien commun, d'un territoire partagé dans tous ses aspects (socio-économique, culturel, naturel, sportif, primaire, etc.). Une opération de « *traduction* » permettrait de rechercher des points de convergence partielle ou temporaire entre les acteurs. L'interdépendance des acteurs est réelle mais pas encore conscientisée. L'interaction entre eux est nécessaire. L'équilibre stratégique, à mettre en place entre le nautisme et l'ostréiculture, devra également prendre en compte « *les pratiquants non organisés* », au sens de Perrin et Mounet (2009). Dans une optique de concertation, ces pratiquants peuvent en effet « *avoir une influence sur les contextes d'action* » car ils peuvent modifier l'équilibre stratégique mis en place. Cette interdépendance stratégique est à faire émerger chez tous les professionnels via des aspects qui restent encore aujourd'hui non problématiques, non conflictuels : le tourisme peut être une porte d'entrée, la notion de développement durable également. La convergence et l'assemblage d'un réseau peuvent donc se cristalliser, nous l'avons vu précédemment, autour de ces concepts. Une « *dynamique d'assemblage du réseau* » (Beuret, 2006) est à envisager autour d'une gestion concertée d'un espace déjà partagé en termes d'activités. Cette « *construction d'une intelligence collective qui permettra à un territoire de projet d'émerger* » doit passer par la « *formation d'un système d'action territorial avec*

*des dispositifs transversaux : marques, événements, commission* » (Corneloup et Perrin, 2009).

Faire émerger ces notions comme « *points de passage obligés* » permettrait de favoriser des « *traductions* » pour rapprocher, impliquer et connecter les acteurs. C'est dans ce sens qu'une concertation de type préventif (Roux, Boutroy, Soulé, 2012) anticiperait notamment sur les problématiques conflictuelles qui sont à envisager dans nos trois domaines d'analyse : le nautisme avec les développements technologiques actuels et à venir (foil), l'ostréiculture face à des enjeux cruciaux notamment en matière de qualité des eaux et le tourisme qui doit se développer sur d'autres bases. Cette concertation permettrait une réelle prise en compte de la diversité des intérêts et des enjeux mais nécessiterait une meilleure connaissance des acteurs entre eux et des activités respectives.

Jusqu'à présent aucune des tensions évoquées par les différents acteurs n'a conduit au développement d'une jurisprudence mais les observations des uns et des autres présentent déjà les actants non-humains, incarnés par les bouées, comme étant de possibles obstacles. C'est dans ce sens que Roux et Sontag précisent bien qu'« *il ne peut y avoir de modèle-type d'arrêté de police réglementant un site ou une pratique sportive* ». L'intérêt d'une mise en place d'une démarche de concertation sur notre territoire d'étude serait double. Tout d'abord, cela permettrait de passer à une « *logique horizontale, de démocratie participative, ouvrant la porte à une forme d'auto-gouvernance ou d'autorégulation des activités par les acteurs eux-mêmes* ». L'enjeu, pour les différents utilisateurs, est en effet de parvenir à une régulation choisie collectivement, et non subie. Ensuite, et surtout, cette action permettrait de faire naître réellement le territoire comme un construit socio-culturel. Une concertation initiale, pour hiérarchiser les enjeux, permettrait « *à tous les acteurs de s'approprier le diagnostic de territoire et de s'associer à la définition des compromis inévitables auxquels ils seront soumis. La concertation est [ici conçue] à la fois [comme] un facteur d'acceptation et [comme] un moteur d'autodiscipline*

*ultérieure* » (Meur-Ferec 2009). L'enjeu est de « *produire de la traduction pour élaborer un système d'action culturel accepté et débattu* » (Corneloup, 2011).

Sur le terrain, les différents acteurs reconnaissent la nécessité d'une action commune mais celle qui a été proposée jusqu'à présent reste limitée : « *Il y a de la coopération qui est déjà en cours des fois. Ce n'est pas institutionnalisé. Je pense que ce qui a évolué c'est que tout le monde a pris conscience que personne n'est propriétaire du lieu et qu'il faut le partager* » (PN) ou peu connue et partagée : « *il y en a eu je crois de mené, je n'ai pas personnellement participé à ça mais je sais qu'il y a eu des réunions de concertation des différents acteurs. Ça pourrait être une mission à développer de manière à rendre les choses plus fluides* » (PN). L'assemblage d'un possible réseau est à envisager par complémentarité : les nautiques et les ostréicoles ont des rôles complémentaires. Le ciment du réseau serait de construire de la proximité : des visites réciproques, organisées chez les uns et les autres, paysans de la mer ou sportifs de la mer, qui peuvent être simplement des temps de convivialité, pourraient lancer une dynamique d'action. Tous les acteurs devraient être associés à la construction de ce réseau. Et ce malgré les réticences annoncées de certains comme les institutionnels : « *pour nous la connaissance de la pratique n'est pas forcément nécessaire, pas besoin d'être moniteur de voile pour le travail qu'on fait* » (MLG). Pour que, comme dans la théorie de l'acteur-réseau, les jeux engagés soient à somme positive, il faut également que soient établies une confiance et une transparence.

Dans notre domaine d'analyse, les outils de gestion proposés par l'Etat ne sont pas fonctionnels, voire inexistants (pas de PDESI) donc ils ne peuvent être des points d'appui pour une appropriation par tous les acteurs de cette nécessaire concertation. Faut-il y voir une « chance », c'est-à-dire une possibilité pour d'autres acteurs de proposer d'autres modes de gestion ? Dans cet « *itinéraire de concertation* » (Beuret) à construire, AQTA pourrait, en raison des objectifs définis dans le schéma de développement touristique, représenter le rôle de « traducteur » et passer d'une simple compétence partagée à une stratégie de développement concertée. Le projet porté par cette collectivité peut en effet définir la structure opérationnelle du



réseau. Faire incarner le rôle de « traducteur », au sens donné par Latour et Callon, ou de médiateur par cette communauté de communes est envisageable d'autant plus que « *le moteur est [... ici] tout autre que dans le cas des espaces protégés à prérogatives règlementaires fortes, la « faiblesse » relative du médiateur faisant, en quelque sorte, sa force, à condition qu'il soit suffisamment légitime pour les diverses parties en présence* » (Mounet, 2007). Il reste cependant à imaginer la forme de ce réseau incarnant un instrument spécifique de mise en œuvre des projets intégrés. Des exemples existent, et perdurent sur le long terme, de politiques locales intégrées pour l'aménagement maîtrisé et concerté du littoral : par exemple le Groupe d'Intérêt Public sur le littoral aquitain notamment qui présente l'intérêt de pouvoir associer directement l'État et ses services ainsi qu'une ouverture au secteur privé. Dans cette optique de développement, la concertation serait bien envisagée « *comme [un] processus de construction collective d'une innovation sociale, portée par un réseau, dont la consolidation et l'élargissement déterminent le succès* » (Beuret, 2006). Plusieurs limites apparaissent déjà et sont à tenter de dépasser. Il n'existe pas de pouvoir règlementaire incarné dans AQTA donc pas de possibilité de conclure des actes juridiques. Une concertation n'a pas pour but d'aboutir à cette étape mais ce peut être un frein limitant son action. Une autre interrogation émerge également sur la pérennité de ce médiateur, incarné par AQTA, qui fonctionne grâce à des financements locaux.

Notre question d'étude est intimement liée à mon expérience dans le nautisme et à mon intérêt pour l'ostréiculture : implication de fait avec conscience d'enjeux problématiques notamment liés à la possibilité de mettre en œuvre une pratique sportive sans danger et préservant l'environnement. En dehors de conflits, encore aujourd'hui non problématiques car n'ayant pas conduit à une juridiction de la chose, nous avons conscience de la nécessité de développer un projet territorial commun autour d'un réseau incluant des actants de tout type et via une démarche de concertation. Les enjeux actuels et futurs sont multiples : meilleur fonctionnement des activités dans leur secteur, développement « maîtrisé » d'un

espace touristique partagé, innovation par anticipation pour des secteurs sensibles (évolution des sports de nature et fragilité des paysans de la mer). La mise en place d'une démarche de concertation sur la baie de Quiberon, portée ou non par AQTA, reflète une volonté de construire collectivement des questions, visions ou objectifs en vue d'agir et de décider ensemble comment partager et gérer conjointement l'avenir de ce bien commun de manière raisonnée.

## VII. Bibliographie

### Articles et communication :

Augustin, J.P., (2002). La diversité territoriale des activités sportives. *L'Année sociologique*, Vol. 52, p. 417-435

Beauchard, F. (2004). Sports de nature. De quoi parle-t-on ? *Cahiers Espaces*, 81, p. 8-12

Belliard, Y., Legrand, C., (2010). Le kitesurf, une innovation française. *Revue Espace*, n°280, p.22-31

Bernard, N., (2017). Nautisme et tourisme : une convergence au bénéfice des territoires. *Études caribéennes*, 36.

Bessy, O., Mouton, M., (2004). Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux. *Cahiers Espaces*, 81.

Beuret, J.E., (2008). Quelles voies pour la participation du public à la conservation de la nature ? *Colloque de l'EADI*

Beuret, J., Pennanguer, S., Tartarin, F., (2006). D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 14, (1), p. 30-42.

Bodin, D., Héas, S., Javerlhac, S., Robèn, L., (2009). De l'émergence des stations balnéaires au tourisme sportif. Le mélange des genres à la lueur de l'exemple de la région Bretagne en France. *Téoros*, vol. 28, n°2, p. 29-36.

Boillet, N., (2013). La gestion intégrée des zones côtières et le patrimoine culturel. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 18.

Boillet, N., (2012). La gouvernance du littoral. *Revue juridique de l'environnement*, 5 (n° spécial), p. 33-55.

Braud, X., (2013). La gestion intégrée des zones côtières et le droit de l'urbanisme littoral en France. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 18

Brulé, A., Guillet, J., (1989). L'ostréiculture morbihannaise. Au berceau de l'huître plate. *Le Chasse-Marée*, n° 45, p.2-17

Bouhaouala, M., (2002). Relations inter-entreprises dans un marché local : le cas des PE-TPE du tourisme sportif en Vercors », *Espaces et Sociétés*, n° 105-106, p. 229-251.

Bouhaouala, M., Corneloup, J., Soulé, B., Vachée, C., (2001). Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature. *Loisir et société*, 24 (1), p. 21-46.

Cadoret, A., (2011). Quelle durabilité des formes de régulation des conflits littoraux ? *VertigO- la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 9

Callon, M. (1986). Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'année sociologique*, n° 36, p. 169-208

Corneloup, J. (2005). La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature ». *Téoros*, 24-1, p. 55-61

Corneloup, J. (2011). La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature. *Développement durable et territoires*, Vol. 2, n° 31.

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Corneloup, J., Bourdeau, P., (2004). Les sports de nature. Entre pratiques libres, territoires et logiques institutionnelles. *Cahiers Espaces*, 81, p.

Dauvin, J.C., Lozachmeur, O., (2006). Mer côtière à forte pression anthropique propice au développement d'une gestion intégrée : exemple du bassin oriental de la Manche (Atlantique Nord-Est). *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 7, Numéro 3

Doat, M., (2013). Gestion intégrée des zones côtières et décentralisation. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 18

Falaix, L. (2015). Sports de nature et décentralisation : la protection environnementale et le contrôle institutionnel des pratiquants à l'épreuve des politiques départementales. *Développement durable et territoires*, vol. 6, n° 1

Ghézal, M. (2013). Les territoires de la Gestion intégrée des zones côtières et marines. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série

Guibert, C. (2015). Introduction au dossier. *Mondes du Tourisme*, 11

Guineberteau, T., Meur-Ferec, C., Trouillet, B. (2006). La gestion intégrée des zones côtières en France : mirage ou mutation stratégique fondamentale ? *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 7, Numéro 3.

Guyonnard, V., Vacher, L., (2016). Définition d'un espace de pratique du système littoral touristique et sportif charentais : le spot de surf. *Territoires en mouvement. Revue géographie et aménagement*, 30.

Henocque, Y., (2006). Leçons et futur de la gestion intégrée des zones côtières dans le monde. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 7, Numéro 3.

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Knafou, R., Stock, M. (2013). Tourisme dans J. Lévy, M. Lussault (dir.), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin : 1018-1021

Lapeyronie, B. (2009). Retombées socio-économiques du tourisme sportif. Exemples des marathons en France. *Tourisme, sport et développement. Téoros*, vol. 28, n°2, p. 37-44

Lozachmeur, O. (2009). Rappel des principes de la «gestion intégrée des zones côtières» et des axes de la Recommandation du 30 Mai 2002. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 5

Lozachmeur, O. (2005). Le concept de Gestion Intégrée des Zones Côtières en droit international, communautaire et national. *Droit maritime français*, n°657, p. 259-277

Mao, P., (2010). Les territoires récréatifs, sportifs et touristiques de nature : enjeux et réflexions. *Colloque Espaces Naturels Sensibles et Vie des Territoires*

Mao, P., Hautbois, C., Langenbach, M., (2009). Développement des sports de nature et de montagne en France : diagnostic comparé des ressources territoriales. *Géographie, économie, société*, vol. 11,(4), p. 301-313.

Meur-Ferec, C., (2009). La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 5

Michelot, A. (2010). La GIZC à la lumière du principe de responsabilités communes mais différenciées : la coopération internationale en perspective. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 8

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Mounet, J.P., (2007 a). La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation. Développement durable et territoires. *Varia* (2004-2010).

Mounet, J.P., (2007 b). Sports de nature, développement durable et controverses environnementale. *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 15, p. 162-166.

Mounet, J.P., Nicollet, J.P., Rocheblave, M., (2000). L'impact des activités sportives de nature sur l'environnement naturel. *Montagnes méditerranéennes*, 11, p. 67-76.

Perrin-Malterre, C., Mounet, J.P., (2009). Canyoning et gestion de l'espace naturel. Les exemples du Vercos et du massif des Bauges. *EspacesTemps.net*,

Perrin-Malterre, C.,(2012). Changements et évolutions des pratiques professionnelles des prestataires touristiques de sports de nature. *Téoros*, 31-1, p. 115-123

Prieur, M., (2011). Le Protocole de Madrid à la Convention de Barcelone relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 9

Rech, Y., Mounet, J.P., Briot, M., (2009). L'innovation dans les sports de nature : l'irruption de nouvelles activités dans une station de sports d'hiver. *Espaces et sociétés*, 136-137,(1), p. 155-171.

Rech, Y., Mounet, J.P., Paget, E., (2012). Mobilité urbaine et loisirs sportifs de nature. Le cas de l'agglomération grenobloise. *Loisir et Société*, 34, 2.

Rech, Y., Mounet, J.P., (2014). Sport et nature : une gestion hybride de l'espace ? : Le cas du col du Coq et de la Dent de Crolles dans le massif de la Chartreuse (France).

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

*EspacesTemps.net, Association Espaces Temps.net*

Rey, C., Sitnikoff, F. (2006). Télétravail à domicile et nouveaux rapports au travail, *Revue Interventions économiques*, 34 .

Rey-Valette, H., Carbonnel, P., Roussel, S., Richard, A., (2006). L'apport de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) à la gestion de l'érosion côtière : intérêt et exemple en Méditerranée française. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 7, Numéro 3

Rimaud, M.N., Piriou, J., (2013). La GIZC et le développement touristique : enjeux d'un principe organisateur pour la durabilité des stations littorales atlantiques. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 18.

Roux, F., Boutroy, E., Soulé, B., (2012). La médiation territoriale des conflits d'usage. *Juristourisme*, n° 137, p. 37-41

Sayeux, A.-S. (2008). Surf autogéré contre surf fédéral : deux idéaux en lutte. *Revue européenne de management du sport*, n° 21, 43-47.

Sontag, K., Roux, F., (2013). Loisirs sportifs et activités touristiques : aspects juridiques. Quel encadrement juridique pour les loisirs sportifs et les activités touristiques ? *Revue de géographie alpine*, 101-4

Sontag, K., Roux, F., (2017).Création d'un site d'escalade dans le cadre d'une politique intégrée. *Juristourisme*, 220, p. 43-47

Sontag, K., Roux, F., Routier, G. (à paraître). La concertation préalable, un instrument innovant de mise en œuvre des politiques publiques en matière de tourisme et de sports de nature.

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon



## Chapitres d'ouvrages

Augustin J.P., (2002). Pratiques sportives et territoires : les atouts des régions. IN Sud-Ouest européen, tome 13, 2002. Territoires et pratiques sportives (Coordonné par Jean-Pierre Augustin) p. 3-10

Boulé, C., (2007). Les territoires du windsurf et du kitesurf sur le littoral de Cerbère à Leucate. In Giband, D, Holz,J.M. *Les territoires du sport entre politiques et pratiques*. Presses Universitaires de Perpignan. p. 137-149

Callon, M., (1992). Sociologie des sciences et économie du changement technique : l'irrésistible montée des réseaux technico-économiques ? In Callon, M. *Ces réseaux que la raison ignore*. Paris, L'Harmattan, p. 53-78.

Guibert, C., Le Dû, F., (2007). Stratégie discursive de construction et d'appropriation par le pouvoir politique d'une course transocéanique. Le Vendée Globe 2004-2005 en question. In *Vivre du sport, pour le sport : Sociologies des cultures et des pratiques sportives*, L'Harmattan, pp.251-267

Henocque, Y., Kalaora, B., (2013). « Gestion intégrée » In Casillo, I..*Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013,

Mounet, J.P., Perrin-Malterre, C., Rech, Y., (2012). Analyser les sports de nature : de l'ordre local au réseau. In Quidu, M. *Les sciences du sport en mouvement. Innovations et traditions théoriques en STAPS*. Paris. L'Harmattan.

## Ouvrages :

Augustin, J.P., Bourdeau, P., Ravenel, L., (2008). *Géographie des sports en France*.

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Paris, Vuibert.

Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G., Livian, Y.F., (3ème édition 1996). *Les Nouvelles Approches sociologiques des organisations*. Paris, Le Seuil.

Bessy, O., (2008). *Sport, loisirs, tourisme et développement durable des territoires*, Voiron, Presses universitaires du sport.

Beuret, J.E., (2006). *La conduite de la concertation. Pour la gestion de l'environnement et le partage de ressources*. Paris, L'Harmattan.

Bernard, N., (2016). *Géographie du nautisme*. Rennes, Presse Universitaires de Rennes, coll. Espace et territoires.

Corneloup, J., Mao, P. (dir), (2010). *Créativité et innovation dans les loisirs sportifs de nature. Un autre monde en émergence*. Editions du Fournel, coll. Sportnature.org

Corzier, M., Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris, Editions du Seuil

Friedberg, E., (1993). *Le pouvoir et la règle*. Paris, Editions du Seuil

Latour, B., (2006). *Changer de société. Refaire de la sociologie*. Paris, Editions La Découverte.

Mounet, J.P., (2000). *Les activités sportives de nature en France : contraintes globales, flou organisationnel et stratégies d'acteurs*. Habilitation à diriger les recherches STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble.

Stock, M., Coëffé, V., Violier, P., (2017). *Les enjeux contemporains du tourisme*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

## Enquêtes et études

Baromètre des sports et loisirs de nature en France.

SALON SPORT ACHAT NANTES, septembre 2016

Consultable sur : [http://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=601](http://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc_num.php?explnum_id=601)

Beuret, J.E., Cadoret, A. Guiheneuf, P.Y., (2016). Contexte et enjeux de la concertation environnementale territoriale. Eléments de réflexion sur le cadre des pratiques de concertation et de participation dans le domaine de l'environnement. Fondation de France, mars 2016.

Baromètre de la concertation et de la décision publique, Harris Interactive, 2017.

Consultable sur : <https://www.oidp.net/docs/repo/doc30.pdf>

Philippe Warin, P., Stéphane La Branche, S., (2006). La "concertation dans l'environnement", ou le besoin de recourir à la recherche en sciences sociales. Rapport rédigé avec Stéphane Labranche, chercheur à PACTE

Rapport Schéma de Mise en Valeur de la Mer Golfe du Morbihan

Janvier 2006

Consultable sur :

<http://morbihan.gouv.fr/content/download/1628/9404/file/SMVMrapport2006.pdf>

## Notes de synthèse

Chiffres clés sports de nature 2015 : pratiques et pratiquants [en ligne]. Vallon Pont d'Arc : Pôle ressources national sports de nature, mai 2016.

Consultable sur : [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

## Thèses

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

Sonnac, E., (2005). La navigation de plaisance : territoire de pratiques et territoires de gestion en Bretagne. Thèse doctorale, Université de Rennes 2, 2005

Obin, O., (2013). Territoires en construction: de la géographie sociale à l'acteur-réseau: une lecture des dynamiques sportives de nature dans les Grands Causses. Géographie. Thèse doctorale, Université de Grenoble, 2013.

## VIII. Table des abréviations

AFIT : Agence Française de l'Ingénierie Touristique  
CDESI : Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires  
CDT : Comité Départemental du Tourisme  
CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
CNC : Comité National de la Conchyliculture  
CRC : Comité Régional de la Conchyliculture  
CRT : Comité Régional du Tourisme  
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
ENVSN : Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal  
ESI : Espaces, Sites et Itinéraires  
FFV : Fédération Française de Voile  
FFVL : Fédération Française de Vol Libre  
GIZC : Gestion Intégrée de la Zone Côtière  
NEB : Nautisme En Bretagne  
OMT : Organisation Mondiale du Tourisme  
OTI : Office du Tourisme Intercommunal  
PDESI : Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires  
PNR : Parc Naturel Régional  
SPL : Société Publique Locale  
SMVM : Schéma de Mise en Valeur de la Mer

## IX. Table des illustrations

La baie de Quiberon (source Google Maps)	p. 3
Les trois zones d'activités ostréicoles (source Google Maps)	p. 4
Les trois zones d'activités nautiques (source Google Maps)	p.7
La répartition de l'activité ostréicole en Bretagne	p. 134
La répartition des zones de concessions ostréicoles en baie de Quiberon	p. 135
Les structures nautiques implantées en baie de Quiberon	p. 142
La cohabitation des activités ostréicoles et des activités nautiques	p. 148

## X. Table des auteurs

AUGUSTIN	p. 14, 15, 16, 20, 21, 23, 24, 26, 28, 30, 35, 36, 40, 52, 56, 73, 75, 82,
AMBLARD	p. 94, 96, 97,
BEAUCHARD	p. 13, 14, 40
BELLIARD	p. 59, 60
BERNARD	p. 6, 10, 23, 42, 43, 45, 56, 59, 60, 61, 62, 112, 115, 125, 132, 159,
BERNOUX	p. 94
BESSY	p. 14, 15, 19, 25, 35, 38, 40, 47, 48, 142
BEURET	p. 75, 83, 98, 99, 100, 101, 102, 110, 157, 165, 182, 184, 185
BERQUE	p. 108
BODIN	p. 40
BOILLET	p. 80, 82
BOUHAOUALA	p. 43, 86, 142, 146,
BOULE	p. 44, 47, 77,
BOURDEAU	p. 15, 17, 18, 19, 24, 26, 37
BOURDIEU	p. 20, 22
BOUTROY	p. 71, 76, 101, 156, 183
BRAUD	p. 81
BRIOT	p. 27
BRULE	p. 67
CADORET	p. 68, 83, 101,
CALLON	p. 75, 87, 88, 94, 95, 96, 98, 99, 102, 106, 118, 126, 131, 156, 157, 165
CARBONNEL	p. 79
COEFFE	p. 54
CORNELOUP	p. 17, 18, 19, 21, 22, 24, 26, 35, 36, 37, 38, 39, 43, 86, 99, 118, 142, 146, 180, 183, 184
CROZIER	p. 86, 88, 90, 91, 92, 93, 104, 105, 171

DAUVINET	p. 68
DI MEO	p. 11, 132
DOAT	p. 81, 83
FALAIX	p. 48, 74, 75,
FRIEDBERG	p. 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 97, 99, 103, 104, 105, 107, 147, 165, 171, 177, 178
GIRAD	p. 46
GUIBERT	p. 41
GUINENEUF	p. 83
GUILLET	p. 67
GUINEBERTEAU	p. 77, 78,
GUYONNARD	p. 19, 111
HAUTBOIS	p. 74
HEAS	p. 40
HENOCQUE	p. 78
HERREROS	p. 94
JAVERLHIAC	p. 40
KNAFOU	p. 39
LANGENBACH	p. 74
LAPEYRONIE	p. 40, 41
LATOUR	p. 75, 87, 88, 94, 95, 96, 98, 102, 105, 106, 118, 126, 131, 156, 157, 165
LE DU	p. 41
LEGRAND	p. 59, 60
LIVIAN	p. 94
LOZACHMEUR	p. 68
MAO	p. 26, 40, 74,
MARCELPOIL	p. 146
MERLIN	p. 22
MEUR-FEREC	p. 77, 184



MICHELOT	p. 78
MOUNET	p. 7, 12, 20, 23, 24, 25, 27, 28, 61, 67, 73, 74, 75, 83, 86, 87, 88, 97, 98, 99, 100, 103, 105, 125, 130, 149, 165, 170, 181, 182, 185
MOUTON	p. 14, 15, 19, 25, 35, 38, 40, 47, 48, 142
NICOLLET	p. 7, 30, 73, 130, 181
OBIN	p. 75
PAGET	p. 23,
PERRET	p. 146
PERRIN-MALTERRE	p. 22, 23, 48, 74, 88, 97, 99, 105, 182, 183
PIRIOU	p. 51, 52, 81
PRIEUR	p. 77, 80
RAUCH	p. 39
RAVENEL	p. 15, 26,
RECH	p. 23, 27, 97, 105, 165, 170
REY	p. 23
REY-VALETTE	p. 79
RICHARD	p. 79
RIMAUD	p. 51, 52, 81
ROBENE	p. 40
ROCHEBLAVE	p. 7, 30, 73, 130, 181
ROUSSEL	p. 79
ROUTIER	p. 181
ROUX	p. 30, 31, 32, 34, 71, 76, 101, 102, 156, 170, 181, 183
SITNIKOFF	p. 23
SONNIC	p. 55, 57,
SONTAG	p. 30, 31, 32, 34, 101, 102, 170, 181, 183
SOULE	p. 71, 76, 86, 101, 142, 156, 183
STOCK	p. 10, 39, 54
TROUILLET	p. 77
VACHEE	p. 19, 86, 111, 142

## VII Bibliographie

VIARD	p. 83
VIOLIER	p. 54
VLES	p. 130

## **XI. Table des notions et concepts**

Actant p. 95, 131, 171, 179, 185  
Activités de Pleine Nature p. 14  
Activités Physiques de Pleine Nature p. 14  
Activités Sportives de Pleine Nature p. 14  
Analyse stratégique p. 91, 105  
Analyse systémique p. 91, 104  
Concertation p. 75, 76, 98, 101, 181, 182  
Controverse p. 96  
GIZC p. 77, 78, 79, 80  
Gouvernance p. 72, 77, 78, 79, 83, 118  
Hybridation p. 25, 28  
Jeux d'acteurs p. 87, 90, 177  
Loisirs sportifs de nature p. 14  
Multiterritorialité p. 21  
Nautisme p. 55, 56, 60, 61, 141  
Ostréiculture p. 62, 64  
Pratiques ludosportives p. 20, 26, 28, 36  
Réseau p. 95, 178, 179  
Sociologie des organisations p. 86, 88, 89, 102  
Sports de nature p. 15  
Sports de plein air p. 13  
Théorie de l'acteur réseau p. 94  
Théorie de l'action organisée p. 86, 89, 178, 179  
Tourisme sportif p. 14, 38, 40  
Traducteur p. 9  
Traduction p. 95, 99, 100, 182, 183, 184  
Transmodernité p. 21, 22, 35, 39, 00, 146, 180

## **XII. Lexique**

**Bout** : (prononcé « boute ») cordage sur un navire ou pour attacher une embarcation ou des bouées (on ne dit jamais cordage ou corde)

**Captage** : méthode de récupération des larves d'huîtres présentes naturellement dans l'eau afin d'obtenir un naissain\* d'huître

**Epizootie** : épidémie touchant des animaux d'une même espèce sur une même région, caractérisée par un grand nombre de cas en un temps très court

**Estran** : zone maritime tantôt couverte et tantôt découverte par la marée

**Foil** : ailes placées sous la coque pour faire soulever un bateau à grande vitesse afin de diminuer la traînée et la résistance de l'eau à l'avancement

**Marnage** : amplitude des marées

**Naissain** : larve d'huîtres (et autres mollusques) ayant atteint un stade de développement et une taille permettant d'être capté pour la culture marine

**Safran** : partie plate du gouvernail d'un bateau.

### XIII. Table des matières

<b>I. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>II. Cadre général : le développement des sports de nature : des pratiques sociales au cœur de nouvelles territorialités</b>	<b>12</b>
<b>1. Une terminologie en constante évolution</b>	<b>13</b>
A. En corrélation avec le rapport à la nature	13
B. En lien avec une spécificité des sports de nature : le nombre de pratiquants libres	16
C. Vers de nouveaux espaces de pratiques sportives marqueurs de nouvelles identités sociales	20
<b>2. Pluralité et multimodalité des pratiques sportives</b>	<b>24</b>
A. Des sports normés aux nouvelles pratiques libres et inventives	24
B. Des pratiques proches de la consommation de masse	25
<b>1. L'évolution technique : nature intrinsèque des sports de nature et difficulté législative</b>	<b>27</b>
A. L'évolution technique : essence même de ces sports	27
B. Une définition juridique des sports de nature caractéristique de cette constante évolution	30
<b>2. Les sports de nature : levier de développement économique et touristique des territoires</b>	<b>34</b>
A. Le marché économique des sports de nature	35
B. Sport de nature et tourisme : vers le tourisme sportif ?	38
C. Territoire touristique et territoire nautique	41
D. Sport, économie, tourisme et environnement : le développement durable comme nécessaire dénominateur commun	46
<b>3. Le littoral breton : un ancrage territorial mêlant tourisme, nautisme et ostréiculture</b>	<b>49</b>
A. Le littoral breton : enjeux, convoitise et poids touristique	50
a. Le tourisme breton : particularités ou particularismes ?	51
b. Un territoire sous forte pression	52
B. Un territoire touristique complexe mêlant nautisme et ostréiculture	54
a. Le nautisme : éléments de rétrospective et enjeux actuels	54
a1. Un nautisme ou des nautismes ?	54
a2. Une histoire récente	56
a3. Enjeux actuels	58
b. L'ostréiculture : éléments de rétrospective et enjeux actuels	62
b1. Rapide histoire de l'ostréiculture en Bretagne	62
b2. Enjeux actuels	64
C. Un espace littoral à fort potentiel conflictuel	67
a. Des enjeux liés au partage de l'espace	67
b. Des régulations possibles pour dépasser les freins	72
c. Nouveaux enjeux pour des nouvelles formes de gouvernance ?	76
d. Éléments de prospective	81
<b>III. Cadre théorique : analyse organisationnelle d'un territoire partagé</b>	<b>84</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>84</b>
<b>2. La théorie des organisations</b>	<b>87</b>
A. « L'organisation est un construit humain »	87
B. La dynamique de l'action organisée	88
C. Ordre local et contexte d'action	89
D. Analyses systémique et stratégique	89
a. Analyse systémique	90
b. Analyse stratégique	90
E. Pouvoir et zones d'incertitudes	91

<b>3. Théorie des organisations et théorie de l'acteur-réseau</b>	<b>93</b>
A. Les notions de réseau et de traduction	93
B. La controverse et l'entre-définition	94
C. Les étapes de la traduction	95
D. Théorie de l'acteur-réseau et concertation	96
<b>4. L'analyse organisationnelle d'un territoire partagé</b>	<b>101</b>
A. Analyse organisationnelle	101
B. Caractéristique du site : interdépendance stratégique d'acteurs par le partage d'un même territoire	102
C. Pré-structuration	103
D. Analyse systémique : un réseau avec des systèmes d'acteurs	103
E. Analyse stratégique : un « problème » commun ?	103
<b>5. Hypothèses de recherche</b>	<b>104</b>
<b>IV. Méthodologie</b>	<b>106</b>
<b>1. Un espace littoral et touristique : le territoire de la baie de Quiberon</b>	<b>106</b>
<b>2. Méthode d'enquête</b>	<b>107</b>
A. Entretiens	107
B. Observations cartographiques	108
C. Analyse de pratique	109
D. Stage	110
<b>3. Choix des acteurs</b>	<b>111</b>
A. L'ostréiculture en baie de Quiberon : une profession encadrée et structurée	111
B. Les sports de nature nautiques sur ce territoire : un nautisme à géométrie variable	113
C. Des acteurs « publics »	114
<b>V. Analyse des données</b>	<b>116</b>
<b>1. Une gouvernance nouvelle</b>	<b>116</b>
A. Un territoire nouveau dans un contexte de restructuration politique	116
B. Un territoire règlementé	117
C. Le tourisme : une obligation ... traitée comme une opportunité	124
D. Un site d'exception « entre-deux »	126
<b>2. « Baie de Quiberon, la sublime » :</b>	<b>129</b>
A. Une marque touristique...	129
B. Sur un territoire ostréicole unique	131
a. Deux atouts essentiels	134
a1. Une façon unique de travailler : l'eau profonde	134
a2. Une baie pour deux huîtres	135
b. Les risques conchylicoles	136
C. Pour un tourisme nautique en fort développement	138
<b>3. Une cohabitation de pratiques professionnelles problématique ?</b>	<b>144</b>
A. Une cohabitation de fait	145
B. Des problèmes existants et à venir	149
C. Nautisme et ostréiculture : une multiplicité d'acteurs sans culture commune ?	154
D. Des pratiques professionnelles en constante évolution	162
a. Chez les ostréiculteurs : évolution technologique et évolution commerciale	163
b. Dans le secteur du nautisme	165
E. Développement touristique et développement durable : des préoccupations communes	168

<b>VI.</b>	<b><i>Conclusion</i></b>	<b>174</b>
1.	Un territoire ostréicole et nautique d'exception à valoriser	174
2.	Un territoire à haut potentiel touristique mais déjà fragilisé	176
3.	Vers le partage concerté d'un espace touristique entre professionnels des sports nautiques et de l'ostréiculture	178
<b>VII.</b>	<b><i>Bibliographie</i></b>	<b>184</b>
<b>VIII.</b>	<b><i>Table des abréviations</i></b>	<b>194</b>
<b>IX.</b>	<b><i>Table des illustrations</i></b>	<b>195</b>
<b>X.</b>	<b><i>Table des auteurs</i></b>	<b>196</b>
<b>XI.</b>	<b><i>Table des notions et concepts</i></b>	<b>200</b>
<b>XII.</b>	<b><i>Lexique</i></b>	<b>201</b>
<b>XIII.</b>	<b><i>Table des matières</i></b>	<b>202</b>
<b>XIV.</b>	<b><i>Annexes</i></b>	<b>205</b>

## XIV. Annexes

### PARCS DE CAPTAGE ET D'ELEVAGE D'HUITRES A PLAT ET EN SURELEVE EN EAU PROFONDE ou SEMI-PROFONDE

#### Conditions particulières de mise à l'eau des cadres de captage de naissain d'huitres plates sur coques de moules en eau profonde

##### 1 - Zone en eau profonde (fonds supérieurs à 3 mètres)

- Interdiction de baliser chaque cadre de captage
- Les cadres pourront être mouillés en filières, balisées uniquement à leurs extrémités  
Les filières auront au minimum une longueur de 150 mètres.  
Le concessionnaire est tenu de s'assurer que les cadres installés de cette manière ne sont pas renversés et qu'ils sont toujours recouverts de plus de 1m50 d'eau, quelle que soit l'heure de la marée.
- L'objectif est de libérer le plan d'eau pour y faciliter la navigation.

##### 2 - Zone littorale (fonds inférieurs à 3 mètres )

- Balisage individuel, des cadres mis en place de manière concentrée afin de constituer des îlots homogènes
- Utilisation de bouées bien visibles de couleur claire.
- Quelle que soit sa dimension le pourtour de la zone sera matérialisé par des bouées sphériques de couleur jaune dont les dimensions minimales seront :  $\varnothing$  600 mm. hauteur hors tout : 1.100 mm.  
Il devra y avoir au minimum une bouée, à chaque angle de l'emplacement ainsi que des bouées intermédiaires tous les 200 mètres sur chaque côté.
- le concessionnaire devra effectivement disposer ses cadres comme indiqué dans sa déclaration en respectant l'emplacement et le balisage prescrit.  
Il devra surveiller et maintenir en état l'ensemble du balisage de sa concession et redresser les cadres renversés.

##### 3 - L'empilage des cadres est strictement interdit

Chaque concessionnaire devra veiller à redresser tout cadre renversé.

Ce balisage spécifique n'exonère pas le concessionnaire de la mise en place du balisage habituel réglementaire, des marques de bomage et de repérage.

Les Affaires Maritimes d'AURAY devront être informées sans délai de la fin effective des opérations de mise l'eau et de balisage et de leur conformité avec les déclarations d'intention (nombre - emplacement - surface).

##### 4 - Interdiction formelle

- d'utiliser des filins flottants pour les bouées de balisage, de semis et pour tout autre usage
- de rejeter à l'eau, les sacs, les vieilles poches et les boudins ayant contenu des coques de moules.

##### 5 - Déplacement des cadres à l'issue des opérations de captage (fin Août - Début Septembre)

- le déplacement des cadres signalés individuellement par des bouées est autorisé, dans les mêmes conditions de balisage que celles de leur mise en place, sur les concessions prévues à cet effet, situées au nord d'une ligne joignant la balise de Karek Segal au Sud - Est de la Pointe de Saint Colomban, commune de CARNAC à la roche du Mousker dans le Sud de la Pointe de Kernevest, commune de SAINT PHILIBERT.
- Au sud de cette ligne, le déplacement des cadres ne devra être réalisé que sur les concessions prévues à cet effet suivant les conditions admises pour les fonds supérieurs à 3 mètres :
  - pas de signalisation individuelle des cadres ;
  - possibilité de les mettre en filières d'au moins 150 mètres signalées à chaque extrémités.
- Le concessionnaire est tenu d'informer les Affaires Maritimes avant toute opération de déplacement

##### Conditions de balisage des concessions

- Les concessions situées en eau profonde doivent être balisées à l'aide de bouées biconiques ou sphériques de couleur jaune et de diamètre 0,80 m, comportant le numéro de la concession et ne prêtant pas à confusion avec les marques donnant des informations relatives à la navigation.



## Retranscription des entretiens

### Retranscription des entretiens Ostréicoles

#### Entretien n° 1

##### Etablissement ostréicole Plouharnel

##### Date : le 7.02.18

RG : Peux tu me présenter l'établissement, l'activité et tes parcs de travail, notamment en baie ?

GK : Moi je fais du gros c'est à dire que je fais pas de vente au détail, ni de marché, je revends à des courtiers ou des collègues en fait. J'achète mon naissain de creuse, que du naturel et je fais du pré-grossissement en poches. Ensuite je sème sur mes parcs en baie, pour sortir du trois ans. En baie je fais aussi du captage de plate sur coupelle maintenant, je mets 500 cadres environ, un peu moins je vais bientôt arrêter ! (retraite fin d'année) J'ai 80 hectares un peu près, au fait je travaille quasiment que en baie sauf pour mon 18 mois.

RG : Tu peux m'expliquer le caractère spécifique de la baie ?

GK : On a vraiment de la chance d'avoir ce site c'est un lieu unique pour l'ostréiculture ! Le Morbihan sud c'est quand même le berceau de l'ostréiculture avec la plate. Aujourd'hui ça capte un tout petit peu en rade de Brest mais presque rien ! Le captage de plate en France c'est la baie ! Cancale est dépendent de nous pour produire les huîtres plates ! Et puis après les mortalités sur la plate quand nous sommes passés à la creuse après avoir « tatoner » on c'est rendu compte que l'on pouvait travailler la creuse au sol alors cela à des inconvénients, des bateaux plus grand, des prédateurs, les perceurs, les étoiles mais c'est un confort, vas y toi retourner les poches à chaque marée et ça à un coût tout ce matériel sans parler de la main d'œuvre ! En plus la zone du Pô me permet de faire grossir mon naissain...donc oui la baie c'est un lieu unique, l'eau profonde c'est pas partout !

RG : Tu me parlais de prédateurs...

GK : Ah oui, je t'ai parlé des dorades, elles font du dégât, c'est énorme elles mangent les moules, les palourdes, ce n'est pas nouveau où elles passent ça décime tout.

RG : C'est la dorade royale ?

GK : Oui !

RG : Certains ostréiculteurs mettent des filets ?

GK : Oui mais si tu veux il faudrait pouvoir les pêcher souvent les gens mettent des filets pour les canaliser, pour les empêcher de... car elle est assez farouche elle a tendance à longer les filets si il y a un petit espace où elles peuvent passer elles rentrent quand même. Ça limite quand même la casse c'est une façon parmi d'autres mais l'idéal c'est de pouvoir les pêcher. C'est dur à pêcher et nous on est jamais là quand elles sont là, elles sont tellement farouches c'est un poisson qui survit tout le temps.

RG : Sur les titres des parcs, tu as acquis ces parcs là parce que quelqu'un te les a cédé ? C'est pour cession ?

GK : Oui

RG : Donc on remplit des papiers auprès des affaires maritimes et..

GK : Disons que quand tu veux devenir ostréiculteur il faut que tu aies une formation, soit chez un professionnel pendant quelques années soit tu vas à Étrel à l'école conchylicole et tu passes différents brevets du CAP au BTS. Tu fais de la biologie, tu apprends différentes techniques, tu passes les examens pour être patron, tu apprends à faire de la plongée, c'est assez complet.

RG : Et c'est ça qui te donne le droit d'avoir des titres de parcs, d'acheter des concessions, en tant que professionnel?

GK : Oui si tu as tes diplômes tu peux postuler pour devenir professionnel.

RG : Et c'est là que tu peux acheter tes titres de parc ?

GK : C'est ça soit tu peux faire une création dans les endroits libres des zones ostréicoles, soit avec quelqu'un qui part à la retraite, reprendre son établissement avec ses parcs et à la limite sa clientèle.

RG : Toi tu as acheté tes parcs ?

GK : Oui

RG : Tu payes une redevance aux Affaires maritimes chaque année ?

GK : Oui, c'est le domaine public maritime, l'État te loue ses concessions. C'est une redevance annuelle.

RG : Quelque soit le parc, en baie tu payes le même prix à l'État ?

GK : Oui c'est à l'État ça a évolué un petit peu mais c'est à peu près 140 euros à l'hectare ça fait quand même une somme conséquente si tu as un certain volume de parcs ça te fait 7 à 8000 euros de redevance plus tout ce que tu payes à la profession, CNC, section régionale...

RG : Ce que je voulais que tu m'expliques : pour les parcs tu paies une redevance annuelle à l'État mais toi quand tu les as récupérés ce n'était pas ta création, tu as donc acheté les parcs à une personne ?

GK : Oui ça se cède moyennant une somme qui est déterminée entre l'acheteur et le vendeur parce que sur les parcs il y a souvent du matériel, du stock, de l'entretien, donc ça a une certaine valeur. Il y a des gens qui achètent, c'est comme les parcs de captage en Charente, c'est vendu une fortune les bons parcs. Maintenant il y a des barèmes, c'est dans une fourchette, tu ne peux pas...

RG : Il y a des barèmes pour les Affaires maritimes ?

GK : Par les professionnels et les Affaires maritimes, tu ne peux pas non plus spéculer indéfiniment sur les parcs. C'est un peu comme un fonds de commerce, tu as une certaine valeur parce que tu as des bons parcs, d'autres moins bons, des mauvais parcs, tout n'est pas bon. La baie a été toute exploitée un moment mais dans le bas c'était de la vase donc ce n'est pas du tout la même qualité de produit que tu sors.

RG : Le bas c'est...

GK : C'est dans les fonds de 7- 8 m

RG : Les meilleurs parcs ?

GK : Les meilleurs parcs de captage c'est dans les hauteurs !

RG : Quand tu dis 3 m c'est par rapport à la marée basse ?

GK : Oui par rapport à basse mer. Quand il reste 2-3 m d'eau à basse mer. Parce que tu ne peux pas mettre de coupelles si ça découvre parce que avec un coup de suète

tu ne retrouves plus rien donc il faut que tu aies une hauteur minimum d'eau pour pouvoir tenir tes coupelles en place bien que tes supports soient faits comme des tentes canadiennes et si tu veux ça n'a pas beaucoup de prise à la mer, c'est bien stable au fond. C'est une pyramide triangulaire, ça reste bien. Après les bons parcs d'élevage c'est où tu ne perds pas quand tu sèmes tes huîtres. Il faut que tu puisses semer, surtout la creuse, parce que la creuse elle roule, si tu sèmes dans les parcs de 3-4 m c'est un peu limite car quand tu as la grosse houle de fond ça valse, ça travaille jusqu'au fond donc quand il fait très mauvais, le sol il fait comme un champ de pommes de terre, ça sillonne et les huîtres restent dans le sol. Soit elles s'en vont, soit elles s'enterrent. Donc après, même quand tu sèmes de la jeune de 18 mois, en principe il faut toujours semer dans la partie la plus creuse de ton parc et mettre des vieilles huîtres ou des huîtres plus lourdes plus à terre pour protéger encore les plus petites. En cas de chasse elles vont venir se bloquer dans les autres. Après c'est ton métier qui t'apprend tout ça. Quand tu prends des bouillons, et tu en prends régulièrement. Tu ne le sais pas à la limite avant le mauvais temps. Tu vas essayer de semer au printemps quand le mauvais temps est passé parce que la croissance c'est au printemps et à l'automne. Tu as deux périodes où il y a la croissance et les huîtres elles poussent. Donc il ne faut pas que tu rates la pousse de printemps et si possible la pousse d'automne parce qu'autrement tu ne fais pas beaucoup de résultat. Tu vois il faut essayer de jouer avec tout ça. Et essayer de composer au mieux de façon à ce que tu puisses faire du résultat, c'est le but du jeu.

RG : Au niveau des règles de navigation est-ce que c'est compliqué, c'est lourd ?

GK : Les contraintes de notre métier sont importantes

RG : Je parle de la navigation...

GK : Les embarquements déjà il faut passer ta visite régulièrement après ça dépend du bateau que tu as mais au-dessus de 11 m ils t'obligent à faire venir le bureau Véritas qui te fait une visite de structure tous les ans, ça te coûte 7 à 800 euros. Après il faut que tu te mettes à jour de ton permis de navigation donc tu fais venir l'inspecteur pour passer la visite dont l'inspection des feux des extincteurs du radeau... ça encore ça te coûte 2 000 euros

RG : La sécurité est très...

GK : Oui oui la sécurité après il faut que tu sois à jour de tes visites surtout la vue. Oui c'est lourd, très lourd, c'est contraignant mais tu ne peux pas y couper. Après t'es obligé de caréner tous les ans. Tu as une visite de l'épaisseur du fond ça te coûte encore un peu d'argent.

RG : Y'a toujours des augmentations sur la partie maritime ?

GK : Ah oui !

RG : Je voudrais venir maintenant sur l'évolution en terme de navigation. Depuis que tu es en baie, que tu travailles en baie. Comment tu as vu l'évolution par rapport à la cohabitation avec les autres parce que vous êtes nombreux. Ça se passe toujours bien...

GK : Entre professionnels en général ça se passe bien, il y a eu quelques petits problèmes à certains moments mais c'est comme partout. Il y en a quelques-uns qui ne sont pas nets, qui grattent un peu chez le voisin. Donc si tu veux il faut avoir un garde juré comme on en a pour mettre un peu d'ordre dans tout ça.

RG : Il y a un garde juré ?

GK : Oui qui surveille si tu restes chez toi. Moi je n'ai jamais eu de problèmes car on a des règles entre nous. Quand tu dragues tu ne vas pas laver tes dragues chez le voisin, tu ne débordes pas, tu restes sur ton parc. Bien que tu puisses le faire. A la limite tu peux aller tourner mais la règle c'est de virer tout le temps tes dragues avant d'arriver à tes limites et de laver tes dragues chez toi parce que si tu as des perceurs tu vas les semer chez lui avec tout le sable et la vase qui vont se déposer sur ses huîtres. Ça si tu veux ce sont des règles qui sont établies, qui ne sont pas écrites mais qui sont orales mais qui sont entre nous. Il n'y a pas de conflits importants.

RG : Comment tu perçois toi l'évolution de la navigation de plaisance ?

GK : Moi la navigation de plaisance ne me gêne pas spécialement....

RG : Parce qu'il y a quand même une certaine évolution depuis que tu es en baie sur le type de bateaux, leur nombre, le trafic ?

GK : Si tu veux la plaisance c'est l'été, nous à cette période là on est moins en mer. En mer les périodes les plus fortes où l'on sort tous les jours, c'est octobre novembre décembre, un petit coup au printemps si tu veux mais la navigation de plaisance ça ne se fait pas trop à ce moment. Donc si tu veux c'est une cohabitation qui se passe bien, il n'y a pas de soucis a priori...

RG : Pour toi par exemple quand tu arrives sur la zone de Saint Colomban il y a pas mal de planches des fois ?

GK : Comme je te le disais on ne sort pas tellement à ces périodes là. Et puis bon après tu arrives toujours à passer, ce n'est pas en continu ça dépend des heures, de la marée, de plein de choses... Non, moi je suis aussi pour le tourisme. Nous on travaille avec le tourisme à l'hôtel, le tourisme est nécessaire. Les loisirs il y en a de plus en plus ça attire du monde les sports de loisir ça fait vivre. Non , il faut être conscient que le tourisme on en besoin.

RG : Depuis ton début dans la baie l'évolution du nombre de pratiquants que tu vois...

GK : Il y a de plus en plus de gens qui pratiquent la plaisance. On le voit au niveau du mouillage. Au début à St Colomban il y avait très peu de corps morts. Maintenant il y en a plus peut être pas une dizaine de plus tous les ans mais après ça pose problème car il n'y a plus de zone à l'abri à St Colomban quand il y a du suète tu ne peux pas trop écarter car tu prends aussi la houle donc si tu veux limiter c'est vrai qu'il y a beaucoup de bateau mais après il y a aussi les planches à voile qui râlent un peu plus fort par rapport à la plaisance aussi. Plus que nous. C'est sûr que ça dérange aussi quand ils partent de St Colomban ils tirent des bords comme ça, ils sont un peu dans les bateaux un moment, c'est pour ça qu'il y a un chenal de dégagement. Nous on a toujours dit qu'il fallait bien baliser la zone ostréicole, elle est bien balisée, il y a des poteaux jaunes qui marquent l'entrée des parcs parce que la responsabilité peut être engagée autrement de la profession car il y a des tables, des poches ça peut être dangereux si les gens naviguent avec peu d'eau sur cette partie là, ils peuvent se faire très mal. Il y a un panneau qui avait été demandé par la profession pour éviter ce genre de soucis. Après si es gens veulent vraiment y aller c'est sous

leur responsabilité. A la limite la profession a mis des panneaux pour éviter ce genre de problème.

RG : Ca a été mis à la suite d'un accident ou...

GK : Oui il y a eu sans doute plusieurs accidents qui ont fait que les gens... tu sais que sur les tables ostréicoles il y a eu un moment des picots et c'est très dangereux. Maintenant les gens n'en mettent plus surtout dans cette partie là côté St Colomban Il faut éviter ce genre de chose car si tu tombes sur un picot bien pointu tu peux te transpercer le pied carrément.

RG : Vous avez des obligations par rapport à vos parcs, je parle des tables ?

GK : Normalement les parcs doivent être balisés mais si tu veux les balises ça ne tient pas c'est pourquoi la zone est balisée par les grosses balises jaunes qui sont réglementaires mises par la profession avec l'aide du conseil général à l'époque. Après, l'été ils mettent des rangées de bouées babord tribord c'est le chenal d'accès de rentrée. Logiquement même les planches à voile doivent naviguer dans cette partie là quand elles arrivent à terre car il y a aussi les baigneurs, il faut en tenir compte car les gens qui nagent ne doivent pas aller nager dans le chenal d'accès mais ça peut aussi arriver, il y a des gens inconscients qui font n'importe quoi. Maintenant je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup d'accident.

RG : Toi le reste de tes parcs sont devant, dans le pô ?

GK : Oui j'ai des parcs découvrant sur l'estran qui découvrent à basse mer

RG : Ici est-ce que tu ressens un petit peu les kayaks les bateaux à moteur, il n'y a pas trop de cohabitation ?

GK : Disons que c'est un chenal, ça assèche il n'y a déjà pas de mouillage, on n'a pas le droit de mouiller dans un chenal. Le seul souci ici il faut toujours compter avec la marée, tu es toujours obligé de tenir compte de la marée, il faut toujours calculer à quelle heure tu dois partir, à quelle heure tu dois rentrer ou alors tu laisses ton ponton à St Colomban au mouillage et tu retournes le chercher d'un coup de zodiac.

RG : Le camping des Sables blancs ne donne pas un peu de mouvement ?

GK : Il y a un peu de mouvement mais les zones de mouillage ont été déterminées au niveau de la commune, c'est une obligation de l'état par rapport aux communes.

RG : Les paddle, les kayaks....

GK : Non, de ce côté là c'est limité à marée montante, il y a quelques paddle qui se promènent mais c'est limité.

GK : Est-ce que toi en mer tu as été témoins de problèmes de bateaux de plaisanciers, de planches à voile ça t'es arrivé de prévenir...

GK : Quand il y a une course on évite de les gêner.

RG : Recevez-vous des infos ?

GK : On est sur le canal 72 et on entend ce qui se passe.

RG : Vous êtes prévenus, informés ?

GK : Non on le sait par la presse quand il y a des régates, des compétitions. Oui par la presse en général à Carnac quand il y a les courses et puis on le voit comme ça quand on pointe le nez on dit il y a beaucoup de bateaux et on va essayer de dégager pour les laisser passer. Ça ne gêne pas et ce n'est pas la période. L'été on sort une ou deux fois la semaine quand il y a les étoiles mais ce n'est pas forcément le jour où il y a la compétition, c'est vrai sur le printemps ça peut coïncider on essaye de faire attention !

RG : En fait il n'y a pas trop de concentration ?

GK : Non il n'y en a pas mais il y aura peut être un moment... Tu sais qu'un moment nous n'étions plus que 10 en baie mais ça revient doucement. Le travail en poche est un autre métier ça demande beaucoup plus de travail comme je te disais tout à l'heure et maintenant les gens ont tendance à vouloir revenir en baie parce que quand tu fais ton compte la poche ça coûte cher après c'est beaucoup de travail, il faut les tourner la baie c'est pour faire du volume c'est un espace où l'on fait de la production en quantité, la baie c'était 20 000 tonnes d'huîtres maintenant en baie on en fait plus beaucoup, on fait je ne sais pas exactement mais on fait dix fois moins. Ça remonte en puissance doucement mais les bas et les creux ne sont pas exploités comme avant. Il n'y a que la partie jusqu'à 5- 6 mètres qui sont bien exploités.



RG : Vous tenez compte bien sûr des alignements entre telle et telle bouée mais ce qui compte le plus pour vous c'est la vue du fond ?

GK : Les parcs nous sont attribués c'est toi qui va déterminer s'ils sont disponible, c'est toi qui dit je veux telle surface, telle longueur, telle largeur si c'est disponible tu vas à chaque coin mettre des bouées et les mettre suivant les coordonnées de longitude et de latitude et tu vas déterminer avec ton GPS et mettre sur ton écran d'ordinateur

RG : Est-ce que tu penses qu'aujourd'hui toi tu t'en sers quand tu travailles quand tu dragues, de tes bouées ?

GK : L'ordinateur a remplacé tes petites bouées de semis à la limite tu vas dire, là admettons c'est le parc là je trace un trait là j'ai du 3 ans, là du 2 ans. Et puis après tu peux mettre des couleurs mais ça n'empêche pas que tu peux mettre des grosses bouées quand même.

RG : Tu mets moins de bouées ?

GK On a tendance à mettre beaucoup moins comme tu as tout tracé sur ton ordinateur, tu as mis des longueurs, des largeurs, tu connais ta surface, tu fais une parcelle de tant d'hectare. Si jamais tu la perds tu sais déjà où elle était, tu as tout quand même. C'est un outil extraordinaire.

RG : Je reviens sur le cadre de captage. Est-ce que vous faites réapparaître les bouées à la surface est-ce que tu penses qu'il y a possibilité de travailler sans

GK : C'est difficile parce que tu es obligé d'avoir un plongeur tout le temps

RG : Toi il t'arrive d'avoir affaire à des plongeurs ?

GK : Non, mon fils plongeait un moment mais un moment on avait perdu des cadres à la limite tu peux avoir quelqu'un mais quand l'eau est claire tu les vois au fond. L'idéal serait de pouvoir les enlever. Mais c'est compliqué parce qu'après il faudrait enlever les ....mais après il faut encore un crochet et un mousqueton. Il faudrait les enlever puis les replonger. Après c'est à toi de déterminer ta zone en mettant des bouées tout autour mais après c'est la cohabitation. Après si tu peux te déplacer et laisser plus de passage pour la plaisance, il faut en tenir compte. Quand tu arrives dans les bouées ce n'est pas plaisant à naviguer, même les professionnels sont

quelquefois gênés. Ça peut gêner plaisance et professionnels. C'est un champ de mines. Après il y a des planches à voile qui passent dedans même s'ils les voient. Ça peut être dangereux car tu prends ta dérive dedans. Je ne comprends même pas car ils les voient et ils passent dedans. C'est vrai qu'il manque de formation quelque part. Encore nous on met des bouts coulants forcément, autrement c'est trop dangereux, autrement tu prends ça dans ton hélice et t'es content du voyage. Encore nous on peut couper si ça arrive, pour nous peut être une fois par an, même pas.

RG : Pour revenir sur l'aspect touristique de la baie pourquoi cette cohabitation est importante car on ne peut pas donner aux touristes qui vont faire du bateau un aspect négatif.

GK : Non, le tourisme ça fait partie de notre région. Si tu n'as plus de touristes, tu n'as plus de vie. Le Morbihan, la Bretagne vivent du tourisme, et la baie n'en parlons pas !

RG : Et dans la profession, toi pas directement car tu fais du gros, mais il y a beaucoup de dégustations ?

GK : Oui, les restaurants, les gens qui livrent les restaurants, ceux qui font la dégustation sur le chantier, ceux qui font de la vente directe, c'est une manne très importante, c'est vital.

RG : Toi tu es un peu précurseur dans le sens où tu avais un hôtel ?

GK : J'ai tenu un restaurant pendant 17 ans si tu veux on a travaillé avec le tourisme quand on a tout perdu dans les plates. Il a bien fallu penser à une reconversion éventuelle si on ne pouvait pas travailler avec la plate. C'est là qu'on s'est mis à faire de l'huître creuse, on faisait une tournée : les poissonneries, les restaurants, deux jours dans la semaine. On faisait 200 km tous les jours pour aller livrer. Ce n'était pas de tout repos et en plus on n'avait pas le téléphone. On en a bavé, il faut créer sa clientèle partir de bonne heure le matin, préparer tes huîtres jusqu'à je ne sais quelle heure le soir. Bon c'est comme ça mais c'est un métier passion, si tu n'es pas passionné tu ne le fais pas, c'est clair tu es vite découragé surtout quand tu as de la perte. Nous on a perdu tout deux fois dans les plates, ça fait mal. En plus tu recommences avec une huître que tu ne connais pas. Au début on achetait de la

semence qui était un peu trop vieille, qui était cher tu semais 10 tonnes tu récoltais 10 tonnes ça poussait pas.

RG : Merci G., pour cette discussion c'est hyper intéressant j'ai appris plein de choses ! Merci pour le couché de soleil sur la mer et la presqu'île !

-----

## **Entretien n° 2**

### **Établissement ostréicole à Locmariaquer**

**Date : le 14.02.18**

RG : Est-ce que tu peux me dresser un tableau de votre activité ostréicole et notamment en baie ? Vous y êtes allés quand, vous en êtes partis quand ?

NC : C'est mon père qui avait commencé en baie de Quiberon.

RG : En quelle année ?

NC : Années 70 il a fait le captage de l'huître plate en mettant des coquilles de moules au sol d'abord, ensuite dans des boudins et puis l'élevage de l'huître creuse au sol aussi.

RG : A partir de quand les creuses ?

NC : Quand ils ont fait la creuse, d'abord dans la zone de Beaumer le Men Du et après il a pris un parc devant l'ENV.

RG : Justement en terme de parc qu'est-ce que vous avez eu, que vous avez toujours, qu'est-ce que vous avez en concession sur la baie ?

NC : Il avait un parc à Beaumer le Men Du, je ne sais pas, vers les années 80 et puis après il a repris un parc devant l'ENV. Maintenant à nouveau nous n'avons plus qu'un parc ou l'on peut faire du captage de plate au Men Du, l'autre nous l'avons abandonné.

RG : Ca fait combien comme surface de parc environ ?

NC : Il doit faire 10 ha celui là. Il y avait 15 et 9

RG : Et vous avez abandonné les 9 ?

NC : Non les 15, les 15 c'était devant l'ENV il y avait trop de mortalité. On ne fait plus rien l'hiver on les a abandonné comme pratiquement tout le monde.

RG : Abandonné en quelle année?

NC : L'année dernière, la baie, oui, l'année dernière

RG : Il n'y a pas d'espoir d'y retravaillé un jour ?

NC : Pas à court terme et en attendant il faut payer les redevances

RG : Et le jeu n'en vaut pas la chandelle ? Tu redeviendrais prioritaire si tu devais repartir sur ce parc là ?

NC : Sur ce parc là, non.

RG : Tu abandonnes tes droits ?

NC : Il y a un truc que François Cadoret avait voulu mettre en place c'est que tes parcs en gros, sous couvert du CRC, mis en vacances pour que tu puisses les récupérer mais ça supposait qu'il n'y avait plus de redevance qui soit payée !

RG : Toi la dernière fois que tu as travaillé de la creuse en baie c'était en quelle année ?

NC : 2011/2012 les dernières on a du les sortir en 2012.

RG : Là il y avait trop de déchet, trop de mortalité ?

NC : Oui c'est à ce moment là qu'on s'est dit qu'il fallait se replier entre guillemet sur le golfe et en poches parce qu'il y avait déjà le problème des dorades dans le golfe depuis 1998.

RG : Concernant les concessions tu payes des redevances à l'état ?

NC : C'est cela !

RG : Quand tu prends une concession tu as un titre qu'ils te remettent, tu as des papiers à signer ?

NC : Oui, un titre de concession.

RG : Quand tu récupères une concession on te dit vous avez des droits, et des devoirs ?

NC : (montre un titre de parc) Sur le titre de concession tu as un cahier des charges qui est lié au site c'est un arrêté qui est pris par le préfet t'as déjà un résumé ici qui te dit ton numéro, où il est, ce que tu as le droit d'y faire, là en l'occurrence c'est des huîtres en surélevé c'est à dire sur table diverses huîtres, creuses et plates, ça peut être diverses huîtres et coquillage la surface et à quelle date le titre expire, là celui là c'est 2031 donc il faut que je fasse le renouvellement au plus tard début 2031. C'est un bail qui peut aller jusqu'à une trentaine d'années je crois.

RG : Tu payes comment ?

NC : A la surface et au type d'élevage. Tu payes plus cher pour du surélevé que si c'est à plat, 25 % moins cher en eau profonde qu'en découvrant.

RG : Si tu travailles tes huîtres à plat en sol découvrant tu vas payer plus cher que en baie ?

NC : Oui en baie de Quiberon tu mets moins de densité au sol qu'en découvrant y'a déjà que sur les bordures tu ne peux pas travailler à la drague à 6 -7 m de haut tu peux pas travailler à deux mètres du bord alors qu'au sol tu peux aller à 2 m du bord tu peux les ramasser éventuellement à la fourche ça te fait une sacrée bande tout autour si tu perds tout ça et t'es moins précis dans ton trait

RG : Vous avez j'imagine des obligations de balisage ?

NC : Oui là il y a différents articles entre autre le balisage, il y a aussi un article sur le retrait de la concession la concession sera balisée avec des perches de telle longueur, de tel diamètre.

RG : Est-ce que sur la baie il y a les mêmes contraintes ?

NC : Oui c'est les mêmes, des bouées et des balises de tel diamètre à chaque coin.

RG : Donc du côté de Beaumer tu as 9 ha pour le captage

NC : Je peux faire ce que je veux, du captage ou de l'élevage d'huître plate.

RG : Le captage se fait forcément sur support, derrière qu'est-ce que stipule la réglementation ?

NC : Dans les fonds supérieurs à 3 m tu n'as pas le droit de mettre une bouée par cage supérieurs à 3 m ça arrive très vite c'est une grande partie des parcs de captage !

RG : Supérieur à 3 m c'est à basse mer ?

NC : Oui au plus fort coeff.

RG : Ca dans la pratique est-ce que c'est possible ?

NC : De pas mettre ? de pas mettre de bouée individuelle, c'est pas évident, de travailler en filière, moi je l'ai fait parce que mon parc est au niveau des 3 m en s'arrangeant un petit peu en principe je n'ai pas le droit de mettre une bouée mais comme j'étais à la limite j'ai continué. Quand tu travailles en filière, une filière qu'est reliée à chaque paquet quand tu reviens à côté le bateau se déplace y'a des

filins qui se tendent c'est super dangereux. On s'est fait peur deux ou trois fois donc j'ai dit stop surtout en les défaisant on fait des bêtises soit on se casse un doigt, un bras et du coup je ne mettais plus de bouée du tout y'a des collègues qui fonctionnent comme ça, je les posais, je balisais les 4 coins de la zone où étaient les collecteurs, les cages en elles mêmes n'étaient pas balisées.

RG : Pour toi c'était plus facile parce que tu étais sur des fonds peu profonds ?

NC : Oui mais tu peux le faire sur des fonds plus profonds sans doute, pareil. Moi dans ma pratique c'est plus facile de travailler comme ça après on les pose mais évidemment il faut pas les poser les uns sur les autres, ça demande un peu de rigueur et après pour les repêcher on les repêche avec un grappin, on fait se promener un grappin à un mètre du fond

RG : Tu les vois au sondeur ?

NC : Oui mais au sondeur c'est pas si facile à pêcher ça permet de les voir mais c'est pas pratique, je me sers très peu du sondeur

RG : Cette pratique que tu as d'autres collègues l'ont ?

NC : Oui. Je sais qu'il y en a qui posent avec des filins ce qui permet de savoir où ils en ont mis et qui envoient ensuite un plongeur enlever les filins et qui replongent pour remettre les filins pour les relever y'en a qui faisaient comme ça à une certaine époque.

RG : En termes de coût ça a des contraintes de faire plonger quelqu'un ?

NC : Oui, moi j'ai continué de fonctionner comme je faisais.

RG : Le CRC se positionnait, vous donnait des conseils là-dessus

NC : Tous les ans le syndicat de la baie de Quiberon rappelait les règles, baliser dans les coins...

RG : Raconte-moi cette histoire du syndicat de la baie de Quiberon ?

NC : Oui, Sobaie les ostréiculteurs de la baie de Quiberon.

RG : Ca dépend du CRC ?

NC : Chaque zone de production, la rivière d'Auray, la rivière d'Étel, c'est un groupement professionnel qui ensuite envoie des représentants au comité régional pour constituer l'assemblée du comité régional.

RG : Le syndicat se réunit régulièrement suivant les problèmes, les actualités. tous les ostréiculteurs adhèrent à ce syndicat ?

NC : Si les ostréiculteurs n'adhéraient pas le syndicat ne servirait à rien !

RG : Il n'y a pas d'obligation c'est ceux qui veulent qui y adhéraient il y en a beaucoup qui n'adhéraient pas et est-ce qu'on pouvait deviner les groupes, les capteurs ?

NC : J'ai l'impression que la plupart de ceux qui faisaient du captage y adhéraient.

RG : Je pense par exemple à des plus locaux et des gens qui font du captage comme les cancalais ?

NC : Ceux là y adhèrent aussi, eux c'est pas forcément local ou pas local

RG : Qui c'est le président du syndicat ?

NC : Mickael Le Joubioux qui a repris la suite de Tanguy qui avait pris après François Cadoret et nous Sobaie on est parti, on a pas renouveler notre cotisation.

RG : Ca veut dire que pour toi en terme de bouée parce qu'il en existe si on regarde la réglementation il y a des bouées qui n'ont pas lieu d'être ?

NC : Après pour chacun sa façon de travailler c'est peut être plus facile d'avoir des bouées.

RG : Tu mouillais jusqu'à combien de cadres ?

NC : Des années ou on mouillait 100 bouées, 150. Y'en a qui mettent jusqu'à trois mille maintenant. Après il y a l'autre élément qui est important : mouiller des cages avec des boudins sans bouée c'est une chose mais poser des cages à coupelles sans bouée c'est autre chose, moi je n'ai jamais mis beaucoup de cages à coupelles, y'en a qui le font, quand tu les repêches avec le grappin il va directement dans les coupelles et il abîme alors que quand tu viens sur les côtés une cage, tu vois comment c'est fait, ça a beaucoup moins de conséquences mais y'en a qui mouillent des cages à coupelles sans bouée. Je pense que t'as plus de risques d'abîmer les coupelles, j'aurais tendance à dire que sur les coupelles c'est mieux de mettre des bouées.

RG : En termes de cohabitation quand tu travailles en baie par rapport au territoire et par rapport à l'usage est-ce que le fait qu'il y ait de la navigation ça te poses des problèmes ?

NC : Des problèmes ? Déjà le parc de Beaumer on est près de la côte, c'est une zone ou il y a beaucoup de navigation. Les gros bateaux qui sont à La trinité restent plus au large, les écoles de voile nous gênent pas trop car ils savent que c'est une zone un peu minée quand même et devant l'ENV de temps en temps ils naviguent là. Chacun travaille en bonne intelligence. Quand ils voient un ostréiculteur qui travaille là ils ne mouillaient pas le parcours d'entraînement. Moi je n'ai jamais été confronté à un problème. Je n'étais pas non plus un de ceux qui était le plus souvent en baie. Déjà on est plus souvent en baie ne période hivernale, ce n'est pas là qu'il y a le plus de voiliers à naviguer.

RG : As-tu été témoin d'actions destinées à améliorer le fonctionnement entre les usagers de la baie ?

NC : S'il n'y a pas de problèmes il n'y a pas de raisons d'en inventer. Après il y a des règles, chaque concessionnaire doit baliser sa concession. Toute la zone ostréicole il y a, je ne sais pas, il y a une quinzaine d'années a été balisée par quelques grosses bouées des croix de St André, des marques spéciales.

RG : Ce marquage c'est à l'initiative de qui ?

NC : Je pense que c'était à l'initiative de la SRC mais pas toute seule, chacun marque sa zone et puis aussi vis à vis des pêcheurs professionnels pour qu'ils ne viennent pas chaluter sur les concessions ostréicoles même si on a quelquefois des problèmes mais sur certaines zones pas trop. Maintenant les voiliers qui viennent naviguer là dedans.....C'est vrai quand tu as un parcours de régates qui est mouillé quelque part toi quand tu arrives pour draguer... Moi je n'ai jamais eu le cas mais il y a un moment ça pose quelques minutes de flottement tu ne vas pas commencer à draguer et vas y que je te... moi je n'ai jamais eu le problème....

RG : Est-ce que toi tu sais, car tu as un peu quitté la baie, si le nombre de cadres posés a augmenté pour le captage ?

NC : Je ne sais pas, déjà je n'ai pas participé aux dernières réunions de la Sobaie je pense que c'est en augmentation mais je vois cela de plus loin mais j'ai dans l'idée notamment que nos collègues de Bretagne nord poussent fort pour en mettre beaucoup. Je pense que les producteurs locaux globalement ça a plutôt diminué. Il



y avait peut être moins de concessionnaires avant qui en mettaient plus, chacun mettait plus. Je crois que ça augmente plutôt en moyenne mais c'est sur des informations.

RG : En termes de redistribution ça a redistribué les parcs en baie ? en fait est-ce qu'il y a des parcs de captage qui ont été abandonnés ? ou revendu pour changer de concessionnaire ?

NC : Ca c'est sûr. La concession ne change pas forcément de camp, elle est quelquefois redécoupée pour être partagée entre plusieurs.

RG: Mon impression quand j'étais utilisateur c'est qu'il y a eu un nombre de bouées qui est apparu sur des zones ou il n'y en avait pas forcément ?

NC : Y'a des parcs, certains qui sont avec plus de collecteurs qui sont dans les zones de captage, y'en a plus donc forcément plus de bouées. Le fait que les bouées ont augmenté c'est ce qu'on disait tout à l'heure les cages à boudin tendent à disparaître mais c'est les coupelles qui ont pris la place après travailler les coupelles sans bouée tout le monde n'a pas envie de le faire car ça abîme le matériel.

RG : Je voulais interroger aussi le pratiquant de catamaran de sport que tu es ? Tu as déjà fait un nombre important de régates en baie notamment l'Eurocat, quel est ton regard sur les contraintes de multi usages ?

N C : Quand tu traverses sous spi une zone de bouées t'es pas trop fier quand t'as un catamaran qui se prend la dérive dans une bouée tu sais ce que ça peut faire c'est chavirage immédiat ! C'est effectivement très dangereux et je sais que les organisateurs c'est pas simple pour eux et notamment en terme de responsabilité !

RG : La cohabitation sur le golfe ça se passe bien voile kayak, bateaux à moteur... ?

NC : Sur le golfe le problème qu'on a le plus c'est sur les zones découvrautes ce sont des gens qui naviguent quand il n'y a pas assez d'eau qui ne respectent pas... à Locmariaquer il y a un chenal qui mène de la cale du Guilvin au port tous les ans on voit plutôt des bateaux à moteur qui ont pas mal augmenté ces années ci qui veulent passer pratiquement à travers champ si la mer est haute, tant mieux à marée basse, on en voit tous les ans et tout d'un coup tout le monde s'arrête : y'a pas d'eau Il

passé ce qui se passe pour leur hélice, pour leur bateau et pour le matériel qu'on a en dessous !

RG : Donc dans le golfe ce sont d'autres problèmes...

NC : Oui ce sont ces problèmes là, problème de navigation, de priorité !

RG : Y'a une réglementation, les concessions sont balisées ?

NC : Oui voilà, après le nombre de plaisanciers à naviguer dans le golfe, la concentration est plus importante que dans la baie de Quiberon je pense que si on travaillait tous les parcs en dragage dans le golfe pendant l'été ça serait sûrement plus embêtant ce sont deux périodes d'utilisation qui se chevauchent peu qui se complètent on va dire en terme de temps.

RG : Quel est le rapport entre ostréiculture et tourisme aujourd'hui ? Toi tu t'en fiches dans ton activité ?

NC : Non, moi j'ai de la vente directe à l'établissement tout l'été, non je ne m'en fous pas, on a besoin des touristes, des fois ils nous embêtent mais on a besoin des touristes on est dans une zone touristique, il faut faire avec, il faut en profiter, il faut que chacun s'y retrouve il faut que chacun travaille en bonne intelligence, ceux qui ont des bateaux dans le golfe, y'a des chenaux à respecter, ils sont balisés, y'en a qui connaissent, y'en a d'autres qu'on eu leur permis dans un paquet de Bonux il m'est arrivé de discuter avec des plaisanciers qui disent c'est drôle, y'a des balises partout, je leur dis quand moi je connais pas je prends la carte et je regarde. Moi dans la baie de Quiberon j'ai jamais eu de problème, y'a cinq ans que j'y suis plus, est-ce que les problèmes auraient augmenté ? peut être qu'il y a plus de bouées en bordure de côte, c'est sûrement pas fait pour améliorer les relations, je pense que la mortalité sur la creuse a effectivement booster le captage sur la plate et il y a sûrement plus de surface de captage et donc plus de bouées !

RG : Après les bateaux évoluent aussi...

NC : C'est vrai que les bateaux volants, les kite surf et les planches volantes par expérience c'est clair ça peut même être dramatique c'est vrai qu'après il faut définir des zones ou alors en baie de Quiberon ils passent sur des zones ostréicoles ça serait une sacrée restriction pour la partie plaisance tout au moins pour les voiles

légères est-ce qu'il faut améliorer le balisage en mettant des bouées plus grosses, j'y crois pas trop car quand tu es sur un dériveur un mètre au-dessus de l'eau tu n'as pas un champ de vision suffisamment élargi pour voir ça, quand t'arrive sur la bouée tu la vois peut être cent mètres avant si t'as anticipé un peu avant mais c'est pas simple. Après ne pas mettre de bouée c'est la meilleure solution, c'est la plus radicale mais après on fait comment pour travailler pour poser ses cages et les récupérer... ?

RG : Parce que aujourd'hui ceux qui travaillent encore en creuse en eau profonde...

NC : Oui y'a un autre problème qu'est apparu il y a quelques années en baie de Quiberon en plus des bouées pour le captage y'a les filets anti dorades en plus des bouées qui balisent les parcs se sont souvent des grosses bouées oranges ou roses, ça en rajoute encore, c'est pas la même densité que les bouées de captage mais ça en rajoute. Les zones qui sont exploitées en huîtres creuses et donc au sol c'est la zone qui suit la courbe de la côte le large a été abandonné pour cause de mortalité donc tout le monde est au même endroit !.....Je voulais revenir sur l'Eurocat, c'est quand même un événement majeur dans la baie il tombe un peu entre la période ou un certain nombre de collecteurs ont déjà été relevés, une bonne partie je pense, et les nouveaux ne sont pas encore tombés à l'eau ils ne sont pas tous relevés au mois de mai mais c'est en bonne voie je pense quand il y en a beaucoup ils commencent à virer dès le mois de mars et les nouveaux n'ont pas été mis à l'eau pour la nouvelle saison ils sont mis à l'eau juin juillet, donc il doit y en avoir moins.

RG : Est-ce que tu sais s'il y a des ostréiculteurs qui déplacent leurs cages ?

NC : Moi je l'ai fait une fois papa le faisait un peu plus il le faisait on a du faire une fois ou deux déplacer les cages de Beaumer dans le parc devant l'ENV là c'était question d'avoir une meilleure pousse et moins d'étoiles de mer on les déplaçait et on les ramenait dans le golfe à une certaine période.

RG : Donc pour en revenir sur l'Eurocat toi en tant que navigant les dernières années il y avait plus de bouées qu'avant ?

NC : Oui maintenant qu'on en reparle, c'est le ressenti que j'ai oui c'est clair pas forcément le champ de mine que t'appelle avec toutes les petites bouées mais les

bouées roses et oranges, oui un certain nombre. Quelques fois y'en a deux pas loin l'une de l'autre parce que c'est deux bouts de filet qui arrivent à se rejoindre en même temps si on pouvait diminuer ou supprimer les bouées pour les cages de captage par contre je ne vois pas comment on pourrait poser des filets sans bouée, ça serait des concessions à faire d'un côté ou de l'autre.

-----  
**Entretien n° 3**

**Établissement ostréicole Kérisit à Carnac**

**Date : le 6.03.18**

RG : Est-ce que tu pourrais me faire un petit point historique par rapport à l'entreprise et puis si tu me faire un zoom sur vos activités en baie, depuis quand, quelles activités... ?

CK : En baie depuis 1994.

RG : C'est ton papa qui avait pris les concessions en baie ?

CK : Non, c'est moi qui l'ai incité à investir la baie, on avait supprimé l'estran pour tout développer en baie. À partir de 2011 on a commencé à faire un peu de prestation de service pour compléter.

RG : Suite aux difficultés avec les huîtres ?

CK : Oui...

RG : Et en baie en 1994 il y a déjà beaucoup de monde ?

CK : En 1994 on a les dernières concessions libres. On est pas tombé sur le mauvais carré car on a quand même tenu 18 ans sur cette parcelle.

RG : Elle se situe où ?

CK : À la limite du chalutage, juste à l'extérieur tout à fait au sud en bordure du chalutage. Inconvénient c'est qu'on est en première ligne au niveau des entrées d'étoiles et là on s'est payé des journées, des semaines d'étoiles. Régulièrement tout l'été on passait.

RG : Et vous avez combien de surface ?

CK : Il y avait 24 ha.

RG : Beaucoup d'étoiles ?

CK : Des étoiles ou car dès qu'on leur présentait un peu de nourriture elles remontaient. Du coup on était obligé de faire une bande de 30 à 40 m tout le long du parc pour les maintenir sinon elles auraient dévoré le stock.

RG : C'était une grosse contrainte ?

CK : Oui c'était la contrainte mais par contre l'avantage c'est qu'on avait une bonne pousse donc l'un dans l'autre c'était bien parce que après quand on remontait dans la baie et qu'on s'écartait de cette première ligne, ça poussait mais différemment. À l'époque il y avait beaucoup d'étoiles.

RG : Elle se situe plutôt vers Penthièvre ?

CK : Pas du tout, à mi route entre La Trinité et de Port-Haliguen sur l'alignement des grosses bouées

RG : Ce parc là tu l'as toujours aujourd'hui ?

CK : Non, je l'ai abandonné en fait tu sais on a eu des soucis, en parallèle avec la mortalité de 2008 du manque d'oxygénation de la couche d'eau et de ce fait on en a perdu beaucoup...

RG : Tu peux m'en dire plus ?

CK : D'après Ifremer ce phénomène de mortalité qu'on expliquait pas serait du à... quand l'eau rentre dans la baie près de la Teignouse ces 10 cm du fond ne seraient pas renouvelés. Quand on a de belles journées d'été ça ne serait pas renouvelé et l'oxygène au bout d'un moment... donc la mortalité serai due à ça.

RG : Donc à la suite tu abandonnes une partie de tes parcs ?

CK : J'ai abandonné les 24 ha, ils sont toujours vacants. En parallèle j'ai retrouvé 31 ha dans le haut de la baie au moment où les gens voyaient tout en noir. Nous on a abandonné en bas parce qu'on voyait noir aussi mais je me suis dit que si on voulait pérenniser l'entreprise et garder l'outil il fallait une autre concession. J'ai eu la chance d'en trouver une autre plus haut sur l'estran où là de 12-14 m on passe à 5 m.

RG : En bas tu as 12 à 14 m à mi marée

CK : Oui et là on va tomber à 6- 7 m à mi-marée

RG : Les 31 ha d'un bloc ?

CK : Oui, d'un seul tenant !

RG : Ce sont des parcs que tu reprends qui sont déjà en captage ?

CK : Non, ce sont des parcs d'élevage mais dans le haut je fais du captage. Ce sont des cages à coupelles.

RG : Est-ce que tu peux me dire deux mots sur les prestations de service que tu fais ?

CK : C'est essentiellement sur les parcs de la section, du nettoyage entretien sur les géniteurs la reproduction. Pour les géniteurs l'été toutes les semaines

RG : C'est un gros travail alors ?

CK : Toutes les semaines on va pêcher entre 30 et 50 individus pour que Hélène la biologiste puisse faire son suivi.

RG : Hélène c'est une dame de la... ?

CK : Non elle n'est pas de la section mais elle fait en parallèle le suivi des géniteurs et des pêches de larves. On voit si on se rapproche de la fixation. Elle est indépendante d'Ifremer et nous ça nous permet de savoir si on est dans les clous, si on est bien tombé...

RG : Je reviens sur l'acquisition de tes nouveaux parcs, au niveau réglementaire par rapport aux parcs et aux titres ça veut dire que toi c'était des parcs qui étaient vacants et donc tu as pu...

CK : Oui ils étaient abandonnés et moi j'ai fait une demande ce n'est pas des mauvais parcs mais on était dans une ambiance un peu morose les gens se désintéressaient de la baie moi quand j'ai su que ce morceau là était vacant j'en ai fait la demande.

RG : On achète un parc à ce moment là ?

CK : Non, c'était sans transaction, il était déjà abandonné

RG : Parce que toi aujourd'hui tu peux vendre ce parc si quelqu'un a envie de l'acheter ?

CK : Non, il faut 10 ans d'exploitation pour pouvoir revendre un parc. C'est vrai que les choses ont changé entre temps depuis deux ou trois ans ça a changé dans la baie les gens se réintéressent à nouveau au travail de la baie là où il y avait trois ou quatre bateaux en mer maintenant on se trouve à 15-20 ( pour la creuse en E.P) ; y'a du monde intéressé de nouveau car c'est quand même un travail exceptionnel, une

façon de travailler qui est le top après y'a des contraintes, il n'y a pas toujours la qualité que t'espérerais mais au niveau de la facilité du travail physique c'est bien. Tu fais de la creuse et du captage de plate tu mets pas tes œufs dans le même panier ! C'est un lieu exceptionnel la baie en ostréiculture !

RG : Et quand tu vieillis c'est quand même beaucoup moins sollicitant...

CK : Oui et l'achat des concessions sur l'estran ça demande beaucoup de temps et on est mal situé par rapport à ça de rentrer dans le golfe ça nous fait une heure et quart de route à chaque fois c'est long et il y a le phénomène de la météo.

RG : Tu avais récupérer des concessions sur l'estran ?

CK : Oui en urgence pour sauver l'entreprise et en parallèle à redévelopper, du coup comme j'ai trouvé une surface en eau profonde à nouveau, l'estran ça m'a permis de garder ce qui était acquis mais tout ce qui est surplus de le transférer en baie et à terme revenir à la baie.

RG : Sur la baie tu regardes toujours s'il y a des bons parcs à se libérer ?

CK : Non c'était un des seuls morceaux qui étaient vacants sinon tout ce qui était bon était loué !

RG : C'est quoi ton pourcentage de volume entre la baie et...

CK : Moi je suis à un tiers en poches et deux tiers en baie. Il y a un an on était moitié moitié.

RG : Tu gardes un quota sur l'estran en cas de chasse ?

CK : Oui c'est ça, un volume minimum pour quoi qu'il arrive, on garde ça sous le coude. Mais le but c'est de retravailler au maximum en baie. Les poches c'est bien mais c'est physique c'est contraignant et coûteux en matériel. En personnel c'est pareil, ça a des avantages mais le but c'est le semis en eau profonde et l'année suivante le repasser au tapis. L'idée c'est ça, reprendre le meilleur pour regarnir les parcs en poche, remettre dans les poches du n° 4 et 5 tout au fond de la baie, optimiser l'estran au maximum et en début de saison se servir de ça pour avoir du volume propre, facile à travailler et pas perdre de temps.

RG : La baie c'est plus de temps au tapis ?

CK : Oui plus de temps au tapis par rapport au volume.

RG : Sur la réglementation des titres de parc ça fait une dizaine d'années que tu as repris, tu as des obligations, tu connais la réglementation qui y a trait ?

CK : Chacun sa concession, celle des autres sauf si on est prestataire de service. On se met d'accord et après il y a le garde juré qui vient aussi pour veiller à ce que ça se passe bien. On doit prévenir quand on va sur la concession d'une autre personne.

RG : Le garde comment il intervient sur l'eau ?

CK : Il a sa vedette, mais il peut être à terre et avec les jumelles il peut voir tout ça et il a suffisamment de connaissance pour savoir qui navigue dans le parc.

RG : Il faut baliser son parc aux quatre coins et par rapport aux cadres, pour les coupelles comment ça se passe ?

CK : Ce n'est pas toujours évident car il y a des collègues qui font des filières, une filière c'est 10 cages qui sont reliées. Tu as une bouée et tu en as 10 qui viennent derrière, c'est chaud. Pour les manipuler ce n'est pas le problème, le problème c'est d'arriver à être toujours en arrière pour pas que ça se mette en traction dans la filière et que ça se passe bien sinon c'est vite catastrophique. Moi c'est bouées, bouées

RG : Donc 400 cages, 400 bouées ?

CK : Ca fait beaucoup, quand on arrive dedans ça fait un champ, c'est balisé aux quatre coins mais c'est plus facile à gérer, donc à chaque cage tu mets une bouée.

RG : Tes parcs sont dans quelle zone ? Là tu as beaucoup de fond ?

CK : On est dans la partie haute du parc, donc on est à quatre mètres et quelque basse mer

RG : Travailler sans bouées est-ce envisageable, quelles sont les contraintes, les avantages ?

CK : Je l'ai fait, le souci c'est que le pêcheur ne voit pas le truc donc les pêcheurs viennent alignent un filet dessus et après ça accroche partout, ça dérange les cages qui peuvent sortir de la concession donc après on est pas censé aller la chercher et ne pas savoir qu'elle est à côté

RG : Donc toi tu ne le fais pas par un souci technique de mise à l'eau



CK : Pour moi c'est plus facile de les pêcher comme ça et un autre souci au niveau de la pêche une fois qu'ils ont enregistré dans la table traçante, que le carré est rempli de cages qu'ils ont les traces ils passent dessus, ils peuvent faire le tour du carré si ils veulent, il n'y a pas de souci ils ne passent pas dedans

RG : Tu les mets plus pour les pêcheurs que pour toi ?

CK : Les deux. J'ai essayé au début de les descendre sans bouée mais je retrouvais du bazar.

RG : Donc c'est plus facile pour toi et ça aide les pêcheurs à situer la zone ?

CK : C'est plus simple de ce côté là.

RG : Tu es intervenu aussi pour poser les balises des chenaux ?

CK : Oui pour la mairie de Carnac, c'est juste deux jours par an.

RG : Peux tu me décrire tes relations avec les autres ostréiculteurs ? Tu connais tes voisins de parc ?

CK : Tout le monde se connaît, ça se passe bien...

RG : Est-ce qu'il y a des différences avec les locaux et des gens venus d'ailleurs ?

CK : Des gens de l'extérieur ? Non parce que tu vois avec la section on travaille pour faire de la reproduction, pour créer des géniteurs on est reparti pour repeupler le banc tout le monde cotise, donne un pourcentage tout le monde donne un pour cent de la récolte

RG : Quelque soit la surface de parc

CK : 400 cages, 4 cages soit ils vont semer eux mêmes, moi je prépare un terrain en relation avec la section je prépare un carré, je le balise, sur lequel je mets une balise centrale où il y a un effaroucheur soit ils viennent semer ou ils me le confient

RG : Un effaroucheur tu peux...

CK : Un effaroucheur pour les dorades

RG : ça se matérialise comment ?

CK : C'est dans un bateau qu'on laisse au mouillage et qui émet des sons pour effrayer le poisson. Oui ça émet des sons et ça varie.

RG : La fréquence est différente ?

CK : Oui sinon les dorades elles s'habituent et si on ne met plus ça, il ne reste rien

RG : C'est le banc amodié de la section ?

CK : Oui de la section

RG : Donc sur ce banc là il n'y a pas de filet de protection ?

CK : Non avec l'effaroucheur.

RG : Toi tu en as un perso pour tes parcs ?

CK : Non

RG : C'est quelque chose qui pourrait être amené à être diffusé ?

CK : Oui bien sûr sur mon parc personnellement on est obligé d'encadrer avec des filets ça fait des bouées supplémentaires si les plaisanciers viennent mais si on ne met rien c'est porte ouverte aux dorades et les dorades une fois qu'elles ont pris l'habitude de venir, elles reviennent

RG : Donc il y a un effaroucheur sur le banc, ça fait combien de temps ?

CK : L'effaroucheur c'est l'été uniquement à partir de mai juin, avril jusqu'au mois d'octobre maximum

RG : Vous laissez l'effaroucheur sur cette période là et vous l'enlevez ensuite

CK : Oui c'est un développement qui est créé, l'outil est bien, les fréquences vont bien

RG : Il y a une société qui travaille sur le truc ?

CK : Oui avec la section pour développer ça

RG : Pour commercialiser éventuellement ?

CK : Oui car le gros souci de la baie c'est que les dorades peuvent tout avaler en peu de temps donc le travail de plusieurs années peut être réduit à néant.

RG : Entre ostréiculteur vous vous connaissez bien en tant qu'ostréiculteur, voisins, il y a quelqu'un qui chapote l'ensemble, le garde juré ?

CK : Oui le garde juré il ne surveille pas que la baie il va de Belz à Pénestin ça fait une grande surface, il connaît bien le territoire !

RG : Les relations que tu peux avoir avec les autres acteurs du plan d'eau, les clubs, les kite surfer.... Est-ce que tu peux me décrire ta vision des choses en terme d'évolution entre 1994 et aujourd'hui ? Comment tu perçois ces acteurs là, est ce que tu trouves qu'il y a une évolution des pratiques ?

CK : Moi ce que je ressens c'est que quand la période estivale arrive nous on est quand même présent toute l'année ils s'accaparent ce n'est pas que je ne veux rien partager, au contraire c'est de prendre en compte après lorsqu'il y a des régates, ce n'est pas toujours simple on est obligé soit de faire des grands tours immenses pour les éviter alors que eux pourraient très bien aller à l'extérieur des concessions parce que nous on a nos routes quotidiennes ce n'est pas simple je me suis fait insulter par des personnes parce que j'étais pas loin des petits bateaux mais j'étais à la barre, je voyais très bien ce qu'il se passait on a quand même l'habitude du plan d'eau

RG : C'était des individuels ou lors de régates

CK : C'était lors de régates mais après pour décrypter ce qu'ils vont faire et dans quel sens ils vont faire leur parcours, on ne peut pas le savoir, on a pas de communication !

RG : Toi en temps que professionnel tu ne reçois pas un mail de la section ou des clubs pour te dire on est là

CK : Non, j'ai interpellé des personnes qui étaient sur ma concession sur Penthièvre une fois, ils mettaient des grosses bouées de régates pas loin de mes filets.....inaudible.....

RG : Toi tu as l'impression qu'il y a plus de fréquence...

CK : Oui la fréquentation côtière c'est important, l'Eurocat, intense même ça se passe beaucoup sur la bande côtière si ils vont très loin, c'est pas intéressant pour celui qui est à terre y'a peut être un dialogue à instaurer pour trouver la zone qui correspond le mieux à telle époque parce que c'est pareil y'a des périodes de l'année où les cadres ne sont pas à l'eau.

RG : Toi de quelles informations aurais-tu besoin, la transmission d'info, tu penses que ça serait intéressant ?

CK : De savoir où ils ont l'intention de faire leur régates, de connaître les zones de savoir si... je pense qu'ils doivent prendre en compte aussi les conditions météo, avec le temps le parcours peut changer...

RG : Aujourd'hui quand tu travailles sur un parc, hormis le travail des coupelles pour le captage, tu travailles avec beaucoup de bouées sur ta concession ?

CK : Non, non j'essaye au maximum de ne pas en avoir il y a 4 bouées comme je suis mitoyen avec la section y'a pas mal de bouées d'alignement non c'est que table traçante tous les semis sont sur table je n'ai plus de bouées comme on faisait au départ !

RG : C'est l'évolution technologique des tables traçantes...

CK : Ca permet de faciliter les choses !

RG : Tu sais tout tes semis, tout est dans la machine !?

CK : Oui c'est plus facile à gérer comme ça et même dans le brouillard c'est bien plus simple

RG : En termes d'engins nautiques tu vois des kite surf des planches... qu'est-ce que tu vois principalement ?

CK : On a repêché des ailerons ce sont des gens qui arrivent super vite et qui ne s'aperçoivent pas du danger ils ne peuvent pas passer à travers c'est pas possible, voilà maintenant il y a peut être une diffusion de l'information à donner, maintenant l'anse du Pô tout l'entrée du Pô c'est plein de bouées, l'anse de la dernière pointe !

RG : Sur la plage de St Co il y a des marques spéciales là ?

CK : Oui oui c'est ça mais tout ce qui descend dans la partie c'est une très bonne zone de captage !

RG : Est-ce que tu peux me situer ?

CK : C'est l'entrée du Pô et toute la bande côtière devant Carnac plage, jusqu'à la baie de Beaumer.

RG : C'est l'endroit de captage par excellence ?

CK : Parce qu'on a fait des essais, ça ne va pas, on ne peut pas aller ailleurs, c'est pas la peine c'est là même chose sur St Pierre Quiberon, c'est pas bon.

RG : Est-ce que tu as l'impression qu'il y a une recrudescence parce que c'est favorable au captage il y avait un peu plus de cages mises ces dernières années ?

CK : Ca a augmenté, on aussi converti les cages à boudins en coupelles ça paraît plus volumineux mais il n'y en pas eu beaucoup plus de posées. Je pense qu'on arrive à un chiffre qui va stagner après si on arrive pas à tout faire..

RG : Tu connais un peu la réglementation des écoles de voile etc..

CK : Non pas du tout mais après on a conscience que c'est un attrait. La baie de Quiberon c'est très joli et très touristique c'est quand même bien de favoriser des chenaux pour les professionnels et de faire des zones qui sont en accord avec la plaisance faire un chenal de plage qui débouche directement sur Carnac plage.

RG : C'est quand même un territoire très touristique ?

CK : C'est très touristique, il y a des gens, des habitués et il y a des gens qui viennent de partout et moi on m'a posé la question « qu'est-ce que c'est que cette bouée : on s'est mis dedans et on ne s'en sort pas! »

RG : Tu trouves que pendant l'année quand il n'y a que les habitués, que c'est plus facile ?

CK : Il n'y a pas de problème

RG : Même s'il y a des écoles de voile ? C'est plus avec des particuliers ?

CK : Evidemment car nous on a nos alignements on sait qu'à partir de cet endroit là on est susceptible de traverser une zone de cages, et on fait attention

RG : Tu sens une différence entre la population kite, planche à voile... ceux qui pratiquent pendant la période estivale et ceux qui auraient une pratique un peu plus annuelle ? Une différence de pratique, de prise en compte, ils calculent mieux ?

CK : Je pense que les planchistes qui sont à St Co les belles journées même le kite à Penthièvre les belles journées ils ont une connaissance ils savent que ces zones là sont délicates. Je pense que dans leur milieu aussi ils ont un bon réseau, la communication doit bien passer ils savent où aller pour être en sécurité. Quand ils arrivent dans les zones de cages ils sont déjà arrivés bien loin s'il y a un souci ils ne peuvent pas rentrer d'eux mêmes !

RG : Est-ce que tu as vu sur la baie un peu d'engins avec des foils ?

CK : Oui on commence à en voir de plus en plus !

RG : Ca va évoluer ça...

CK : Ca augmente encore la vitesse, les risques aussi de chutes la chute est d'autant plus... c'est pour ça qu'on a pêché des morceaux !

RG : Quand tu dis des morceaux, des morceaux..

CK : Des morceaux de foils qui ont éclaté dans les bouées !

RG : Est-ce que toi ça t'es arrivé de porter assistance à des plaisanciers, des gens comme ça de prévenir ?

CK : Non, on est là et on veille, on voit le truc. Si on voit une personne qui se rapproche de la zone on regarde, on est attentif...

RG : C'est plutôt un bateau mal en point qui a cassé, dessalé ou je ne sais quoi ça t'es arrivé de prévenir ou de ...

CK : Non. Quand ça arrive, ce sont des enfants mais il y a toujours les moniteurs qui sont là, c'est eux qui interviennent. Ou des gens qui sont en mesure de se relever eux mêmes.

RG : Qu'est-ce qui pourrait apporter un plus en terme de cohabitation ?

CK : Après on ne va pas pouvoir changer grand chose en sachant que la date de la régates est fixée c'est de définir une zone en fait. Au niveau des affaires maritimes ça serait relativement simple à savoir. Savoir où sont les cages et quelle zone est libre, et peut être un travail avec le CRC, de coordination aussi, éventuellement donner les infos à savoir où sont positionné les cages.

RG : Aujourd'hui pour toi c'est simple de communiquer avec le CRC de dire ma zone, c'est tel point donner les points GPS ?

CK : C'est simple, c'est facile, après si on enregistre toutes les données, c'est facile Après pour faire les régates ça sera plus facile. Après les parcours doivent être balisés, bien regarder pour les filets. Il y a quand même des filets un petit peu partout. La lecture n'est pas évidente pour la personne qui vient de l'extérieur.

RG : Si les ostréiculteurs reviennent en baie plus nombreux, tu crois qu'il y a des risques d'avoir plus de filets ?

CK : Pour l'instant on n'a pas d'autres solutions, c'est pourquoi on développe l'effaroucheur qui pourrait nous permettre de pallier à ça ou en parallèle.

RG : Une dernière question : la cohabitation avec les pêcheurs Ils ont quand même le droit de venir sur la zone parce que les bouées A et F

CK : Les bouées de limite de chalutage ?

RG : Ce sont les bouées de limite de chalutage qui ont été mises en place par... ?

CK : Ca c'est François Cadoret il y a longtemps déjà dans les années 90- 92. Les pêcheurs côtiers qui viennent pour la morgat les ligneurs et tout ça avec eux y'a pas de soucis S'il y a quelque chose ils déplacent la lignée eux ils arrivent à lire les endroits où on travaille et les endroits où on sème et ils ne viennent pas dans ces zones là.

RG : Le Loumergat fait principalement de la pose de filets ?

CK : Pendant l'été oui, il fait l'entretien des filets en prestation.

RG : toi tu le fais pour toi ?

CK : Je le fais moi même le Loumergat le fait en prestation pour les autres les filets il les remonte les nettoie et les repose

RG : Pour toi ce travail des filets c'est titanesque ?!

CK : Oui mais on n'a pas beaucoup de choix ça fait beaucoup de travail on va commencer à les mettre fin mars début avril donc dans un premier temps on y va, on surveille la météo dans 15 jours 3 semaines et en approchant en juillet on le fait toutes les semaines juillet août c'est toutes les semaines août y'a moins de végétation mais en fait c'est contraignant !

RG : Vous n'avez pas eu de mortalité importante cette année ?

CK : Non depuis 2008, on remonte la pente, le captage de plate à même été excellent ces trois dernière année, par contre le gros problème qui nous pend au bout du nez c'est la qualité de l'eau ! La rivière a été fermée un mois l'été dernier à la consommation ! Ca va pour nous que c'est pas arrivé le 15 novembre sinon on peu presque fermer boutique, mais il y a un gros travail sur la qualité de l'eau en rivière et en baie !

RG : Merci à toi ton témoignage me sera précieux, par contre tu ne parles pas très fort ce ne sera pas simple pour déchiffré !

-----

**Entretien n° 4**

**Etablissement ostréicole à Crac'h**

**Date : le 25.04.18**

**(Président du Syndicat des Ostréiculteurs de la baie de Quiberon)**

RG : Je viens t'interroger à deux titres l'un personnel en tant qu'ostréiculteur qui travaille sur le territoire de la baie de Quiberon et l'autre en tant que président de Sobaie ? Pourrais-tu m'expliquer la signification de Sobaie et me donner ses principales missions ?

MLJ : C'est un des syndicats de la section régionale Bretagne sud, la section régionale de Bretagne sud qu'on appelle maintenant comité régional de la conchyliculture dont tu as été amené à voir le secrétaire général Alain. Donc le comité régional émane des différents syndicats. Les syndicats dont un représentant sont présents au comité régional etc.

RG : Donc pour Bretagne sud il y a Sobaie

MLJ : Il y a Sobaie, Pénérf, il y a deux syndicats dans le golfe même trois je pense il y a un syndicat à Pénestin, un dans le Finistère.

RG : Etel aussi j'imagine...

MLJ : Etel également enfin bref il y a un certain nombre de syndicats !

RG : On reviendra sur tes fonctions personnelles en baie et sur ta présidence, on va commencer par ton activité. Ça fait combien de temps maintenant que tu es implanté ici.

MLJ : Quinze ans

RG : Tu avais racheté ?

MLJ : Oui j'avais racheté la totalité d'une affaire qui existait déjà.

RG : Il y avait des parcs avec l'affaire ?

MLJ : Oui

RG : Est-ce que tu peux me dire ton activité en baie aujourd'hui, qu'est-ce que tu y fais ?



MLJ : Il faut savoir que dans la baie on a connu un coup dur on va dire il y a une petite dizaine d'années maintenant. Il y a eu des mortalités relativement conséquentes dans le naissain d'huître, il y a eu une mortalité très conséquente dans la baie de Quiberon ce qui fait que la baie n'est plus exploitable que dans la partie haute, là où les sols sont les plus durs. Une mortalité dans le naissain a entraîné une augmentation significative du côté de la matière première, la marchandise a semé ce qui fait que beaucoup ont plus ou moins arrêté de semer en baie de Quiberon parce que ça devenait un risque trop important donc la baie de Quiberon a eu quelques difficultés dans ces années là. Aujourd'hui on est nombreux, parce que le prix de la marchandise baisse et puis on est quelques uns à essayer de trouver des parcs dans des secteurs plus probants où on fait moins de mortalité, à remettre un coup de collier sur la baie. Il y a toujours les vétérans, les vieilles entreprises dans la baie : les Cadoret, les Tanguy et quelques autres mais au delà de ça je dirais qu'il y a une petite vingtaine d'entreprises qui sont venues se greffer là-dessus en se restructurant en rentrant sur des concessions où la mortalité est moindre, j'en fais partie. Nous notre génération, c'est ça qui est sympa aussi sur la baie ce sont des jeunes. On a toujours nos vétérans qui sont là, dieu merci, on a perdu François Cadoret récemment, on le déplore, c'était une mémoire mais quand on voit les gens qui y sont actuellement ça gravite beaucoup autour de la quarantaine. J'ai acheté des parcs en 2007 et il y a environ 5 ans maintenant en 2012 2013 j'ai acheté une surface entre 35-38 ha avec deux concessionnaires dont un arrêtait et l'autre prenait sa retraite il vendait son affaire mais le repreneur n'était pas intéressé par la baie de Quiberon. Donc j'ai pris ça, j'ai recommencé de travailler et puis je me suis aperçu qu'on ne faisait pas de mortalité ou très peu et que la qualité du travail était nettement supérieure à celle que j'avais en tête. Jusque là j'étais en poche et j'étais un peu à saturation, 40 000, 47 000 poches même une année, on ne voyait plus le jour, c'était trop de boulot. Il aurait fallu augmenter l'effectif que j'avais mais ce n'était pas forcément judicieux. Donc je suis reparti sur la baie, j'avais toujours mon ponton, on a commencé à semer de plus en plus et aujourd'hui on doit arriver à peu près à 57 % entre poches et estran. Poches d'un côté et baie de Quiberon de l'autre.

Sur l'année en cours j'ai du sortir à peu près 150 tonnes d'huîtres de la baie pour 150, 160 en poches. C'est kif kif mais je n'envisage pas de mettre plus en poches mais en revanche en baie j'ai encore de la place, il y a du potentiel.

RG : Tu répartis comment en poches ?

MLJ : Je fais tout, j'aime bien croiser les choses et les petites qui démarrent en poche, j'aime bien les mettre en baie après. Elles passent toutes déjà en poche à l'exception de cette année où le naissain ne vaut rien, je sème directement. Je vais semer à peu près 12, 13 tonnes ça représentera plus d'un million d'unité, ce n'est pas anodin. Après c'est épisodique car le naissain ne vaut rien, je tente un coup. Après je ne pense pas recommencer ça tous les ans non plus. Il y a des années où il y a beaucoup de naissain comme cette année issu du captage de l'année dernière mais il y a des années où il n'y a rien, c'était le cas l'année dernière. En fait j'ai besoin de remonter mon stock, je trouve que je ne suis pas forcément très riche en stock, j'en avais acheté un peu mais on ne peut pas acheter un stock complet. Par rapport à ça cette année j'essaie de mettre un coup de collier pour compenser l'année dernière parce qu'on ne sait pas de quoi l'année en cours sera en terme de captage. On s'est habitué depuis quelques années à avoir des captages extrêmement aléatoires. Quand c'est bien une année après on est trois ou quatre ans sans revoir cela. Il faut parfois essayer de lisser les volumes pour essayer de ne pas se trouver à court d'huîtres une année. Ce n'est pas simple ça devient notre hantise.

RG : Oui je comprends mais le cycle d'une huître c'est trois à quatre ans tu ne peux pas ralentir la pousse

MLJ : On arrive un peu, on le fait plus ou moins. C'est le risque de se retrouver avec des huîtres trop grosses une année et qui ne valent rien car tout le monde est dans le même cas et inversement. Le but c'est également de lisser le chiffre d'affaire

RG : Parallèlement au travail de la baie en terme de creuse est-ce que tu as continué ce que tu faisais avant, est-ce que tu fais encore du captage de plate ?

MLJ : Non, la plate j'ai fait au départ pendant une dizaine d'années du captage sur coquilles de moules dans des boudins. On gagnait notre vie avec ça mais on avait un marché espagnol qui s'essouffait, on vendait le 18 mois aux espagnols. A l'époque

je n'avais pas les parcs qu'il fallait pour amener mes plates à la taille marchande forcément parce que cela se fait plutôt dans les hauts. Aujourd'hui je les ai. Mes cages étaient remplies de boudins j'ai fini par laisser tomber, je n'avais plus de marché je n'avais plus de sécurité de vente pour réinvestir la dedans, j'ai préféré arrêter. Aujourd'hui j'ai recommencé un petit peu à en remettre, j'ai 80 cages de coupelles, 80 ce n'est pas grand chose. Après le but c'est d'en avoir pour le marché, il ne faut pas des volumes conséquents, quelques dizaines de kilos de plates tous les jours mélangées avec mes creuses, à la fin de la semaine j'en ai assez. J'ai également des plates d'ici d'une entreprise de la baie dont je suis un peu actionnaire le Gomex. On est 7 actionnaires donc j'ai droit à une bonne part donc j'étais parti cette année pour racheter une cinquantaine de cadres supplémentaires et puis j'ai laissé tomber. Je ne peux pas trop me disperser. Là on est au mois de mai et il me reste encore environ 60, 70 tonnes. J'ai du boulot encore pour un petit mois je vais faire mes plates après bientôt il faudra les chercher pour les mettre à l'eau qu'elles soient dans la baie.

RG : Il faut gérer, par ordre d'importance et de priorité...

MLJ : On ne va pas continuer à investir car il y a un moment où on va se sentir débordé !

RG : Comment tu vois l'évolution du travail en baie et surtout en terme d'usage. Est-ce que depuis que tu as investi la baie tu t'y retrouves en termes de contrainte de travail par rapport à la difficulté que sont les poches. Quelles sont les contraintes de travail en baie pour toi aujourd'hui ?

MLJ : Des contraintes on en a toujours, après quand on fait le rapport à ce que serait notre travail si on ne faisait que de la poche. Les contraintes de la baie sont plus liées au problème de prédation notamment la dorade et puis les étoiles de mer mais là on maîtrise un peu mieux. Les dorades par contre c'est un gros souci qui nécessite que l'on mette des filets toujours par le Gomex. Cette année ça va coûter au moins 20 000 euros. Ce n'est pas anodin, ce sont des factures qui vont chercher chaque mois 3 à 4 000 euros tous les mois, ce n'est pas rien. C'est une contrainte et un

risque. Après qu'est-ce qu'on a comme contraintes dans la baie ? Aujourd'hui c'est le matériel, son entretien en baie c'est un bon matériel.

RG : Est-ce que toi, aller en baie, le monde qu'il y a, les usagers, les autres acteurs...tes parcs sont situés où ?

MLJ : Milieu de la baie, Carnac la pointe Churchill devant la grande plage de Carnac, disons côté est.

RG : A revenir vers le Men Du ?

MLJ : Oui, je suis dans les premiers on a pas trop de contraintes. Il y a peu de navigation dans ce secteur là des pêcheurs non plus, des professionnels quelques uns à certaines périodes de l'année, au printemps par rapport aux morgates et autres choses. Autrement la plaisance, les bateaux qui sortent font Houat Hoëdic Belle Ile, le chenal de la Teignouse ou rentrent dans le golfe. Nous ça nous intéresse un peu moins et on tombe sur des périodes d'activité relativement moindre. Quand il y a des bateaux de plaisance sur l'eau nous on a toujours moins de boulot, c'est clair. Je ne pense pas qu'on ait du souci à ce niveau là après à terre il y a quand même un souci pour la plaisance par rapport à la prééminence des bouées de captage des huîtres plates. On va dire sur la zone très côtière que ce soit sur Quiberon surtout Penthièvre, l'entrée du Pô et également de St Co à venir chercher le Men Du et la pointe de Kerbihan, la plage de Kervilaine. Là c'est vrai il y a quand même beaucoup de bouées qui sont installées entre juin et juillet essentiellement et qui après peuvent entraîner des problèmes pour les touristes. Encore une fois il n'y a pas énormément de bateaux sur l'axe sortant de La Trinité, c'est plus pour les gens qui souhaitent aller à la plage. On avait encore récemment trouvé une solution avec un professionnel de telle sorte qu'il laisse un accès en gros pour les écoles de voile et tout ça. On est conscient aujourd'hui qu'on a une législation qui nous permet de faire notre travail dans de bonnes conditions, le balisage des cages on souhaite la garder on ne se fait pas emmerder clairement. Quand il y a un souci on essaye de le régler quitte à laisser un passage, faire quelque chose. Il ne faut pas que le professionnel soit lésé mais on ne veut pas non plus que les gens aient des difficultés, c'est évident. Des contraintes pour la baie, je n'en vois pas tant que ça...

RG : Dans ce que tu évoques as-tu l'impression que c'est quelque chose, dans la profession, qui est mieux pris en compte, il y a une recherche de solution ? Quel est l'élément qui a évolué ?

MLJ : Je pense que nous vivons un territoire touristique et qui profite à tout le monde alors il faut s'entendre ! C'est une économie transversale, on ne peut pas dire le contraire. Après j'ai noté récemment que Philippe le ray le président d'AQTA, souhaitait faire venir davantage de monde dans le coin quitte à augmenter le nombre des nuitées pour promouvoir notamment le secteur de la baie. Nous on se retrouve toujours un peu vigilant par rapport à ce genre de chose, ne serait ce que par rapport au problème d'assainissement. Ça c'est quelque chose qui nous pose problème, j'avais envisagé un moment de répondre à Philippe Le Ray à ce sujet là car vouloir faire venir toujours plus de monde c'est se confronter à des problèmes récurrents en la matière qu'on a connu récemment dans la rivière de Crac'h. On en avait connu un il y a deux ou trois ans, on avait eu une fermeture qui avait duré deux-trois mois. Ça c'est un sacré problème c'est une épée de Damoclès qu'on a chaque année au-dessus de notre tête, qui pourrait bien nous tomber sur le coin de la figure au 1<sup>er</sup> novembre ou au 15 décembre on ne sait pas et ça... Augmenter le monde il va falloir envisager un certain nombre de choses y compris sur les réseaux routiers parce qu'il y a des périodes où ça devient très compliqué !

RG : Tu mets en évidence les réseaux routiers mais là ce que tu expliques c'est aussi la qualité de l'eau, les stations d'épuration ?

MLJ : C'est forcément les stations d'épuration qui ne sont pas calibrées et ne fonctionnent pas très bien pour ce genre de chose et notamment ici sur Kersolard on a pas encore d'assainissement collectif c'est dans les tuyaux a priori ça doit intervenir prochainement on ne sait pas, on est pas très bien informé d'ailleurs et en attendant on se retrouve avec des fermetures récurrentes quand même et ça peut mettre en péril les entreprises. A supposer que ça nous tombe sur la figure le 15 novembre et qu'on se retrouve fermé 28 jours comme c'est la législation... C'est très compliqué déjà de vendre nos huîtres et retrouver la confiance des consommateurs et ça c'est quelque chose que j'ai craint à savoir que pendant quelques semaines on

était sous la menace de la fermeture moi je ne vendrai plus une huître ici on n'était pas concerné, nous n'étions pas dans la zone. C'était la zone du fond de rivière qui était concerné à la limite à 300, 400 m. Moi ce que j'ai fini par faire c'est d'attraper les huîtres et directement en panier et les tremper à Le Tour du Parc (autre bassin ostréicole morbihanais) car j'ai la chance d'avoir un autre chantier la bas. Mais ce n'est pas une solution. Là, ça allait, on était au mois de février-mars, on devait sortir le 12- 15 T semaines ça va mais si on est au mois de novembre et qu'on doit en sortir 20- 25T voire plus ça devient plus compliqué.

RG : C'est la problématique de la qualité d'eau...

MLJ : Si on parle de monde moi j'en viens à penser ça !

RG : C'est normal ! Pour revenir sur Sobaie tout le monde est adhérent ?

MLJ : Oui pratiquement. On doit être une petite trentaine d'adhérents ça signifie qu'il y en a sûrement eu plus à une époque mais il y avait beaucoup plus d'ostréiculteurs qu'aujourd'hui. Il faut savoir que la baie de Quiberon c'est 2500 ha de parcs. Sur ces 2500 ha, je schématise, aujourd'hui il y a tous les parcs de captage dans le haut et il y a des parcs qui restent exploitables mais on s'est seulement assis sur plus de 1000-1600 ha de parcs qui aujourd'hui ne sont plus travaillés parce que ce sont des fonds gras. Il y a des gens qui essaient de temps en temps et puis tout le monde arrête car je ne pense pas que ce soit terrible et puis au-delà de ça plus on travaille haut plus on peut être sujet à des phénomènes de chasse donc les surfaces exploitées quand on a 30 ha finalement on en travaille correctement 20- 22 parce qu'il faut garder le reste en cas de gros coups de vent de suet. Ce qui fait que la baie de Quiberon n'aura plus jamais le potentiel de production, en tous cas dans les années à venir, qu'elle a pu avoir vers les années 90 où il y avait beaucoup de monde qui produisait beaucoup plus d'huîtres sur des surfaces de 20-25 ha par entreprise.

RG : Les surfaces sont plus grandes par entreprise aujourd'hui ?

MLJ : Je pense.

RG : Dans des zones de 30- 40 ha ?

MLJ : Oui, 30-40 ha parce que nous sommes moins nombreux, il y a quelques vétérans qui sont là qui disposent de 80- 90 ha par entreprise !

RG : Tu me parlais d'accords qui avaient été trouvés avec les clubs de voile pour laisser des passages. Quel regard tu as sur cette activité nautique, est-ce que vous vous connaissez ?

MLJ : Personnellement je ne les connais pas, j'ai des confrères qui connaissent ces gens là parce qu'ils sont du coin. Je ne les connais pas mais il y a aussi l'école nationale de voile de Quiberon qui est quand même quelque chose d'assez sérieux. On a beau ne pas les connaître, on les respecte tant qu'ils nous respectent. Ils font leurs ronds dans l'eau, leur navigation, ils ont des gens chevronnés à bord parce que la navigation est jolie mais on n'a pas lieu d'avoir du souci avec eux. Nous les usagers en surface on travaille le fond de la mer, on ne travaille pas que sur la surface.

RG : Quelles sont les règles que toi tu as en terme de législation qu'il faut respecter en baie, des choses particulières ?

MLJ : Oui il y a des codes : une façon de travailler, de draguer, ne pas aller chez le voisin, c'est la moindre des choses. Il y a des façons de faire : on ne travaille pas non plus au-dessus du parc du voisin, de ne pas laver nos dragues et nos huîtres au-dessus du parc du voisin pour faire retomber les perceurs chez lui, on n'évite de mettre des étoiles chez le voisin. On est soumis au mauvais temps qui nous oblige parfois à faire des manœuvres qu'on ne fait pas quand il fait beau. Malgré cela on se respecte les uns les autres.

RG : Ca c'est un code ?

MLJ : C'est un code de déontologie !

RG : Tu l'apprends comment ?

MLJ : Il y a du bon sens, quand tu travailles au départ tu vois ce que font les gens « il a raison de faire comme ça ; et puis c'est comme cela qu'il faut faire » Un ponton qui travaille n'a pas lieu d'aller faire un rond sur le parc de son voisin. C'est logique. Autrement il y a une règle qui exige qu'on ne commence pas à draguer avant telle ou telle heure la nuit. Il est arrivé qu'on le fasse quand même parce que la mer baisse et qu'il faut rentrer avant. Après il ne faut pas draguer à 2 h du matin.

RG : Vous ne faites pas de déclaration ?

MLJ : On peut être amené, si on sort le dimanche, à passer un coup de fil au garde juré. On a un garde -juré, Gilles qui est très sympa, récemment nommé qui a repris le flambeau de son prédécesseur. C'est bien. Si éventuellement on va le dimanche pour une raison X ou Y parce ils n'annoncent plus de beau temps pour le lundi et qu'on est dans une période où il faut ramener de la marchandise à terre, un coup de fil pour prévenir, c'est rien !

RG : Tu me parlais du territoire touristique tout à l'heure, comment tu perçois la relation entre l'ostréiculture et le tourisme, justement par rapport à la crise que vous avez traversée. Il y a eu beaucoup d'ouvertures de dégustation.

MLJ : C'est une bonne chose, on a la chance d'avoir un secteur extrêmement porteur on ne peut pas le négliger. Quand j'ai des confrères qui ouvrent une dégustation parce qu'ils ont un joli site ils ont décidé de faire une dégustation, moi je trouve cela très bien. Ils ont raison, ça marche, il y a une demande les touristes sont accro à ce genre de chose. Toutes ces huîtres qui vendent en direct ici, c'est de la marchandise en moins quand on est tous sur les marchés en décembre et voilà elles sont déjà vendues. C'est un cycle court, c'est très bien, je n'y vois aucun inconvénient, bien au contraire !

RG : Toi en matière de commercialisation tu fais de la vente en gros ?

MLJ : Oui et j'ai deux marchés !

RG : Combien, ils sont loin ?

MLJ : Deux par semaine non, Questembert. C'est mon seul marché, ça fait 23 ans que j'y vais. Je n'en fais pas d'autre parce que j'ai plutôt une vocation au gros, c'est plus mon truc mais j'aime beaucoup mon marché. De là à imaginer repartir et puis ça me boufferait une journée de plus. Moi c'est le dimanche et le lundi, c'est déjà très compliqué d'être sur le marché le lundi car ça m'oblige tous les samedis à prévoir le travail du lundi. Ce qui fait que le samedi en général je suis en mer des poches en baie de Quiberon, qu'importe, il faut toujours anticiper car je ne suis pas là le lundi.

RG : C'est important le marché le lundi ?



MLJ : Un petit marché de campagne, quoi, ce n'est pas le marché d'Auray, les gens sont habitués à avoir le marché ici, il a peut être 500 ans... j'aime bien mon marché, ça fait un contact et c'est très enrichissant d'être au contact de celui qui consomme. Quand elles ne sont pas bien, on le voit tout de suite et on y remédie parce qu'on n'aime pas entendre ça. Ça arrive !

RG : Ils arrivent à faire la différence entre le produit de la baie ou de poche ?

MLJ : Oui. Quand ils me disent que les huîtres de poche sont trop maigres, je les invite à prendre celles d'à côté plus charnues qui viennent de la baie. J'ai essayé de correspondre à leur goût. Parfois quand ils viennent pour la première fois à l'étal, ils me demandent : elles sont comment ? Ils sont hésitants, je leur demande comment vous les aimez avant de leur proposer quelque chose, le but c'est essayer de correspondre à leur goût, ce n'est pas toujours simple.

RG : Une dernière question par rapport à votre implantation sur le littoral et à l'évolution des propriétaires qui ne sont pas toujours des professionnels, est-ce que c'est quelque chose de compliqué ?

MLJ : Oui, il y a des soucis à ce niveau là, je suis bien placé pour en parler parce que j'ai un voisin à côté qui n'est pas du tout de la même profession, qui a acheté cela à la même personne à qui j'avais acheté le chantier ostréicole. C'est un peu compliqué de s'entendre, ils ont un peu de mal à supporter notre présence ici, le bruit la nuit. Après on est assez bien défendu par la section régionale à ce niveau là je considère en tous cas. Il y a même un peu d'extrémistes de la section régionale qui à travers la charte conchylicole et tout ça essayent de reprendre des biens qui appartenaient à l'ostréiculture il y a 50 ans qui ne sont plus dans l'ostréiculture aujourd'hui. Je trouve que l'on rentre un peu dans un extrémisme mais malgré tout on a besoin d'être représenté et de défendre nos intérêts

RG : Cette population ce sont des gens..

MLJ : Ce sont des retraités, beaucoup, des gens qui ont de l'argent et les placent dans des biens idéalement situés, en bord de mer mais qui ne comprennent pas forcément que dès lors qu'on vient s'implanter là, il y aura des contraintes par rapport à l'autre à côté qui démarre son télescopique à n'importe quelle heure du

jour ou de la nuit. Voilà, moi je fais mon boulot, je ne m'occupe pas de ce genre de personnes quand c'est pour défendre un intérêt personnel! Ils étaient au courant avant l'acquisition de leur bien qu'il existe une activité professionnelle, il faut qu'ils soient cohérent ! Ils sont content de dire à leur amis j'habite les pieds dans l'eau je mange des huîtres en terrasse...alors ils doivent accepter les contraintes littorales, c'est aussi un pays qui a une activité économique, qui a encore des activités primaires et heureusement !

RG : Merci M., tes propos me permettent de mieux comprendre la baie, le littoral et ses acteurs!

-----  
**Retranscription des entretiens nautiques**

**Entretien n ° 5**

**école de kite surf à Plouharnel**

**Date : le 14.02.18**

RG : On peut revenir sur l'historique de ta structure, depuis quand enseignes -tu les activités de kite surf ?

PR : La structure a été créé en 2002 et j'ai commencé l'enseignement en bateau en 2006 en baie de Quiberon et depuis j'enseigne toujours en bateau principalement l'été on va dire printemps et été de début avril fin septembre. C'est rare que j'utilise avant le bateau, on appelle ça des sorties en pleine eau. Avant avril c'est rare et après septembre c'est rare aussi mais ça peut arriver.

RG : Donc 2006 en bateau et 2002 la structure..

PR : 2006 la première année j'étais avec un bateau cabine sur deux vedettes by liner j'avais trouvé ça sur le bon coin pas très cher, j'avais acheté ça. Ça me permettait aussi de faire du tracté derrière et puis je me suis rendu compte assez vite que c'était compliqué alors j'ai acheté un semi rigide en 2008 et depuis je suis toujours en semi rigide.

RG : Est-ce que tu pourrais m'expliquer l'espace que tu utilises quand tu es en pleine eau ?

PR : L'espace en étant large...

RG : Tu mets où à l'eau déjà ?

PR : Je mets à l'eau en fonction du vent entre le fort de Penthièvre et port Haliguen s'il y a un peu de sud de vent je m'écarte du bord pour pas que les élèves soient ramenés tout de suite vers Carnac, si c'est du vent d'ouest parfait parce que ça permet de longer les plages on termine au plus bas au chenal de La Trinité mais généralement c'est le Men Du, en plein dans les zone des bouées.

RG : Sur cet espace, les contraintes pour toi d'utilisation de l'espace tu as déjà des contraintes de mise à l'eau pour ton bateau moteur ?

PR : Non il est au mouillage.

RG : Comment tu utilises cet espace avec tes élèves ?

PR : Là aujourd'hui disons ça fait 6-7 ans il y a un petit chenal entre les chenaux des plages Ty Bihan et Légénèse et les bouées qui sont au large et j'arrivais ces descentes au vent souvent j'arrivais à la radio comme je connais les zones j'arrivais à les faire évoluer entre les bouées des ostréiculteurs là je parle des bouées des champs et puis les chenaux et puis je passais comme ça devant le yacht club et puis généralement et puis généralement après je me dégageais un peu vers le large pour finir devant le Men Du puis je remonte en bateau, quand c'est du vent du sud ouest alors là j'ai moins la problématique des bouées, des champs de bouée c'est plus les bouées jaunes, les bouées roses mais tu connais la baie, par dizaines si c'est pas par centaines en étant honnête plutôt par centaines et là j'ai moins ce problème de champ de bouée Là cette année ils ont mis une zone de champs de bouées juste devant la sortie du chenal du Yacht club super bonne idée de mettre ça juste devant le chenal et puis on voit des bateaux qui se sont trouvés chavirés, soleil ! sur les

bouées aujourd'hui j'arrive à anticiper, j'ai des élèves qui traversent les champs de bouées mais en amont ils sont déjà avertis et quand c'est trop tard, c'est rare, je leur demande de garder l'aile à midi et de garder la planche près d'eux et de se laisser aller ça passe voilà mais lors d'une séance en 2008 ou 2009 un champ de bouées que j'avais vu mais que je ne voyais pas aussi grand en fait, c'était le début car ils mouillent ces champs là fin juin généralement courant juin et puis juillet août les bouées y sont ça devait être au mois de juin un élève avec son aile est tombé dedans il a eu le réflexe de larguer parce que bien sûr parce que avant d'arriver en pleine eau on voit tout l'aspect sécurité à terre donc le problème de largage et tout ça donc il a largué mais il avait encore son leash d'accrocher au kite donc l'aile s'est mise dans une certaine position et prise dans deux bouées et puis elle a commencé à faire des kite loop c'est incontrôlable, ça part à pleine puissance et puis sur les deux bouées il y avait mon élève qu'était plaqué à l'une des deux bouées et il arrivait pas à larguer son leash avec la puissance de l'aile la bouée partait sous l'eau, effet cuiller lui partait sous l'eau avec y'a des moments pendant 3, 4 secondes je ne le voyais plus il était totalement immergé et l'aile pouvait calmer ces espèces de kite loop c'est dans la zone de puissance ça s'arrête plus c'est infernal, c'est interminable jusqu'à soit il pète où vraiment il y a des nœuds dans tous les sens ça peut se calmer mais généralement c'est au bout de 20 minutes du coup ce qui s'est passé c'est que moi je suis arrivé en bateau près de lui par chance ce jour là j'avais un leash de surf j'ai accroché mon leash au bateau et j'ai accroché mon leash à la cheville et j'ai eu le temps malgré tout j'ai toujours un couteau sur moi un gros couteau de plongée ou sur la console j'ai chopé le couteau je suis arrivé sur lui j'ai coupé le moteur et dans l'eau j'ai tout fait pour essayer de couper les lignes avec la tension les lignes ont pété assez rapidement et puis il est remonté à la surface, une minute ou deux de plus il était noyé parce qu'il était déjà en essoufflement et quand il est remonté à la surface il y avait juste sa bouche en dehors de l'eau il arrivait à prendre de la respiration et il repartait sous l'eau le gars a eu très très peur j'ai eu de la chance de rien avoir, j'espère que ça n'arrivera plus. Y'a eu un moment ou suite à cette histoire j'étais pas mal en colère je voulais faire les démarches auprès

des affaires maritimes ou écrire un courrier pour décrire ma situation et puis juillet août j'ai pas eu le temps et j'ai laissé tomber.

RG : Est-ce que tu as une connaissance de la règle ostréicole ?

PR : Oui j'ai une connaissance de la règle ostréicole. Déjà y'a des bouées jaunes qui ne devraient plus être là puisqu'elles servent plus à rien je pense mais la plupart des bouées jaunes délimitent les concessions des AOT c'est là qu'ils produisent leurs huîtres voilà ce que je sais au niveau surface je ne sais pas ce qu'ils ont et je n'en sais pas plus.

RG : Au niveau de la réglementation du kite est-ce que toi en termes réglementaires par rapport à tes stagiaires tu dois leur présenter la zone de navigation qu'est-ce que la législation en terme de kite t'oblige à faire ?

PR : C'est très simple, le basique c'est les assurances, assurance bateau, licence pro et puis licence pour les élèves c'est la base c'est à dire que t'es affilié à la fédération française de vol libre parce que c'est trop compliqué avec la voile aujourd'hui, j'ai essayé ces derniers mois mais je n'ai pas de réponse à mes questions ou les réponses sont trop floues et du coup je n'ose pas partir avec la voile ça m'aurait éventuellement intéressé mais avec tout ce qui se passe, toutes les réunions que j'ai pu faire ces derniers temps et les infos que j'ai pu prendre par téléphone, par mail, ça m'a pris pas mal de temps du à un centre de jeunes qui est basculé actuellement c'est un centre de jeunes de kite dont je m'occupe qui bascule de la voile libre vers une association et donc voilà ce que je dis à mes élèves au niveau assurance au niveau zone je peux aller au delà des 300 m jusque 2 milles d'un abri ça me laisse un peu de marge mais je suis quand même dans les bouées toujours les bouées peut être moins les champs de bouées mais toujours les roses, les jaunes, des grosses qu'on voit bien et donc voilà les élèves je les préviens en fonction de la rotation du vent pour évoluer dans la baie quand c'est du vent d'ouest je passe dans les champs ou entre les champs pour leur montrer où sont les champs, à quelle hauteur par rapport aux plages pour leur donner un repère visuel après quand ils arrivent dessus

et après heureusement que j'ai les radios parce que il y en a certains quand ils partent ils ne s'arrêtent plus et à la radio je suis obligé de leur dire stop stop fais demi tour, change d'amure repars de l'autre côté parce qu'il y a le champ de bouées qui est à 30 m.

RG : Donc toi ça te demande d'avoir une vision claire du plan d'eau ?

PR : Le plan d'eau je le connais sur le bout des doigts, par cœur!

RG : En terme de relation avec les ostréiculteurs tu les connais un peu tu sais qui ils sont?

PR : J'en connais certains, là où ils mettent leurs bouées je ne sais pas si c'est les mêmes j'ai deux très bons amis ostréiculteurs, trois même Paul Le Berrigaud à Arradon, Romain Morice à Kercroc que je connais très bien qui je crois a des champs de bouées par ci par là mais je sais pas où sont les siens exactement et puis Olivier Le Port qui est à Kercroc aussi eux ils ont des parcs plutôt dans la baie mais je crois qu'ils ont aussi des champs de bouées dans la baie devant les plages de Carnac. Après les relations sont bonnes j'en ai vaguement discuté avec eux de ces bouées là surtout suite à mon histoire, à Paul et à Romain je leur ai dit que c'était un peu chiant toutes ces bouées là mais bon il faut bien qu'ils bossent c'est comme tous les corps de métier c'est pour ça que j'ai pas donné suite à mon histoire après il y a quand même des limites, c'est peut être un peu moins gênant pour moi mais mes élèves passent par là aussi c'est surtout les champs de bouées qui sont juste à la sortie du yacht club pour moi je trouve ça dingue que les gars ont eu l'autorisation de mettre des bouées ici alors que à 800 m il n'y a pas de champs de bouée et qu'il y a de la place pour mettre un champ de bouée alors peut être qu'il y a plus de profondeur d'eau je sais pas si c'est gênant ou pas pour eux quand j'ai vu le champ de bouée cet été je crois que c'est la première année qu'ils le mettent ouah ils ont mis ça là ils sont engagés les gars quand même, c'est osé!

RG : Toi tu dis que tu en connais quelques uns mais tu discutes avec eux de temps en temps sur l'eau?

PR : Non, je les ai vu bosser sur leurs champs mais non je n'ai jamais eu l'occasion.

RG : Sur le l'eau ils font attention à ton activité et aux élèves ?

PR : Non ils ne font pas gaffe aux élèves quand ils sont chargés avec leurs bateaux avec leurs barges ils tracent les gars, c'est sûr après je crois qu'ils voient quand même ce qu'il se passe, ils seraient capables de couper leur moteur et d'arrêter. Ils tracent, on voit bien qu'ils bossent ils n'ont pas de temps à perdre c'est normal, je comprends donc quand je vois un ostréiculteur ou un bateau de pêche il y a des bateaux, des pêcheurs qui viennent de Port Haliguen, des pêcheurs pour les pêcheurs qui sont au filet ils sont en activité ils ont leur petit repère je sais plus si c'est la boule noire ou la blanche qui indique qu'ils sont en pêche, c'est à moi aussi de faire attention à eux c'est moi en amont qui fait attention à tout ça. L'environnement je le gère je suis un peu comme un border colie qui va gérer ses moutons je rassemble toujours mes élèves je ne peux pas me permettre de les laisser partir à un km ou deux alors que je suis sur un autre élève.

RG : Tu en as combien des élèves en même temps ?

PR : Entre 4 et 6 ça dépend du niveau ils prennent une zone assez importante car j'ai un rayon de 25 m par élève car 25 m de longueur de ligne si j'en ai quatre ça fait 100 m de longueur si ils sont collés les uns sur les autres c'est pas bien, il faut multiplier par deux.

RG : On vient d'évoquer tout ce qui peut avoir trait aux bouées toi tu me dis en priorité c'est les champs de mine tu trouves qu'il y a une densité de bouées hormis ces bouées de captage qui est importante...

PR : Oui les grosses bouées roses et les grosses jaunes il y en a beaucoup dans la baie ça se compte en centaines et puis il y en a certaines qui sont neuves on voit que

c'est entretenu on voit qu'il y a de l'activité certaines qui ne sont plus jaunes mais qui sont noires elles sont là depuis tout le temps que je navigue dans la baie depuis 90, 92 en partant de St Colomban ou du Yacht club en planche à voile aujourd'hui avec mes élèves en kite, la baie je la connais par cœur.

RG : Est-ce que ça peut être pédagogique aussi les bouées ça peut être des repères ?

PR : Ca peut être des repères mais il y a aussi la côte comme repères quand ils naviguent sur la gauche ils se rapprochent du bord quand ils naviguent vers le large ça peut aider mais bon... si je vois qu'ils manquent de repères c'est moi qui vais avec mon bateau me mettre à un endroit c'est un repère peut être moins efficace qu'une bouée ou qu'un amer mais ça reste un repère.

RG : Les autres utilisateurs du plan d'eau les pratiquants en catamaran, planches quelle interférence avec toi ?

PR : Comme les bouées faut faire attention je connais l'autoroute des planchistes de St Co donc je passe à travers l'autoroute donc généralement quand ils sont dessus je demande aux élèves de caler l'aile et de dériver tranquillement pour ne gêner personne deux minutes et après oui il y a la sortie du Yacht Club de Carnac tous les catamarans, les optimists, les dériveurs qui sont en activité aussi juillet août. Le mois de juin et de septembre c'est beaucoup plus calme au niveau des plaisanciers parce qu'il y a aussi les semi rigides des personnes qui se baladent avec leur bateau, leur voilier, pas trop de voiliers mais des semi rigides et des petites vedettes qui font du wake board, du ski nautique oui y'a de l'activité j'ai déjà été emmêlé dans les catamarans ça se met à la tête du mât c'est chaud parce que du coup l'aile va coucher le catamaran. On est accroché ça part dans tous les sens avec la force que ça a c'est violent !

RG : Est-ce que toi tu as été témoin, sans forcément le vivre, d'accident avec le kite ou tu sers aussi de St Bernard à certains moments ?



PR : Bien sûr je me mets souvent sur le canal de la VHF l'année dernière c'était le 13, le centre de secours de Por en dro oui je regarde ce qui se passe, c'est clair j'ai vu pas mal de bateaux cet été finir dans les bouées, des bateaux bloqués.

RG : Depuis le temps que t'es en baie tu connais tous les acteurs ?

PR : Oui je connais le Yacht club de Carnac, St Co wind surf, Nautic sport, je connais toutes ces équipes là.

RG : Du coup tu peux rentrer en relation avec eux si tu as besoin ?

PR : Je compte surtout sur les sauveteurs qui se baladent avec leur zodiac rouge, avant c'était la SNSM maintenant c'est les pompiers.

RG : Ils t'ont identifié eux ?

PR : Oui ils savent qui je suis on se voit chaque année, ils connaissent mon bateau d'ailleurs eux m'ont dit si t'as un problème, c'est le canal 13 tu nous bip parce qu'ils savent très bien que des massages cardiaque on en fait pas tous les jours, heureusement d'ailleurs, moi je m'en sens capable parce que j'ai la formation pour mais si je vois quelqu'un qui prend le relais derrière assez rapidement pour m'aider ça me rassure.....

RG : Et puis t'as les autres à gérer ?

PR : Oui c'est ça...

RG : Toi avec ton talky tu peux parler avec chacun d'eux en permanence ou il faut que tu switch ?

PR : Non je parle au groupe donc quand il y a une info envoyée à un élève, l'autre entend, j'appelle avant je dis le prénom j'évite de trop parler, comme je suis en dérivative avec eux ils passent souvent à côté du bateau soit je leur demande de ralentir, ils s'arrêtent je leur donne les infos en direct parfois je me mets à l'eau avec eux, je navigue.

RG : Par rapport à cette situation, c'est toi qui prend en main les choses tu fais en sorte que ça se passe bien comme tu me disais tout à l'heure je suis le border coli qu'est toujours vigilant t'as jamais eu des propositions des acteurs de se réunir ?

PR : Non je sais qu'il existe le CRC qui les gère tous, en gros si je me trompe pas c'est le syndicat des ostréiculteurs je sais qu'ils ont des réunions assez souvent j'ai connu une personne mais rapidement qui travaille au CRC qui m'a dit un jour je sais pas si c'est en rapport avec les bouées qui m'a dit ce serait bien de réunir tous les professionnels du nautisme je ne sais plus pourquoi exactement c'est peut être le problème des vieux parcs à huîtres qui sont là depuis des années qui ne servent plus et de plus en plus d'activités nautiques dans la baie surtout du côté de St Pierre Quiberon quand c'est du vent d'est, un endroit où il y a pied partout et qu'est rassurant pour les débutants aussi bien en planche qu'en kite.

RG : Cette zone là c'est près des Sables Blancs?

PR : Oui y'a des parcs pas très loin de la route qu'on connaît qui sont signalés comme des dangers isolés

RG : Les dangers isolés c'est ..

PR : Les dangers isolés c'est ceux qui sont montés avec une croix jaune

RG : Tu parles de celles qui sont à St Colombran?

PR : A St Colombran et dans la baie aux sables blancs également ça nous permet de bien repérer les parcs surtout à marée haute ou à mi marée entre deux eaux et par contre au bout, du côté du fort de Penthièvre plus vers le sud il y a des parcs qui sont délimités qu'avec des poteaux en bois qu'on voit à peine c'est plus des petites perches qui ressemblent à des cannes à pêche et je sais que la plupart du temps comme je fréquente cette plage là toute l'année de mars à novembre décembre quand c'est du vent d'est et à marée basse je vois bien que sur ces parcs là il n'y a rien que des algues.

RG : Il reste des tables?

PR : Oui je sais pas comment on dit, des tracas on voit que c'est pas entretenu, y'a pas de poches dessus.

RG : Là il y aurait peut être une action à avoir ?

PR : Oui je comprends que les gars ils bossent et qu'ils aient beaucoup de boulot et pas le temps de s'occuper de ça mais je trouve dommage que ça pourrisse comme ça dans l'eau. Et c'est quand même un gros danger dans l'eau pour l'activité kite, et même les baigneurs et les enfants, les pêcheurs à pieds.

RG : Est-ce qu'en termes d'espace tu vois la baie comme un espace touristique ?

PR : Elle rentre dans les plus belles baies du monde ! On voit bien les plages l'été sont bondées aussi bien Carnac, les sables blancs, les campings on voit bien qu'il y a de l'activité nautique à destination des touristes, dans la baie on voit clairement que c'est une zone touristique. Si moi demain je n'ai plus l'autorisation d'enseigner à cet endroit là je serais obligé de partir plus loin au delà de deux mille il y a un abri mon équipement de sécurité me permet d'aller au-delà de 2 milles d'un abri mais

normalement un élève non il faut demander une dérogation alors si à chaque sortie il faut demander une dérogation alors ça devient impossible alors que je demanderais une dérogation à l'année peut être que ça se ferait mais du coup ça veut dire qu'on est loin du bord et je sais que j'ai des élèves qui loin du bord ne sont pas forcément rassuré et puis moins de repères et moi aussi loin du bord si j'ai un problème je sais que les secours n'interviendront pas aussi rapidement

RG : Toi décaler ta zone ce n'est pas forcément envisageable ?

PR : Si je peux rester entre les 300 m et les deux mille d'un abri ça me va bien, là où tout le monde pratique de toute façon tout ce qui est voile légère

RG : Un point que j'aimerais bien que tu évoques c'est tout ce qui est évolution sur la planche, le kite comment ça peut rester navigable avec du foil là c'est un obstacle parce que si tu mets un bout dans ton foil ?

PR : On parlait d'engins classiques qu'on voit tous les jours mais effectivement en vue du développement du foil actuellement en catamaran en voile et en kite surf et je pense que c'est le kite surf qu'a mis un coup de boost à tout ça là ça va devenir problématique parce qu'on ne peut pas faire de régates foil au delà des 300 m à cause de toutes ces bouées, ça c'est sûr. Les grosses bouées les roses et les jaunes on les voit d'assez loin ça va mais les toutes petites les champs de bouées qu'on a du mal à voir à la surface de l'eau voir même qui sont parfois entre deux eaux alors là du coup c'est impossible c'est à dire que si il y a des compétitions qui veulent être organisées devant le Yacht club de Carnac entre port Haliguen, le port de Carnac et Penthièvre ça serait impossible pas de spectacle pour les spectateurs et c'est quand même dommage parce que aujourd'hui la voile et le kite un peu plus c'est plus en départ de plage comme le wind surf les compétitions sont toujours loin du bord jusqu'à deux mille et des fois on voit rien on se demande ce qui se passe et c'est dommage pour le spectateur que ça soit pas plus près des côtes des bouées on a déjà des bouées à 50 m de la plage. Et pourtant la baie c'est vraiment le lieu pour le foil, le plan d'eau est juste parfait, il y a un potentiel à développer, à condition de pas

prendre le train en marche mais des événements comme les foils journées, c'est top en terme d'image.

RG : Toi en termes d'autorisation t'as des demandes à faire auprès des mairies, pour enseigner ?

PR : Oui j'ai l'autorisation auprès des mairies.

RG : Tu t'adresses à Carnac, à Plouharnel ?

PR : A Carnac non parce que c'est interdit à l'année le kite là où c'est un peu ambigu à Carnac j'ai eu plusieurs fois une personne de l'urbanisme surtout au début ou je voulais vraiment sûr il y a quelques années de ça comme quoi la pratique du kite surf était interdite à Carnac et la personne de l'urbanisme m'a dit oui c'est interdit mais en dehors des vacances c'est toléré c'est un peu ambigu parce que toléré ça veut dire quoi nous on travaille pas de Carnac, ça nous arrive de temps en temps en mars en octobre quand il n'y a personne sur la plage d'aller enseigner sur la grande plage de Carnac et là du coup s'il y a un accident grave c'est nous qui sommes responsables on prend le risque mais c'est très rare on y va que si les conditions sont parfaites pour ce spot là et on va à St Colomban on pratique avec des grands coefficients, 100 et on est au-delà des 300 m donc on est plus dans le chenal et dans les 300 m donc ce n'est plus la police du maire c'est la DDTM et là on est plus dans l'estran et on est dans la légalité. Sur Plouharnel j'ai une autorisation bien sûr Erdeven aussi St Pierre Quiberon aussi. ça se durcit un peu sur St Pierre mais on y va rarement aussi et dans la baie en bateau je n'ai pas d'autorisation je préviens la fédération avec qui je travaille comme quoi j'enseigne dans la baie de Quiberon eux connaissent le fonctionnement d'une école de kite, ils savent qu'on est au delà des 300 m et généralement à moins de deux mille d'un abri je n'ai pas fait de demande d'autorisation, je ne sais pas si il en existe une pour déclarer la zone de navigation.

RG : Tu fais comment pour montrer la zone de pratique à tes clients ?

PR : Je sors des cartes comme ça, on se fait un petit briefing je leur montre la zone de navigation en bateau on ne leur montre pas

RG : Le pourcentage entre plage et pleine mer de ton activité

PR : 40 sorties sur 120 à peu près dans l'année, 30 % en bateau je passe à peu près 150 heures dans la baie

RG : Merci pour toutes ces informations, c'est vraiment très intéressant !

-----

### **Entretien n° 6**

#### **école de kite et magasin**

**Date : le 16.02.18**

RG : L'idée est de parler de ton activité, et plus spécialement de ton travail d'enseignement en baie. Mais avant, depuis quand tu pratiques en baie, personnellement?

TR : Depuis un paquet d'année, 25 30 ans. J'ai fait ma première régates, je n'étais pas majeur donc 30 35 ans

RG : Tu as une formation de planchiste au démarrage ?

TR: Oui spécialiste planche à voile j'ai été en équipe de France pendant 12 ans, champion d'Europe, 3ème mondial, 4 fois champion de France préparation olympique mon collègue a été champion olympique !

RG : Quand tu navigues en baie à cette époque là, comment perçois tu le plan d'eau, les autres usagers en terme d'activité, qu'est-ce qu'il y a à ce moment là comme activité de pêche et d'ostréiculture ?

TR : On s'aperçoit que tous les ans et là je me suis senti concerné depuis qu'on enseigne le kite surf dans la baie je suis spécialiste depuis 18 ans, 20 ans et donc on enseigne le kite surtout l'été sur les plages on est limité à quelques zones en baie c'est intéressant surtout juillet et août en avant saison aussi on s'aperçoit que la baie elle est jalonnée de bouées dans tous les sens de parcs de concessions et là j'ai jamais vu ça, c'est de pire en pire et les dix dernières années ça été une évolution phénoménale du nombre de casiers de parcs de bouées et d'ailleurs souvent on a l'impression que ce sont des bouées qui sont laissées à l'abandon des bouées dérivantes c'est à dire d'anciens parcs donc les concessions ça me paraît des grappes de concessions de moules de bouchot qui nous limite dans notre pratique parce que nous quand on a un kite qui tombe dedans on est obligé de venir d'urgence sur la personne et de dégonfler l'aile et donc d'arrêter le cours chaque fois qu'on a un kite qui tombe dedans il y a quelquefois des centaines de bouées qui sont réunies on ne peut pas prendre le risque de dire ça va peut être repartir ou pas alors on annule et on doit tout recommencer avec la personne avec une autre aile ça a une influence énorme sur notre enseignement mais comme j'ai pas le choix je suis installé là et je n'ai pas le pouvoir d'interdire les parcs les ostréiculteurs les moules et tout du coup on est lourdement pénalisé et impacté la dessus. On essaye de trouver des zones moins à risque en se rapprochant de la presqu'île mais c'est pareil il y en a aussi et en fait on slalome tout le temps et c'est un stress et ça limite dans l'activité, les profs sont de moins en moins motivés pour donner des cours en bateau à cause de ça on est deux bateaux nous Carnac évacion Plouharnel ils ont un bateau plus un mec qui s'est installé à Quiberon donc ça fait 4 bateaux en baie en cours de kite on arrive à se gêner du fait que les couloirs sont de plus en plus restreints c'est un sacré bazar et beaucoup de stress même pour les élèves du coup certains ne veulent pas retourner en baie parce que on leur dit la règle n° 1 vous changez d'amure dès que vous voyez une bouée vous changez de côté voilà et comme se sont forcément des débutants ils ne maîtrisent pas parce que ça se gère avec de l'expérience pour celui qui n'a pas d'expérience, c'est hyper dangereux la personne qui se prend en kite

dans les bouées, elle va au fond avec la bouée parce que l'aile tractant ça te fait tirer la bouée et la bouée descend sous l'eau

RG : Tu as déjà vécu...

TR : L'été tous les jours je le vis on anticipe sans arrêt c'est beaucoup plus de travail pour nous, de stress et pour l'activité ça la limite

RG : Tu as vécu une situation de stress vraiment ?

TR : Non parce que je l'anticipe ça fait 20 ans que je suis ici et ça fait 20 ans que ça évolue de façon progressive mais ces 5 dernières années on trouve qu'il y a un nombre de parcs phénoménal ça limite même la voile, les catamarans qui se coincent dans les parcs les catamarans qui se retournent qui font des soleils les dérives de catamarans, les safrans et c'est sur que même les plaisanciers au niveau de la pêche, les dragues parce qu'il y a les ostréiculteurs et ceux qui pêchent on se retrouve avec eux parce qu'ils sont dans des zones où y'en a moins donc on se retrouve avec des gros bateaux et on doit les éviter aussi et on fait avec.

RG : Fortes contraintes ?

TR : Absolument. Cet été j'ai eu une femme qui m'a dit du coup carrément par rapport à ce qu'elle avait vécu, mais il ne s'est rien passé elle a eu un coup de stress on est intervenu immédiatement elle m'a dit carrément qu'elle ne pouvait pas revenir elle voulait plus retourner en bateau, de la plage oui mais du coup ça ne peut être qu'à marée basse et puis si il y a des vagues elle n'aime pas non plus les vagues on est limité sur les zones de plage on a des petites zones qui nous sont réservées mais on est très limité on ne peut pas travailler à marée haute sur les plages parce qu'il y a tous les touristes le créneau baisse ça multiplie par deux les séances parce que malheureusement il n'y a pas du vent tous les jours il faut un minimum de 12 en kite et le nombre de jours travaillés sont hyper limités ça veut dire qu'économiquement la viabilité de l'école dépend de ça aussi.



RG : Sur quelles plages tu as le droit d'aller ?

TR : Sur la zone qui nous est réservée, Carnac évasion la plage du Mentor à l'entrée de la presqu'île c'est la mairie de Plouharnel après la plage de Mané Guen qui suit et on a une tolérance aussi sur la plage de Penthièvre sur laquelle j'avais une concession mais ils l'ont enlevé ils ont récupéré l'AOT la mairie a voulu changer elle nous a changé l'emplacement et là on est limité parce qu'elle nous a mis avec une école de surf et tous les indépendants kite il s'avère que l'été on ne va qu'une demi douzaine de fois parce que c'est top encombré ça serait dangereux

RG : Je reprends juste deux seconde, au sujet du travail en baie, en termes de relations que tu entretiens avec les ostréiculteurs, tu en connais toi ?

TR : Des ostréiculteurs qui ont des parcs à La Trinité, au Pô, oui un peu comme ça le problème c'est qu'il n'y a aucune bouée notée avec un nom d'ostréiculteur nous on a nos bouées de zodiac, on nous retrouve facilement avec notre immatriculation je trouverais normal que les ostréiculteurs aient aussi une immatriculation pour qu'on voit que ce n'est pas un parc abandonné mais un parc actif.

RG : Tu t'es renseigné sur la réglementation ostréicole un peu ou pas ?

TR : Ben non nous on fait avec sachant que c'est l'état qui vend les concessions c'est sur que l'état a intérêt à mettre un paquet de parcs pour que ça lui rapporte parce que c'est comme un mouillage de bateau, ça lui rapporte et là c'est vrai que la baie va être un peu gangrenée avec ça la voile légère en subit énormément les conséquences par contre on en parle avec les pros comme le Yacht Club de Carnac avec François Pedro et Nautic Sports Manu et ça gonfle tout le monde c'est tout le monde qui subit car il y en a partout et nos clients qui pratiquent de façon individuelle me disent que c'est vrai c'est devenu un parc de bouée, la planche à voile ça va encore, quand tu tombes dedans tu arrives à te dépatouiller mais avec des lignes de kite tu peux te retrouver facilement coincé pour l'instant il n'y a pas

eu d'accident on est là pour surveiller les gens c'est ça l'intérêt mais la pratique individuelle elle est handicapée avec ça.

RG : Ca peut être dangereux comme tu m'expliquais tout à l'heure ?

TR : Oui une bouée qui se prend dans une aile qui tire la personne qu'est coincée contre la bouée ne peut pas avancer davantage parce que elle est emmêlée dans un corps mort c'est la noyade quand t'es dans un chenal y'a trop de bouée aussi côté océan il n'y a pas de bouées parce qu'elles ne tiennent pas la houle côté océan la ville de Plouharnel ça lui coûte une fortune d'organiser une zone de baignade Erdeven et Penthièvre ça leur coûte une fortune leur zone de baignade ils sont obligés d'enlever leurs bouées et tout ça parce qu'elles ne tiennent pas deux ans. Non les mouillages à changer ça coûte une fortune, ils sont arrachés ils sont tellement tirés que les chaînages ne tiennent pas. Ici la baie c'est une autre problématique y'en a tellement c'est une superbe zone de pêche pour les gens et les pratiques sportives c'est vraiment antinomique.

RG : Comment expliques tu la zone d'évolution de kite, comment tu la présentes à tes clients ?

TR : On leur explique, on les amène, toute façon il y a la bande des 300 m a ne pas approcher et après on gère des couloirs de pratique et l'avantage c'est qu'en kite qu'aucune autre discipline n'a on a des talky-walky étanches sur chaque personne on est limité en enseignement au nombre d'élèves à quatre maximum 4, 5 élèves à gérer ça va quand je vois les groupes de catamaran qui partent à 5, 6 qui font des soleils avec le vent fort ça peut être vite chaud aussi y'a eu un accident de catamaran cet été y'a eu un décès c'était peut être pas lié à ça je n'ai pas suivi. En kite il n'y en a pas eu pour l'instant car nous en tant qu'école on a des radios et les talky-walky étanches donc on peut donner des consignes tout de suite et des repères de sécurité aux gens systématiquement donc on anticipe très rapidement d'ailleurs notre métier c'est un an de formation c'est très lourd beaucoup de formation et ces radios nous aident énormément et après ça reste de l'enseignement avec des élèves débutants

on se crée des couloirs de vent on a des radios, on intervient tout de suite on voit une aile qu'est posé dans l'air et la priorité c'est une aile posée dans l'eau il n'y aurait pas de bouée on serait beaucoup plus relaxe !

RG : Vous êtes plusieurs moniteurs à intervenir, au sein de l'école, il y a toi, tu prends quelqu'un ?

TR : On est trois à Carnac évacion 3 moniteurs en plein été on est avec un prof par bateau y'a souvent un élève qui est à bord pour se reposer sur les 4 ou 5 il y a toujours un élève qui demande à se reposer boire un peu voir les autres qui pratiquent surtout lorsqu'ils sont en couple ils sont un peu essoufflés car en plein eau c'est plus fatigant que sur la plage il faut être à l'aise dans l'eau mais après on a des possibilités de les faire flotter avec des flotteurs on a les gilets obligatoires les casques avec radio pour leur parler en permanence en 20 ans, je n'ai jamais eu d'accident dans la baie parce que je suis dessus tout le temps.

RG : Les autres moniteurs ont cette même formation ?

TR : Ils sont formés par moi parce que je suis formateur à l'ENV aussi j'ai été directeur de formation y'a 20 ans mais il s'avère qu'ici il y a énormément de bouées, y'a des centres dans le sud de la France où ils n'ont pas énormément de plages la navigation en Méditerranée ils ont beaucoup moins de bouées que nous, c'est vraiment plus simple et moins stressant

RG : Est-ce que t'as essayé d'avoir des actions collectives avec les autres personnes du kite, pour aller à la rencontre des ostréiculteurs ?

TR : On est deux écoles, une troisième qui est sur Quiberon lui il vient de s'installer c'est sa première année et sinon à Plouharnel on les connaît mais ils n'ont qu'un bateau, c'est pareil c'est comme nous ils font super attention, ils sont embêtés.

RG : Vous n'avez pas une action commune pour aller...

TR : Non nous n'avons pas cherché à aller à l'encontre de cette prolifération de bouées parce qu'on sait que chacun fait son business que c'est l'État on pourra rien faire contre les concessions qu'on aura pas les moyens nous c'est pas viable de payer des concessions on pourrait pas parce que si en été y'a pas beaucoup de vent on fait zéro cours on ne peut pas prendre le risque de prendre des concessions à l'année donc c'est tout simple on va pas aller à l'encontre d'un système qu'on ne maîtrise pas et je pense que les clubs de proximité sont peut être plus à même de le faire parce que eux sont plus étatique déjà avec le système de subvention aussi nous on est indépendant complet aussi on cherche pas d'histoire

RG : S'il y avait une démarche tu crois toi que ça serait pertinent s'il y avait une rencontre entre les ostréiculteurs et vous ? Est-ce qu'ils sont à même de penser que toi tu n'es pas là en loisir ? Tu vois ce que je veux dire parce que le professionnel pêcheur lui il se dit que c'est un métier est-ce que tu crois qu'il a l'image que toi t'es en train de faire un métier que t'es pas là en train de t'amuser ?

TR : Je pense que non mais c'est à l'état de faire un état des lieux et des pratiques en amont ce qui n'a pas été fait c'est l'état qui décide à qui il donne une concession dans la baie et dans la baie il voit bien l'été comment ça pratique et l'état n'a qu'un intérêt c'est de louer des concessions mais l'état par contre il limite la pratique sportive et là il est en train de diminuer la pratique

RG : La baie comment tu la caractérises, d'un point de vu touristique ?

TR : C'est énorme la baie, le tourisme nous fait vivre, et c'est unique pour les sports nautiques, tu peux tout faire. On a aussi le côté plage océan Erdeven Plouharnel, Penthièvre où on est moins embêté en saison surtout on se satisfait de ça pour l'instant mais c'est vrai que ça peut poser un problème à l'avenir surtout si on nous interdit la partie plage si on est limité par le nombre de plages et la possibilité d'aller dessus parce qu'il y a justement le côté tourisme avec les baigneurs et puis les chars à voile, les écoles de surf, la telline il y a des zones aussi on nous interdit même de faire du kite devant les écoles de char à voile alors qu'on est dans l'eau ça devrait

être plus organisé par rapport à ça c'est pareil c'est les mairies qui décident mais si tout le monde nous tire dessus c'est vrai que nous on va être limité sur notre viabilité

RG : Que penses-tu de la navigation avec les nouveaux supports sur foils et notamment en baie ?

TR : Dans la baie j'ai des clients qui naviguent en kite foil ça les gêne énormément des cours en foil il y en a aussi les gens qui font du foil, c'est une autre pratique en kite ce sont des gens qui savent bien faire du kite ils sont moins limités que les gens qui font du wind-surf foil

RG : Pour l'instant le foil est réservé à des super bons si jamais ça se démocratise un peu ça peut être compliqué ?

TR : Le problème en foil c'est la catapulte à pleine vitesse ça va très vite et quand les gens tombent en avant sur le matériel, en kite ça va on ne tombe pas sur la planche mais sur la planche à voile ou en catamaran ça peut être des gros accidents en foil parce que tu tombes sur le matériel qui ne coule pas comme le kite nous la planche, les planches de kite foil font au maximum 1,30 1,40m quand on tombe on tombe devant la planche par contre ça c'est un problème aussi c'est que le foil reste coincé dans les bouées et en plus que l'aile est tombée et qu'elle est coincée aussi dans les bouées là c'est la grosse galère j'ai des clients qui ont eu ces anecdotes je leur recommande toujours de ne jamais naviguer seul, les problèmes c'est toujours les bouées, C'est pas les pratiquants entre nous.

RG : Justement entre vous ça se passe comment ?

TR : Ca se passe super bien les catamarans les dériveurs sauf que les catamarans sont toujours contents de gratter un kite en leur passant sous l'aile pour leur faire voir qu'on va plus vite s'il y a quelqu'un de pas très bon dessus le catamaran se prend l'aile dans les haubans et c'est la cata c'est le cas de le dire. Ça c'est les catamarans pas très marins pas très malins de l'été. Hors saison ça n'arrive pas trop et avec les

planchistes y'a aucun problème car ils savent très bien qu'en kite ça tombe facilement il faut passer derrière pas devant, si il passe devant dans son champ de vision alors là c'est la panique elle laisse tomber son kite sur la personne

RG: L'interaction avec les planchistes est plutôt bonne ?

TR : Très très bonne

RG : Avec les catamarans plus compliqué ?

TR : Oui par contre en général en plein été quand ils veulent se tirer la bourre ils disent tiens, on va voir le kite on va le gratter en vitesse on va aller voir parce que c'est sympa à voir le spectacle.

RG : Merci pour ton témoignage.

-----

## Entretien n° 7

### Société Nautique de La Trinité sur Mer

#### Le 22.02 18

#### comité de course SNT activité salarié, et bénévole vedette SNSM

RG : L'idée c'est d'avoir une petite description de l'activité que tu as et que le club a au niveau de la baie par rapport aux zones où vous évoluez les contraintes en fonction des régates et les interférences que vous pouvez avoir avec les autres acteurs du plan d'eau. En même temps j'en profite pour que tu parles en deux noms le premier en tant que comité course salarié à la SNT, et peut être aussi tu peux avoir une casquette de temps à autre SNSM si tu penses que ça peut éclairer un peu le sujet. Comment tu t'organises, comment tu organises l'espace en tant que comité de course en fonction des caractéristiques des bateaux, de la météo.. ?

GB : Déjà ça dépend des régates, on a des régates comme style entraînements d'hiver ou il n'y a qu'un seul rond là il n'y a pas de souci on se cale entre roche... Petit buisson... la limite des parcs ostréicoles la limite est de rentrer au minimum dans les parcs sachant que le problème des bouées est récurrent, essayer de ne pas

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

abîmer le matériel ostréicole après on a d'autres régates style Spi Ouest France où là on a cinq zones de course qui longent les parcs. Une année on a fait un rond au milieu des parcs, la première année ou y'a eu le rond sport boat et on a rajouté un 4<sup>e</sup> rond ou j'étais président sur ce rond là justement ou on se retrouve facilement au printemps ou ils mettent les tables assez hautes avec les boudins de moules dessus les cages de captage et là on s'aperçoit du coup qu'il y a 4 m en moins au fond et suivant les marnages, les hauteurs d'eau et surtout il y a des petits flotteurs dessus donc ça fait des obstacles et du coup des risques de casse pour les concurrents et pour les ostréiculteurs voir si on est plus près de la côte il n'y a plus assez d'eau parce que si tu enlèves les cages de 4 m elles doivent faire entre 3,50 et 4 m dans les zones où il n'y a plus d'eau devant Carnac tu peux talonner donc on fait très attention à ça de ne pas naviguer dans la zone délimitée par les bouées jaunes des ostréiculteurs, des marques spéciales à part pour les côtiers on utilise souvent Bugalez du coup la navigation se fait soit sur Quiberon Bugalez la rivière de La Trinité ou la zone est à peu près claire se sont des parcs en eau profonde donc là il n'y a pas de soucis on attire l'attention et j'envoie souvent un zodiac. Le week-end il y a très peu de pontons mais quand ce sont des régates de semaine là il y a de l'activité du coup on met en protection et on attire l'attention des concurrents comme quoi il y a un bateau c'est pas forcément des ostréiculteurs, des bateaux de pêche attirer l'attention comme quoi ce sont des bateaux prioritaires car ils travaillent nous en plaisance on peut leur laisser la priorité nous on met un zodiac derrière pour bien faire dégager les filins les câbles en acier qu'ils ont derrière.

RG : Dans les règles de course tu stipules les choses, ces dangers de navigation éventuellement ?

GB : En fait dans tout ce qui est parcours technique on n'est jamais dans les parcs on s'arrange pour être de l'autre côté voir plus loin dans le sud, parcours technique on ne rentre pas dans les parcs comme ça au moins on est tranquille et avec ces limites avec la cartographie qu'est précise ils n'ont pas à rentrer dans les parcs. Y'a vraiment qu'un côtier qui passerait par là.

RG : Et toi dans les parcs tu matérialises la limite par quoi ?

GB : En fait y'a des bouée, des marques spéciales A,B,C,D,E,F qui termine devant l'ENV à Quiberon en fait ça c'est pour les parcs en eau profonde et tout ce qui est intérieur devant Carnac et baie de Plouharnel le Pô ça c'est extérieur on a aucun souci.

RG : Est-ce que toi hormis ces marques là tu as une vision plus fine de la baie à l'intérieur de cette zone les parcs les bouées est-ce que toi tu as de la documentation qui permettrait d'avoir connaissance des zones ou il y a plus de ceci ou de cela ?

GB : Si on zoome sur une carte du shom on aura quelques parcs mais tout n'est pas indiqué il y a surtout les parcs du Pô qui sont indiqués et on n'a pas les parcs en eau profonde tous les ostréiculteurs travaillent dans leur carré comme ils veulent donc il font un marquage, théoriquement il y a 4 bouées jaunes derrière ils font leur marquage à eux c'est plus ou moins entretenu les bouées peuvent se trouver entre deux eaux et puis surtout les fameuses tables souvent à marée haute on ne voit pas toutes les bouées dès que la marée descend on en a partout c'est pour ça qu'on ne prend pas de risque d'y aller à part sur les côtés plus détaillé je ne sais pas il faudrait avoir une carte d'exploitation plus détaillée des Affaires Maritimes.

RG : Toi tu n'as rien de ça ?

GB : Non, je n'ai que ma carte du shom

RG : Tu ne prends pas de risque ?

GB : Non surtout que j'ai beaucoup d'habitables avec un fort tirant d'eau donc j'évite d'aller dans le fond la bas.

RG : Tu les connais les ostréiculteurs ?

GB : Oui j'en connais pas mal personnellement on les côtoie assez facilement et j'en connais pas mal dont beaucoup font partie de la SNSM aussi, des retraités mais on a une bonne relation et j'essaye de l'entretenir.

RG : En fait la SNSM ça facilite ta compréhension et ta connaissance des activités et des personnes...

GB : Oui, je suis plus connu, ils savent qu'on fait attention et qu'on l'a toujours fait ça fait ma 19<sup>e</sup> année au club donc on s'est toujours côtoyé de façon intelligente et du coup ils savent très bien, même avec les pêcheurs on va les voir en zodiac on les



prévient qu'il y a une régates qu'arrive qu'on va resté à côté d'eux, on essaye d'entretenir un bon relationnel.

RG : IL y a une obligation de déclaration des régates ?

GB : Oui.

RG : Est ce que tu sais si l'info passe si les ostréiculteurs savent qu'il y a une régates tel jour où ils en ont rien à faire ça n'influe pas leur travail ?

GB : Il me semble que les déclarations des manifestation nautiques sont distribuées au niveau des responsables conchylicoles après si ils ont l'information exacte, je ne sais pas mais je sais que quand les affaires maritimes envoient les mails aux instances, Cross et compagnie je pense que le groupement conchylicole reçoit les infos pareil, on est autorisé à faire nos manifestations, on a donné nos zones de course on sait qu'on ne doit pas empiéter sur les chenaux sur les parcs pour éviter de les gêner, c'est des professionnels.

RG : Donc la cohabitation se passe plutôt bien tu prends les devants à chaque fois...

GB : Quand on voit qu'il va y avoir un croisement, on envoie un bateau de sécurité sans donner des consignes d'ailleurs le zodiac sécurité va surveiller même si c'est un pêcheur, un ostréiculteur là y'a pas de souci après quand on sait qu'il va y avoir une rencontre de la flotte avec un bateau on va faire des annonces à la VHF pour attirer l'attention encore plus comme je ferais pour un bateau de Belle Ile malgré que ce soit réglementer les coureurs ils ont la tête dedans ils ne font pas gaffe si il y a un chalutier qu'arrive.

RG : Est-ce que tu sais s'il y a eu des réunions avec les instances pour parler de cette cohabitation toi tu as déjà assisté à ce genre de réunion t'as été convié ?

GB : Non, pas sur ce sujet là. Si un jour j'ai été en réunion à la mairie c'était plus pour les mouillages ce n'était pas pour le relationnel.

RG : Tu n'as jamais eu connaissance de réunions de cet ordre là ?

GB : Non.

RG : Est-ce que tu as eu des concurrents qui se sont plaints d'être gêné par un bateau un ostréiculteur, des bouées ils auraient pu poser une réclamation ?

GB : Non je n'ai jamais eu ça même une réflexion là dessus sachant que lorsqu'ils quittent leur zone ils longent le Rat, le Trého en fait ils ne viennent pas sur notre zone y'a quelquefois des pontons qui vont vers Locmariaquer et tout ça qui coupent notre flotte mais là ils sont en navigation ils font très attention franchement je n'ai jamais eu de problème pour ça.

RG : As tu déjà eu des problèmes, lors des régates du Spi obligeant l'intervention de la SNSM , rapport à des obstacles , bouées...?

GB : Euh oui, c'était la première année des sports boats où on avait 4, 5 sports boats côte à côte qui se tirait la bourre sous spi, c'était lors d'un parcours technique des « Longtzes » et c'est le bateau du milieu qui a stoppé net et les autres de chaque côté ont continué le sport boat bloqué, appeler le comité c'est moi qui étais de comité de course, toute la journée j'ai proposé ainsi qu'à Bertrand Macé le propriétaire du « longtze » de l'aide voire même de la SNSM comme c'était sur le spi on avait deux vedettes SNSM non c'est bon y'a pas de souci, je me débrouille donc la marée descendait et on a su que c'était une cage ostréicole le soir quand tous les bateaux étaient rentrés ils étaient toujours bloqués où là j'ai reproposé parce qu'ils étaient toujours bloqués ils ont passé la journée quasi bloqués en fait quand les plongeurs du Crouesty car en fait le Cross a envoyé une autre vedette ils sont descendus à deux plongeurs du Crouesty et à la scie, ils ont découpé un vieux cadre sous l'eau qu'étaient sans doute tombé d'un ponton et c'était dans un endroit improbable parce que en plus c'était le bateau du milieu ça aurait été une zone de table tout le monde aurait planté et là ç'aurait été de ma faute c'est passé au jury quand même parce que le concurrent a dit quand même c'est la faute du comité donc c'est passé au jury en expliquant au jury non c'est pas une zone ostréicole c'était au milieu de nulle part en fait il avait tapé une vieille table ostréicole donc le jury s'est positionné en disant que c'était pas de ma responsabilité à cet endroit là normalement il n'y a pas de table il doit y avoir 6 m de fond quelque chose comme ça suite à un changement de parcours on s'est retrouvé on s'est recalé plus dans le cercle parce qu'on avait subi deux changements de parcours coup sur coup.

RG : Sur des variations de vent ?

GB : Oui

RG : Parce que c'était une fois où il y avait d'autres ronds sur l'eau, c'est ça ?

GB : C'est la seule année où on avait fait un rond à l'intérieur des parcs c'est pour ça que les autres années on a préféré regrouper et du coup les zones de départ sont légèrement plus loin le rond A et le rond B sont vraiment proches de La Trinité pour les petits bateaux et les autres sont décalés par rapport aux parcs et aux feux de relèvement pour qu'il y ait une route pour partir.

RG : Toi tu connais un peu la réglementation ostréicole ?

GB : Le règlement ostréicole, non pas particulièrement un peu la réglementation marine parce qu'il y a un nota sur la carte après la réglementation exacte sur un parc je sais pas après tu parlais de réunion oui pourquoi pas une réunion ça serait peut être l'occasion d'apprendre les difficultés de chacun , ce qu'on pourrait améliorer oui et surtout pour ne pas les gêner c'est le but de toute régata c'est de régater sans gêner les professionnels.

RG : Dans la mesure où vous êtes sur des bateaux habitable vous pouvez descendre (dans le sud) votre zone plus facilement ?

GB : Oui et surtout tant qu'on a un ou deux ronds on peut jouer comme on veut, on a assez de place c'est pareil il faut de la place pour les autres, pour ceux qui s'entraînent le Yacht club de Carnac pour Quiberon on ne va pas s'étaler non plus à part les grosses régates, le Spi où c'est spécifique, on se retrouve avec 4 ronds qui tournent qui peuvent être en parcours technique en même temps c'est rare qu'on ait plus de deux ronds. Deux ronds ça tient largement en nord sud sans rentrer dans les parcs faut pas prendre de risque car même un bout dans une quille après t'es obligé de faire venir les secours par contre les plaisanciers faudrait peut être mener des actions vis à vis des plaisanciers parce que on a déjà fait des sorties SNSM où les plaisanciers vont faire leur pique nique il jette son ancre et au moment de repartir elle est crochée sur une table donc des actions plus sur les plaisanciers en passant par des clubs pourquoi pas ? Il y a des associations de plaisanciers pour le relationnel parce que c'est vrai parce qu'il y a aussi beaucoup de gens qui vont pêcher sur les zones de parcs

RG : Là c'est plus la casquette SNSM ?

GB : Oui par rapport à ce que je peux entendre dans le port parce que la SNSM on n'en fait pas non plus 50 par année y'en a un y'a 5 à 6 ans qui s'est pris dans une table ça arrive les ostréiculteurs c'est pareil devant le Pô ils ont souvent des poches déchirées si les gens étaient plus au courant ça arriverait moins ça arrive c'est courant, j'ai dit le Pô sachant que tous les parcs à faible tirant d'eau sont exploités dans la rivière voire des cages à deux ou trois étages beaucoup plus hautes y'en a qui dépasse par rapport aux tables classiques de 80 cm de plus ça veut dire que tu ne peux plus sortir du chenal même avec un dérivers à la limite tu vas buter donc des risques tu peux même avoir des voies d'eau malgré les perches qui sont en bois y'a quand même du métal et les huîtres ça coupe, une chute d'un véliplanchiste on voit souvent devant Carnac c'est pas la SNSM qui intervient, on voit souvent les pompiers ils sont souvent lacérés malgré la combinaison.

RG : Tu n'es jamais allé chercher des bateaux dériveurs, catamarans qu'étaient coincés ?

GB : Non, non parce qu'il y a pas beaucoup de dérive dessus

RG : Merci à toi, notre échange me permet de vraiment mieux comprendre ton travail.

-----

## Entretien n° 8

### école de windsurf et location

Date : le 28.03.18

RG : Peux tu me dire depuis combien de temps tu pratiques les activités nautiques à titre personnel? Ensuite si tu peux me décrire les activités de St Co Windsurf ?

AH : Ca fait une vingtaine d'années, essentiellement en planche et beaucoup en baie.

RG : Quel est ton regard sur l'évolution en baie en terme d'activité, et de fréquentation?

AH : Je ne m'en rends pas bien compte en terme d'usagers, on sait très bien qu'à partir du printemps la baie va accueillir beaucoup plus de monde sur le plan d'eau. En navigation l'hiver c'est vrai qu'on est un peu tout seul (les planchistes) avec les ostréiculteurs qui eux travaillent.

RG : L'essentiel de tes départs, c'est de St Co ?

AH : Non, on navigue aussi souvent, moi personnellement, du Yacht club pour avoir un panel de conditions de navigation un peu plus large.

RG : Tu navigues en formula, et slalom ?

AH : Plus qu'en slalom ça dépend des conditions du petit temps, du gros temps, en foil aussi maintenant.

RG : Toi tu vois une évolution dans la baie sur le nombre d'acteurs ?

AH : Y'a de plus en plus d'acteurs dans le nautisme forcément après il faut se partager les zones après la population on va dire les personnes qui viennent naviguer je ne me rends pas trop compte. Logiquement il doit y en avoir plus parce qu'il y a plus d'écoles, plus d'activités nautiques, ça c'est beaucoup développé. Si on fait le point sur les activités nautiques en baie, les professionnels du nautisme sur Carnac il y a nous St Co, on est vraiment spécialisé dans la planche, à côté de ça il y a le Yacht club de Carnac qui gravite autour des activités nautiques de voile, de planche, la plongée aussi au YCC, du même endroit un autre point de location Nautic sport et cours particulier, t'as un autre gars qui fait de la bouée, la bouée tractée avec aussi du paddle, t'as différentes écoles de kite qui viennent mettre à l'eau aussi pour naviguer en baie parce que tu sais on peut pas faire décoller des élèves de Carnac toutes les écoles en général partent de la cale de Port en Dro du côté de Nautic sport pour pouvoir aller naviguer en baie. Carnac Evasion avec Thomas et NKS avec Pierre Romain et Paulo qui s'installe avec de la bouée tractée et du kite.

RG : Et vous St Co wind surf ça date de quand ?

AH : 2006.

RG : vous êtes avec Édouard depuis 2006 à St co ?

AH : oui exactement !

RG : Est-ce que tu peux me donner votre mode de fonctionnement, vos dates de fonctionnement pour faire un portrait de l'activité ?

AH : Pour l'instant le club est ouvert, pendant les vacances de Pâques 15 jours à Pâques 15 jours à la Toussaint plus la saison estivale de fin juin à début septembre du 25 au 10 septembre à peu près.

RG : La population que vous accueillez c'est qui? Des touristes, des locaux ?

AH : On a vraiment les deux, des locaux, des gens qui viennent de tout le pays de Vannes, de Quiberon même il y a des gens qui viennent naviguer chez nous comme on est vraiment spécialisé dans la location de matériel de haut de gamme on a vraiment un choix comparé à tous les centres de location à l'étranger qu'on ne trouve pas trop en France on est peut être une dizaine à faire ça en France du coup ça nous apporte beaucoup de monde le fait aussi d'accueillir des enfants jeunes en planche à voile ça veut dire que les parents peuvent venir louer du matos et pendant ce temps là nous on s'occupe des enfants. C'est vrai que la plupart des écoles conventionnelles ont l'habitude d'avoir des parcours typés à savoir les jardins de la mer, optimist ou funboat et après ils passent en planche à voile vers 10-12 ans Nous on les prend dès qu'ils savent nager.

RG : Dans votre activité vous avez donc la location de planches de wind surf, et vous faites des cours ?

AH : On fait des stages on a trois niveaux de stage pour les débutants plutôt le matin et deux niveaux de perfectionnement jusqu'à l'expert

RG : Ce sont des créneaux balisés dans la journée ?

AH : C'est deux heures de séance sur l'eau par jour du lundi au vendredi à côté de ça on a un fonctionnement de cours particuliers de 10 h à 20 h tous les jours.

RG : Vous faites aussi un petit peu de location de paddle ?

AH : C'est vrai que les premières années avant que le paddle arrive sur nos côtes on était un petit peu embêté dès qu'il n'y avait pas de vent on n'avait plus d'activité on avait des conditions en dessous de 2 nœuds c'était compliqué d'enseigner de louer c'est vrai qu'on tournait un peu en rond on a été les premiers à proposer le paddle dans la baie au début tout le monde nous a regardé d'un air, c'est quoi votre truc c'est vrai que depuis les années 2011/2012 on commence à voir un peu plus ce sport qui est médiatisé et du coup ça a engendré une émulation énorme ça nous a permis déjà de souffler. Un public différent pas forcément besoin d'apprentissage nous on propose quelques cours mais globalement les gens on leur explique, on a des

rotations toutes les heures c'est vrai qu'à toutes les heures il y a un petit briefing pour les gens qui vont louer notre matériel, on leur explique comment ça fonctionne.

RG : Alors vous expliquez la technique ?

AH : Déjà les règles de sécurité à savoir la zone de navigation là où on peut aller en fonction des marées justement et en fonction de la météo de façon que nous si on voit qu'il y a un peu de vent on ne fait partir personne. A partir de 10 nœuds on ne fait plus partir de paddle. Dès qu'une planche commence à planer on arrête ça, y'a aucun intérêt pour nos clients et pour nous c'est une source de stress, de casse, de matériel.

RG : Quelle est la zone de navigation quand c'est propice au paddle ?

AH : Alors c'est vrai que les gens viennent principalement chez nous pour un accès rapide au Pô justement pour aller se balader dans l'anse du Pô jusqu'au petit port qu'il y a derrière nous on conseille aux gens de venir quand il y a de l'eau sinon à marée basse ils vont être cantonné devant éventuellement quand ils sont un petit peu dégourdi aller sur les plages, la grande plage, Légénèse le but du jeu soit ils sont en famille ils veulent aller un peu plus loin mais les gens qui découvrent on leur demande quand même de rester à vue.

RG : Vous connaissez bien votre public en fait ?

AH : Les gens non plus n'ont pas tendance à se surestimer le public qui peut venir sur du paddle c'est du public complètement néophyte ils n'ont aucune activité nautique pratiquée donc ils posent des questions alors que les gens qui ont un petit passé de navigation se sentent pousser des ailes !

RG : Si on parle de zone de navigation c'est pareil quand vous êtes en location de planche je suppose que vous avez affiché les zones ?

AH : Oui bien sûr mais on se sert beaucoup des zones de captage d'huîtres ça délimite vraiment, c'est comme si t'avais un rideau devant toi déjà c'est compliqué en planche quand le vent est ouest tu te retrouves à je ne sais combien des côtes ça fait bien un petit bord de trois minutes en fun board et passer dedans ça peut être délicat nous on demande à nos clients de tourner avant.

RG : Est-ce que c'est matérialisé sur le plan que vous avez vous mettez les zones avec ces parcs de captage ?

AH : Exactement y'a un autre si le vent n'est pas dans le bon secteur qui sont un peu plus nord ouest et du coup ils vont passer au vent de cette zone de captage et du coup on leur donne comme repère l'isthme de Penthievre

RG : Et côté presqu'île vous balisez par quoi ?

AH : Côté presqu'île?

RG : Vous avez des perches déjà sur le démarrage ? Des arches spéciales, des croix de St André ?

AH : Ah oui au démarrage dans la petite anse de St Co, oui on a cette zone là déjà nous on a un chenal de navigation on a surtout une zone de baignade qu'est sous le vent où on doit composer avec les baigneurs ça se passe bien chacun essaye de rester dans sa zone nous dans le chenal plutôt quand le vent est dans le bon sens et les baigneurs dans leur zone de bain qu'est surveillé l'été et après c'est vrai qu'on a le chenal qui va jusqu'aux premières perches on voit les grandes perches jaunes qui délimitent les parcs à huîtres et globalement on essaye de conseiller à nos clients de rester sous le vent de cette zone de parc à huîtres parce que on est jamais à l'abri d'une chute dans les parcs y'a des endroits où il y a des tables à différentes hauteurs des piquets. C'est vrai qu'en location on leur demande de ne pas aller au vent des parcs par vent d'ouest.

RG : Ces perches là elles ont été mises il y a longtemps ?

AH : Je les ai toujours connues.

RG : Quand tu descends plus bas sur les Sables blancs il y a une autre zone de perches aussi ?

AH : Non il n'y a pas de zone, c'est moins matérialisé au niveau des Sables blancs t'as la première série de St Co avec le chenal principal avec un autre petit chenal dans lequel il n'y a pas de zone de tables après ça revient un petit peu plus vers la baie pour aller jusqu'au gros chenal avec la rouge et la verte après c'est pas du tout matérialisé toute la zone entre le chenal et l'isthme de Penthievre ça peut être un



peu délicat même nous quand on navigue on fait attention on fait vraiment attention à la marée.

RG : Il y a quelques perches en châtaigniers qui délimitent des parcs ?

AH : Un petit peu oui.

RG : Dans l'activité cours ?

AH : Dans l'activité cours les débutants restent globalement devant car on travaille comme tu as pu le voir essentiellement sur support, de la terre. Avec les groupes un peu plus perfectionnement on essaye d'utiliser l'ensemble du plan d'eau pour aller jusque, on appelle ça la petite piscine à l'intérieur du Pô comme ça on peut commencer à y aller deux heures et demi après la basse du coup dès qu'il y a les grandes marées l'après midi on peut monter avec la marée jusque là bas avec les élèves.

RG : La petite piscine tu la matérialises en face Bousbir ?

AH : En fait tu as la lagune juste en face du camping et la mer rentre à l'intérieur c'est vrai que le cadre est assez idyllique et les gens ont vraiment l'impression d'être au paradis quand ils découvrent cet endroit là le fait d'y aller par ses propres moyens en planche et en terme d'enseignement c'est hyper complet on a la remonté au vent la gestion des courants, on a pas mal de repères aussi au final avec la petite île comment elle s'appelle ?

RG : Oui je vois bien.

AH : La petite île au milieu c'est quand même un endroit top pour travailler !

RG : C'est un lieu très technique au niveau enseignement ! Justement par rapport aux contraintes matérielles de l'espace ?

AH : Moi la seule difficulté c'est surtout en terme de sécurité, y'a pas de normes c'est pas normalisé sur ce plan d'eau là y'a aucune perche à la même hauteur y'en a qui dépassent à marée haute, d'autres qui ne dépassent pas qui sont entre deux eaux et ça c'est le seul côté qui peut être hyper dangereux pour les usagers, nous on est toujours vigilant, on connaît un peu les zones on essaye aussi globalement de rester dans le chenal mais on est bien obligé d'en sortir un moment donné, je pense qu'en terme de sécurité ça serait vraiment top d'avoir des perches propres définies

pour délimiter les parcs et pas des petits morceaux de machin de ferraille et de bois ce n'est pas que du bois, c'est un petit peu moyen.

RG : Sur la baie d'une manière plus globale je ne parle pas que des cours en plein été, c'est intense le trafic comment vous fonctionnez avec les autres utilisateurs du plan d'eau ?

AH : Avec les ostréiculteurs aussi ? Nous on a le trafic avec les ostréiculteurs aussi qui rentrent de leur marée et qui traversent pour rentrer dans le Pô. C'est comme si en fait par thermique à St co ça crée une autoroute qui t'amène juste devant l'ENV direction Port Haliguen et c'est vrai que les ostréiculteurs moi je le vois quand je suis en cours, on voit les ostréiculteurs rentrer c'est vrai qu'ils doivent composer avec les mecs qui ne connaissent pas forcément les priorités qui ne maîtrisent pas forcément leur trajectoire et c'est vrai que ça peut être assez délicat je n'ai jamais eu de collision ou quoi que ce soit entre un bateau mais en général les planchistes ont tendance à s'écarter. Avec les kite c'est pareil, au final c'est un peu comme avec les bateaux d'ostréiculteurs parce que ils sont sur une dérivante eux, ils vont partir au vent de la baie plutôt des sables blancs et puis ils se laissent dériver l'avantage c'est qu'ils n'ont que 4 mecs par groupe, on a le temps de les voir et on les voit bien avec leurs ailes donc la dessus ça va, avec les bateaux les voiliers on en voit pas beaucoup on est pas trop embêté, par contre nous avons pas mal de zodiac qui gèrent pas toujours leur vitesse et trajectoire.

RG : En ce qui concerne la voile légère, dériveurs, catamarans..

AH : Un peu, quelques personnes qui sortent en dériveur, et catamarans au départ de St Co, ce sont des habitués qui pratiquent aussi la planche il n'y vraiment aucun lézard la dessus.

RG : Rapport à l'activité ostréicole, et aux bouées, comment tu vois y'a jamais de souci de sécurité, y'a jamais un gars qu'a pris un aileron?

AH : Si très régulièrement tu parles des bouées des zones de captage, c'est bien ça?

RG : Oui tu vois une évolution dans leur nombre?

AH : Depuis trois ans, alors là cette année j'ai pas eu l'impression qu'il y en avait plus mais les trois dernières années ça a carrément doublé ou triplé peut être que je

me trompe mais il y a vraiment plus de zones dans la baie celle de St co ça fait longtemps qu'elle est installée je ne sais pas si elle a été agrandie ou pas mais globalement dans la baie y'en a de plus en plus notamment devant le Yacht Club, devant Légénèse je sais par exemple que lorsque l'on organise une régates c'est hyper compliqué de faire son chemin de positionner un parcours on est rarement en trajectoire directe à cause de cette contrainte de bouée, c'est difficile de composer avec !

RG : Comment tu vois toi l'arrivée du foil, avec ces contraintes d'espace ça sera plus compliqué ou cela ne changera rien dans la pratique ?

AH : Si complètement autant en planche on peut en ralentissant tenter de passer entre les bouées, ça arrive on peut pas aller plus au vent, on cape quelquefois on est obligé d'abattre et le fait d'abattre on loupe le point d'arrivée des fois ça vaut le coup de ralentir un peu décrocher du harnais, ralentir de passer entre les bouées par contre c'est vrai j'en ai vu plus d'un, celui qui veut pas lâcher par exemple qui veut rattraper celui qu'est devant qui veut pas lâcher qui veut passer dans les bouées s'exploser parce que l'aileron est coincé dans une bouée une bouée un peu plus basse ou un bout qui traîne, un bout flottant, oui ça arrive régulièrement du coup ça engendre de la casse de matériel puis un sauvetage !

RG : La casse de matériel en planche c'est difficile à gérer. Comment c'est gérer justement la relation... il y a toujours la SNSM qu'est sur la plage l'été

AH : Ce sont les pompiers qui gèrent ça depuis deux trois ans la relation qu'on a avec eux est plutôt correcte après le souci c'est vraiment l'orientation, le problème c'est le chenal qui n'est pas évolutif en fonction du vent donc par vent d'ouest ça ne pose pas de problème dès qu'on arrive sur des vents un peu plus sud ou nord c'est compliqué pour revenir et sud c'est compliqué aussi sachant qu'à marée basse on peut pas aller dans les parcs c'est vraiment une zone très très petite et là depuis l'année dernière ils étendent vraiment la zone de bain à marée basse puisque à partir de 75/80 de coeff parce qu'à partir de 70 de coeff il n'y a plus de zone de bain du coup ils l'étendent pratiquement jusqu'au bateau, aux zones de mouillage du coup ça réduit encore plus la zone de planche ce qui crée beaucoup de tension entre les

usagers planchistes de St Co et les sauveteurs. J'ai vu deux trois fois avec des coups de sud, sud ouest la police municipale venir je ne sais pas s'ils verbalisaient ou font de la prévention pour assister les pompiers mais c'est vrai qu'on ne les voyait pas avant !

RG : C'est vrai que ça c'est spécifique quand la marée est basse la zone est limitée. Par rapport aux usagers qu'ils soient chez vous ou qu'ils soient en pratique libre sur les spots les parcs et les contraintes... il n'y a pas d'informations là dessus ?

AH : Non il n'y en a aucune !

RG : Ca veut dire que quand t'arrives sur le spot si t'es pas du coin y'a des gens qui viennent chercher de l'info à la cabane ?

AH : Ouais ouais mais je pense qu'il y a des gens qui ne demandent rien et qui font leur truc y'a quand même pas mal de gens prudents qui viennent nous demander conseil et nous demander les difficultés du spot c'est vrai que le planchiste a l'habitude de faire ça le planchiste ne navigue pas que chez lui il navigue un peu partout c'est vrai que c'est important de demander les spécificités de chaque spot en fonction de la marée, en fonction des rochers qui découvrent ... Nous on a une autre contrainte à marée basse, c'est que la plage est remplie de pied de couteau mort qui sont juste près pour vous cueillir les orteils ça c'est pareil je pense qu'il y a un manque d'information et tous les jours aux grandes marée je pense qu'ils ont entre dix et quinze ouvertures (coupures) par jour au poste et certaines en urgence nous on bosse en chausson nos élèves sont en chausson les gens qui louent on leur conseille, après il font ce qu'ils veulent mais c'est vrai j'ai vu des familles venir à marée basse des gamins qui courent sans se soucier de ce qu'il y a en dessous et j'ai vu des drames !

RG : Ca pourrait être intéressant d'avoir un panneau d'information aux différentes entrées et en termes de navigation, d'utilisation ?

AH : Bien spécifier aussi que le kite est interdit ça peut être par des schémas et donc pas juste par un arrêté que personne ne lira en petit qu'est dans une pochette et après je pense que c'est la mairie qui se couvre en mettant ça au final c'est pas de la bonne prévention c'est simplement en terme de responsabilité et ça s'arrête là.

Je pense qu'il y a besoin de faire plus de la prévention avec plus de pédagogie, notamment auprès des touristes mais même les locaux ils ne connaissent pas tous les activités ou pas si bien qu'on l'imagine !

RG : Quand je t'entends parler de tourisme, d'ailleurs comment tu perçois celui ci sur la baie de Quiberon?

AH : Sans eux nos activités tiennent pas la route, tous les habitants à l'année sur notre territoire ont un lien obligé avec le tourisme qu'ils le veulent ou non ! Ma femme est instit tu te dis c'est quoi le rapport ? Les trois quart des enfants les parents travaillent directement avec les touristes et la voile. Et les activités nautiques touristiques sont essentielles dans l'attrait du territoire, je parle de tout de la plage aux promenades couillons ! Avec les îles en face c'est juste un territoire exceptionnel la baie, avec l'océan pour le surf et les vagues en planches !

RG : Pour revenir à St Co, il y a une association de wind surfer sur St Co ça veut dire que ce sont des pratiquants régulier du spot ?

AH : Ce sont des passionnés de planche qui naviguent essentiellement à St Co qui se sont réunis et qui s'organisent des petits rassemblements à savoir une mini régates, ils en font deux ou trois par an.

RG : Ces gens là connaissent bien les spécificités du site ?

AH : Oui.

RG : Et la relation avec les ostréiculteurs c'est facile ? Ou ça peut être des fois un peu compliqué...

AH : Bof... !

RG : Les ostréiculteurs du Pô tu les connais j'imagine ? Juste parce qu'ils passent devant chez vous ou tu une relation plus étroite ?

AH : Y'en a que je connais parce que ce sont des planchistes aussi y'en a que je connais parce que j'habite aussi au Pô, ça crée un peu de lien c'est vrai qu'au final pour eux c'est juste une zone de passage ils ne sont pas à St Co, c'est un lieu de passage même si certains parcs sont juste à côté !

RG : Ils se rendent compte que vous vous êtes aussi travailleurs, est-ce qu'il y a une compréhension des gens sur le fait que vous êtes des professionnels ?

AH : Comme on est une activité de loisir on n'est pas sur la même pénibilité de travail sûrement à leurs yeux je ne sais pas comment de quel œil ils nous voient déjà le nombre d'heure qu'on passe, on est tout le temps là, ils nous entendent je ne vais pas m'avancer en disant qu'ils nous voient d'un bon œil mais quand même !

RG : Il existe un respect mutuel ?

AH : Moi je les respecte, je suis quand même d'une famille d'ostréiculteurs oui je pense qu'il n'y a pas de souci, on se salue !

RG : Je voulais avoir ton point de vue par rapport au lieu où vous bossez, et à l'activité que vous aviez si les ostréiculteurs percevait l'activité économique derrière ?

AH : Je pense que oui ! Après je pense que l'été il y a beaucoup de gens qui viennent pêcher à marée basse il n'y a pas assez panneaux explicatifs disant ce que tu peux faire et pas faire je comprends aussi que l'été les ostréiculteurs peuvent être un peu plus tendus à voir des bateaux venir faire du wake board, taper dans les tables et surtout voir leurs parcs pas pillés mais visités régulièrement les gens ont l'impression, connaissent pas le principe ils ont l'impression que c'est un peu à tout le monde moi j'ai déjà eu des gens qui sont venus me demander mais ils sont où les champs d'huîtres ?

RG : On peut se servir...

AH : Oui limite, on leur explique gentiment avec le sourire !

RG : Vous vous utilisez la zone du Pô vous êtes les seuls, y'a d'autres utilisateurs tu parlais de wake board ?

AH : Non ça se sont des particuliers qui ont un bateau ou qui louent à la journée.

RG : Ils ne comprennent pas forcément eux, toutes les subtilités du site ?

AH : Non, non pas vraiment !

RG : Nous parlions tout à l'heure des kite, de l'évolution du matériel avec le foil comment tu vois l'apparition de ces foil dans les contraintes d'espace ?

AH : C'est certain que la baie c'est vraiment le lieu pour faire du kite quelque soit le support, avec la presqu'île qui abrite de la houle et pas du vent c'est génial ! Mais

y'a une contrainte de sécurité, c'est vrai que nous on filtre un peu notre public qu'on va envoyer vers le foil ça fait deux ans qu'on fait ça.

RG : Vous louez du foil ?

AH : On loue sous réserve on veut voir les gens naviguer avant

R sur une planche classique alors, avant ?

AH : Oui voir comment ils se débrouillent et quel niveau ils ont en planche, c'est vrai y'a des gens qui pourraient dire : on pourrait commencer par ça c'est assez accessible mais ça reste dangereux on équipe les gens avec des capes, des gilets pour les impacts le gilet de sauvetage obligatoire on essaye nous plutôt de proposer un cours d'une heure avec nous ça permet surtout de sortir d'abord de notre couloir l'autoroute arrive juste devant la plage de sortir de ce couloir là parce que les trajectoires en foil sont pas aussi simples à maîtriser qu'en planche classique on a une autre inertie et on a surtout deux belles lames sous la planche quand il faut sortir de l'eau on peut se faire mal on peut faire mal à quelqu'un d'autre c'est vrai que nous on voit quelqu'un qui vient d'acheter son foil qui en fait dans le chenal au milieu des gamins on va leur dire que c'est judicieux pour eux et pour tout le monde qu'ils s'écartent.

RG : Ca veut dire que ça commence à apparaître chez le particulier le foil ?

AH : Oui ça va arriver de plus en plus sachant qu'ils ont commencé à sortir des foils plus accessibles en terme de tarif...

RG : Et de pratique ?

AH : Non, depuis que c'est sorti, depuis que c'est au point c'était déjà accessible en terme de niveau maintenant ce sont les matériaux qu'ils ont fait évoluer pour sortir des foils à 800 euros au lieu de 2 000 c'est vrai que les gens peuvent s'équiper plus facilement !

RG : Là du coup tu penses qu'il faudrait une autre zone d'évolution ?

AH : L'avantage du foil c'est d'avoir un meilleur compromis de navigation dans le petit temps donc on restera dans cette optique là de partir au planning plus tôt il n'y aura pas de souci, dès qu'il y aura du vent les gens vont reprendre leur planche traditionnelle

RG : C'est pour avoir un champ de navigation plus large, il vont tenir le foil jusqu'à 15 nœuds ?

AH : Oui 15 nœuds.

RG : C'est utilisé entre 5 et 15 nœuds ?

AH : Oui c'est ça ! Après c'est vrai que ça va sûrement se développer les foils et ils sont beaucoup plus performants que la planche à voile classique ! C'est évident que la pratique va exploser dans les prochaines années !

RG : Donc en termes de cohabitation ça demandera probablement à revoir le fonctionnement ?

AH : Oui mais à sensibiliser les gens surtout, et avant tout ! D'où l'importance que les écoles et les moniteurs s'approprient tout de suite cette technologie pour pouvoir enseigner la discipline et les risques de sécurité inhérents, parce c'est pas la même histoire !

RG : T'as l'impression que les gens qui utilisent le foil ne sont pas tous conscients des dangers ?

AH : J'ai encore en vision un mec pas cette année mais l'année d'avant qui venait d'acheter son foil qui n'avait pas le niveau technique super élevé qui naviguait qu'entre les bateaux et le bord, et la je t'explique pas entre les pontons qui rentraient sur le Pô, les autres planches et les bouées ! C'est la cour des miracles ! Il a forcément cassé son matos mais c'est vraiment le moins pire qui pouvait arriver !

RG : Et alors là prendre une bouée quand tu navigues en foil les conséquences sont...

AH : Avec un aileron t'as juste une lame là t'as vraiment, horizontalement tu ratisses beaucoup plus large t'as beaucoup plus de chances de te prendre un truc il faut être encore plus vigilant et ne jamais passer près des bouées. Jamais la zone de captage je ne suis pas sûr que le foil passe entre deux bouées je ne sais pas si c'est normalisé si c'est une bouée tous les 60 cm ? C'est vraiment jouer avec la roulette russe. Tu peux vraiment pas t'aventurer ou te perdre dans ces zones, déjà il y a suffisamment de bouées qui se baladent un peu partout sur le plan d'eau, de casiers, de filets alors il faut être hyper vigilant !



RG : Si les zones de captage restent comme ça ne s'étendent pas pour vous ça reste praticable ce n'est pas trop contraignant ?

AH : Oui je pense qu'il faut essayer de laisser des couloirs, que les ostréiculteurs comprennent les principaux couloirs de circulation, des planches et des activités nautiques dans leur ensemble, sachant qu'ils ont leurs contraintes aussi il faudrait organiser au mieux...

RG : En tenant compte des vents dominants ?

AH : Je pense que déjà revoir tout le balisage au niveau des parcs vers le Pô ça serait vraiment un plus !

RG : Les gens qui fréquentent le site régulièrement savent que c'est une activité ostréicole ?

AH : Pas toujours, les touristes sur que non !

RG : Connais tu un peu la réglementation ostréicole ?

AH : Pas vraiment, je crois qu'ils doivent baliser leurs parcs, après je ne sais pas trop, mais sûrement qu'ils doivent avoir des règles !

RG : Tu sais ce que tu as le droit de faire ? As-tu le droit de naviguer au dessus des tables ?

AH : Je sais qu'il n'y a pas le droit de pêcher en plongée je pense que la pêche en dérivant au dessus c'est autorisé....

RG : Et vous en tant que structure d'enseignement et location, c'est quoi vos obligations réglementaires ?

AH : Je t'avoue que nous c'est le code du sport ! Nous affichons la zone, nous en parlons depuis tout à l'heure ça c'est vraiment l'essentiel en terme de sécurité avec l'accompagnement avant chaque départ. Nous sommes contrôlés par la DDCS tous les deux ans ! Notre plus valu c'est notre côté enseignement, la location c'est pour des gens expérimentés, nous avant c'est du cours pour accompagner les gens vers la location....c'est notre boulot !

RG : Merci beaucoup A. c'était super intéressant, d'avoir ta vision sur les activités et la baie, merci.

-----

## Entretien n° 9

### Club nautique associatif - Ecole de voile (EFV, locations, régates voiles légères)

Date : le 28.03.18

RG : Si tu peux dans un premier temps me décrire les activités du Yacht Club et ensuite m'expliquer les zones d'évolutions de ces pratiques ?

FP : Au YCC ce sont les activités de l'école française de voile, des activités de l'apprentissage de la voile, tous supports confondus, de l'organisation de régates et d'événements nautiques. Le périmètre de navigation déclarée près de Jeunesse et Sport et des Affaires maritimes évolue sur une bande de 300 m à deux mille normalement, en termes d'enseignement, après en termes de compétition c'est un petit peu plus loin pour trouver la meilleure zone de pratique possible.

RG : Donc : activité d'école de voile, activité scolaire aussi...

FP : L'école de voile comprend de la voile scolaire, des groupes constitués, des stages pendant les périodes de vacances. Les groupes constitués c'est les comités d'entreprise etc. De l'activité voile mais aussi de l'activité nautique c'est à dire qu'on peut se retrouver face à tout ce qui a trait au nautique : paddle, kayak, il y a une activité plongée au Yacht club de Carnac et puis en compétition la même chose, on a le panel de la voile légère jusqu'à maintenant au bateau à foile. Et puis on a le permis côtier aussi, c'est important car c'est le moto nautisme.

RG : Est-ce qu'en terme d'occupation du territoire de la baie, depuis un certain nombre d'années, tu es capable de traduire une évolution dans les pratiques nautiques, est-ce toujours les mêmes espaces est-ce qu'ils ont été modifiés ?

FP : Une constatation, on se rend compte que selon le statut que l'on nous donne professionnel ou plaisancier la zone est de plus en plus occupée. Ça peut poser des problèmes sur certaines pratiques nautiques surtout sur les petits tout ce qui est tranche d'âge enfant c'est à dire qu'on est obligé d'aller de plus en plus loin. C'est quelquefois en contradiction avec notre législation et la réglementation de nos bateaux, je pense par exemple pour l'optimist. Nous constatons également une évolution sur les supports, des bateaux qui vont de plus en plus vite et qui rencontrent des obstacles sur la zone. Sur la pratique, ce que je n'ai pas dit tout à

l'heure, on a aussi une pratique libre pour les propriétaires. Nous avons un parking à bateaux, les propriétaires entreposent leur bateau ici donc nous avons une pratique libre. On ne se doit pas obligatoirement une sécurité sur le plan d'eau pour ces gens là mais on rencontre des difficultés, des retours, quand ils dessalent ça peut être ennuyeux sur les obstacles qu'ils rencontrent.

RG : Lesquels ?

FP : Les bouées de captage notamment, les cadres, effectivement un bateau dessalant proche avec une dérive, un catamaran dessalé qui dérive là dedans ça pose un problème. D'abord individuellement ils ne peuvent pas le remonter, ils demandent une assistance extérieure donc déjà un peu de danger et puis je pense que vis à vis des ostréiculteurs la même chose ça ne doit pas être très joli quand un mât ou quelque chose se prend dans un cadre.

RG : Tu dis qu'il y a une évolution par rapport aux obstacles sur le plan d'eau c'est à dire que pour toi...

FP : Il y a de plus en plus de zone de captage et sur une bande relativement proche de la côte. C'est vrai qu'on en trouve un peu au milieu de la baie mais c'est pas mal concentré tout au long de la côte à partir de Kervilaine jusqu'à l'anse du Pô jusqu'en descendant à l'ENV. Ca fait un grand arc de cercle et on trouve des zones de captage un peu isolées au milieu du plan d'eau entre petit Trého et Port Haliguen qui est déclaré sur les cartes marines « zone d'ostréiculteur »

RG : Justement si c'est marqué sur les cartes marines, est-ce que toi, vous, vous avez une idée au niveau réglementation, est-ce que vous savez ce qu'est la réglementation ostréiculteur et les contraintes.

FP : On a pas forcément une idée précise mais on s'est renseigné un moment donné à droite et à gauche. C'est identifié sur des tableaux au rez-de-chaussée au niveau sécurité en termes de navigation. On s'est dit il existe des zones de captage. On a eu dans le temps de cartes établies par le CRC. C'est vrai je trouve dommage, je comprends bien la pratique des ostréiculteurs, mais c'est dommage qu'il n'y ait pas eu davantage d'information envers les pratiquants, on va dire la plaisance, des cartes bien précises où ils positionnent les zones, les périodes où ils posent parce que ça

pourrait quelquefois nous arranger. On a de bonnes relations aujourd'hui avec eux, on essaye de faire attention. De temps en temps on mouille une bouée dans leurs parcs, ils ne sont pas très contents alors on essaye de se décaler mais ça devient problématique en tous cas quand on organise une compétition de pouvoir positionner des zones de course sans danger. Parce que effectivement on pourrait considérer que ce sont des obstacles à la navigation mais c'est un danger. Nous, en tant qu'organisateur si quelqu'un se prend dedans on pourrait nous signifier « que vous avez planté le parcours dans une zone de danger » Il y a une prise de conscience en tant qu'organisation, du coup on essaye de trouver une zone la plus dégagée possible. Pour la voile légère on évolue sur une zone, un rond qui doit faire un mille et demi, donc ce n'est pas très grand mais effectivement ça devient compliqué si on a deux ou trois zones de course à positionner en baie de Quiberon face au Yacht Club et selon les conditions météo ça devient un casse tête.

RG : Il y a des obligations administratives par rapport à l'organisation d'une manifestation nautique ?

FP : Tout à fait donc il y a la déclaration de la manifestation nautique auprès de la DDTM avec la zone d'utilisation. Après je ne sais pas, s'il y a un rapprochement du coup, la zone elle est rarement déboutée...

RG : C'est ce que j'allais te demander, vous avez des retours de la DDTM qui vous dit « pas ici... » ?

FP : Non, on déclare notre zone en notre âme et conscience. Nous on a globalement en visu les zones de captage avec les anciennes cartes que l'on pouvait avoir on a à peu près les zones et on essaye d'établir entre toutes ces zones de captage. Ce qui est compliqué c'est que quelquefois entre le moment où l'on va sur l'eau on relève ces zones, et la compétition qui a lieu un peu plus tard, les zones ont changé, ce n'est pas toujours facile. On n'a pas d'information de pose et dépose, en fait il y a des déposes des trucs en avril mai par là pour poser après un peu plus tard c'est vrai qu'on a pas... Je pense que ça serait intéressant... je ne dis pas que les relations sont mauvaises, pour qu'il y ait plus de compréhension peut être qu'on ait une réunion d'information avec pourquoi on met ça, pour que faire, pourquoi c'est là, parce

qu'on m'a dit que cette zone là est la plus propice en terme de captage, je comprends bien aujourd'hui les problématiques qu'on a aujourd'hui en ostréiculture. Je pense que ça serait intéressant parce que le plan d'eau reste le même mais je pense qu'on a de plus en plus d'utilisateurs. Avec les ostréiculteur c'est une chose mais on retrouve les pêcheurs à une période de l'année, maintenant du moto nautisme de plus en plus, on a des sociétés privées qui font du tractage de bouée, on a plusieurs société de kite qui se pratique en pleine mer etc. Je pense que le plan d'eau est de plus en plus utilisé, parfois saturé et qu'il faut qu'on trouve une harmonisation pour que chacun puisse se retrouver sans qu'à chaque fois ça ne soit pas problématique pour poser un parcours. Dans le temps on pouvait faire des parcours pour des petites régates départementales dans notre petite baie

RG : Dans une zone plus proche ?

FP : Oui une zone plus proche, aujourd'hui comme c'est relativement proche en fonction du vent on est interdit d'aller trop près de la côte et du coup on est bloqué là on est obligé d'aller beaucoup plus loin. Je pense que ça peut poser problème pour les organisateurs, surtout avec les enfants etc... s'il faut reculer.

RG : Je comprends qu'il y a des problèmes en termes de sécurité et en termes d'image ?

FP : On est déjà un sport pas très visible et comme en plus on est obligé d'aller très loin, aujourd'hui on ne peut pas mettre un parcours de course à moins d'un mille. On le met à deux milles du club, deux milles ça fait presque 4 km. On veut du visuel de l'attractivité. C'est vrai qu'on est un sport très complexe avec une multitude de supports nautiques, de bateaux, un contexte d'organisation qui est aussi complexe parce que à un moment donné sur un parcours, ce n'est pas comme une course dans une piscine où on voit le premier, on voit le dernier. A un moment donné nos concurrents tournicotent sur un parcours entre deux à quatre bouées ou plus suivant certains types de bateaux et du coup vis à vis du grand public ce n'est pas compréhensible. On regarde les départs, les arrivées, effectivement c'est proche, on a de la visibilité. Une fois qu'on est au large pas de visibilité pour le public même si on réfléchit à des choses comme la géo localisation et des trucs comme ça, mais

cela a un coût exorbitant pour l'instant et on ne peut pas retransmettre quelque chose même si on retransmet en drone les retransmission télévision c'est hyper compliqué.

RG : Ca crée une déperdition d'image et d'attractivité ?

FP : Ca perd de l'attractivité, on a donc l'impression que notre sport est confiné et réservé à une élite et c'est un vrai problème !

RG : Tu parlais des nouveaux supports comment tu vois leur arrivée parce que ça induit un certain nombre de conséquences ?

FP : Les nouveaux supports c'est surtout les bateaux à foil, tout ce qui vole effectivement ça leur fait des tirants d'eau, les plus gros qui ne volent pas mais qui ont des plus gros appendices comme les diams 24 qui font le tour de France, on en voit de plus en plus. C'est 2,20 m de tirant d'eau, ça ressemble à un habitable même si les collègues de La Trinité ont moins de soucis avec leur habitables parce qu'ils ont une navigation un peu différente de la voile légère. N'empêche que ça leur arrive quand même d'être gênés. Tous les bateaux à foil c'est effectivement des appendices qui vont de 1,50 à 1,80m de profondeur avec une largeur parce qu'ils ont des foils et le foil correspond globalement entre 70 et 80. C'est assez fin parce que le vol on va dire que c'est une autre navigation. Ça ressemble plus à de l'aérien c'est à dire qu'on retrouve des fluides etc... donc c'est assez pointu donc effectivement le moindre obstacle qu'il rencontre dans l'eau soit ça pète tout, soit ça décolle et ça s'en va. C'est assez sensible et on a maintenant aussi des kite à foil En plus de leur foil c'est dans l'air donc ils ont 40 m de filin plus des ailes qui vont de 12 à 17 m carrés donc effectivement si l'aile tombe et que ça se prend dans des filins je pense que ça crée des problèmes. Moi c'est surtout une question de sécurité qui m'interpelle un peu plus après je pense qu'une information sur la navigation, qui existe dans des pays ou des périmètres ou tout le monde se croise aussi bien la régates ou le ferry qui passe ou le machin il y a un respect dans le truc il y a des priorités qui sont mises en place le petit voilier est prioritaire et le ferry à passagers je vois par exemple la comparaison avec l'Australie, Sydney ça circule dans tous les sens. On a vu le cas pendant les jeux olympiques des fois ça circulait ça se croisait. Je

pense que c'est vraiment une autre démarche mais aujourd'hui on en est pas là. Les gens qui vont sur l'eau estiment cela comme un espace de liberté et c'est vrai qu'il y a des règles de priorité et tout ça mais quand on est sur l'eau on en est pas encore là. Je fais référence au permis côtier parce qu'on forme des gens au permis côtier, ce qu'on apprend en théorie et ce qu'on rencontre sur l'eau, alors qu'on fait de la pratique il y a des fois une sacrée marge et les candidats ouvrent de grands yeux. Nous on a intérêt à faire de la prévention par rapport à tout ça mais n'empêche qu'aujourd'hui ça existe et tout ça c'est important. Je ne sais pas après si les gens à partir du moment où ils ont leur permis, quand on leur a accordé le truc, ils vont respecter les choses. La pratique libre qu'on peut avoir aujourd'hui n'importe qui peut acheter un bateau à moteur, il faut un permis, ou un voilier qui ne nécessite pas de permis. Je pense qu'il faut trouver des problématiques de navigation si on vient rajouter en plus de la complexité en termes de navigation.

RG : En matière de sécurité liée aux différents usages de l'espace, as tu déjà vécu des situations dangereuses ?

FP : Effectivement dans les zones de captage, il y a une réglementation, je crois qu'ils ont des obligations à baliser leurs cadres avec des bouées jaunes et des bouts flottants, enfin bref. Effectivement quelquefois on a des zones qui sont complètement dangereuses à la navigation parce que les bouts sont trop longs, ils se mélangent entre eux alors au lieu de faire une bouée identifiée tous les 2 m on a un chapelet de bouées mélangées dans tous les sens et ce n'est pas forcément visible, c'est peut être plus visible pour des gens qui font de l'habitable parce qu'ils sont à 1 m ou 2 au dessus de l'eau, en voile légère on est au ras de l'eau et quelquefois avec du clapot, un soleil rayonnant réfléchissant alors on ne les voit pas forcément alors à la dernière limite les gens sont obligés de virer de bord, de s'échapper et la zone n'est pas forcément adaptée au cadre de navigation qu'ils ont pour remonter au vent.

RG : Tu as vécu des événements de sécurité ou il y a eu des problèmes de casse matérielle ou...

FP : On a eu des dérives et des foils qui se sont pris dedans, on a eu des bateaux dessalés qui ont dérivé sur la zone, même s'ils n'étaient pas sur la zone mais un bateau qui dérive, dessalé qui dérive on arrive pas à le remettre tout de suite on a eu des bateaux des mâts coincés dans des cages et même avec des vedettes à tirer dans tous les sens on arrive pas à le retirer. Effectivement on doit faire un sacré carnage au niveau du sol sur le sable et la seule solution c'est de démâter le bateau soit à couper et à défaire le matériel pour sortir le bateau ça peut durer longtemps. On a eu même dans le temps des bateaux de gens qui ont perdu les voiles car à un moment donné on est obligé de tout décrocher et ce n'est pas forcément récupérable. Ça engendre beaucoup de casse. Des ostréiculteurs de temps en temps quand ils remontent leurs cadres, ils voient un truc ça nous est arrivé.

RG : L'été sur la sécurisation du plan d'eau c'est la SNSM, les pompiers ?

FP : C'est le SDIS qui gère les postes de secours mais leur prérogative maintenant c'est la bande des 300 m c'est à dire qu'au delà ils font appel au Cross, ils ne sont plus dans leur zone d'intervention sauf s'ils ont l'autorisation d'intervenir. Si il y a quelqu'un qui est à un mille ça passe par le cross qui fait intervenir les pompiers eux mêmes ils ont prérogatives à gérer la bande côtière, ce sont des postes qui sont mis en place par les communes c'est surtout la régata et le nautique proche. Par contre nous, pour l'école de voile ça pose un petit peu plus de problèmes parce qu'il y a des fréquentations beaucoup plus importantes que nous et donc ça nécessite un apprentissage à faire auprès de nos moniteurs du plan d'eau, de gérer les différents groupes parce qu'on arrive à une vingtaine de groupes sur l'eau de 6 à 8 bateaux par groupe et en fonction de certaines conditions météo on peut être un peu gêné et on peut dire que sur Carnac on a maintenant toute la grande plage de Carnac qui est fermée par une zone de captage on a un passage possible dans le prolongement du chenal traversier mis en place mais il faut bien se rendre compte qu'à un moment donné ça fait un goulet d'étranglement et tout le monde peut se retrouver là-dedans. Du petit bateau, de la planche à voile, du catamaran, les propriétaires en individuel et d'autres activités nautiques qui peuvent se croiser, le trafic est vraiment énorme sur la période estivale.



RG : Sur la relation avec les ostréiculteurs est-ce qu'il y en a qui sont venus d'eux mêmes s'identifier à vous, quelle est la relation, la connaissance de chacun ? Est-ce que toi tu es capable d'identifier des parcelles en fonction des ostréiculteurs ...est-ce que tu as cette connaissance là ?

FP : On identifie bien les parcelles car elles sont relativement bien balisées, les bouées ça balise les parcelles on arrive très bien à identifier à dire à qui elles appartiennent, moi je ne sais pas. On a de temps en temps des contacts avec le responsable de ça car on peut avoir des difficultés aussi. On a mouillé une bouée ou il ne fallait pas, ou il y a des cadres, une zone de fileyage car ils mettent des filets pour protéger leur zone des dorades donc effectivement si on vient mettre une bouée la dedans et qu'on leur arrache leurs filets ils ne sont pas contents mais on ne le sait pas forcément c'est à dire qu'on a des gens qui sont novices sur nos plans d'eau qui n'ont pas toutes les connaissances, on a beau les informer. À un moment donné si ça correspond par rapport au comité de course à un mille eux, un mille cinq ou zéro huit mille pour poser la bouée, on essaye de plus ou moins agrandir pour ne pas tomber dedans mais de temps en temps on ne se rend pas compte qu'il y a un filet car le filet n'est pas identifié.

RG : De qui parles-tu quand tu évoques des personnes novices sur le plan d'eau ?

FP : Les bénévoles sur lesquels s'appuie le club pour l'organisation des régates et des comités de course qui eux sont nommés par la fédération de voile, ils ne sont pas forcément de la région, ils font forcément appel à nous qui sommes du club mais bon on sait que ça existe, on les prévient, dire à ce moment là qu'il y a un filet ou pas de filet, c'est compliqué de transmettre cette connaissance, déjà nous professionnels on s'y perd alors le novice du plan d'eau... Au fait il y a deux, trois ans, on a eu la visite d'un ostréiculteur qui a acheté des parcs il n'était pas du coin, il est venu se présenter il a dit « voilà j'ai des concessions. » je ne sais pas comment ça se passe si c'est acheté ou loué... donc il avait des concessions c'était devant et son objectif c'était de doubler la surface de captage alors j'ai ouvert de grands yeux je lui ai dit « voilà ce qui se passe car il y a quand même une activité assez importante au niveau de Carnac si vous fermez tout je ne sais pas comment on va

faire. » On a donc essayé de trouver un compromis mais ce compromis je n'ai pas eu trop de nouvelles. C'était de pouvoir nous laisser un passage de sortie qui devait représenter à peu près 9 ha. Son but à lui c'était de dire « il faut que je retrouve 9 ha quelque part pour essayer de faire mon truc. Il a fait ses demandes pour la plage du Men Du je n'ai pas eu de réponse, ça n'a pas été fermé. Mais ça devient problématique parce que cette zone là-bas elle a été déclarée zone de mouillage. C'est une association qui a repris la gestion des mouillages sur la commune de Carnac, « les amis du rivage à Carnac donc nous notre zone de Port en Dro globalement pas de soucis parce qu'on passe en dessous. Légénèse et St Colomban, pas de soucis particuliers. Je crois qu'à Saint-Colomban on a une obligation de baliser la zone de mouillage et j'ai reçu un mail avant hier et les mouillages, les bouées ont disparu.. est-ce que c'est les kite.. on ne sait pas trop en tous cas les bouées ont disparu. Par contre au delà de la zone de caillou qu'il y a au Men Du, il y a des zones d'attente qui ont été positionnées.

RG : D'attente pour ?

FP : Parce qu'au Men Du ça découvre pour les bateaux, il y a une zone de mouillage donc il y a une zone d'attente qui a été positionnée est-ce que ça correspond à la zone de captage, tout ça moi...Il y a des commissions nautiques locales qu'on arrive à mettre en place mais ce n'est pas toujours très simple.

RG : Peux-tu me parler des commissions nautiques locales. Tu y as assisté ?

FP Oui, on fait partie du système on est identifié là comme plaisanciers, pas comme professionnels. On est intervenu deux ou trois fois la première fois au niveau de l'anse du Pô qui ne correspondait pas trop à notre zone de navigation c'était difficile pour nous d'aller contre ça, c'était les ostréiculteurs qui faisaient leur bassin de décantation qui a été balisé par de la roche. Une fois que ça été fait il faut que l'on discute pour savoir si ça ne gêne pas la navigation. Nous ça nous gênait pas trop. On a eu après d'autres commissions nautiques sur l'élaboration des zones de mouillage quand la commune a décidé de redonner cette compétence à quelqu'un d'autre, nous on a été positionné à cette époque, on a pas pris la responsabilité, c'est compliqué donc c'est une association qui s'est mise la dessus. Ré-identifier les zones,

soit agrandir, soit diminuer etc. bien positionner tout ça sur Carnac c'est en train de se mettre en place. Par contre ce ne sont pas des zones de mouillage organisées ce sont des zones de mouillage mais c'est à chaque propriétaire de poser son mouillage. Par contre il y a des plans où en fonction des mouillages positionnés l'association est là, là c'est disponible là... en même temps que ça il y a des herbes.

RG : Les herbiers les zostères ?

FP : Oui voilà qui disparaissent un petit peu plus devant le Yacht Club parce que ça se déplace mais par contre sur Légénèse à côté je pense que la zone de mouillage a été reculée. Il y a eu une demande pour que tout ça soit reculée car ça posait problème aux usagers parce que aller en annexe jusque la bas il y avait une zone qui était proche et la troisième zone qui est sur le Men Du où c'était découvert là, la même chose je pense qu'il y aura un balisage à faire puisqu'il y a une zone d'attente de mouillage mais ça reste des petits bateaux pas des bateaux à fort tirant d'eau. La dernière ça été des professionnels qui viennent s'installer pour pratiquer une activité nautique, donc sur la répartition du plan d'eau, la zone d'évolution

RG : Donc là il y a une commission locale ?

FP : Oui une commission locale avec les plaisanciers comme nous, les ostréiculteurs etc. Le gars exposait son projet et nous étions à dire si oui où non ça pouvait correspondre. Nous on trouvait ça assez compliqué la bouée tractée, pas de parachute mais c'était dans une zone. Nous école de voile on est déjà un peu confiné par rapport aux zones de captage il y a des gens au niveau pratique qui entrent la dedans, le motonautisme qui va assez vite ça nous semblait un peu compliqué. Et puis il y a une fréquentation, il prend le chenal de sortie parce qu'il vient chercher ses clients sur la cale et les emmène sur zone. Après ce n'est pas mon problème de savoir si tout est en règle. Ce qui me semblait un peu gênant c'est l'engin qui va tourner dans une zone relativement proche par rapport à une fréquentation assez importante. Nous on avait émis des réserves s'il pouvait reculer sa zone de pratique, ce n'est pas facile pour lui aussi je suppose car c'est du temps perdu pour aller sur zone. Aujourd'hui il exploite, nous nous n'avons pas eu de retour particulier car nous

avons émis des réserves, d'autres acteurs du nautisme avaient aussi émis des réserves. Apparemment le gars est là et exploite.

RG : Dans chaque cas dans la commission nautique locale tu y vas en tant que plaisancier et pas en tant que professionnel du nautisme ?

FP : Oui, c'est ça, nous n'avons pas de statut professionnel, aux yeux des affaires maritime.

RG : Sur les régates c'est déjà arrivé qu'il y ait eu des réclamations des coureurs par rapport à des obstacles de bouée ou quelque chose comme ça sur le plan d'eau ?

FP : Non pas de réclamations officielles mais des réflexions. Les étrangers ça les gêne moins parce qu'ils ont une culture différente mais les concurrents français on est obligé de leur expliquer ça peut être important pour le funboard, la planche à voile, ce sont des engins qui vont assez vite ils sont au ras de l'eau et nous on est obligé de faire très attention pour mouiller les parcours pour pas que ça rentre dans leur parcours sinon là c'est éjection directe et ça peut faire très mal. Forcément on est obligé de porter nos trucs en fonction des conditions de vent et ce n'est pas toujours facile. Quelquefois on mouille bien le parcours bien, il n'y a pas de bouée et puis il y en a une qui traîne entre deux eaux. Ca arrive, il peut y avoir des bouées qui ne sont pas visibles de la surface. J'aimerais rajouter un truc parce que maintenant la fédération française de voile a la prérogative du kite. Je pense que pour le kite ça peut être problématique parce que ce sont des engins qui ne peuvent pas s'arrêter. Donc en terme de pratique il faut vraiment trouver des plans d'eau clairs parce que ça va très très vite et puis les gens une fois que la course est terminée il ne peuvent pas s'arrêter, ils sont tout le temps obligés d'être en action. Le planchiste peut revenir à la plage se reposer, le catamaran se positionner à l'arrêt mais le kite, non. Après pour d'autres pratiques nautique, kayak, paddle tout ça a moins de vitesse donc c'est plus facilement identifiable et puis il y a très peu d'intérêt pour ces pratiques là d'aller très loin. On peut rester près des côtes. Nous accueillons beaucoup de régates et notamment de régates internationales. Ils y a beaucoup d'étrangers à venir jusqu'à une dizaine de régates internationales parfois, sur la station d'ailleurs ça fait pas mal d'hébergement dans les hôtels et camping !

RG Justement je voulais évoquer l'aspect touristique de la baie de Quiberon ?

FP : Pour nous je vois deux choses : la première c'est que pour l'accueil des régates au fait le plan d'eau de la baie de Quiberon est tellement réputé et puis nous sommes reconnu je dirai presque mondialement comme organisateur en dériveur et catamaran alors nous faisons peu de prospection on répond déjà aux demandes des associations de classes. Ensuite sur l'école de voile nous avons des résidences secondaires en nombre important et ces clientèles sont fidèles reviennent d'année en année et aussi beaucoup beaucoup de touristes qui génère une grosse activité et qui nous permet de salarier douze personnes à l'année mais nous sommes toujours sur le fil du rasoir économiquement chaque année notre activité étant très météosensible.

RG : Merci F. pour ta disponibilité.

-----

### **Entretien n° 10**

#### **Location cours particulier (cata,pav,dériveurs,paddle,kayak)**

##### **Le 18.04.18**

RG : Peux tu me présenter la structure les activités au départ de Carnac et ensuite sur quelle partie du plan faites vous évoluer vos clients ? Et puis si tu peux me présenter ton parcours dans la structure ?

TG : D'accord je suis Thomas Germain de la société Nautic sports. J'ai commencé à travailler pour la société en tant que mousse, saisonnier pendant mes études à l'âge de 16 ans, ça remonte aujourd'hui à 14 ans. à peu près 6 ans que c'est un travail à l'année, un travail de saisonnier pendant deux ans j'ai fait un peu autre chose. Après mon poste a doublé passé de responsable saisonnier à responsable matériel, responsable sécurité jusqu'à tenir la location très rapidement étant saisonnier jusqu'à ce que je récupère à terme toute la partie voile légère qui regroupe aussi bien l'hivernage que la vente de certaines marques Nacra, Astus boat et notamment on essaye de travailler avec des supports locaux. Quoi dire de plus, on tend de développer au plus que ce soit de la clientèle de passage ou les groupes avec les entreprises, les CE, on travaille beaucoup pour des enterrements de vie de jeune

filles ou de garçons, groupes scolaires un peu et sur des sorties kayak paddle, on essaie de se diversifier.

RG : Kayak, paddle, voile légère..

TG : Oui voile légère dériveur catamaran ce qui est notre cœur de métier avec la marque Nacra qu'on représente, un peu de trimaran voile légère mais c'est du trimaran au mouillage plus destiné à la location à la journée, week end, voire semaine. Sur un peu près tout le support big paddle, paddle, kayak.

RG : Si j'ai bien compris, ça fait une quinzaine d'années que tu es sur Carnac ? Votre zone d'évolution elle est située où ?

TG : Oui une quinzaine. Pour notre zone tout dépend de l'orientation du vent déjà on va toujours faire évoluer nos bateaux avec des voiles, tous nos supports à voiles au vent plutôt que sous le vent ça permet de retrouver plus facilement et rapidement surtout qu'ils ne dérivent pas et que s'ils ont un petit pépin qu'il n'ai pas à remonter au vent pendant des heures et des heures. Interdit de naviguer dans l'anse du Pô pour deux raisons : on ne les voit plus depuis notre poste et il y a pas mal de dangers isolés et aussi des parcs et à marée basse en fonction des coefficients on peut y laisser des safrans et puis abîmer les fonds marins. Et ça peut être vraiment dangereux sur les piquets en ferraille, certains clients ont déjà fait de mauvaises expériences.

RG : En profondeur vous écarté à combien du rivage ?

TG : On doit respecter la distance de sécurité qui est à 2 milles des côtes, ça représente on va dire un tiers de la distance entre Port Haliguen et ici. De temps en temps certains poussent jusqu'à la moitié mais ça ne va pas plus loin.

RG : Toi quand tu fais partir les clients tu leur expliques qu'ils doivent évoluer au vent du plan d'eau ?

TG : Oui.

RG : Tu as une carte à terre où tu leur montres le plan d'eau ?

TG : Oui, je leur monte le plan d'eau, c'est plus simple !

RG : Tu indiques des dangers particuliers ?

TG : Tous les dangers, il y en a plusieurs. On fait un briefing il y a l'équipement qu'on peut considérer comme un briefing ; bien s'équiper parce qu'aujourd'hui on a du mal là dessus. Ènième briefing qui concerne le plan d'eau, une fois que les dangers isolés ont été présentés, que les personnes connaissent leur zone de navigation on peut attaquer le briefing matériel.

RG : Qu'est-ce que tu évoques sur le briefing matériel?

TG : C'est l'utilisation du catamaran et du système des pelles de safran pour éviter de se retrouver embêté sur l'eau il vaut mieux passer deux trois minutes avant de partir plutôt que d'aller récupérer un bateau qui n'arrive pas à revenir.

RG : Quand tu parles de danger isolé qu'est-ce que tu leur indique comme danger particulier ?

TG : Ca va aussi bien des Cardinales avec tous les rochers qui se situent bien souvent entre la côte et la cardinale, c'est simple de l'identifier mais on ne les voit pas tout le temps en fonction des coefficients et des marées. Je leur indique dans l'anse du Pô il y a quelques dangers mais normalement ils n'y vont pas et aussi les champs de bouées relatifs au naissain mais ça je ne sais pas trop exactement ce que c'est...C'est lié à l'Ifremer je crois, à l'institut scientifique ?

RG : Et aux ostréiculteurs aussi.....

TG : Oui parce que c'est vrai qu'il y a des zones avec plein de bouées dans la baie notamment sur les zones d'évolution. Je dis bien qu'on les voit mais on les distingue peut être à la dernière minutes il faut alors virer ou empanner en catastrophe pour éviter de passer dedans. C'est surtout embêtant pour les safrans parce qu'ils peuvent rester coincer et abîmer les safrans.

RG : En termes de sécurité, est-ce que tu as eu des moments un peu compliqués, des problèmes avec des bouées, en rapport avec cette activité ?

TG : Oui très souvent on casse du matériel régulièrement dans ces zones alors la plupart du temps on peut réparer, mais c'est pénible dans l'organisation il faut faire rentrer le bateau à terre en allant le récupérer avec un zodiac et après avec les planning d'été c'est très compliqué d'immobiliser un bateau, et les clients ne sont pas content de la prestation, il faut leur expliquer que c'est indépendant de notre

volonté ! Et alors quand les bateaux font chapeau, alors ça devient très compliqué mais c'est pas très souvent. Une fois que le mât est coincé pour remettre le bateau à l'endroit soit tu tires avec le zodiac et ça peut passer, soit dès fois le mât casse ! Si la personne qui va sur l'intervention est compétente alors elle réussit à démonter le mât. Mais c'est pas trop souvent que les bateaux font chapeau dans les bouées, heureusement ! Sinon on peut les voir quand les bateaux se coincent.

RG : Comment tu détectes?

TG : Ils sont vent arrière généralement la voile est ouverte, il y a du vent le bateau est à l'arrêt. Généralement la situation n'est pas normale. Je vois tout de suite s'ils sont pris dedans ou pas. De toute façon ils ne sont pas face au vent à cause de la bouée ils sont toujours placés le vent les pousse ils sont vent arrière et la pression avec la force du bateau et du vent empêche de débloquer tout ça. Il y a trop de tension dans le bout et ils ont du mal à décoincer le safran ou faire passer le bout sous le safran, c'est aussi pour cela que ça casse! Au fait c'est vrai, en y repensant les bouées il y en a vraiment beaucoup et souvent la m... !

RG : En ce qui concerne la sécurité des clients, dans ces cas là c'est plus compliqué ?

TG : Oui et Non,

RG : Quel est ton regard sur l'activité en baie, hormis ces ostréiculteurs, et ces bouées, comment tu vois l'évolution du plan d'eau, est-ce qu'il y a plus d'activité, est-ce que tu vois une évolution des activités, du nombre de personnes sur l'eau ?

TG : Clairement j'ai l'impression qu'en terme de bateaux et nombre de pratiquants c'est en constante progression, il y a de plus en plus de pratiquants dans les sports nautiques et des nouveaux supports qui se sont démocratisés comme le paddle, le kite parfois ça peut être dangereux ça reste la mer, il faut une certaine connaissance... Mais aussi avec les bateaux à moteur, on loue aussi pas mal de bateaux à moteur de La Trinité essentiellement, mais aussi de Carnac et ça fait du trafic, l'été le chenal à marée haute avec un peu de vent c'est tendu ! Enfin la baie de Quiberon c'est juste un lieu unique pour le nautisme, c'est un super plan d'eau pour débiter pour les touristes, c'est bien abrité, en passant par les professionnels les touristes reviennent presque toujours ravis!



RG : Les supports, et le niveau technique des pratiquants ?

TG : Ce que j'observe c'est surtout que le niveau de la technicité a beaucoup évolué il y a des supports de plus en plus performants notamment avec les foils. Il y en a de plus en plus de planches à voile, de kite surf, des bateaux, des catamarans, des petits dériveurs. Aujourd'hui tout vole. Par contre je vois de moins en moins de propriétaires de petits bateaux de catamarans notamment sur Carnac. Les gens s'orientent aujourd'hui plus facilement sur la location pour des raisons de simplicité de coût à l'année etc. Je vois juste l'évolution de la baie de Quiberon avec Carnac. On voit que la technicité a bien évolué et bien augmentée. La pratique de la voile est devenue plus assidue et plus technique pour une partie de notre clientèle la plus fidèle, et nous avons toujours les touristes de passage avec des pratiques moins engagées.

RG : Pour votre clientèle fidèle cela passe par le foil ?

TG : Oui le foil. On propose déjà à la vente du foil, on a effectué pas mal de sorties sur des nacra 20 pieds, pour faire découvrir le foil aux gens. On est en train de réfléchir à propos de support pour demain, accessible en foil pour tout le monde et des supports un peu plus technique pour ceux qui sont plus aguerris.

RG : En termes de niveau tu penses qu'il n'y a pas trop d'écart entre leur désir de foil et leur niveau technique ?

TG : Avec le foil effectivement il faut un énorme niveau technique pour pouvoir y accéder. On arrive pas du jour au lendemain à voler sauf support exceptionnel. D'une manière générale se sont des personnes très aguerries quand elles commencent le foil. De plus en plus je vois des gens qui commencent la planche à voile très vite et vont très vite vers le foil notamment le kite surf ils ont commencé il y a trois ans et ils viennent plus vite qu'avant

RG : Le foil devient plus accessible, je ne dirai pas encore démocratique mais..

TG : Si je crois qu'on peut parler de démocratisation aujourd'hui.

RG : Et si on intègre ces nouvelles pratiques par rapport aux contraintes de la baie ?

TG : Pour le foil les bouées ce n'est jamais très bon. Je pense quand même que la baie reste assez grande pour tout le monde et que si les zones sont bien identifiées

et les personnes qui foilent sont des gens censés être aguerris et se sont renseignés avant de sortir il faut savoir dans quelle zone on va aller évoluer. Parce qu'avec le foil on ne navigue pas n'importe comment. On va prendre des caps il y a des supports qui vont au portant ou au travers, pas sur des allures de près. A eux de déterminer dans quelle zone ils vont aller jouer, quel bord ils vont tirer pour aller où. Sinon le spot de la baie c'est juste parfait pour le foil, avec les vents dominants d'ouest, le plan d'eau reste complètement plat, tu retrouves pas ces conditions souvent !

RG : Les autres usagers de la baie, tu les connais ?

TG : Un peu dans l'anse du Pô, j'en connais quelques-uns des ostréiculteurs mais pas trop, si les Cousin

RG : Oui, mais les ostréiculteurs concessionnaires qui sont à la sortie du chenal ?

TG : Non, mais même si parfois les activités des uns dérangent les autres, il faut s'arranger on a tous à gagner.

RG : Comment toi tu qualifies la baie sur le plan touristique, penses tu qu'on peut la qualifier de plan d'eau touristique ?

TG : Oui je te le disais tout à l'heure, c'est un plan d'eau fréquenté par plein de touristes. Elle a déjà été classée depuis longtemps comme une des plus belles du monde. Aujourd'hui on voit bien avec les nombreuses régates qu'il y a toute l'année que ce soit habitable, voile légère ou autre sur le plan d'eau que ça amène des gens de partout en France voir de plus loin avec les championnat du monde ou des régates avec plein d'étrangers. Regardes le nombre de structures qui ont une activité nautique touristique, encore une s'installe cette année et tout le monde réussi à en vivre au final ! Il y a un potentiel énorme à développer dans notamment pour les foils c'est une sacré opportunité, parce que c'est un plan d'eau protégé. Avec des vents stables, comme je te le disais. C'est un lieu génial avec les îles, Belle-île, Houat, Hoedic. C'est unique !

RG : Merci beaucoup de m'avoir accordé de ton temps précieux.

TG : C'est pas simple en plus aujourd'hui il fait super beau et j'ai plein de monde, il vont revenir de navigation!

-----

## Entretien n° 11

### Ecole de voile

Date : le 18.04.18

RG : Est-ce que tu peux me dresser à grand trait les différentes activités du club sur l'année et l'évolution sur le secteur depuis 10-15 ans ?

SM : Ecole de voile, initiation, perfectionnement

RG : Sur un cycle annuel, comment ça s'organise ?

SM : tous les mercredis, le samedi on a des cours le dimanche aussi, du loisir. On a des after work en habitables le mardi et vendredi soir aussi. Après toutes la période scolaire estivale et ensuite toutes les vacances d'été en stages classiques. Une petite partie qui démarre à partir de février sur les entraînements sur le club de voile.

RG : Sur Diam 24?

SM : Oui.

RG : D'accord, ça c'est l'ensemble des activités annuelles

SM : Cela va de la voile légère jusqu'à la voile habitable en croisière

RG : vous faites aussi de la croisière ?

SM : Oui, c'est nous qui faisons. On fait ça sur des petits bateaux sur initiation découverte cabotage ensuite on organise deux ou trois croisières par an, des bateaux plus gros

RG : Que vous louez alors ?

SM : qu'on a en prêt, ou qu'on achète

RG : Donc vous souhaitez développer un peu cette activité habitable ?

SM : On faisait paddle et kayak mais on a arrêté ça parce que le moniteur est parti !

RG : Combien d'adhérents cotisent au club ?

SM : En adhérents ça fait 1100, 1200 car ils sont tous adhérents l'été, en plus ils ont tous un passeport (licence enseignement FFV). En adhérents annuels ça doit faire entre 50 et 60 personnes entre les enfants et les adultes donc licenciés à l'année. ( licence compétition FFV)

RG : Est-ce que tu peux me situer vos bassins de navigation ?

SM : Nous on fonctionne sur deux bassins, Saint Philibert c'est la baie de Quiberon jusqu'à la rivière de St Phil et puis c'est un peu La Trinité à remonter vers Carnac. On a une navigation assez étendue en fonction des supports

RG : La zone est de combien à partir de l'école, tu as défini une distance ?

SM : Une distance : grosso modo on peut aller avec les SL 16 jusqu'à 5 mille du club mais pas plus en longeant la côte avec l'équipement nécessaire. On va dire que ça va de Carnac jusqu'à peu près l'entrée du golfe

RG : Quand tu dis 5 mille c'est par rapport à la distance au club pas par rapport à la distance avec la côte ?

SM : Oui c'est ça, par rapport au club. A la distance de la côte on reste dans une bande de 2 miles.

RG : Tu as des zones différentes en fonction des navigations que vous avez ?

SM : Sur le DSI (Dispositif de Sécurité et d'Intervention, obligation du code du sport) nous avons des secteurs par rapport au type de bateau, des armements de sécurité zodiac etc. et par rapport au public. Les petits ne restent pas trop loin de la côte et des supports sur les SL et les Diams, vont beaucoup plus loin pour répondre aux attentes du public.

RG : Avec les Diams du coup vous allez...

SM : Avec les Diams on peut se permettre d'aller jusqu'à Houat si il le faut.

RG : Vous avez l'armement...

SM : Nous avons l'armement de sécurité

RG : Vous avez des zodiacs

SM : Nous avons un zodiac qui suit.

RG : Avec la voile tu fonctionnes avec les règles...

SM : Avec la réglementation en vigueur

RG : Laquelle ?

SM : La division 240, on a adapté aussi en fonction des activités.

RG : Ca fait un moment que tu es sur le plan d'eau. En termes d'activité est-ce que tu peux me faire une petite description des évolutions sur ton secteur depuis 10-15

ans ? Comment tu vois la zone d'activité. A tous les niveaux en termes de fréquentation, de facilité d'activité.

SM : On n'est pas trop dérangé car nous sommes à gauche du chenal en sortant. Après l'été c'est l'autoroute vers Houat et Hoedic et La Trinité, c'est tellement touristique. Après en terme de fréquentation sur le plan d'eau, il y a moins de pontons ostréicole à venir du Golfe ou de la rivière de Saint Philibert, ça revient un peu depuis trois ans. Avant il y avait plus de pontons qui sortaient qui se baladaient qui passaient dans nos zones pour aller vers le golfe, la rivière de St Philibert, on en a moins qu'avant mais ça revient quand même de plus en plus.

RG : En termes de fréquentation professionnelle, tu parles des ostréiculteurs?

SM : Oui c'est ça.

RG : Par contre l'augmentation du trafic est plus liée à la plaisance et notamment aux bateaux à moteurs ?

SM : C'est des semi rigides car il y a le développement du port à sec. Après en terme de petite fréquentation il y a toujours des dériveurs, des catamarans et planche à voile, c'est assez stable.

RG : Toi ton plan d'eau est adapté, je suppose que tu fréquentes peu le chenal, tu es un peu sur la gauche.

SM Si on fait, si on va dans le chenal on remonte un peu au vent souvent soit on monte au dessus du chenal, on ne reste pas dans le chenal pour éviter les soucis car ça fait du monde à passer, et le danger peu vraiment être important !

RG : Tu as des configurations de zones en fonction des vents, des publics.

SM : Oui, nous comme c'est un plan d'eau qui peut être un peu agité quand il y a du shore break on reste devant l'anse juste devant St Philibert jusqu'à roche Révision maximum. Après la jument c'est une zone sur laquelle on navigue plutôt sur la partie basse côté rivière de Saint Philibert, Locmariaquer, parce qu'après il y a pas mal de tables ostréicoles, il n'y a pas beaucoup d'eau, c'est les optimists, les petits catamarans qui vont par là bas.

RG : Les zones ostréicoles dont tu parles, c'est le début de la rivière de Saint Philibert ?

SM : Dans toute la rivière de Saint Philibert et derrière la Jument il y a pas mal de tables ostréicoles qui sont derrière et dans l'anse de Men er Bellec aussi.

RG : Toi ça ne t'empêche pas d'y aller quand même ?

SM : Non, non !

RG : Tu as des consignes particulières pour les moniteurs ?

SM : Oui, on essaye de ne pas faire naviguer les gamins sur les tables, on reste dans le chenal et après il y a une zone qui est assez ouverte devant pour notre activité. On a un ponton dans la rivière de Saint Philibert, ça évolue autour.

RG : C'est un ponton pour le départ des activités ?

SM : Oui c'est un ponton pour maximiser le temps des activités, pour minimiser les manutentions tous les optimists sont stockés sur un ponton

RG : Il est à quel endroit ?

SM : dans la rivière de St Phil, on emmène les enfants en zodiac là bas.

RG : C'est pas mal balisé mais là il y a pas mal d'activité ostréicole quand même ?

SM : Il y a de l'activité ostréicole mais comme c'est essentiellement des tables, ils y vont essentiellement quand la marée est haute, on ne s'emmerde pas.

RG : Tu connais les règles des ostréiculteurs, tu connais des ostréiculteurs, vous avez des ...

SM : Oui, ça fait quelques années ça n'a pas toujours été évident, et encore aujourd'hui avec certains ça peu être tendu. Nous ça fait 25 ans que nous avons un ponton là bas, il y a eu des frictions, il a fallu aller discuter ce n'est pas toujours évident. Quand tu as un ponton qui passe pleine balle au milieu des optimists ce n'est pas ce qu'il y a de plus sympa. C'est surtout la cohabitation, nous on a un mouillage que l'on paye, un mouillage professionnels pour tout te dire il y a des mouillages municipaux qui sont là pour des particuliers. Ça se passait bien jusqu'au moment où ils ont organisé des mouillages et le nôtre a disparu. Donc on a été obligé de s'arranger avec un ostréiculteur du coin qui nous prête son mouillage pour la saison, notre bloc avait disparu, il avait été déplacé. C'est au gré de leur envie. Même entre eux ils se pinaillent un petit peu. Les blocs ils les déplacent.

RG : Donc le vôtre a disparu ?

SM : Oui, disparu. Le mec te dit : « t'as déplacé ton bloc » Oui surement, avec un petit zodiac de 9, 9 ! Oui, une tonne et demi je l'ai fait placer par Guy Botherel mais je ne l'ai pas déplacé !

RG : Donc tu t'arranges avec un ostréiculteur pour pouvoir prendre son mouillage ?

SM : Oui, un ostréiculteur qui a de l'aura parce que déjà entre eux c'est compliqué parfois !

RG : Donc toi tu t'es arrangé avec un qui fait l'unanimité un peu ?

SM : Oui je me suis arrangé avec un qui a un mouillage que personne ne peut déplacer, comme cela on est peinard.

RG : Donc ça veut dire que tu les connais, tu les fréquentes ?

SM : Oui.

RG : Maintenant ils font attention, vu votre ancienneté sur le territoire ?

SM : Oui, ils font attention, leurs enfants naviguent ici il y a toujours deux trois qui sont moins commodes. Un notamment oh là !!!

RG : Ils arrivent à percevoir l'enjeu que tu as toi à naviguer la bas etc. ?

SM : Il y a une partie qui trouve ça sympa que les gamins découvrent la rivière de Saint Philibert, il y en a d'autres que ça em....., mais dans l'ensemble c'est plutôt bien perçu.

RG : Tu vois une évolution de la part des ostréiculteurs sur leur acceptation de la plaisance, ou en tous cas de l'activité de l'école de voile ?

SM : Ils sont obligés, il y a une nouvelle génération d'ostréiculteurs qui a bien intégré le fait que c'est leur image qu'ils véhiculent sur l'eau et que le nautisme est pratiqué par des touristes qui sont des consommateurs importants ! Regarde le nombre de dégustation d'huitres ouvertes ces dix dernières années, elles font le plein avec eux ! Jaouen avait été précurseur, mais aujourd'hui ils sont nombreux ! Alors qu'avant il y en a qui venaient « moi je bosse » la réponse c'est que nous aussi on bosse et puis c'est tout. Aujourd'hui ils sont plus précautionneux, ils réduisent la vitesse quand ils passent près des gamins, il y a toujours deux ou trois connards qui vont pleine balle.

RG : Toi tu es impacté par cette activité à l'est mais à l'ouest tu n'as pas de problème particulier ?

SM : Nous sommes un peu sur une zone franche

RG : Il n'y a pas trop de bateaux ostréicoles ?

SM : Si bien sûr même s'il y a 10 ans dans la baie tu avais des pontons ostréicoles qui sortaient tout le temps. Maintenant quand même moins même si ça repart depuis deux trois ans. Certains vont dans le golfe, les autres devant Carnac.

RG : Et toi tu évolues moins par là-bas ?

SM : Un peu bien sur mais pas trop.

RG : Avec les Diams non plus, pas trop vous faites plus de sud que d'ouest ?

SM Avec les Diams si on passe dedans ça va très très vite. Alors c'est vraiment dangereux d'un point de vu matériel, alors forcément ça nous arrive d'y passer on peut pas toujours éviter rapport au vent mais on évite ces zones là, à maximum

RG : Comment tu vois l'évolution de la baie en tant que tourisme, que pratique ?

SM : Il y a pas mal de plaisanciers mais c'est plus du moto nautisme et même concrètement quand on fait des sorties avec la SNSM tu vois à 17 h 30 un vendredi soir ou un samedi soir, les principales interventions c'est des mecs qui tombent en panne de moteur. Des plaisanciers qui savent de moins en moins naviguer. IL y a de plus en plus de monde mais ça bouge moins qu'à une certaine époque. Je me faisais la réflexion juste avant le spi, on s'entraînait nous pour courir le spi, il n'y avait pratiquement pas de bateaux sur l'eau le WE d'avant. C'était vide alors que les entraînements d'hiver ! Le jeudi avant c'est pareil il n'y avait pas beaucoup de bateaux. Je n'en sais rien, les gens ont peut être moins de tunes. Je ne sais pas si tu te souviens des épreuves où c'était bâché il y avait 500 bateaux au SPI, une liste d'attente. On arrive péniblement à 460. Par contre si on prend le tour de Belle Ile on ne comprend pas la saison se raccourcit mais le tour de BI ils font le plein 500 bateaux au minimum d'inscrits sans compter tout ceux qui vont en pirates. Là on voit qu'il y a du bateau.

RG : Ton constat c'est de dire qu'il y a de moins en moins de voile pour plus de moteurs ?

SM : Je pense qu'il y a de plus en plus de structures qui font du moto nautisme parce que c'est pratique, n'importe qui peut le faire et il y a un autre truc si tu as un



dériveur ou un cata dans le coin, vu qu'il y a de moins en moins d'autorisation pour aller les mettre sur les plages que tu as de plus en plus de parkings payants et que les mises à l'eau sont compliquées... je pense qu'il y a une pénurie d'emplacements accessibles, avant n'importe quelle famille avait son petit bateau, la culture change, ils n'ont plus forcément envie de se faire chier avec leur propre bateau. Il y a les points location plage, il y a une demande. C'est plus cher mais le mec se dit, au lieu de me faire chier avec un bateau je vais le louer pour le temps d'utilisation.

RG : Sur voile légère ?

SM : Oui, voile légère mais même en habitable. Tu vois les mecs vont préférer louer plutôt que de se faire chier avec un anti fouling. Les places de port sont super cher et même tu le vois bien dans le monde de l'occase, Mille sabords est en train de se péter la gueule. Il y a de moins en moins de bateaux à vendre ou alors il y en a mais ils ne se vendent pas.

RG : Tes propos m'aident vraiment à mieux comprendre ce territoire, merci pour le temps que tu m'as accordé je te laisse retourner je crois que tu accueilles un groupe.

-----  
**Retranscription des entretiens institutionnels**

**Entretien n° 12**

**Comité Régional Conchylicole de Bretagne Sud**

**Date : le 27.02.18**

RG : Peux-tu me présenter le rôle du CRC et ses missions auprès des ostréiculteurs ?  
« Petit problème d'enregistrement »

RG : Donc ce n'est pas un syndicat mais c'est une obligation comme la chambre d'agriculture c'est le parallèle

AD : C'est la même logique, les gens sont adhérents aux chambres d'agriculture ou ailleurs ou à rien

RG : Les missions, tu peux me redire c'est le code...

AD : Le livre 9 du code rural et de la pêche maritime. Il y a tout, l'organisation, les missions, l'accès au domaine public maritime, tu as tout ce qui nous concerne dedans.

RG : C'est ta référence ?

AD : C'est la référence réglementaire, on a pas 50 missions, c'est promotion, représentation, développement. Je prends souvent comme exemple on a un rôle de traduction et d'interface. On prend du langage administratif qu'on traduit en langage professionnel et l'inverse dans l'autre sens et l'interface qui est de récupérer les demandes des professionnels pour les remonter au niveau administratif. Et dans l'autre sens. C'est un rôle de médiation et de représentation.

RG : C'est à dire que vous pour le fonctionnement du CRC vous êtes financés par..

AD : Les cotisations professionnelles quasiment exclusivement. Le fonctionnement général se sont les cotisations professionnelles après ça a été amené à porter ou participer à quelques actions particulières après il peut y avoir un financement spécifique public ou autre mais sur un objet.

RG : Toi tu as un état des lieux sur l'ensemble des concessions, tu sais quelle surface de concession sur ton secteur par exemple ?

AD : L'État gère le DPM, c'est lui qui gère le cadastre, du coup nous on a accès à cette donnée là donc on sait exactement le nombre de concessionnaires et les surfaces détenues par chacun d'eux et à quel endroit, c'est déjà pas mal. Si on prend la zone de la baie de Quiberon il y a environ 2 000 hectares répartis entre une petite cinquantaine d'entreprises.

RG : Est-ce que tu vois d'année en année une évolution de la surface concédée si la surface concédée augmente vous auriez normalement un budget supplémentaire ?

AD : Il y a deux éléments : en surface globale c'est globalement stable, on a même eu une déprise assez importante en baie de Quiberon suite à un phénomène de mortalité depuis 2010 puisque le système de Quiberon n'était plus rentable, donc il y a eu des abandons mais on va dire globalement à l'échelle de Bretagne sud on a à peu près 5 000 ha de concession et c'est globalement stable par contre en 1997 il y avait 1300 concessionnaires, aujourd'hui il y en a 700 c'est à dire que si la surface exploitée est globalement stable la surface moyenne par concessionnaire augmente, phénomène de concentration là comme ailleurs. On peut considérer aujourd'hui au moins sur la zone d'estran à grand trait bien sûr que ce qui est concédable est concédé. L'eau profonde après ça renvoie plus à la compatibilité des usages

techniquement t'as de l'eau, t'as de l'eau, on peut mettre des filières dans l'absolu à peu près partout est-ce qu'il y a un câble téléphonique qui passe un sous marin nucléaire...est-ce que c'est la zone préférée des pêcheurs est-ce qu'il y a un parcours olympique tous les jours ?...Aujourd'hui en baie de Quiberon il y a un peu moins de 2 000 ha concédés en eau profonde

RG : On est monté jusqu'à combien ?

AD : Il y a eu un peu d'abandon on est monté jusqu'à 2 000 aujourd'hui on est à 1500 dont des concessions détenues par le CRC à des fins d'entretien des reproducteurs. À l'époque il y avait en gros 2 000 ha pour 80 concessionnaires, et 60 entreprises. La nuance entre concessionnaire et entreprise est importante car si tu vas voir les Affaires maritimes ils parleront toujours concessionnaires, ils ne connaissent que les concessionnaires les entreprises ils ne savent pas ce que c'est ils connaissent les gens qui détiennent les titres de parc maintenant on peut avoir des individus qui détiennent des titres de parc qui vont confier ces parcs là à une société pour les mettre en exploitation par exemple le type c'est Hervé Jenot. Hervé était concessionnaire, son fils était concessionnaire la femme d'Hervé est concessionnaire alors ils ont une société ensemble celui qui exploite c'est la société, pour 4 concessionnaires : une entreprise.

RG : Les Affaires maritimes vont connaître les 4 concessionnaires ?

AD : Normalement ils sont censés connaître la société qui exploite c'est pas toujours le cas donc on a aujourd'hui entre 700 et 720 concessionnaires le chiffre pour 2018 est de l'ordre de 130 entreprises sur tout le territoire sud Bretagne.

RG : Est-ce que toi tu pourrais me dresser un historique à grand trait de la baie de Quiberon, de l'évolution, dans ma question pour être complet c'est aussi bien sur l'estran que l'eau profonde ?

AD : La baie de Quiberon en tant que telle la partie estran il n'y a pas grand chose on arrive plus sur la baie de Plouharnel, après ou sur l'estuaire de la rivière de Crac'h, La Trinité ou devant Carnac mais il n'y en a pas. Ici quand on parle de la baie de Quiberon on parle de la partie profonde La partie eau profonde c'est principalement après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, dès lors qu'on a pu développer des engins nautiques

suffisamment puissant pour aller au large draguer. Au début ce sont des bateaux en coque formée en bois avec des dragues. Il y a eu plusieurs tentatives qui n'ont pas toujours été couronnées de succès. Les premières tentatives ça été quelques pionniers : Cadoret, Nolin des gens comme ça avec plus ou moins de bonheur. Après il y a eu des coopératives de pêcheurs qui se sont mis avec plus ou moins de bonheur puis après ils s'y sont revenus et on arrive fin des années 50 où les Cadoret les Gouzerh là ils y vont car la pédagogie a évoluée. Le savoir faire a évolué, la maîtrise technique des cycles de reproduction a évolué et progressivement on commence à connaître un peu mieux les choses et on a commencé à faire de l'élevage en baie de Quiberon. D'autant plus qu'on avait un grand centre de captage qui était devant à partir de la baie de Plouharnel où il y avait très peu d'élevage dans la baie de Plouharnel où il y avait exclusivement des sites de captage Il a fallu attendre les poches pour avoir de l'élevage dans la baie de Plouharnel. L'élevage dans la baie de Quiberon c'était principalement quelques rares qui faisaient des semis de naissain mais c'était léger ils se servaient plutôt des parcs de l'estran de Locmariaquer et du golfe du naissain jusqu'à 18 mois et après il revenait dans la baie de Quiberon puis progressivement les implantations se sont développées dans la baie de Quiberon au profit d'un développement global de l'ostréiculture dans le secteur ils ont eu de plus en plus de moyens ils se sont dit pourquoi pas et c'est parti comme ça donc on a eu une flambée d'installations dans les années 60 et surtout 70, 80. flambée qui a été accentuée par l'épidémie *Martelia* qui a obligé à quitter les zones d'estran pour faire de l'élevage en eau profonde et déplacer la... ??? ... pour des contraintes en eau profonde et puis au début des années 80 il y a eu *bonamia* qui va aussi toucher l'eau profonde après, à cette époque là on a commencé à faire les creuses il a fallu 5 à 10 ans pour domestiquer l'espèce et savoir comment elles fonctionnaient et pouvoir produire de l'huître creuse en baie de Quiberon ce qui fait qu'aujourd'hui on va parler jusqu'en 2008 il y avait de l'ordre de 2 000 ha de parcs concédés, 80 concessionnaires, une soixantaine d'entreprises avec un potentiel de production autour de 25 000 tonnes, années 60. Si tu compares un céréalier de la Bretagne à un céréalier de la Beauce c'est la même logique en termes de moyens, d'économie

générale et de pilotage d'entreprise. C'est à dire qu'en baie de Quiberon on raisonne tout de suite à l'échelle de 4 à 5 ha, sinon ça n'a pas de sens. Celui qui fait des poches raisonne à la poche au mètre carré. Les moyens à mettre en œuvre sont autant démultipliés en gros en baie de Quiberon pour l'huître creuse quand tu sèmes une tonne de juvéniles tu récoltes une tonne d'huîtres adultes donc il faut que tu achètes une tonne de juvéniles à pas cher et tu la revends le plus cher possible c'est sur la transformation du prix et pas du poids en nombre de bêtes si tu sèmes un million de bêtes tu en récupères 300 ou 400 000 t'as 60% de déchet en poids individuel elles auront effectivement grossi mais en masse sur le volume c'est 1,2 et là tu ne peux rien. Donc en 2008 quand il y a eu un sursaut de mortalité les juvéniles ont renchéri, donc il fallait semer cher en baie de Quiberon, plus le phénomène de dorades qui est arrivé, le système n'était plus valable. Ils ont arrêté. C'est en train de reprendre petit à petit parce que le prix des juvéniles a un peu baissé et l'économie globale, une gestion du système et financier qu'est en train de se raisonner et on voit des gens qui repartent.

RG : Qui repartent en baie ?

AD : Oui, tranquillement.

RG : Ils n'ont jamais vraiment arrêté la baie ?

AD : Non, non mais pour faire face aux dorades il y en a qui ceinturent leurs parcs de filets.

RG : Peux-tu me faire une rétrospective sur les 4, 5 dernières années du captage de la plate en baie de Quiberon ?

AD : Parallèlement au développement de l'huître creuse on a conservé une forte activité de captage malgré Martelia et Bonamia depuis les années 80 puisque le captage sur tuile était pas ou peu rentable au départ captage sur coquilles de moules puis progressivement sur des collecteurs plastic puis maintenant c'est rendu carrément généralisé sur des coupelles en plastic posé sur des cages, des supports métalliques sur lesquels on met en épi les coupelles c'est un support qui doit faire 1,50 à 1,80 m maxi de haut c'est un tronconique posé au sol et qui reste là pendant de juillet jusqu'à septembre-octobre pour ceux qui sont posés dans les zones

hautes près des côtes ensuite ils sont mis dans des zones un peu plus creuses pour ne pas gêner la navigation ils vont commencer à les enlever prochainement pour préparer la prochaine campagne.

RG : Est-ce que tu as des chiffres pour montrer l'évolution du nombre de cages ?

AD : Déjà la zone de captage est circonscrite dans la zone des 3 à 5 m entre le Men Du jusque Por en Dro devant la grande plage donc c'est très circonscrit. Il y en a quelques-uns qui mettent un peu plus loin Penthièvre par là-bas mais c'est marginal, le gros c'est devant Beaumer plage du Men Du ...ils ne sont pas très très nombreux à le faire, le nombre de cages manipulées par chacun c'est en fonction de l'espace dont ils disposent. On a du mal à discipliner certains qui ont tendance à sortir de leurs limites on leur tire les oreilles mais globalement aujourd'hui la grande masse de ceux qui font ce captage là sont bien dans leur concession et ils gèrent leur truc correctement. Après je ne sais pas si on a une densité prévue de cages compte tenu du fait qu'on ne peut pas en mettre plus, on ne peut pas les superposer il y a une contrainte physique nous on ne s'occupe pas trop de ça, c'est le syndicat Sobaie c'est lui qui gère leur truc entre eux et ça se passe bien les problèmes dont on entend parler c'est des défauts de balisage des cadres qui n'est pas toujours très bien fait ou alors les filets de coquilles de moules pour ceux qui en font encore qui repartent à terre car quand on les manipule ça tombe on ne va pas oser croire que certains les jettent volontairement...

RG : Tu n'as pas de chiffres sur le nombre de supports pour voir si ça a augmenté ?

AD : Non, mais le nombre de support a augmenté, c'est très clair de combien je ne sais pas et en plus c'est pas trop notre truc on pourrait on devrait savoir pour une meilleure vision des choses même le nombre d'entreprises qui font du captage on ne le sais pas exactement.

RG : Tu ne sais pas le nombre d'entreprises qui font du captage ?

AD : Par contre ce que je pourrais savoir c'est le nombre de concessions allouées administrativement au captage ça je sais en général les gars respectent ils mettent là ou c'est prévu mais pendant très longtemps certains ne mettaient rien sur ces concessions là de toute façon c'était sporadique, pas régulier là depuis quelques

années on s'aperçoit qu'il y a un engouement une augmentation de la pratique du captage notamment par le fait qu'on a un certain nombre d'éleveurs de Cancale et de la baie du mont St Michel qui viennent capter ici en se disant si on capte nous même on n'a pas besoin d'acheter.

RG : Est-ce que tu pourrais faire un focus sur la législation autour des parcs pour quelle raison on prend une concession est-ce que l'on paye un prix différents selon la pratique que l'on va avoir dessus... sur la durée des concessions, sur la revente entre ostréiculteurs, peut être qu'il peut y avoir des zones qui ont évolué, peut être qu'il y a des zones de captage suite à des redistributions ou des reventes entre concessionnaires ?

AD : Le titre de concession c'est un arrêté du préfet du département qui octroie une concession à un concessionnaire pour une durée habituelle de 35 ans renouvelable. Ça suscite une procédure qui est très précise définie dans le code rural livre 9. Supposons que quelqu'un veut créer une concession il repère un endroit quelconque il va voir le préfet maritime, la DML maintenant, il va dire voilà à cet endroit là je voudrais créer une concession. Donc en gros une concession se caractérise toujours par un lieu : localisation, ensuite la surface ensuite elle est affectée à une ou plusieurs espèces élevées et en général à une technique de production. Pour la baie de Quiberon par exemple ce sera des concessions d'huîtres le plus souvent on mettra huîtres ou plate ou creuses, des fois les deux et ça sera de l'élevage à plat ce qui vont faire du captage ça sera spécifiquement noté : captage en cage, surélevé. Quand c'est de l'élevage à plat l'administration considère qu'il y a seulement la surface au sol qui est concédée. Quand on fait de l'élevage en surélevé il y a la surface au sol et la colonne d'eau il y a donc une majoration de la redevance domaniale quand on fait du surélevé. Avec une nuance pour la partie eau profonde compte tenu que les rendements en eau profonde ne sont pas ceux de l'estran et qu'on travaille quelquefois à l'échelle qui font des centaines d'hectare donc le tarif de base est moins cher en baie de Quiberon mais avec un rendement moindre donc tout ça est un calcul savant mais si on fait du surélevé ça reste plus cher de 25 %.

RG : Donc si on fait du captage en baie de Quiberon, si le parc permet le captage tu vas payer plus cher à partir du moment où il y a du surélevé ?

AD : Oui le titre de concession c'est pour 35 ans. D'une part il peut être exploité par une société d'exploitation, une société qui n'est pas le concessionnaire mais qui rassemble plusieurs concessionnaires et qui exploite en lieu et place du concessionnaire. Tout ça est vu et encadré avec des règles précises et après un concessionnaire peut très bien céder sa concession au delà de la 10<sup>e</sup> année de détention il peut céder sa concession à qui il veut moyennant une indemnité de substitution c'est ce qu'on appelle le prix des parcs.

RG : Et ça, vous n'avez pas de regard dessus ?

AD : Non, c'est la procédure de gestion du DPM d'un côté, c'est l'administration des affaires maritimes, la DML, qui gère toute cette procédure là et qui s'appuie sur deux éléments qu'on appelle le schéma des structures, qui est un document élaboré par la profession qui définit les règles de gestion zone par zone ; la densité capacité à augmenter les surfaces ou pas, dans tel bassin on peut faire des huîtres, des moules, des coquillages à plat ou pas, on définit toutes les règles. Le schéma des structures en plus du code rural ça sert un peu de bible à l'administration pour gérer les demandes et aux professionnels pour gérer les demandes de création et mouvements. Une fois que ça passe au travers de tous ces filtres là pour que le préfet puisse prendre un arrêté le préfet sollicite l'avis des cultures marines. C'est une commission paritaire composée de professionnels d'un côté et les représentants de l'état, des collectivités des associations et de la recherche en nombre égal. Il y a autant de professionnels que l'administration donc la commission émet un avis l'avis est proposé par le service instructeur qui dit c'est conforme à la loi sur la forme et les structures et les pratiques et pose un avis favorable ou défavorable

RG : Ça c'est pour la création mais aussi pour...

AD : Pour les mouvements et sur le prix aussi. Donc la commission émet un avis et le préfet derrière prend une décision et un arrêté au vu de tout ça et en général il suit l'avis de la commission. Il peut ne pas le suivre mais il doit se justifier donc il y a toute la procédure qui est bien décrite dans le code rural.



RG : Il y a donc des titres qui sont délivrés aux professionnels, des titres de parc, j'ai eu l'occasion d'en voir. Quand c'est en baie il y a un document qui est annexé avec les titres de parc, avec les conditions un peu particulières à la baie. Tu le connais ce document là ?

AD : Oui.

RG : Est-ce qu'il a une valeur juridique ?

AD : Quand c'est annexé, oui en gros ça fait partie de ce qu'on appelle le cahier des charges y'a le cahier des charges standard et après bassin par bassin on peut avoir des règles particulières qui sont édictées notamment par les structures ou si ce n'est pas dans le schéma des structures ou pas encore on peut avoir au niveau du CRC à la demande du syndicat local a pris une décision qui dit que les modalités de gestion sont comme ci et comme ça et donc tous les titres de concession qui sont délivrés à partir de cette date là c'est annexé au cahier des charges de la concession c'est principalement pour la baie de Q c'est principalement pour le captage les règles de balisage, les règles d'implantation le placement des cages, les règles des hauteurs des cadres et puis aussi les règles de travail de nuit et de plongée et des choses comme ça.

RG : Est-ce que tu peux me dire sur la baie s'il y a toujours quelqu'un qui gère y' a eu un garde juré il me semble ?

AD : On a repris un garde juré ça fait un peu plus d'un an maintenant, les règles administratives pour naviguer ont changé, ça a été le parcours du combattant pour se former. Il vient de finir et on vient de s'apercevoir que les règles ont à nouveau changé donc il a fait tout le parcours initiatique qui va bien...

RG : Ça c'est une mission qui lui est confiée par le CRC ?

AD : Oui, donc on a une vedette de 6, 7m basée à La Trinité, équipée radio, radar pas la cafetière mais pas loin et puis il y a le cadastre ostréicole sur une table traçante, la liste des concessionnaires, la liste des navires qui sont censés naviguer au bon endroit sur la bonne concession, donc il s'assure que le trafic des uns et des autres sont conformes. Ça permet de régler avant que ça devienne des litiges des conflits qu'il peut y avoir entre professionnels et aussi des litiges avec des non

professionnels. C'est arrivé par exemple avec des pêcheurs professionnels et des conchyliculteurs, les plaisanciers et les ostréiculteurs. Ça permet de faire un peu de médiation.

RG : En direct sur l'eau ?

AD : Exactement, en direct.

RG : Et c'est quoi, un mi-temps, un temps plein ?

AD : Un temps plein. Au début il avait été recruté exclusivement à l'échelle de la zone de la baie de Quiberon en eau profonde d'abord, à l'initiative du syndicat de la baie de Quiberon et après le CRC l'a pris à sa charge totalement et là maintenant on a un poste qu'on va faire valider à l'échelle du territoire pour qu'il puisse intervenir quand on sait qu'il y a un problème quelque part. Il n'y a pas longtemps nous avons eu un problème sur le secteur de Sarzeau des gens qui disaient qu'ils avaient été volé, il est allé sur place. C'est un ancien gendarme, il était patron de l'ancienne vedette, Jean Amaury, de la brigade de Quiberon.

RG : C'est bien, tu dors sur tes deux oreilles...

AD : On a tardé à recruter pendant un an, un an et demi parce qu'on voulait quelqu'un de ce profil là et je crois qu'on a bien fait. Quand il fait un compte rendu c'est dans les formes et quand quelqu'un le récupère, le met dans le dossier, c'est propre. Au niveau fiabilité, efficacité, c'est parfait !

RG : Et puis par rapport aux professionnels...

AD : Ça calme, certains il les connaissait déjà, ce ne sont pas les meilleurs évidemment. C'est un poste qui, compte-tenu des évolutions réglementaires, est un peu compliqué. Donc il doit prêter serment auprès du tribunal et on va le faire valider à l'échelle du département du Morbihan. C'est un type par département mais pour le Morbihan à la fois pour l'activité conchylicole et la pêche. Parce que la pêche a aussi un garde juré qui va faire pareil si bien qu'ils ont des missions à deux. À titre d'exemple, quand il y a des missions de drague, la coquille en baie de Quiberon qui est proche des zones de concession les deux garde jurés sont présents chacun chez soi et ça se passe bien.

RG : La cohabitation globale entre professionnels du coup il fait de la médiation s'il y a le moindre souci et globalement ça se passe plutôt bien ?

AD : On a quelquefois des gens qui râlent pour les huîtres parce qu'en fait il ne sait plus où il les a mises. Comme il connaît bien ses ouailles « donne donc un coup de drague par la-bas » ça va mieux, c'est bon et puis « quand il vient draguer chez moi » au pire on mandate un plongeur et on voit les traces. Il suffit de semer un peu écarté. Après y'en a ça gueule et il dit « ton parc est balisé correctement si tu ne veux pas qu'il rentre tu renforces le balisage ». Ils sont tenus en baie de Quiberon à minima de mettre une bouée à chaque coin et puis après les bouées intermédiaires à une distance de 100 ou 200 m je ne sais plus, des bouées d'un diamètre suffisant et pour des raisons techniques le repérage des semis de l'endroit où ils travaillent ils peuvent mettre des bouées plus petites. « Tu renforces les jalons le long de ta ligne, le gars ne viendra pas mettre son hélice là-dedans. »

RG : Justement c'était un peu ma question qui allait suivre tu y réponds partiellement, c'était : « l'intérêt en 2018 de baliser les parcs, c'est quoi ? »

AD : Il y a deux choses une obligation réglementaire parce que le balisage a une fonction de bornage, ça définit les limites cadastrales des parcs donc ça c'est une obligation légale, on y peut pas grand chose. A minima si le parc est petit les coins se sont des bouées de 200 litres bi-côniques et jaunes et après tous les x ils doivent mettre des bouées intermédiaires. Ça c'est la règle de balisage imposée par le cahier des charges. Après quand il s'agit de travailler dans le quotidien tout ce qui est jalonnage en fait ça sert à délimiter des zones de semis là ou on travaille ça sert à repérer l'endroit où ils sont. Soit les gars sont équipés de tables traçantes et ils savent s'en servir et à ce moment là ils n'en ont pas forcément besoin ils ne perdent pas leur temps c'est l'informatique quand même. Soit ils ne savent pas faire ou ils ne sont pas équipés et effectivement on a pas d'autre choix que d'avoir ce type de repère. Si on reprend comme ça : des balises à chaque coin, des balises intermédiaires quand les semis sont calés sur les distances qui vont aux bouées intermédiaires on peut sur la longueur ne pas rajouter d'autres balises mais dans la largeur, suivant la largeur de la zone il y a besoin d'en mettre au moins une ou deux

parce que quand on drague, on drague dans ce sens là et il faut donc pouvoir repérer la zone de travail. Moi j'ai le souvenir de draguer en baie de Quiberon j'étais espacé entre les deux bouées il y avait 200 m dans le milieu je ne voyais ni l'une ni l'autre, à l'époque il n'y avait pas de radar à bord ni de table traçante !

RG : L'objet de ma question c'était de dire : aujourd'hui avec l'évolution technique la formation des ostréiculteurs...

AD : Certains types de balisage qui ressemble plus à du bornage on pourrait s'en affranchir mais on sera obligé de conserver des bouées de bornage pour les limites cadastrales c'est ce que fait le géomètre en mettant ses piquets orange. C'est la même fonction. Là, réglementairement on ne peut pas s'en extraire de ça. Après il y a les zones de captage qui doivent elles mêmes être balisées, plus si on est sur de hauts fonds on doit avoir une bouée apparente par cadre, l'idée étant de créer une forêt de telle manière que les gens ne rentrent pas dans la zone parce que c'est tellement délicat là-dedans qu'un bateau qu'est désemparé il part au tas la ça va parce que c'est principalement du sable il n'y a pas trop de dégâts... par contre après quand les produits sont ramenés dans les creux ils doivent les enlever les bouées (de chaque cage ?) quand ils viennent les chercher après ils ont des systèmes soit par plongée soit il les attrapent et ils les remontent là quand on est au-delà des 3 m ou quelque chose comme ça, ça veut dire qu'il y a au moins 1,50 m d'eau au-dessus il n'y a pas de risque par contre on voit que ça soit pour le jalonnage et les cages de captage certains utilisent des bouées un peu exotique des bidons de soupline et autres, c'est loin d'être dans les clous si déjà ils mettaient des bouées correctes ça irait et d'autres utilisent des filets flottants alors là y'a pas mieux quand la mer est basse et y'en a un qu'arrive avec une planche à voile avec un peu de vitesse il ne les voit pas il passe dessus il va au tas et si c'est un truc avec hélice alors là n'en parlons pas. On leur dit souvent, on rappelle ... Le garde là-dessus il a une mission très claire, on en parle souvent, il n'a pas de pitié si le gars n'est pas dans les clous il se fait tirer les oreilles une fois mais le coup d'après... On a la chance d'occuper le domaine public maritime dans une zone qui est très fréquentée une densité d'utilisation conséquente et en fait ça dérange évidemment ; à l'époque où ça avait été négocié

tout ça le schéma avait été négocié à la fois la zone d'exploitation et les modalités de gestion, on avait négocié pour que tout se passe bien. Après si les gens sont des gougnafiers, tant pis pour eux. On sait bien qu'on a pas le choix dans ce type d'espace et de pratique que de devoir conjuguer avec les usagers. En même temps le fait d'avoir dans cet espace là une forte densité, à la limite c'est plutôt bien, il vaut mieux avoir une forte densité dans un endroit et on sait que c'est un no man's land pendant trois mois de l'année et on ne va pas, ce n'est pas la peine où là c'est éparpillé et là c'est pire on ne peut plus naviguer nulle part. Je trouve moi que le montage et l'architecture telle qu'elle avait été faite c'est parfait. Ça répond assez bien des aux contraintes des uns et des autres d'autant que la zone qui a été repérée c'est la zone optimale de captage. Si les gars ne sont pas capables de respecter les règles qui ont été dictées conjointement entre la profession et les autres usagers après s'il y en a qui se font tirer l'oreille, il y en a un qui avait commencé à mettre des cages il était à contre pente il n'avait même pas l'excuse de dire que ses tables avaient glissé dans la pente, il en avait mis partout, il avait occupé 230 ha sans titre OH ! Oh ! donc le garde a fait des constats et tout. Soit tu demandes un titre de concession, soit tu restes dans ta concession, mais on arrête de jouer parce que ça c'est préjudiciable pour tout le monde et pendant ce temps là il ne paye pas de redevance ni de cotisation. Ça fausse la concurrence quelque part, d'autre part les autres auraient pu vouloir aller là aussi, il n'y a pas de raison donc comme il y a des règles qui sont établies elles s'appliquent à tous, point, ou ce n'est pas la peine. Donc pas d'état d'âme.

RG : Tu évoquais le ceinturage des parcs entre autre par le Loumergat ?

AD : Oui Ludo fait ça.

RG : Ludo fait ça tout seul ?

AD : Peut être qu'il sous-traite.

RG : Tout ça c'est un nombre de bouées qui est conséquent. Il faut une demande particulière, tu peux me dire dans quel cadre ?

AD : On va parler des étoiles de mer à Pénestin même si c'est autre chose. Les concessionnaires sont tenus réglementairement de prendre des mesures pour gérer

les prédateurs. Au comité départemental des pêches j'ai dit « nous la dorade ce n'est pas un poisson, c'est un prédateur donc on met des filets à l'eau pas pour pêcher la dorade mais pour empêcher qu'elle nous bouffe nos huîtres et que vous assimiliez cela à de la pêche en dehors de tout quota et autre je conçois que vous puissiez raisonner comme ça mais nous réglementairement nous sommes obligés de les enlever. » S'il n'y avait pas ces filets là ça serait impossible. Pour Ludo je crois que c'est 60 à 80 000 euros par an.

RG : Enfin quand tu sèmes pour 60 000 euros et que les dorades passent...

AD : Tu fais vite le tour, on compte vite dans ces cas là on devient intelligent en plus la dorade c'est un poisson intelligent il est capable de suivre les filets s'il trouve un trou il passe par là et il appellera les copines donc on a guère le choix et aujourd'hui on ne sait pas faire autrement. Sonia qui va nous rejoindre tout à l'heure travaille sur l'instrument qui vise à effaroucher les dorades avec un signal sonore. C'est un émetteur avec un haut parleur qui émet des sons à des fréquences aléatoire pour qu'il n'y ait pas d'accoutumance et sur une plage sonore assez spécifique sur lesquelles principalement la dorade est sensible les autres poissons semblent un peu moins sensibles et le haut parleur a un rayon d'action de 200 à 300 m en en mettant comme ça, ça peut aider à limiter les impacts et peut être supprimer les filets mais ça veut dire qu'on ne les enlève pas on ne les supprime pas ? Dans l'autre sens parce qu'il faut aller jusqu'au bout tu sais la zone de concessions est balisée avec des grosses bouées comme les bouées coniques, d'ailleurs régulièrement elles sont cassées, on pense que ce sont des gens qui s'amarrent dessus il reste le flotteur mais la colonne avec le signal on a des photos, il y en a une on voit bien qu'elle a été abordée le flotteur a été bien abîmé et le signal a été cassé. Déjà c'est une manip parce qu'il faut mettre ça à terre, il faut un ponton, amené ça à terre, réparer. Et on te dit non, vu l'état il faut la changer, les bouées de 100 litres c'est pareil ça c'est fréquent, il suffit de taper dedans.

RG : Une petite parenthèse, est-ce que vous travaillez avec des ostréiculteurs particuliers pour des missions de ce genre ?

AD : Non, le travail technique des missions de balisage et l'entretien des parcs du CRC c'est Christophe Kérisit qui fait le travail depuis des lustres on a confiance, le travail est bien fait, il est rigoureux, ou Ludo quand il n'est pas disponible. Avec Christophe c'est facile, c'est pour ça que c'est lui.

RG : Un dernier aspect : sur les retours tu l'as évoqué succinctement tout à l'heure si on peut s'attarder sur toi ton CRC via le garde juré les ostréiculteurs en direct, les retours sur la cohabitation avec le nautisme. Sur cette partie justement entre A et F de la côte...

AD : La zone de concession ?

RG : Oui.

AD : Globalement on n'a pas de problème, c'est extrêmement rare qu'on ait des remontées quelques cas où on a eu des remontées, c'est avec les clubs notamment sur Carnac qui était sur la zone de captage et autre ou la pratique de la planche à voile. Les gens ne respectaient pas les zones et se trouvaient empêtrés là-dedans. Ils gueulaient bien sûr qu'ils gueulent mais ils n'avaient qu'à pas venir là. À une période, quand s'est développé le kite surf et la planche à voile de vitesse devant St Colombran, on a eu aussi des problèmes, c'est pour ça qu'on a balisé la zone de concession de la même manière.

RG : Les marques spéciales de St Co , à l'origine c'est le CRC qui...

AD : Oui de telle manière qu'ils savent exactement. Après tu sais, un moment donné on avait eu des remontées « oui vos tables sont dangereuses, vos tables... » Quand on mettait des tuiles à l'eau c'était tout aussi dangereux mais ça gênait personne à l'époque c'est l'usage qui change, ce n'est pas tellement nos pratiques qui compte en terme de dangerosité. Les tuiles et les piquets et la densité étaient un niveau plus haut. On leur a dit « il faut peut être respecter les zones » « oui mais vos piquets on ne sait pas les lire » « on va vous mettre des balises qui vont bien » Globalement depuis que c'est là en place ça fonctionne et on n'entend pas de problème. Les problèmes que j'ai et ai entendu c'est principalement les bouées abîmées ou déplacées parce que les gens se sont amarrés dessus. Par le mouvement de l'eau ça déplace un peu la bouée. Au niveau de la navigation ça se passe bien entre gens de

mer, globalement ça se passe bien. Lorsqu'il y a des régates en général les gars ne sortent pas.

RG : Est ce que vous au CRC vous avez l'information de l'organisation d'une régata ?

AD : Nous non au CRC mais les gars savent.

RG : Ils le savent comment?

AD : Je ne sais pas comment, ils partent beaucoup de La Trinité, ils doivent savoir par... je ne sais pas. En même temps les principales régates sensibles ils font ça avec tellement de ram dam qu'ils savent ce qui est prévu et c'est des périodes de l'année où il n'y a pas trop de travail sur les parcs. Ça, ça se gère bien.

RG : Dernière précision sur le statut du Loumergat. C'est gérer par le Gomex ?

AD : Oui, le domaine. Tu as une coopérative d'ostréiculteur, ils sont maintenant une petite dizaine je crois la dedans. C'est lié, on parlait de l'histoire de la baie de Quiberon et des coopératives. Il y en a eu plusieurs mais celle là subsiste. Portée longtemps à bout de bras par François Cadoret maintenant c'est Yvonig Jégat qui gère ça à priori ça a l'air d'aller. Ils ont un équipage à l'année pour gérer le parc, l'entretien du parc et ils assurent pour le coup par rapport aux dorades la prestation pour Ludo, je ne savais pas

RG : Pour Ludo, Jean-François, il y en a 3 ou 4...

AD : Oui c'est ça et ils ont acquis le savoir faire.

RG : Là ils ne sont pas sur statut de pêcheur ?

AD : Ah non ! Quand ils travaillent sur la concession du Gomex ils sont exploitant du Gomex et autrement ils ont, en tous cas ils devraient avoir un contrat de prestation ils sont mandatés par le concessionnaire ils font une prestation sur la concession de Cadoret ou Taugé ??? ou Ludo. Là le produit pêché pour nous ça fait des tonnes, je ne sais pas ce qu'ils en font mais on nous fait croire qu'il est détruit... !!!!

RG : Dernier aspect en terme d'évolution parce que ton domaine d'intervention au CRC sur la promotion etc... Est-ce que tu vois une évolution dans le comportement des exploitants, des ostréiculteurs notamment sur la baie par rapport à leur vision du tourisme et au potentiel touriste qui est sur l'eau est-ce qu'il y a une explication, une évolution du regard de la profession ?



AD : D'une part les générations se sont rajeunies d'autre part on est passé d'un stade de quasi monopole entre guillemet aujourd'hui ils ont intégré le fait qu'ils partagent le plan d'eau avec les autres. La préoccupation environnementale se développe, le travail de fourmi que fait Charlotte là dessus ça vient et je pense qu'on en est à quelques mois près de pouvoir afficher une politique un peu construite autour de ça mais il fallait commencer par une formation. Aujourd'hui on peut parler de l'environnement qualité de leurs pratiques et tout ça avec des gosses sans qu'ils te disent « arrête tes conneries, moi j'ai autre chose à foutre, j'ai un métier. » En gros c'est ça. Aujourd'hui ça, c'est entendu et de plus en plus appliqué. Les gars font attention dans leur pratique, tout ça ça vient. Donc vis à vis des autres usagers aujourd'hui, une totale ignorance à un moment donné disant de toute façon vous me faites chier et voilà aujourd'hui ils sont là, on va faire avec eux et ils cherchent à ce que ça se passe bien. Maintenant il faut que tout le monde fasse l'effort alors il y a des gougnafiers, un pourcentage de cons partout et à partir de là on y arrive. Avec les autres avec qui ça va on a un terrain d'entente. On a eu un moment donné avec Jean François, c'est Jean-François le directeur du port de La Trinité ?

RG : Non Jean-Jacques

AD : Oui Jean-Jacques, il y avait des problèmes parce qu'il y avait des gars qui accostaient, à je ne sais plus quel ponton, les mâts de charge étaient ouverts, ouais, un minimum, un peu de rangement faut leur tirer les oreilles et puis... le garde sert à ça notamment, il est basé à La Trinité et puis j'ai dit à Jean Jacques, tu n'as pas d'état d'âme à avoir. Tu dis une fois pour qu'ils se rendent compte qu'ils font une connerie et le coup d'après s'ils continuent tu donnes la note et puis basta autrement on y arrivera jamais.

RG : La question était aussi sur la diversification des activités des ostréiculteurs, peut être par la vente directe, c'est une sensibilisation au tourisme. Est-ce que les dégustations qui se mettent en place entraînent de façon co-latérale...

AD : Je dirais ça autrement. Les gens qui ont cette sensibilité là sont bien situés, ont tendance à faire de la dégustation et de la vente directe mais ce n'est pas la prise de conscience du touriste qui génère la dégustation forcément c'est plus des gens

qui ont intégré le fait qu'ils ne sont pas tout seul effectivement le tourisme c'est une ressource. Ceux là ont une sensibilité un peu plus fine dans une logique de devoir et de droit. On peut aborder les choses sur les deux objets et ça se passe bien. On parlait tout à l'heure de la navigation de plaisance avec les professionnels globalement ça se passe bien. Pas de problème avec la navigation, on va dire avec les quillards et tout ce qui est plaisance légère mais les planches à voile et kite surf, là par contre, ( on a ça quelquefois sur le domaine terrestre,) les gens sont tellement rapides, tellement mobiles qu'ils considèrent que eux peuvent éviter et changer leur trajectoire comme ils veulent sauf s'ils tombent à la patouille et le bateau arrive dessus. Eux ne peuvent pas manoeuvrer donc là quelquefois ça frotte, les gars se font engueuler.

RG : Toi tu as des retours ?

AD : Non pas de retours.

RG : Est-ce que dans les années qui ont précédé ont eu lieu des réunions qui auraient pu mettre autour d'une même table les différents acteurs ?

AD : Ca a déjà eu lieu, je trouve que c'est assez sain de temps en temps, qu'il faut remettre les cartes déjà parce que les acteurs changent, ça permet aux uns et aux autres de se connaître et de dire les choses. Quelquefois d'échanger les téléphones et après ça se passe bien entre gens bien élevés. A une époque on était intervenus quand même quand il y avait eu des développements à aires de kite surf. Nous on disait hors de question au-dessus des zones de concession parce que les suspentes selon le vent peuvent être basses on ne sait jamais la tête de qui ça peut attraper.

RG : A la Sobaie ils sont adhérents là pour le coup ?

AD : Adhérents, là c'est un syndicat dès qu'il y a une question notre interlocuteur c'est Sobaie. Ensuite si on est sur un sujet qui doit déboucher sur le réglementaire ou autre, on peut être amené à solliciter l'avis de tous les professionnels et si on a une délibération du syndicat nous demandant de modifier tel ou tel aspect de la réglementation on fait un conseil chez nous et ça peut devenir réglementaire.

RG : Ils ont donc un pouvoir comme tous les syndicats, si je comprends bien?

AD : Exactement !

RG : Une dernière chose à laquelle je pensais. Technologiquement aujourd'hui est-ce qu'il n'y a pas possibilité de partage de logiciel pour quand tu fais une modification sur ton parc est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer, à long terme peut être, un logiciel qui permettrait aux professionnels de la baie de Quiberon de voir. Aujourd'hui je me positionne en tant que YC Carnac j'organise une régates avec des ronds au fait je ne sais pas dans mon rond si j'ai de la bouée de captage ou pas. Est-ce qu'on ne pourrait pas une fois qu'ils font leur manipulation sur leurs parcs avoir le mouvement qui seraient tenus à jour et qui permettrait d'avoir une vision en temps réel ?

AD : Ce que l'on pourrait très bien dire c'est qu'entre tel mois et tel mois potentiellement c'est une zone qui n'est pas navigable. Ça c'est clair. Après mené tous les jours les gens à déclarer la zone de captage c'est quinze jours trois semaines la pose à la limite nous on pourrait très bien demander au garde là ou sont les zones et communiquer la dessus ça on pourrait le faire mais au terme

RG : parce qu'elles évoluent...

AD : lui il a un GPS doublé à son truc donc il peut communiquer et faire un genre de situation, oui tout à fait. Mais avant de terminer ton travail de rencontrer aussi le garde après les avoir vus, il y a pas mal d'acteurs il faut regarder les pistes d'action que l'on pourrait proposer car lui connaît mieux le terrain que moi qui suis acteur aussi mais lui il est plus souvent que moi sur l'eau. Il pourrait dire ce qui ne va pas aussi des deux côtés et je pense a minima qu'une rencontre entre les différents acteurs à un moment donné pourrait avoir lieu. Mais il faut que ça soit préparé. Toi tu rencontres de façon anonymée les constats à faire par les uns et par les autres et on débat autour de ça. Ça ce serait vraiment une démarche intéressante et c'est vraiment le bon moment, il n'y a pas de conflits, nous avons le bon médiateur pour la profession avec le nouveau garde juré....

RG : Merci A. pour ton temps et ces explications.

-----

### **Entretien n° 13**

#### **Affaires Maritimes Auray**

**Date : le 28.02.18**

RG : Pouvez vous me dresser un portrait assez rapide des actions que vous pouvez avoir en tant qu'administrateur des affaires maritimes ? Vous êtes sur le quartier d'Auray ?

MLG : Tout le département ; au niveau du nautisme ?

RG : Sur l'ensemble des missions, rapide peut être ?

MLG : C'est vaste le nautisme, ce qu'on fait en procédure, on immatricule les plaisanciers, les professionnels aussi, c'est compliqué les professionnels ne peuvent pas exercer si on ne leur donne pas un agrément ça c'est un des aspects.

RG : Vous êtes sur le quartier d'Auray ?

MLG : Non, tout le département. Au niveau du nautisme ?

RG : Sur l'ensemble des missions rapide et après on viendra plus en détails

MLG : Sur l'ensemble des missions... c'est vaste le nautisme. Ce qu'on fait en procédure, on immatricule les navires de plaisance et puis les navires professionnels évidemment c'est un peu plus compliqué et ça concerne moins le nautisme en général et puis on organise les permis de plaisance, des sessions théoriques, on a créé des centres de formation sur la partie pratique. Un centre de formation pour les permis plaisance car ils ne peuvent pas exercer si on ne donne pas l'agrément. On leur demande de répondre à un certain nombre de critères, ensuite on va les contrôler. Ça c'est un des aspects le deuxième aspect c'est celui de contrôle. On a une équipe de police et on contrôle les activités professionnelles comme celles de loisir et sans exclure les activités physiques et sportives. Nous on ne contrôle pas la réglementation jeunesse et sport, on est pas assermenté pour. Par contre on contrôle pour les autres usagers tout ce qui est réglementation, normes de sécurité, respect des réglementations du préfet maritime etc. Le dernier aspect où on est un peu plus à la frontière, la gestion de la plaisance professionnelle. Nous ce que nous appelons plaisance professionnelle on sort de l'activité physique et sportive, ce sont des gens qui vont venir sur de la location de navire avec skipper, convoyage de navire où, mais là on entre un peu de la marine marchande transport de passagers sur ce qu'on appelle des ... voilà avant de rentrer dans le nautisme.

RG : Et sur le secteur de la conchyliculture rapidement ?

MLG : Sur la conchyliculture tout n'est pas fait dans mon service. Il y a d'une part un volet : gestion d'activité, ces gens là pour la plupart ils sont marins dans le sens réglementaire ENIM ça veut dire qu'on donne des rôles d'équipage à leur navire, on vérifie que le support est bien conforme à la réglementation de navires professionnels. On vérifie qu'il y ait bien l'effectif suffisant à bord pour travailler, on l'autorise à exploiter le navire et au niveau des équipages on vérifie qu'il réponde bien aux conditions pour être marin en terme de qualification d'aptitude physique morale aussi quand ils sont habilités pour être capitaine. Ça c'est le premier volet. Le deuxième c'est la DDTM pour le compte du préfet qui gère l'accès au domaine maritime au niveau des concessions sans lesquelles les ostréiculteurs ne peuvent pas travailler.

RG : Ca me dresse une première vision intéressante. Est-ce que vous pourriez me faire une petite focale sur votre perception de l'évolution de la plaisance récente est-ce que vous avez des tendances par rapport aux chiffres, aux immatriculations, une évolution en tous cas sur la plaisance ?

MLG : J'ai pas d'origine là dessus. Après on a des chiffres on est un département qui est l'un de ceux qui immatricule le plus de navire de plaisance à voile. Premier de France. En fait nous ce que nous avons constaté sur une petite période de crise c'est que le nombre d'immatriculation est à peu près constant ce qui change en fait c'est le report entre le neuf et l'occasion. Pendant la crise économique on a vu un tassement franc de l'achat qui était compensé par un marché de l'occasion. Après la tendance s'est ré inversée. Après on a constaté comme partout, peut être un peu moins qu'ailleurs une grosse prévalence du navire à moteur sur le navire à voile même si je vous le répète le Morbihan statistiquement est à 25 % de navires à voile. Ce qui nous place en tête des immatriculations de navire à voile. C'est dire qu'il y a 75% de navires à moteur.

RG : Si on vous parle de voile légère, est ce que ça dit quelque chose aux affaires maritimes? Quelle est votre vision de la voile légère ?

MLG : La vision... on est une administration on a forcément une vision régaliennne de l'activité. Ce qu'on a fait ici, on a travaillé sur les établissements jeunesse et sport en collaboration avec la DDCS on a fait pendant deux ou trois ans, il y a trois ans de ça une action qui consistait à informer l'ensemble des établissements DDJS voile de leurs obligations réglementaires. Ça s'est déroulé sur trois ans, on a fait deux ans de réunions d'information, on a fait des contrôles sur le terrain avec la DDCS, pas dans un but de sanction mais de rappel. La dernière année effectivement pour ceux qui n'avaient pas compris on est passé à une politique plus répressive.

RG : D'une manière plus globale sans intégrer l'aspect centre, la pratique libre aussi, les immatriculations...

MLG : Il y a une méconnaissance de la réglementation, il y en a pas mal qui devraient être immatriculés, qui ne le sont pas. Tous ceux qui font plus de 2,50 m devraient être immatriculé, on constate que ça n'est pas tout à fait le cas. On a pas de vision, de statistique car n'importe qui peut partir du bord, c'est difficile à établir. En tous cas ce que je peux vous dire c'est qu'il n'y a pas d'accidentologie forte, repérée car on travaille avec le CROSS : de notre vision l'activité est soutenue car on en voit pas mal sur l'eau mais je suis incapable de vous donner des statistiques tout de suite et pour nous ce n'est pas un secteur prioritaire puis que la réglementation est minimaliste sur la voile légère et à partir du moment ou vous avez une brassière, et ça ça se voit de loin, il n'y a pas besoin d'aller les embêter, c'est pas un secteur pour nous qui pose de grosses difficultés. Ce qu'il faut gérer un peu plus c'est les difficultés de cohabitation avec les autres activités parce que ce sont des supports fragiles qui nécessitent du respect, du respect de la part d'autres usagers.

RG : Vous précisez, pas de connaissance d'accidents impliquant la voile légère...

MLG : Non les statistiques que l'on a sont celles du Cross. D'une manière générale il y a des accidentologies sur la plaisance mais faible, la plaisance voile légère, pas plus. Même sur les interventions, ça s'explique par la proximité du bord ce qui fait que généralement ils s'en sortent seuls.

RG : Parce que souvent le cross, la voile légère ils associent cela à un Hobbie Cat. J'entendais à la VHF : un Hobbie, un cata... Est-ce que vous pensez qu'il y a une méconnaissance de l'évolution de ces engins là, de la voile légère par votre entité

MLG : Pour nous la connaissance de la pratique n'est pas forcément nécessaire, pas besoin d'être moniteur de voile pour le travail qu'on fait. Après oui, la connaissance du support, la vigilance sur leur évolution on l'a pris en compte par l'administration centrale de nouvelles activités parce que la réglementation sur les kayaks a évolué en 2015. Très récemment sur les kite surf c'est la même chose, sur les nouveaux engins qui sont hydro sustentés, la branche sur les jets skis a été réglementée en 2015 ou 2016. Forcément la réglementation a toujours un temps de retard sur la créativité industrielle mais ceci dit il y a une réactivité certaine.

RG : Est-ce que vous pourriez me dresser un petit portrait... vous parlez quelquefois d'une manière globale dans votre secteur, justement la cohabitation entre les activités de plaisance et les activités professionnelles. D'abord sur un focus large et après peut être plus sur une focus conchylicole ostréicole et voile légère...

MLG : Sur le très large il y a des conflits, ils ne sont pas tous liés à la plaisance professionnelle même les professionnels entre eux ont des conflits d'usage. Ça c'est assez courant nous sommes souvent amenés à intervenir sur ce problème là.

RG : Entre professionnels ?

MLG : Ca peut être entre chalutiers et fileyeurs à la pêche, ils sont tous pêcheurs, ils font tous le même métier, malgré tout ils ont du mal à cohabiter car ils ne travaillent pas tous de la même façon. Ça on est habitué à faire. Sur la partie plaisance qui vous intéresse plus, c'est plus sur l'espace côtier plus proche du rivage notamment sur la voile légère. C'est là aussi, ça s'explique car c'est là qu'il y a la plus grosse densité d'activité. Donc pour illustrer cela il y a un point important à noter dans le département très localement c'est le golfe du Morbihan où il y a une prise de conscience des autorités depuis 2005 2006. D'abord de la nécessité de préserver ce bien là qui est très fragile c'est plutôt le côté environnemental, puisqu'il est reconnu fragile, intéressant il attire beaucoup parce qu'il est très joli et que c'est un terrain de jeu fantastique. Donc le besoin de le protéger pour qu'il

reste ce qu'il est et puis le besoin d'organiser l'activité à l'intérieur notamment en période estivale parce que là il y a une grosse concurrence d'activité sur un espace qui par définition, contrairement à la mer, n'est pas ouvert. Pour travailler là dessus on essaye de concilier des objectifs qui ne sont pas forcément à 100% conciliables. Il y a un système qui a été mis en place qui s'appelle « le schéma de mise en valeur de la mer » qui est un dispositif état ou justement à travers des groupes de travail on associe l'ensemble des partenaires qu'ils soient environnementaux, associatifs, état, collectivités locales professionnelles au sein des groupes de travail pour trouver une solution, et le SMVM (Schéma Mise en Valeur de la Mer) ça s'est mis en place en 2006 donc depuis 10 ans. On ne dit pas que tous les problèmes sont réglés, loin de là, mais le premier bilan qui en a été fait est tout de même très positif de la part des professionnels des associations. Ils ont trouvé le lieu où ils pouvaient parler entre eux, se mettre à la place de l'autre pour voir quels étaient ses problèmes ses enjeux pour trouver des solutions, de compromis. Donc il y a un dialogue qui s'est instauré, qui n'existait pas et qui a permis quand même de trouver des solutions à des problèmes bien identifiés. En soi ce n'est pas une panacée, ce n'est pas parfait mais c'est un vrai outil de concertation qui est efficace et résout concrètement les problèmes. Par exemple sur des problèmes récurrents de tables abandonnées par les ostréiculteurs ça nous revient souvent aux oreilles, désormais le fait que ça existe il y a des numéros de tel de l'organisation des professionnels qu'ils utilisent pour signaler tel ou tel problème qui sont à la disposition des plaisanciers. Le CRC qui est leur organisation professionnelle les résout au fur et à mesure qu'ils sont identifiés. Envoi de photos pour dire à quel endroit c'est, constater s'ils ont fait des bêtises on leur tire les oreilles, au pire, si c'est vraiment abandonné c'est eux qui prennent en charge le nettoyage mais du coup on arrive à des solutions concrètes. Ça c'est le point positif ça n'empêche pas évidemment de petits problèmes.

RG : Le schéma de mise en valeur de la mer c'est ça sa dénomination ? ça se traduit par des réunions annuelles bi annuelles ?



MLG : Ca dépend des thématiques et des groupes de travail, vous celui qui vous intéresserait le plus je dirais, c'est celui que je dirige qui s'appelle « usage du plan d'eau », c'est 3 à 4 fois par an

RG : C'est à votre initiative ?

MLG : C'est l'état mais ça peut être à la demande d'un partenaire qui a un truc à résoudre.

RG : Ce schéma de SMVM a bien lieu sur le golfe parce que c'est une zone sensible ou...

MLG : C'est une zone qui a été identifiée comme à enjeux forts.

RG : Pas pour des contraintes environnementales ?

MLG : Oui aussi, c'est la coïncidence des deux, des enjeux environnementaux forts et l'occupation du plan terrestre et maritime qui à la période estivale est également très fort !

RG : Sur la rivière d'Étel ça n'a pas lieu mais ça pourrait...

MLG : C'est très lourd à mettre en place, ce n'est pas évident, il y en avait trois en France, il ne reste plus que celui là qui reste vraiment actif.

RG : Parce que les autres ça ne nécessitait plus....

MLG : A ma connaissance, parce que moi je n'y suis pas, il y en a un qui a été abandonné et l'autre plus ou moins transformé en volet maritime, c'est très compliqué et technique.

RG : Si je comprends bien, celui du Golfe perdure encore par votre volonté de l'animé, qui en sont les acteurs plus précisément ?

MLG : Il y a des ostréiculteurs, des pêcheurs professionnels, des associations de plaisanciers, de loisir, la SNSM et puis les associations de la protection de l'environnement, la qualité des eaux, la protection des oiseaux puis surtout il y a des représentants des collectivités locales aussi.

RG : Des clubs nautiques ?

MLG : Oui, des services de l'état et par la fédé de voile, de kayak et de plongée.

RG : Ce ne sont pas les clubs se sont les fédérations ?

MLG : Ce sont les fédés qui sont invitées, elles envoient qui elles veulent !

RG : Alors vous construisez comme ça ?

MLG : Chacun peut arriver avec son problème, on essaye de déterminer : il y a deux choses on essaye de faire vivre les grands principes le SMVM c'est un document qui est élaboré une fois tous les 10 ans, là on est en plein dans sa révision qui donne les grandes lignes, donc ça c'est le doc de référence pour essayer de régler tous ces conflits d'usage et puis on fait vivre si par exemple il y a un problème spécifique, on instaure le dialogue et pour nous état ça nous aide aussi à élaborer quand il y a besoin une réglementation adaptée qui a été discutée et qui est mieux appropriée par les acteurs.

RG : Il y a un dialogue permanent. Est-ce que vous avez pour d'autres espaces des difficultés de cohabitation qui vous remontent entre plaisanciers, voile légère et ostréiculteurs ?

MLG : Ostréiculteurs il y en a aussi dans la baie de Quiberon ça revient régulièrement !

RG : De quelle façon ça revient ?

MLG : Il n'y a pas d'accident à ma connaissance mais ce qui revient c'est que les plaisanciers trouvent que c'est trop balisé ou pas assez d'ailleurs ça dépend lesquels nous en parlent. Comme quoi ce n'est pas facile de faire plaisir à tout le monde et puis c'est sur la période des cadres notamment où là il y a sur certains espaces de la baie de Quiberon la concession fait 1000 ha donc elle est très grande, mais il y a des espaces près de l'estran où notamment à la période des cadres, c'est vrai que ça peut présenter un risque pour la navigation parce qu'ils sont à fleur d'eau !

RG : Mais ce sont des retours de qui ?

MLG : C'est plutôt des particuliers après qu'il y ait des myriades de bouées ça fait peur. La plupart des concessions c'est de la concession à plat donc les huîtres sont dans le fond ça ne présente aucune gêne pour la navigation si ce n'est l'emplacement de la bouée, c'est tout.

RG : Sur ce territoire là, si on revient à la baie, est-ce qu'il y a déjà eu des actions mises en place, du type que vous pouviez évoquer sur le schéma de la mer ?

MLG : Ce qui nous fait défaut c'est qu'autant la profession des ostréiculteurs est bien structurée, donc on trouve des interlocuteurs crédibles très vite, autant après quand

c'est tartenpion, sans que ce soit méprisant, qui nous révèle un problème, on peut lui expliquer ce qui se passe mais on ne trouvera pas un dispositif réglementaire tant qu'on a pas de gens qui soient représentatifs de l'ensemble d'une activité.

RG : Avez-vous déjà essayé...

MLG : La fédération de voile par exemple on pourrait travailler avec eux mais jusqu'à présent ce n'est pas le cas...

RG : C'est le fait que ce soit des individus et que ça ne soit pas regroupé en association...

MLG : Même une association assez représentative. Sur l'activité voile légère, notre interlocuteur naturel c'est plutôt la fédération de voile ou la DDCS auquel cas on pourrait faire un groupe avec les ostréiculteurs pour expliquer le problème, voir où il y en a. La plupart du temps, la simple communication suffit sur les pratiques en disant : telle époque machin, tel endroit c'est dangereux, n'y allez pas, le reste de l'année il n'y a pas de problème. Tout ça il faut l'exprimer clairement car on ne va pas le faire avec chaque personne !

RG : En termes d'information envisagée au départ des plages est-ce qu'il y a quelque chose qui a été imaginé

MLG : A ma connaissance non. Honnêtement ça ne relève pas de nous !

RG : Des communes peut être ?

MLG : Des communes ou des collègues jeunesse et sport dans l'encadrement des activités.

RG : Je parle parce qu'il y a toute une frange d'activité qui est encadrée par des structures privées ou type associatives sur de la voile, du Kite, du kayak ou la planche à voile mais il y a aussi toute une pratique libre. Si vous allez sur la zone de St Co il y a un certain nombre de planchistes qui se mettent à l'eau de manière autonome eux cette information...

MLG : Nous mêmes on ne dispose pas d'informations particulières, après ils ont des règles de pratique à respecter mais qui sont des règles nationales. Après l'information si, sur le golfe du Morbihan elle est faite, il y a des fascicules il y a des zonages des cartes mises à disposition etc. On en distribue dans nos services mais ce

n'est pas nous qui voyons le plus de pratiquants, il y en a dans les capitaineries, les clubs, sur internet aussi. On essaye de faire au mieux là dessus mais le golfe le SMVM a permis de trouver des partenaires qui avaient des crédits pour publier et notamment le PNR a fait des publications intéressantes y compris sur la sécurité. Ce sont les seules choses que l'on dispose à notre administration. Des fascicules intelligents, plutôt bien faits mais ça reste national pas local.

RG : Le fait de pouvoir s'appuyer sur des structures existantes comme le PNR est quelque chose de facilitateur pour mettre des gens autour de la table.. ! ?

MLG : Oui, ils ont des moyens humains, financiers pour faire de la production assistée par ordinateur, des produits sur lesquels nous les assistons sur la rédaction de la partie réglementaire, on la valide et puis après ils font plus des recommandations environnementales de bon sens, l'ensemble donne un document construit.

RG : Si demain il fallait organiser une concertation, c'est quelque chose d'envisageable ?

MLG : Oui, ce qui nous manque c'est côté pratiquant des interlocuteurs représentatifs parce qu'on ne peut pas répondre il y a des milliers de pratiquants dans le Morbihan et dans mon service on est trente à gérer le littoral, les activités professionnelles la police etc. Il n'est pas question de faire un groupe de travail à chaque fois qu'un pratiquant a un problème, c'est impossible. En revanche, nous, et c'est le but des professionnels, on écoute ce que l'on peut entendre de la part des plaisanciers, on essaye de trouver des solutions pour que tout le monde puisse pratiquer ses loisirs et sa profession. Donc ça serait assez facile à mettre en place si on avait des interlocuteurs qui se manifestaient et étaient capables de fédérer le discours etc. Je vous dis moi pour recevoir le courrier il y a même des choses contradictoires qui remontent. Il y en a qui vont dire « il y a des bouées partout, on ne peut plus naviguer » d'autres « ce n'est pas assez balisé ». Moi je ne peux pas arbitrer sur une activité que je ne suis pas légitime à défendre. Pas plus l'ostréiculture d'ailleurs. Les ostréiculteurs l'avantage c'est que eux ils ne parlent que d'une seule voix via le CRC.

RG : Vous connaissez un peu la réglementation liée à la baie en termes conchylicole ?

MLG : Oui un petit peu

RG : Ce n'est pas votre domaine ?

MLG : La réglementation c'est qu'ils doivent baliser leurs parcs avec une bouée à chaque extrémité et puis le balisage du parc n'interdit pas la navigation sauf dans certaines circonstances.

RG : Ensuite sur les titres de parcs que j'ai pu voir, en fait, dans les titres baie de Quiberon il y a un intercalaire à l'intérieur et je voudrais savoir quelle est sa valeur juridique. En fait dans le titre de parc il y a une feuille volante qui est incluse à l'intérieure quand le conchyliculteur signe son titre de parc Cette fiche là en fait partie. Je voulais savoir si elle avait une valeur juridique ou pas.

MLG : Je ne vois pas de quoi vous parlez, il y a quoi de marqué dessus ?

RG : Il y a les titres de parcs un titre général qu'on soit en Bretagne nord ou sud et à l'intérieur il y a une spécificité baie de Quiberon. En baie de Quiberon il est noté notamment par rapport aux bouées de captage « au-dessus de la ligne des 3 m les bouées doivent être retirées, en dessous elles doivent être... »

MLG : Ça a un caractère obligatoire.

RG : Je ne savais pas si elle avait une valeur juridique

MLG : Ça conditionne l'attribution de la concession l'état attribue cette concession moyennant un certain nombre de règles que le concessionnaire s'engage à respecter.

RG : Vous vous ne savez pas si ça c'est appliqué ou pas ?

MLG : Ça c'est pas mon service. On peut le faire quand il y a un problème identifié en disant là ça ne marche pas. Sur le terrain on a une équipe de police, c'est assez facile à aller vérifier.

RG : La qualité touristique du territoire, comment vous la percevez par le nautisme ?

MLG : C'est moins notre travail le développement économique et touristique...

RG : Oui mais comment c'est perçu, est-ce que vous sur l'eau vous voyez...

MLG : En Bretagne on est de très loin le spot, entre guillemet, où les loisirs nautiques s'épanouissent le mieux ça c'est certain. Ça se vérifie par le nombre de permis plaisance que l'on fait, le nombre d'immatriculation. Par le nombre de contrôles

qu'on fait l'été et la densité de circulation et le nombre d'anneaux dans les ports de plaisance.

RG : Une dernière petite chose : vous, vous intervenez au delà de la bande des trois cent mètres ?

MLG : Y compris dans la bande des 300 m.

RG : Le rôle avec les mairies comment...

MLG : Les mairies ont une police spéciale qui s'appelle la police de la baignade. Ils sont obligés d'organiser une baignade aménagée, au moins une dans leur commune, aménagée ça veut dire surveillée par un MNS et donc là ils deviennent responsable de la surveillance dans les 300 m. Y compris ils peuvent faire une réglementation pour déterminer une zone qui sera surveillée et une zone qui sera moins surveillée. Le préfet maritime reste quand même responsable de la réglementation nautique à l'intérieur de ces zones là. C'est pour ça, vous savez que dans les 300 m c'est limité à cinq nœuds, ce n'est pas le maire qui a décidé mais le préfet maritime. Pour aménager les zones de baignade où il y a le couloir de départ des planches à voile etc. on fait des arrêtés conjoints avec eux. C'est la DM c'est nous qui le faisons, on prépare un arrêté conjoint qui est signé par les deux autorités, le maire et le préfet pour aménager un truc cohérent à cet endroit là. En matière de police on est compétent dès l'endroit où se situe la mer, ça bouge un peu ce n'est pas toujours le même endroit.

RG : Vos services ont-ils déjà effectués des contrôles auprès des planches ou kite.. ?

MLG : Ce n'est pas très compliqué de l'arrêter, on le met sur le bateau et il n'a pas de chance de se noyer. Non, le kite surf on l'a fait dans le golfe du Morbihan parce qu'il y a une interdiction, là c'est facile à constater. On a créé une zone d'ailleurs suite à des contrôles qu'on avait fait, ils nous ont demandé une zone au sud de l'île d'Arz entre la plage de Brouel et la zone d'écopage. Pour répondre à cette demande car ils n'avaient aucun terrain de jeu entre guillemet. Du coup on contrôle d'autant plus facilement ceux qui débordent ou qui ne sont pas au bon endroit parce que là c'était plutôt des enjeux de protection à vive eau. Pour le reste, la planche à voile, on a pas grand chose à contrôler du moment qu'ils ont une combinaison isotherme,

ce qu'ils ont dans la majorité. Après ils devraient tous avoir un moyen lumineux mais ils sont très loin de l'avoir tous. Là quand on contrôle on fait surtout du rappel. C'est quand même pour leur sauver la vie.

RG : Je vous remercie vivement de m'avoir accordé cet entretien !

-----

#### **Entretien n° 14**

#### **Fédération Française de Voile et Comité Départemental Voile du Morbihan**

**Date : le 24.04.18**

#### **Professeur de sport détaché du ministère pour la FFV et le CDV 56**

RG : Dans un premier temps rapide si tu peux me décrire tes missions à la FFV et au CDV, avant d'évoquer ta perception de la baie de Quiberon...

PN : Globalement je suis maintenant depuis une dizaine d'années à 60 % de mon temps au CDV et 40 % à la fédération. Pour la fédération mes missions évoluent un peu chaque année mais globalement j'interviens sur des stages d'entraînement sur la filière jeunes et un peu aussi sur la logistique de matériel notamment sur l'ENVS. Sinon sur le CDV il y a une secrétaire qui gère l'administratif, moi j'interviens en tant que technicien sur différents domaines, principalement la compétition, les plannings les règlements..., les stages d'entraînement, mais aussi la formation des moniteurs et aussi sur la validation des labels, c'est assez large ! Parfois j'interviens aussi sur la ligue !

RG : Ca fait quelques années que tu la pratiques la baie, tu peux me donner tes impressions sur le trafic, sur le monde, les acteurs, les supports. Comment tu ressens les choses en termes de navigation ?

PN : Oui ça fait depuis 1985 que je pratique la baie de manière assidue puisqu'on a toujours considéré dans le cadre de la fédération et de l'ENV bien sûr, que c'était un espace privilégié pour la navigation. Il y a peu d'endroit, et puis j'ai été entraîneur en équipe de France, pendant cinq olympiades, ça fait 20 ans. On a bien sûr fréquenté tous les plans d'eau du monde : Nouvelle Zélande, Australie,

Argentine, Chine et tout ce que l'on veut et on a là un espace qui n'a pratiquement pas d'équivalent. Puisque dans une même séance, c'est lié à des considérations techniques, parce que dans une même séance on peut faire quatre types de navigation différente. C'est à dire que si on est basé à l'ENV par exemple, on met à l'eau, on navigue près de l'ENV on a du vent d'ouest on est dans un petit clapot, voire mer plate. Vent un peu perturbé on recule direction Carnac La Trinité on a du clapot un peu de courant et du vent plus stable. On va du côté de la Teignouse, on a plus de mer, de la houle, souvent avec du vent beaucoup plus fort et puis après on peut carrément être en plan d'eau intérieur si on reste dans le golfe. Donc cet espace là est hyper riche et intéressant pour nous car souvent on se pose la question quand on programme les saisons, les entraînements sur un objectif particulier d'aller s'entraîner dans un site qui ressemble à celui de l'objectif, ça peut être un championnat d'Europe, un championnat autre. En fait en étant à l'ENV, en choisissant bien son lieu d'entraînement on arrive à trouver les conditions. Par exemple le championnat du monde à Buenos-Aires, ce sont des conditions particulières, on le savait et bien toute la phase de préparation des Tornado on la faite dans la Teignouse. On part de l'ENV un bord de large serré, on passe la Teignouse, le phare et on navigue entre Belle Île et Quiberon et là on a deux mètres de mer, du courant. C'est d'abord un site qui n'est pas commun on a toutes les formes de clapot, de mer et de courant. Donc déjà le choix est vite fait, c'est pour ça qu'on fréquente la baie pour tous nos stages de préparation.

RG : Est-ce que tu peux me parler de l'évolution des acteurs sur la baie ?

PN : Il y a une recrudescence importante qui s'est développée. Il y a de plus en plus d'acteurs aussi bien d'ostréiculture que les moules, la pêche et puis toute la partie loisir. Auparavant on avait moins d'acteurs et tout simplement par exemple on avait beaucoup moins de bouées de captage de naissain, de filets, de casiers, de tout ce qu'on veut. Donc on avait un espace plus libre. Là il y a beaucoup d'acteurs, plus de trafic en termes de bateaux ostréicoles etc... donc ça complique la navigation pour la partie sportive et loisirs. Il faut faire très attention parce qu'il y a de plus en plus

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon



d'engins dans l'eau et pour les nouvelles pratiques avec foil ça devient même dangereux parce que ce sont des engins qui vont très vite, heurter des bouées de captage qui sont immergées, heureusement pas reliées entre elles mais qui font des amas importants ça devient très dangereux. Les coureurs ont l'habitude, ils sont vigilants ils savent déjà éviter et réorienter la séance en se dégageant dans des endroits plus libres mais c'est un risque bien réel car il peut y avoir des dessalages, provoqués par une bouée, de casse etc. C'est un souci mais après ça se passe très bien on a jamais eu de problème d'altercation. Il y a certainement eu des problèmes mais moi, ce que j'en sais on a jamais eu d'échauffourée avec les professionnels côté pêche. Après il y a aussi le développement de tout ce qui est loisir et dès que la période estivale arrive et là on se retrouve quelquefois avec des engins qui ont été mis à l'eau sans discernement un peu n'importe comment avec tous les campings qu'il y a sur la presqu'île, des casiers, des filets à moitié dérivants, des trucs mal signalés etc. C'est plus ceux là les dangereux. Les engins des pros leurs signaux ils sont grands on les voit, il n'y a pas de problème. C'est plus avec la pêche loisir. Après il y a la recrudescence des jets ski, des engins tractés divers et variés de touristes, on va dire que ça c'est parfois dangereux. Donc on les identifie vite mais cela demande une vigilance de plus en plus importante. Il faut faire hyper gaffe sur les zones quand on va mouiller les parcours pour l'entraînement. On fait hyper gaffe sur ce qu'il y a et il y a de plus en plus de consignes quand il y a une barge un chalut il faut vous détourner et si possible anticiper la vitesse de déplacement pour pas les mettre en difficulté et puis leur mettre la pression et puis virer. Globalement pas de problème, pas d'altercation.

RG : Est-ce que toi tu les connais un petit peu les professionnels ?

PN : Oui, à force on se croise, on se connaît, on fait un signe de la main, salut ! On échange des fois en direct sur tel ou tel phénomène météo. Il y a une relation avec eux qui est plutôt bonne globalement.

RG : En fait, au fil des ans vous avez eu du crédit, à force de partager l'espace...

PN : Oui et puis on les sollicite des fois pour de l'aide tout simplement. Par exemple quand on doit récupérer des mouillages, l'ENV fait toujours ça. Quand elle récupère ses mouillages pour les entretenir pendant la période hivernale elle fait appel à un ostréiculteur avec la barge c'est dix fois plus simple. Ils prennent les bouées, les lèvent et les posent sur le quai. Il y a de la coopération qui est déjà en cours des fois. Ce n'est pas institutionnalisé. Je pense que ce qui a évolué c'est que tout le monde a pris conscience que personne n'est propriétaire du lieu et qu'il faut le partager. Il y a sûrement une action à faire entre professionnels du nautisme et de la pêche, mais aussi peut être à travers le camping et les touristes. Il y a peut être un axe à développer à bien former, quel type de pêche il y a en baie de Quiberon mais aussi les professionnels et le côté entraînement, notamment que les nouveaux supports à foil soient pris en considération non pas comme une activité pur loisir mais aussi professionnel. Il y a de plus en plus de professionnels du nautisme qui font par exemple du kayak de mer c'est un côté économique de la chose qui ne peut être négligé, sous évalué et mettre en dessous de l'activité qui serait la pêche en gros au sens large qui serait la plus emblématique. Ça fait partie du paysage maintenant, le site il faut qu'il soit partagé en bonne intelligence.

RG : Comment vous faites pour l'organisation des régates par rapport à ces zones ?

PN : Il y a forcément la déclaration aux affaires maritimes, Natura 2000 donc tous les clubs locaux sont informés par rapport à ça. C'est déclaré, Un canal VHF dédié par les affaires maritimes prévient le Cross le matin, le soir on discute avec le sémaphore de St Julien on lui demande d'ailleurs des renseignements quand on est dans des conditions estivales, on ne voit pas arriver le thermique, on appelle St Julien « est-ce que de l'autre côté de la presqu'île vous voyez arriver le front de brise « oui, non « ça nous permet de réguler la sortie des bateaux de les maintenir à terre ou de les faire sortir. Il y a tout un réseau qui est opérationnel.

RG : Sur le plan d'eau, en termes d'obstacle justement tu disais...

PN : On va dans les zones on déclare une zone, de par la déclaration aux affaires maritimes un rond et on se pousse et on se met dans la zone où on a le moins d'obstacles, le moins de bouées pour gêner le moins possible et surtout éviter les accidents, qu'un bateau ne s'empêtre pas dans un amas de bouées ou de lignes de casiers ou de filets. C'est de la régulation au coup par coup.

RG : Est-ce que tu connais la réglementation qu'ont les pêcheurs et les ostréiculteurs ?

PN : On connaît les zones avec les balisages, les concessions on sait à peu près qui est qui s'il est plutôt du Pô ou de La Trinité. On connaît les bateaux, ils sont reconnaissables par leur couleur on sait qui est qui et qui fait quoi. On connaît en gros le rythme des ostréiculteurs notamment car il y a beaucoup d'ostréiculteurs même si ça a baissé en quantité. Entre le captage, le dragage et le temps qu'il leur faut pour qu'une huître arrive à maturité etc. ...Et puis il y a beaucoup de moniteurs de voiles qui ont fait des activités saisonnières qui on fait l'ostréiculture l'hiver et la voile l'été quelques uns c'est aussi comme ça que tu connais le milieu

RG : Tu m'expliques qu'il y a beaucoup d'actions par la connaissance du milieu d'être sur l'eau, est-ce qu'il y a des actions menées par des instances, le fait de se mettre autour de la table pour discuter justement.

PN : Il y en a eu je crois de mené, je n'ai pas personnellement participé à ça mais je sais qu'il y a eu des réunions de concertation des différents acteurs. Ça, ça pourrait être une mission à développer de manière à rendre les chose plus fluides.

RG : Toi tu les as les points de concession ?

PN : On a ça

RG : Par quel biais tu te les ai procuré ?

PN : Par connaissance et discussion avec les acteurs et puis étant local forcément j'ai des copains qui sont pêcheurs dans la baie, j'y suis déjà allé avec eux, juste par curiosité pour voir ce qu'était leur boulot, échanger un peu. Que ce soit du chalut, des baos, etc. le lançon pour connaître, voir ce qu'ils faisaient.

RG : Quand tu évoquais tout à l'heure le côté tourisme, ça tu l'as vu se développer ?

PN : bien oui, là on est pas mal gêné car c'est là, on va dire le niveau technique le plus faible et là il faut anticiper. Souvent on ramène les « perdus en mer » qui dérivent, qui dessalent. Une anecdote : sur un entraînement de Tornado on revient, c'est le mois de juillet on revient vers l'ENV et là on voit venir vers nous une vedette avec des gens complètement affolés dessus qui avaient perdu leurs enfants qui étaient partis avec un 470 de la plage de Kerbourgneq. Trois enfants et ils ne les retrouvaient pas. Je dis à tous les coureurs « il y a trois gamins sur un 470 paumés, les parents sont affolés » On repart, on fouille la zone on a trouvé le 470 dessalé il n'y en avait plus que deux à bord, le troisième n'était même pas en combinaison et heureusement pour lui il avait pu s'accrocher à une bouée. Il était déjà violet, en hypothermie. On l'a récupéré, ramené à terre. Il s'était accroché à une bouée de parc !

RG : L'été c'est quelque chose !

PN : Entre les bateaux à moteur, les engins tractés, quelques fois sans signalement, sans rien là il y a forcément de l'information, de la prévention à faire. Il y a vraiment plus de monde sur l'eau, c'est clair et net. Plus ça va plus la baie est fréquentée !

RG : Tu me parlais des foils, la ça peut être dangereux comme les kite ?

PN : Les kites ? On peut récupérer un ou deux à la dérive, aucun souci pour nous car ils sont dans des zones particulières sur lesquelles on est pas, à cause de la hauteur d'eau. Donc ils sont concentrés sur Penthièvre qu'ils soient côté baie ou océan ils sont comme les fun border sur des bords très particuliers, en gros, vent de travers

et puis ils ne sont pas en baie vraiment. Ils sont dans la zone planche, Penthièvre le Pô où il y a peu d'eau, il y a des risques pour les appendices... on est pas là. On les voit, on récupère des fois des voiles qui se sont envolées et qui dérivent. Ça m'est arrivé trois fois, j'ai récupéré trois voiles dans la dérive

RG : Est-ce que tu vois des professionnels qui sont sur des activités pleine eau qui sont un peu différentes des pratiques libres ?

PN : En kite ?

RG : Oui!

PN : Non, très peu. Il y a quelques fois à l'ENV des stages des formations peuvent être en baie autour de Bugalet mais tu n'es pas envahi par des centaines de voiles et de fils à travers la route. Pour l'instant côté baie les kites sont vraiment concentrés sur la bande littorale : Penthièvre côté océan bien sûr, un peu côté baie parfois mais peu.

RG : Comment vois tu l'organisation d'événements qui doivent être proches du public parce que c'est toujours une difficulté de donner à voir et puis plus on est sur une zone littorale plus les contraintes sont fortes

PN : On est jamais à ras de la côte à part le kite qui a une pratique avec des zones de course qui sont proches vraiment de la plage. Pour ce qui concerne la voile on a le Spi Ouest France, l'Eurocat à Carnac et puis toutes les épreuves reines : championnats de France...On est sur des ronds en milieu de baie, pas vraiment proches de la côte.

RG : Et par rapport à la réglementation ?

PN : C'est un mile.

RG : Par rapport à la réglementation, sur la voile légère vous êtes sur les bords extrêmes ?

PN : Ce n'est pas une question de réglementation, on pourrait être proches de la plage

RG : J'entends bien mais vous êtes plutôt sur la zone max par rapport à la réglementation

PN : oui on est sur les extrémités c'est technique, on veut du vent frais, un vent à peu près régulier pour que les parcours se passent bien alors forcément on ne peut pas être à ras de la côte c'est trop difficile à mettre en place. On pourrait rêver d'un stade nautique avec des tribunes et des bateaux immédiatement sous la vue du public mais ça c'est difficile à réaliser, c'est le marnage, la marée et voilà. On a tenté à Carnac avec les Eurocat Games et tout ça... Une fois sur deux ce n'est pas bon, ce n'est pas possible et voilà.

RG : Comment vois tu le rôle de l'intercommunalité en matière de nautisme ?

PN : Avec le CDV et même des fois sans se concerter avec le département tu vois il y a des décalages entre le conseil départemental et les EPCI. Alors qu'historiquement le département a unifié tout un tas de choses sur le nautisme. Donc si les EPCI prennent des compétences là dessus très bien mais ce qu'il manque là c'est un peu de coordination parce que ça peut être à la limite dangereux à terme. Tu vois il y a des initiatives qui sont prises d'un côté qui peuvent être contradictoire avec celles prises par un département par un CDV, une ligue. Il y a plus d'acteurs donc il faut plus de coordination. Et je ne pense pas qu'à l'heure actuelle on peut se permettre de tirer chacun dans son coin parce que derrière c'est l'argent du budget alors c'est ridicule un moment d'avoir des actions identiques si c'est juste de savoir qui est le chef, si c'est politique, qu'ils s'arrangent entre eux que concrètement ils ne fassent pas n'importe quoi et qu'il y ait de la coordination c'est ça qui manque et là il faut que tous les acteurs soient bien conscients qu'ils ne sont pas tout seul. Au niveau de

la baie les ostréiculteurs ont le droit d'être là, les clubs quelques soient leur activité aussi le loueur de kayak à le droit d'être là. C'est un espace à partager et puis tu as la loi littorale, qui a plein d'organisme en sites et tout ça doit être autour de la table. Il ne s'agit pas de légiférer, je pense qu'il y en a déjà assez, il ne s'agit pas de ça il s'agit purement de se coordonner pour que tout se passe en bonne intelligence et que les espaces chacun les utilise, se les approprie en prenant en compte le fait qu'il y a d'autres utilisateurs. Je ne pense pas qu'on arrivera à quelque chose de bien si chacun est seul dans son coin.

RG : Merci P.

-----  
**Entretien n° 15**

**Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne sud**

**Date : le 27.04.18**

**Garde-juré**

RG : Si dans un premier temps tu peux me présenter ton parcours succinctement avant d'être garde-juré ? Après si tu peux présenter tes missions et après développer un peu celle-ci sur le secteur de la baie de Quiberon ?

GR : Je suis garde depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, auparavant j'étais dans le coin aussi, je commandais la brigade nautique de Quiberon depuis 1995. J'ai fait ma carrière dans le coin, la baie de Quiberon.

RG : Sur quel secteur exactement ?

GR : Au niveau nautique on travaillait dans la baie, le golfe, en gros de Lorient jusqu'à l'estuaire de la Vilaine et après sur toute la Bretagne au niveau plongée, recherche des personnes etc. Donc au 1<sup>er</sup> janvier 2017 j'avais fait une reconversion car j'avais fait mon temps et pouvais prétendre à la retraite. Depuis pour le CRC je suis garde-juré.

RG : Qu'est-ce qui t'a amené...

GR : L'ancien garde je le connaissais très bien et puis j'avais envie de changer de carrière, c'était un peu la routine.

RG : Est-ce que tu peux m'expliquer en quoi consiste ton rôle de garde -juré ?

GR : Un garde -juré c'est une fonction qui a été redéfinie par un arrêté de 2017. ça été remis au goût du jour au niveau du code rural et de la pêche maritime. Le garde-juré est employé soit par un comité des pêches ou un comité conchylicole. Son job c'est de faire respecter tout ce qui est législation en ce qui concerne les pratiques professionnelles, il y a aussi tout ce qui concerne la surveillance des bancs naturels, les bancs d'huîtres etc. Tout ce qui est bonne pratique entre professionnels et aussi tout ce qui est interface avec tout ce qui est plaisance, pêche à pied et de loisir, avec les professionnels. Des constats au niveau des bonnes pratiques sur la densité de l'élevage etc.

RG : Ton parcours facilite ta nouvelle fonction et en même temps..

GR : Effectivement...

RG : Par contre tu as débuté en termes de technique, de connaissance du milieu ostréicole ?

GR : Avant de commencer j'ai fait trois mois de tuilage avec mon prédécesseur, ça a permis de dégrossir la connaissance du milieu et aussi les différentes entreprises et les différents professionnels. On a dégrossi ça et puis après ça vient petit à petit. C'est une région où il y a pas mal de monde, pas mal de pros et ça demande du temps à connaître bien les lieux et tous les acteurs. Sinon quand tu deviens garde il y a une formation obligatoire, on dégrossit un peu tout ce qui est législation sur les cultures marines, cultures des pêches, procédures... Après tout ce qui est constatation je connais bien, pour ça je suis à l'aise.

RG : Comment tu définis tes missions, en lien avec le CRC j'imagine ? Comment tu t'organises dans ton travail, concrètement?



GR : Je m'organise en fonction des marées, de la météo, de tout ce qui se passe sur le terrain, de demandes d'intervention à droite à gauche par des pros, que ce soit par des syndicats professionnels mais ça peut également être par des associations de pêcheurs-plaisanciers qui me signalent quelque chose, aussi ça c'est en lien avec les autres administrations : affaires maritimes, gendarmerie maritime, gendarmerie départementale, ONCFS...

RG : ONCFS ?

GR : Office national de la chasse et de la faune sauvage. Je connaissais bien ces acteurs du fait de mon job précédent. Je connaissais pas mal de monde aussi je conserve tous ces contacts pour échanger ce qui se passe sur le plan d'eau et les difficultés à venir face aux pratiques.

RG : Il y a une certaine évolution forcément quand on change de personne, comment dire : tu apportes des choses nouvelles parce que tu as des connaissances et un parcours différent ?

GR : Je pense, oui. D'après mon parcours précédent, j'ai l'habitude de faire des choses rigoureuses. Quand je vais sur le terrain j'essaye de faire des constats carrés et puis en temps qu'ancien gendarme tu as l'habitude d'entendre les différentes parties quand il y a des conflits d'usage etc. Tu entends les partis et puis après tu peux faire une synthèse. Je pense que je suis un peu l'œil du terrain par rapport au CRC. C'est vrai que pour Alain etc. quand il y a besoin d'aller faire une journée sur le terrain, il m'appelle, je peux faire un coup de sonde et rapporter de l'information.

RG : Comment tu entretiens les relations avec les ostréiculteurs, ils savent que tu peux être un peu partout sur l'eau et à terre.

GR : Je suis sur l'eau et à terre.

RG : Je veux bien que tu m'expliques un peu plus finement comment tu fais à terre, quels sont tes moyens ?

GR : A terre j'ai un véhicule qui me permet d'aller par monts et par vaux, j'utilise aussi un paddle, soit pour faire de la surveillance aux grandes marées, pêche à pied pour aller au contact des personnes qui ont de l'eau jusqu'au cou, c'est idéal, ça permet déjà de se faire voir, de se déplacer rapidement de ton site, ça permet d'aller aussi sur des sites où il y a peu d'eau où on ne peut pas accéder en bateau. Autrement il y a la vedette qui est basée à La Trinité. J'utilise aussi un petit ordinateur avec le cadastre conchylicole, un GPS pour faire des relevés sur le terrain. Le but c'est quand on a des relevés à faire, on fait des relevés sur le terrain, au bureau on répartit tout ça sur le cadastre et après ça permet de dégrossir l'affaire.

RG : Tu estimes à quoi ton travail auprès des acteurs, au sein des ostréiculteurs et ta part de médiation vers les autres acteurs ?

GR : Je dirais pour l'instant 80- 20, 80 % en interne et je pense que c'est en train de se développer avec les autres acteurs, notamment tout ce qui est interface avec les associations, les pêcheurs, les plaisanciers...On a eu une réunion la semaine dernière des pêcheurs plaisanciers de la rivière d'Etel. Tout ça c'est assez constructif et le but c'est de positionner entre les professionnels et les associations. Ça permet pour eux, c'est un point intermédiaire, ils précisent des choses. Je vais vérifier sur le terrain suivant l'importance, je règle à mon niveau ou j'en réfère.

RG : Sur le terrain j'imagine que ça dépend des époques etc. Tu m'as expliqué ton périmètre en temps que gendarme maritime mais en tant que garde juré ton périmètre s'étend...

GR : Il s'étend sur le ressort du CRC qui va de Camaret jusqu'au Croisic. Essentiellement c'est le Morbihan le terrain privilégié, là où il y a le plus d'entreprises mais je peux très bien aller faire du transport dans le Finistère sud, faire des vérifications ou voir la surveillance des parcs. Le but c'est d'avoir un fonctionnement aléatoire. Il faut varier les sites de surveillance, se faire voir à droite, à gauche pour que l'on ne puisse pas anticiper ma présence dans un endroit ou dans un autre. C'est important pour moi.

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

RG : C'est quelque chose qui est apprécié par la profession, qui rassure ?

GR : De toute façon c'est dans l'intérêt de la profession. Après ça peut aussi... je suis là pour contrôler les bonnes pratiques effectivement quand il y a du comptage à droite à gauche, vous pouvez être mal perçu par certains qui ont tendance à ne pas respecter les règles mais c'est le but du jeu, c'est plus dur mais je suis justement là pour faire un contrôle au sein de la profession dans un premier temps sinon je peux verbaliser si besoin s'il n'y a pas de mise en règle possible, si ça se passe mal.

RG : Est-ce qu'on peut revenir un petit peu sur le territoire de la baie plus précisément ? Quelle est ta perception de ce territoire des acteurs d'une manière globale. C'est difficile comme question. Est-ce que tu vois une évolution sur le territoire en termes d'acteur ou de pratique ?

GR : Au niveau pratique c'est clair qu'il y a une évolution... au niveau de la plaisance à moteur je trouve qu'il y a un petit peu moins de monde par rapport à il y a une dizaine d'années notamment en saison aussi bien la baie que jusqu'aux îles.

RG : Tu dis qu'il y a moins de motonautisme ?

GR : Oui je le constate depuis une dizaine d'années, ça a pas mal baissé les séjours sont plus courts, l'essence est plus chère. Après, tout ce qui est plaisance à voile c'est aussi stable voire en développement et notamment kite et tout ce qui est sport nautique, kite, foil etc. ça se développe pas mal et ça engendre de nouvelles problématiques. Notamment je fais attention à la zone de Penthièvre où il n'y a pas beaucoup d'eau et des capteurs etc. j'attire leur attention sur le fait de laisser suffisamment d'eau à basse mer sur les tables des capteurs par rapport aux nouvelles pratiques. Notamment tout ce qui est foil pour qu'on ait pas d'accident, pour que tout le monde puisse profiter du plan d'eau aussi bien dans la profession que dans le loisir.

RG : Ta perception de la législation est-ce qu'elle te paraît en phase avec les pratiques actuelles ou qu'elles demandent à évoluer ?

GR : Je pense aussi bien au niveau des textes professionnels que tout ce qui est législation du nautisme et de la plaisance ça me semble suffisant. Après il y a des améliorations possibles ponctuellement. Je pense qu'il y a des endroits qui sont très fréquentés, je pense qu'on pourrait notamment améliorer le balisage dans le secteur.

RG : Et sur le territoire de la baie est-ce que toi tu verrais des préconisations...

GR : Disons que même en étant de la profession et connaissant bien la baie certains secteurs l'été sont assez difficiles. Sur certaines concessions tout ce qui est bouées notamment sur les capteurs c'est une forêt de bouées même si elle est limitée par de grosses bouées qui délimitent les concessions ça reste ... c'est des secteurs pas à éviter mais il faut quand même être très vigilant. Il y a certains secteurs comme devant le YCC où là je pense qu'ils pourraient peut être essayer que tous les acteurs se réunissent pour améliorer le balisage des zones concédées et qui sont potentiellement, pas dangereuses, mais qui peuvent mettre en difficultés les plaisanciers, les jeunes voileux etc.

RG : Est-ce que pour toi la réglementation est complètement appliquée, je ne fais pas de procès d'intention mais dans ta perception de la chose est-ce que la réglementation est complètement appliquée par les ostréiculteurs ? Il n'y a pas de piège.

GR : Je pense que pour ce qui est de la baie ce n'est pas trop mal mais on peut mieux faire c'est sûr. Au niveau délimitation, au niveau de la taille des bouées les petites bouées qui restent tout l'été elles s'alourdissent, elles prennent de la merde, bien souvent elles sont à fleur d'eau. Il y a pas mal de petites pratiques qui pourraient être améliorées, ça c'est clair. Après, d'une manière générale je pense qu'il y a du travail pour améliorer le balisage, pour pouvoir le contrôler, ça c'est une vaste tâche qui incombe en premier lieu aux Affaires maritime au service spécialisé mais

également à notre service et c'est mon rôle également. Le but c'est de travailler, c'est justement en train de se mettre en place, c'est de travailler en complémentarité entre les différents acteurs les différents administrations pour se répartir déjà la tâche et commencer par les secteurs qui posent problème.

RG : Toi qu'est-ce que tu as en tête comme réglementation pour justement les parcs de captage ?

GR : En fait il y a un règlement au niveau des structures, tout ce qui est en eau profonde. C'est respecté pour ce qui est hauteur d'eau en minimal. C'est important notamment pour les zones fréquentées la hauteur d'eau à basse mer au-dessus des tables.

RG : Des tables ou des cages ?

GR : Des cages. En fait tu as les deux tu as une double réglementation.

RG : Tu peux me donner un peu non pas la réglementation mais l'esprit de la réglementation ?

GR : L'esprit c'est les cages en eau profonde, il y a une hauteur d'eau minimale à respecter. Aux plus basses mers il doit y avoir une hauteur d'eau suffisante pour que les pratiquants puissent naviguer en sécurité. Je sais que j'ai déjà fait quelques rappels du côté de Penthièvre à des pros qui avaient mis des cages un peu trop près je sais qu'il y avait 50 cm à 1,20 m de marée, et ça faisait peu. C'était potentiellement dangereux au niveau pratique. Tu t'attends à ce que ça ne pose aucun problème s'il n'y avait que des planches à voile avec des ailerons de 80 maxi, maintenant avec les foils, les kite et tout il faut faire plus attention.

RG : Ca m'intéresse ta perception de l'évolution des pratiques, comment tu vois ça ?

GR : C'est favorable, c'est une évolution qui est sympathique mais du coup côté océan à Saint Pierre il y a une zone délimitée pour les kite pour essayer de calmer

tout le monde. Côté baie à ma connaissance il n'y a pas de zone pratique par contre il y a suffisamment de place en déplaçant par exemple un professionnel que j'avais contrôlé récemment il avait déplacé ses capteurs et après c'était sans problème, ça laissait suffisamment d'eau et tout le monde pouvait s'en arranger. J'avais constaté ça un jour en paddle en surveillant la pêche à pied, j'étais allé voir un secteur... je voyais des tables qui commençaient à dépasser et ça m'a alerté, j'ai dit il faut que je signale ça, on peut aller potentiellement au devant même si le professionnel est sur sa concession. Il y a quand même un règlement interne qui stipule qu'il y a une hauteur d'eau minimale à respecter. Je lui ai rappelé son devoir professionnel et il n'y a pas eu de difficultés, et il a bien compris. Je pense que les professionnels réalisent de plus en plus que leur responsabilité peut être mise en cause et en cas d'accident on va chercher tous les textes, les arrêtés, les spécificités. C'est pourquoi il faut attirer leur attention là-dessus.

RG : Par ton ancien métier tu connais la réglementation des nautiques, des pratiques voile légère entre guillemet. Est-ce antinomique, est-ce aménagé ?

GR : Ca se passe bien dans la baie. Quand il y a des grosses manifestations il n'y a aucun problème. La saison dernière il y a juste eu un plaisancier, un touriste avec un 470 il a du cabaner, il s'était plié, il avait du se rapprocher trop d'une concession ou il y avait des bouées de capteur, il s'est pris dedans. Du coup ça l'a surpris mais il n'y a eu aucun souci. C'est le seul incident dont j'ai eu connaissance. Ça prouve que même devant Carnac les gens connaissent les secteurs.

RG : J'imagine que compte tenu de ton rôle tu connais les concessionnaires sur la baie ?

GR : Pratiquement, de toute façon à bord j'ai le cadastre et je peux identifier. Justement si on me signale un problème ou une difficulté je vais sur place voir par rapport au cadastre si le balisage est conforme, est-ce que la personne a bien mis les bouées dans sa concession, s'il n'y a pas de dépassement etc. ça c'est mon job.

RG : Est-ce que toi tu fais de la surveillance si une concession est abandonnée est-ce que tu sais toi qu'il y a du ménage à faire ? Est-ce que le professionnel est censé rendre...

GR : Il est censé rendre en bon état malheureusement il y a pas mal de sites où on constate qu'il y a de l'abandon, des tables qui sont enfouies là dessus il y a pas mal de boulot en train de se mettre en place. Justement de coordonner les contrôles avec les affaires maritimes.

RG : C'est de la compétence des affaires maritime de voir si un site est abandonné, la redevance plus payée...

GR : Les services cultures marines, une de leur mission c'est justement de faire des contrôles de terrain, de constater l'état d'entretien ou d'abandon des parcs et de faire des mises en demeure et de demander au professionnel de le régulariser. Je peux légalement intervenir, comme c'est nouveau, on est en train de se caler avec eux pour que quand j'interviens il faut que derrière il y ait un suivi.

RG : Tout ça se met en place mais de manière préventive dans la mise en place j'imagine.

GR : Oui, oui, le but est de laisser suffisamment de temps, quelquefois ça demande soit des moyens humains ou du matériel conséquent. Il faut être logique dans ce qu'on nous demande de réaliser, il faut que ce soit réalisable et raisonnable par rapport aux réalités.

RG : Est-ce que toi tu connais les acteurs nautiques ? Est-ce que tu es capable de différencier sur l'eau entre des professionnels qui sont en action de travail et des pratiques libres qui sont importantes c'est à dire sans structure au niveau loisir nautique. Est-ce que toi tu les connais ? Je reste sur le bassin baie de Quiberon, est-ce que tu identifies l'ensemble des acteurs nautiques ?

GR : Oui, pas personnellement tous les moniteurs, mais je sais quelles sont leurs zones d'évolution.

RG : Comment tu les connais ces zones ?

GR : Parce que à force de patrouiller je sais où ils évoluent. Le Yacht club de Carnac je sais où ils vont évoluer, pareil pour l'ENV...

RG : Tu les connais parce que tu les rencontres sur l'eau mais est-ce qu'il t'arrive de passer dans les structures ?

GR : Oui régulièrement. J'habite sur St Pierre Quiberon, l'ENV je connaissais des personnes de mon job précédent que je croisais régulièrement sur l'eau. Tout ça ça s'entretient. C'est des connaissances que je connais depuis très longtemps. Depuis 1995 que je suis dans le coin, je sais où ça se passe. Je suis aussi les manifestations qui sont organisées.

RG : Sur les manifestations est-ce que tu vois des difficultés particulières ?

GR : C'est plus les grosses manifestations comme la semaine du golfe par exemple. Je ne l'ai pas faite encore en tant que garde. C'est vrai que potentiellement il y a beaucoup de monde. Il faut canaliser les plaisanciers qui sont spectateurs des régatiers. Souvent il y a des chenaux qui sont privilégiés donc après il y a des problèmes de dérive, de mouillage sur les parcs. Ça se passe bien mais je sais que c'est un peu plus tendu on va dire avec les professionnels.

RG : Sur la baie de Quiberon en tant que régates est-ce que tu vois des difficultés ?

GR : Non parce que franchement...éventuellement...je vois, on a une bouée, une marque spéciale qui délimite toute la zone conchylicole qui a pris un jeton il n'y a pas longtemps. Je pense qu'elle a du prendre avec un voilier parce que c'est une brèche assez aiguë dans la bouée. Ça c'est en sortant du Trého. Souvent les gars sont en train de hisser les voiles



RG : C'est la A ?

GR : Oui, la A il y a des virements de bord qui sont ras. Je sais qu'en début d'hiver il y a eu une collision. A la limite si je peux faire une demande auprès des associations des voileux de La trinité etc. de quand même respecter le balisage car ça a un coût et c'est supporté par la profession. Après il y a aussi d'autres usagers chalutiers...Il n'y a pas d'acteurs identifiés sur ce problème là. Le respect du balisage c'est pour tout le monde aussi bien pour les pros que la plaisance.

RG : Il me semble que la législation impose aux organisateurs de manifestations nautiques de faire une demande aux affaires maritimes ?

GR : Oui, tout à fait, il y a une demande qui est déposée à chaque fois.

RG : Est-ce que c'est suivi?

GR : Je pense, c'est délivré par les affaires maritimes. Je sais, avant je les recevais ces papiers là. On voit que c'est carré, c'est prévu, il y a des rappels, tout ce qui est sur la sécurité en général c'est stipulé.

RG : Ces zones qui sont définies, est-ce que les affaires maritimes regardent le potentiel, s'il y a des obstacles ou est-ce juste un dossier administratif ?

GR : Je sais qu'un moment il y a eu une incursion, ils allaient virer Bugalet après ce sont des secteurs eau profonde en général, il y a moins de bouées de captage etc. mais il y en a quelques unes, il faut faire un peu plus attention.

RG : Est-ce qu'il y a des bouées de protection des parcs ?

GR : Oui, normalement il y a des bouées aux angles.

RG : Ca c'est pour délimiter les parcs mais il y a un travail de protection des huîtres par des filets sur les parcs ?

GR : Oui là il y a des bouées filets et après il y a pas mal de professionnels qui mettent des engins de pêche.

RG : C'est à dire ?

GR : Soit des filets, des casiers, là il y a une cohabitation entre conchyliculture pêche et plaisance.

RG : Il y a quelqu'un qui fait ton travail côté pêche ?

GR : Oui, lui il est basé sur Quiberon, on se connaît bien. Ca fait dix ans que l'on bosse ensemble. Le but c'est d'avoir une espèce de synergie ensemble aussi bien dans les moyens que se signaler les petites choses que l'on voit à droite à gauche.

RG : Est-ce que tu peux juste me parler des zones du Pô et de Penthièvre, justement sur le découvrant, pas la partie haute profonde et puis rivière de Saint Philibert et chenal de La Trinité ? Là ce que tu as constaté...

GR : Le Pô ça ne pose pas...

RG : Tu n'as pas des ostréiculteurs qui râlent sur des pratiques nautiques ?

GR : Il y a un peu de pêche de loisirs, c'est plus dans le golfe qu'il y a des problèmes, on a plus de retours dans le golfe, la pêche au leurre etc. peut être parce qu'il y a plus de courant. En gros devant le camping des Sables blancs il y a un peu de pêche mais souvent ça se fait à pleine mer je n'ai pas de souvenir de casse ou de problème. Au niveau de Penthièvre ce qui se développe pas mal c'est le kite mais je n'ai pas de retours de soucis particuliers avec les gars du kite.

RG : Tu les connais les pros qui font du kite ?

GR : J'en connais quelques uns, ce sont des jeunes.

RG : Mais pas les structures qui enseignent ?

GR : Non je n'ai pas eu l'occasion de rentrer en contact avec eux mais ça je peux le faire.

RG : Est-ce que le paddle ça eu un impact dans le Pô...

GR : Je ne pense pas, il y en a très peu en fait j'y suis souvent, je m'en rends compte. Après c'est plus dans le golfe kayak et paddle ou les structures ne sont pas forcément au courant « c'est quoi les perches etc. » Justement il y a Charlotte, une collègue qui fait de l'aviron, son moniteur ignorait il la faisait passer à chaque fois le long des perches « oh non, non ça c'est plus exploité... si si il y a des tables en dessous » donc tout le monde n'a pas une connaissance fine.

RG : Les professionnels tu penses que c'est disparate le niveau de connaissance chez eux?

GR : Tout dépend des relations en local. Si le moniteur est un peu curieux il va aller au devant du professionnel qui va lui expliquer, il n'y a pas de soucis. Je pense que tout le monde est conscient qu'il faut partager le plan d'eau.

RG : Comment tu vois l'évolution du plan d'eau, c'est touristique pour toi la baie ?

GR : Dans la baie il n'y a pas de problème, c'est vaste, il y a toute la partie non conchylicole, là il y a de l'espace. En tant que gendarmes, nous on éloignait tout ce qui était vitesse, on n'a jamais eu trop de soucis, ce n'est pas le sud. C'est vrai ce n'est pas les mêmes pratiques, il y a plus de respect. Mais oui, c'est une zone touristique, indéniablement et c'est un atout pour le département, pour les professionnels des sports nautiques mais aussi de l'ostréiculture !

RG : Est-ce que tu as l'impression qu'il y a une prise de conscience chez les professionnels d'une évolution du rapport avec les autres usagers sur le plan d'eau. Ma question est claire ?

GR : Oui. Tu auras toujours quelques loustics qui vont agresser les gens notamment je ne sais pas, une personne qui pêche au leurre au-dessus des tables alors qu'il y a suffisamment assez d'eau. Ils pêchent au leurre de surface ça ne va pas engendrer une gêne les leurres ne vont pas s'accrocher dans les poches et puis après, tout dépend de la pratique. Je suis déjà intervenu en rivière d'Auray : des pêcheurs qui allaient de façon récurrente dans les parcs il a fallu faire un peu de médiation pour expliquer aux uns et aux autres. Le but c'était d'aller voir le pêcheur et lui dire : et bien voilà avant d'aller pêcher sur les parcs, la tu vois le gars il est là, avant d'aller pêcher tu lui demandes l'autorisation. C'est ça qui manque mais en règle générale ça se passe bien quand même. L'attrait touristique on a compris avec les dégustations. Le touriste c'est un consommateur. Si l'ostréiculteur agresse le touriste ça n'est pas bon en retour.

RG : Est-ce que toi tu es déjà intervenu pour de la sécurité avec des plaisanciers ?

GR : En tant que garde ?

RG : Oui c'est vrai, t'es nouveau ?!

GR : Ca peut arriver quand je suis en mer, je suis sur VHF ça c'est clair que si...Avant oui.

RG : Sur voile légère aussi ?

GR : Oui, l'été on voit bien dès que le vent se lève, panique à bord surtout en fin d'après midi avec le thermique et les remorquages... on en ramenait régulièrement !

RG : Tu penses qu'il y a une connaissance des autres acteurs SNSM... sur les plages par rapport aux acteurs qui utilisent le plan d'eau ?

GR : Je pense que oui, SNSM ce sont des gens du cru anciens pêcheurs..

RG : Plutôt sur les postes de plage

GR : Poste de plage... est-ce qu'ils sont sensibilisés... ? Je ne suis pas sûr. Par exemple si on prend les postes de Carnac, St Co et tout, c'est vrai que pas loin devant il y a des engins, des bouées de parcs, est-ce qu'ils ont une connaissance de l'environnement direct, ce n'est pas évident. Régulièrement on ramène, moi ça m'est déjà arrivé de ramener des planchistes qui avaient pété du matos, tu sais ils font des bords St Co - Port-Haliguen, ils traversent des zones délicates et l'arrêt est violent quand tu prends un bout avec les bouées. J'ai fait un peu de planche et ça m'est arrivé de prendre un engin de pêche qui était mal balisé ! ça calme ! Justement la dessus je suis sensibilisé quand je vois qu'il y a des concessions, là je dis aux pros : attention ! D'ailleurs le développement des foils il va falloir être vigilant, très vigilant !

RG : C'est sur que ta connaissance et ta pratique c'est un avantage considérable pour ton poste ! Merci vraiment pour la qualité de l'entretien, c'était très riche !

-----

**Entretien n° 16**

**Auray Quiberon Terre Atlantique, Intercommunalité**

**Date : le 16.05.18**

**chargée de mission tourisme**

RG : L'idée de l'entretien c'est que dans un premier temps tu puisses évoquer les conséquences de la loi NOTRe sur l'inter co en terme de tourisme etc. Ensuite tu recontextualises par rapport à la destination et comment vous vous êtes emparé le tourisme et tout ce qu'il y a autour du nautisme et ensuite de refaire un focus à l'échelle d'AQTA.

VG : Donc loi NOTRe Nouvelle organisation territoriale de la république qui a réorganisée et dispatché les compétences des collectivités territoriales c'est à dire, région, département, collectivité, communes, les quatre niveaux. Les conséquences dans les compétences économiques est du ressort du EPCI et la compétence tourisme

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

qui était facultative et du ressort des communes devient une compétence obligatoire pour les EPCI. Donc il y a une redistribution des compétences obligatoires et facultatives. Du coup concrètement cela veut dire une montée en puissance une montée en compétence des EPCI par rapport aux communes. La loi NOTRe tourisme c'est promotion du tourisme donc création d'offices de tourisme et donc ça veut dire que le tourisme ça devient une véritable composante du développement économique ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Au niveau national on considère le tourisme comme une activité économique à part entière et obligatoire. Ce qui a permis de légitimer à AQTA le fait de s'emparer du sujet du tourisme en sachant que la particularité de AQTA, c'est une jeune EPCI puisque AQTA a été créé en 2014 avec deux ans d'inertie, entre guillemet, parce que c'était la structuration de l'EPCI donc c'est vraiment que depuis 2017 et qui correspond à la loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2017 q' AQTA a pu vraiment s'emparer du sujet avec concrètement la fusion des offices de tourisme mais aussi derrière avec la création au sein de l'EPCI d'un poste dédié au tourisme qui est le mien. Donc je suis arrivée en novembre 2016 juste avant la mise en application de la loi NOTRe en janvier 2017. Ma première mission c'était d'accompagner et de créer l'office de tourisme intercommunal. C'est tous les aspects financiers, juridiques et réglementaires, le recrutement de la directrice, les enjeux le marketing enfin tout. Donc en termes de répartition des rôles il y a vraiment tout ce qui est communication, promotion, accueil, commercialisation, c'est l'office de tourisme. Tout ce qui est développement et stratégie, c'est l'EPCI. Pour en revenir à AQTA ça veut dire qu'avant on avait pas forcément la légitimité pour se saisir du sujet touristique mais maintenant on l'a depuis un an et demi, c'est tout récent et c'est un territoire qui est un peu en retard par rapport aux autres parce que Lorient agglomération était déjà structuré depuis une quinzaine d'année et Vannes agglomération depuis une dizaine d'années. Ils ont quand même fusionné presque île de Rhé avec le golfe du Morbihan l'année dernière mais eux avaient déjà fait le travail, la structuration existait déjà. Nous on était une fusion, il a fallu fusionner 11 structures ! Lorient c'était déjà fait depuis 15 ans et Vannes agglomération n'avait que deux structures à faire fusionner.

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

RG : Ils avaient anticipé Lorient...

VG : Non pas vraiment, c'est parce que c'était pas un territoire touristique ils s'étaient rassemblés, c'était déjà tellement petit autour de Lorient donc c'était historique, il n'existaient pas touristiquement, donc ça s'est fait un peu naturellement ce qui leur a permis d'avoir une longueur d'avance par rapport aux autres territoires. Eux ils ont des avantages mais également des inconvénients. L'avantage c'est qu'ils se sont structurés il y a 15 ans mais c'est qu'ils n'existent pas touristiquement. Eux ils ont joué la carte du nautisme, la course au large. Ils ont misé sur le développement économique via la course au large mais voilà ça fait 15 ans. Ils ont aussi structuré le secteur du nautisme autour de la SELLOR. Ils ont encore beaucoup de choses à faire mais ils ont 15 ans. AQTA on est un bébé, on est une jeune ECPI et on s'est emparé du sujet il y a un an et demi donc c'est récent. Dans ce contexte de la loi NOTRe il y avait aussi la compétence tourisme est une compétence partagée. Au début ça devait être pour l'enseigner en master mais en cours avant tu dois avoir la région chef de file et les EPCI sauf qu'il y a eu un lobby de stations de montagnes où le tourisme est vraiment très important où il y a eu un lobby du département et des CDT pour qu'ils restent dans la cour de la compétence tourisme partagé. Ce qui veut dire qu'au début la loi NOTRe était pour simplifier les échelons et diminuer le mille feuille administratif du tourisme, finalement dans les faits, c'est ce que Audrey Gachet responsable du service tourisme de la région Bretagne expliquait hier à Belle-Île que finalement le législateur n'est pas allé jusqu'au bout de ce qui était prévu ce qui a un peu embrouillé les pistes. Du coup au niveau compétence tourisme, la région il y a les départements avec les CDT et les EPCI. Du coup la région Bretagne il y a 8 ans qu'ils travaillent dessus à découper la région en 10 destinations touristiques, dont la Bretagne sud golfe du Morbihan, qui intègre le territoire de Questembert, Lorient, Arc sud Bretagne, Belle Île en Mer, AQTA, Vannes et pour appliquer la politique touristique de la région il y a deux EPCI qui sont chargés de coordonner toute la compétence tourisme, c'est AQTA et Vannes agglo. Cette destination touristique, pour nous ce n'est pas un territoire de communication mais un territoire de projets. C'est à dire qu'on est plus ici pour

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon

accompagner les projets de développement touristique : aménagement, équipement, infrastructures et coordonner mais on n'est pas sur la communication promotion comme d'autres destinations touristiques ont pu le faire, la responsable du service tourisme à la région Audrey Gachet nous disait hier que les destinations qui ont été sur la communication doivent revoir leur copie. Finalement on est de ceux qui avons été les plus en retard à se mettre dans la politique régionale, finalement on se retrouve aujourd'hui à être les meilleurs élèves. Donc en adéquation avec la politique régionale ça c'est plutôt une bonne chose. AQTA a en plus ce rôle d'être coordinateur en matière de tourisme pour les 7 comités de communes. AQTA en plus s'est positionné dans ce rôle de coordinateur sur l'angle « eau » donc tout ce qui est nautisme, pêche conchyliculture et thalassothérapie bien être. Au début il devait y avoir que le nautisme et au fur et à mesure des réunions politiques comité de pilotage il a été décidé d'élargir aux autres périmètres du coup AQTA se retrouve au cœur de la problématique tourisme nautique pour la Bretagne sud.

RG : Je comprends bien, après comment au sein d'AQTA....

VG : Le schéma touristique ?

RG : Oui, et comment le nautisme entre dans le schéma touristique ?

VG : Quand je suis arrivée en novembre 2016, en plus de créer l'office du tourisme inter communal, j'avais fait ça quand je dirigeais l'office touristique de Carnac, j'avais mis en place un schéma de développement touristique, en fait c'est toujours la même méthode que j'avais mise en place que j'ai appliqué ici comme à Carnac. En fait on ne peut pas faire de la pub dans le métro et attirer les touristes sur le territoire en gros vendre du rêve si le rêve ne correspond pas à la réalité. En fait à chaque fois que je viens sur mes postes, c'est pourquoi je pense on m'a embauchée ici, je ne fais pas juste de la communication. J'essaye de faire en sorte que le touriste soit bien accueilli, qu'il ait de bons services. J'ai donc appliqué la même méthode à AQTA avec le CDT c'est une démarche que j'avais faite à Carnac il y a 10

Le partage d'un territoire touristique entre professionnels des sports nautiques et professionnels de l'ostréiculture : l'exemple de la baie de Quiberon



ans, du coup j'ai appliqué cette démarche avec le CDT pour avoir un plan d'action sur quatre ans pour comment développer le tourisme sur le territoire. Le schéma touristique, il y a un an qu'on en discute il va être voté en conseil communautaire le 13 juillet et représenté une dernière fois demain soir en commission tourisme. L'idée en fait c'est que les élus en fait on est un territoire très touristique, Patrick Lévy le directeur du CDT a l'habitude de dire « on a des problèmes de riches ici, en fait quoi qu'on fasse les touristes sont là, ils viennent, pourquoi investir dans le tourisme parce que tout fonctionne bien ». Un peu à l'image des acteurs du nautisme pourquoi travailler le cœur de saison parce que de toute façon on est blindé l'été. Sauf que si on ne fait rien nos villes ne ressemblent à rien on va avoir une image vieillissante, un peu comme la Vendée qui a beaucoup investi un moment dans les années 70 et aujourd'hui l'image n'est pas géniale et du coup la fréquentation touristique est en baisse, une chute libre parce qu'il y a un décalage entre l'offre et la demande et l'offre est vieillissante et du coup ce schéma a aussi vocation à remettre au niveau même si on est un territoire très touristique, le deuxième après St Malo au poids touristique. Finalement si on ne fait rien on risque de perdre une part de marché et derrière AQTA le tourisme c'est une activité économique qui génère beaucoup l'emploi, de l'habitat, et du coup des élèves dans les écoles c'est donc aussi la vie à l'année. C'est l'enjeu d'AQTA le développement économique l'enjeu c'est d'avoir un territoire qui ne soit pas que des résidences secondaires, que des personnes qui soient 6 mois dans l'année etc. Avec la problématique, du coup, en aparté avec les services habitat logement où il y a un problème d'installation de jeunes ménages sur la côte parce que l'immobilier coûte très cher, tout est lié et AQTA, et les EPCI avec la loi NOTRe, je trouve que c'est une bonne chose car ça permet de lier plusieurs problèmes. Il y a plusieurs services où nous sommes tous concernés, le service habitat logement le service développement économique avec le tourisme il y a également le service à la population : tout ce qui est petite enfance, association, culture sport etc. Tout est à la croisée des chemins et le tourisme générant de l'emploi génère du coup une vie dynamique du territoire. Donc développer le tourisme c'est développer l'attractivité et le dynamisme du territoire.

RG : Mais le développement sous certaines conditions ?

VG : Sous certaines conditions : du coup il y a un SCOT schéma de cohérence territoriale qui a été voté il y a quelques années déjà en l'occurrence au moment de la fusion avec AQTA en 2014 et qui donne les grands axes de développement pour l'habitation : attention qu'il n'y ait pas que des résidences secondaires, des retraités sur la côte et qui fluidifie la mobilité. Donc dans le schéma du développement touristique il y a cinq enjeux qui ont été identifiés pendant un an avec les élus. Il y a eu le séminaire tourisme le 15 septembre 2017, un contrat avec le CDT j'ai eu beaucoup d'entretiens de terrains avant que tu arrives, l'année dernière aussi à ce sujet là et force est de constater que le nautisme avait été identifié par le CDT et par nous comme faisant partie des priorités pour les quatre prochaines années. Il y a plein d'autres choses à faire mais le nautisme a été considéré comme une priorité après le transport et la mobilité et la modernisation de l'offre c'est donc le numéro trois. Pourquoi parce qu'on s'est dit qu'il y a deux dimensions le nautisme c'est déjà une question d'image pour notre territoire c'est à dire que les gens viennent sur la baie de Quiberon pour la mer, pour son littoral préservé et aussi pour toutes les activités nautiques que l'on pratique c'est vrai qu'entre l'intention et la consommation il y a un décalage. On se rend compte que le nautisme sert l'image et l'attractivité du territoire. En fait c'est ce qu'on appelle aussi l'attractivité économique. C'est à dire qu'un cadre qui habite Paris ou Rennes aura tendance à venir s'installer sur notre territoire, il recherche une qualité de vie. Les jeunes chefs d'entreprise recherchent une qualité de vie dans un cadre privilégié pour les enfants pour eux mêmes pour pratiquer du kite, du surf etc. Du coup AQTA se retrouve entre Vannes et Lorient qui sont deux grandes villes sur un cadre de vie qui est exceptionnel. Du coup quand on travaille sur le nautisme et qu'on surfe sur l'image du nautisme, c'est aussi attirer de futurs chefs d'entreprises et de futurs habitants à s'installer sur le territoire parce que c'est attractif grâce au nautisme, il n'est pas attractif grâce aux chapelles. Du coup le nautisme devient un facteur d'attractivité du territoire en termes d'image. Après tout le travail qu'on a identifié à AQTA on pense que c'est une activité économique majeure mais elle n'a jamais été vraiment

mesurée cette activité économique. C'est le travail que l'on va engager avec un cabinet de conseil pour avoir des chiffres clé économiques en terme d'emploi de chiffre d'affaire de service et de commercialisation. OK on sait que c'est important au delà de l'image, l'image c'est bien mais concrètement qu'est-ce que ça représente, quel est le poids économique du tourisme nautique sur AQTA ? Quand on parle de tourisme nautique c'est voile légère plaisance et glisse, ce qui fait notre spécificité territoriale par rapport à Vannes et Lorient. Une image une attractivité mais un poids économique certain et qu'on ne sait pas encore aujourd'hui mesurer alors ça fait partie du travail que l'on va confier à Solène et je vais lui donner un délai jusqu'à octobre prochain pour le présenter à notre réunion annuelle. Là aussi dans le schéma de développement touristique dans les actions prioritaires qui ont été identifiées pour 2018 c'était la création d'un réseau d'où que tu sois venu en renfort sur le stage parce que il y avait un réel besoin de coordination des professionnels et également des élus, tout le monde disait qu'il y avait un besoin de coordination, cela on l'avait identifié et mis dans nos actions d'où le fait que j'ai pu te recruter en tant que stagiaire. Et en effet quand je t'ai demandé de refaire un travail de terrain pour creuser encore plus que moi je ne l'avais fait ça a été confirmé par tes entretiens que tu as fait de janvier à mars et qui ont permis d'aller encore plus loin dans les détails et donc dans la finesse de coordination des acteurs mais qu'est-ce qu'on met derrière. C'est tout le travail que tu as fait dans le cadre de ton stage qui a identifié du coup un besoin de coordination côté baie et côté océan qui en fait va au delà de la promotion et du tourisme et comment AQTA se positionne non pas comme un opérateur mais comme un coordinateur entre les différents acteurs en place. Donc AQTA s'est positionné et les trois dernières réunions confortent qu'on était dans le vrai parce que faire du nautisme un facteur économique ce n'est pas juste des mots. Derrière c'est mettre en place un réseau et mettre en place des choses qui servent les professionnels avant tout. Le nautisme c'est assez historique le pays d'Auray s'était déjà investi dans la question du nautisme en éditant un guide du nautisme en pays d'Auray. Donc il y a toujours eu des tentatives, des vellétés de... mais ça n'a jamais été considéré comme prioritaire

parce qu'il y avait l'hébergement, le traitement des déchets la question des eaux donc ça n'a jamais été... et puis comme c'était une compétence facultative jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 il y avait tellement de choses à faire. Maintenant que c'est devenu une compétence obligatoire et bien là c'est le bon timing. En fait c'est une histoire de timing par rapport à la genèse de la collectivité par rapport à la notre qui a permis de légitimer le recrutement de mon poste. Avant mon poste n'était pas considéré comme quelque chose de nécessaire et de prioritaire mais avec la loi NOTRe ça a permis à la direction Kristel James de pouvoir dire « Attendez maintenant on a la compétence tourisme, ce n'est pas parce qu'on a créé un office que cela suffit ». Kristel James, la loi NOTRe lui a permis d'avoir quelqu'un dédié au tourisme, ce n'était pas le cas depuis trois ans avant que j'arrive le poste est resté vacant trois ans. Même la personne qui était en charge du tourisme ici pour le pays d'Auray n'était que sur l'édition de guides, elle ne faisait pas du tout de développement pas du tout de coordination elle était juste sur deux éditions : une édition guide de randonnées et un guide nautique, c'est tout. Elle n'avait pas de contact avec les offices de tourisme. Moi j'étais à l'époque à l'office de tourisme à Carnac et l'image que j'avais du pays d'Auray c'était : « ce n'est pas intéressant, c'est déconnecté, c'est chiant c'est loin de nos besoins de nos préoccupations. » La loi NOTRe a permis totalement de repositionner le tourisme comme un véritable enjeu de développement économique. C'est vraiment grâce à la loi NOTRe que ma directrice a pu défendre ce poste en sachant que même jusqu'à l'année dernière que ce poste était très fragile puisque l'office était créé pourquoi avoir besoin d'un poste chargé de mission tourisme à AQTA. J'ai envie de dire j'avais un peu une copie blanche quand je suis arrivé et même au début au bout de six mois que l'office a été sur les rails on m'a fait comprendre, les élus, Dominique Riguidel, on n'a plus besoin de vous. Donc c'est là après, avec ma directrice qui avait une idée derrière la tête et c'est pour ça que j'avais été embauchée et acceptée car si c'était juste pour construire l'office de tourisme je ne serais pas venue on m'avait même proposé la direction de l'office mais ça ne m'intéressait pas je venais là pour avoir vraiment quelque chose à construire à long terme. Mais on voit bien qu'il y avait un décalage

de maturité entre les élus et les besoins techniques et opérationnels. C'est à dire que les acteurs du nautisme avaient besoin, les techniciens d'AQTA avaient ressentis ma directrice issue du tourisme et qui elle même pratique du surf etc. Elle savait qu'il y avait un besoin mais les élus ce n'était pas du tout... il n'y avait pas besoin. Dans leur grande majorité ils ne sont pas très tournés vers le nautisme ! Il a fallu aussi que moi je fasse un lobby à travers les commissions tourisme, un séminaire tourisme le 15 septembre pour faire comprendre qu'un office tourisme c'est bien gentil mais ça ne suffit pas il y avait des actions transversales et beaucoup plus stratégiques que ça. Ça y est il y a une certaine maturité et j'ai l'impression qu'aujourd'hui on sent et que si je partais je serais remplacé. Je pense que c'est quelque chose qui devrait être pérenne.

RG : Très bien...

VG : Si je voulais rajouter, comment s'approprier la politique nautique sur le territoire d'AQTA. Moi en fait sur le poste de chargée de mission tourisme, je suis toute seule et je suis à la fois coordinatrice de la politique régionale pour la destination je m'occupe de la taxe de séjour, je m'occupe de la relation avec l'office de tourisme, je m'occupe de l'événementiel, je m'occupe de plein de choses. Donc à un moment donné il faut se donner les moyens humains car en fait avoir des objectifs c'est bien mais si on n'a pas les moyens humains, ça ne sert à rien et quand bien même si on a les moyens humains il faut la bonne personne et vu les délais qui m'étaient impartis créer un réseau pour 2018 même si je connaissais un peu de monde ça a déjà grandement facilité beaucoup de choses je cherchais un renfort, il n'est pas question d'augmenter les effectifs à AQTA on était coincé mais avoir un stage avec un profil senior qui idéalement en plus était issu du monde du nautisme ça légitimait un stagiaire, je ne voulais pas un étudiant en master de 23 ans, tu vois ce que je veux dire, j'avais besoin d'avoir un stagiaire, pas senior, un vieux croûton !!! Avoir quelqu'un qui avait de la bouteille au niveau du nautisme c'était un atout pour AQTA. C'est à dire que même si il y avait des choses à apprendre dans la conduite de réunions et même de construction de projet. Il y a déjà un fossé entre

le monde public et le monde privé et quand tu es dans le monde privé du nautisme le fossé est encore plus grand. Donc avoir quelqu'un ici de ce monde nautique au service de la communauté ça a légitimé et renforcé la démarche. Du coup ça n'était pas anodin que tout ce schéma de développement touristique repose sur une volonté politique mais quand même essentiellement sur des ressources techniques sur les humains donc le choix pour moi quand on parle de développement économique et de réseau nautique ça repose avant tout sur l'humain et si on place quelqu'un qui n'est pas légitime la sauce ne prendra pas. Donc au delà du contenu j'accorde beaucoup d'importance à la forme, fond, forme dans la création d'un réseau, une montée en puissance d'une activité c'est important de choisir les bonnes personnes.

RG : C'est exactement à l'image de ton poste et de ton profil, le fait que toi aussi tu sois issue d'un autre monde tu peux faire avancer les choses dans une collectivité, avoir un autre regard et avoir une légitimité dans le fait d'avancer.

VG : Mais le tourisme est assez particulier la dessus par le fait que c'est une discipline très transversale On a parlé hier à Belle Île avec le service tourisme de la région alors là ils ont recruté un directeur du CDT 35 qui n'a jamais travaillé dans le tourisme donc on voit bien que le tourisme est en pleine mutation, on se rend compte que dans le milieu du tourisme il y a un virage qui est fait dans les recrutements et qu'il y a de moins en moins de gens issus du tourisme qui travaillent dans le tourisme. Ce sont plutôt des gens qui ont des profils privés, moi c'était thalasso toi le nautisme e on se rend compte aujourd'hui, un peu comme dans le surf, on en parlait avec Stéphane et Glenn de l'ESB, ils ne recrutent plus que des BE surf avec un master marketing et dans le tourisme c'est pareil. On recrute des profils qui ont plutôt une spécificité, une expérience qu'on élargit au tourisme et pour preuve je te l'ai dit le directeur du CDT 35 qui a été recruté le mois dernier, je ne savais pas il n'est pas du tout issu du tourisme. Voilà.

RG : Merci beaucoup, pour ton entretien.

-----

## Entretien n° 17

### Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

Date : le 28.05.18

#### Professeur de sport

RG : L'idée c'est que tu me dresses à grand trait ton parcours et ensuite l'usage que tu as eu, avec tes différents postes, de la baie de Quiberon. Comment tu l'as pratiquée, comment tu la perçois

EF : Brièvement 15 ans dans le nautisme j'ai passé le brevet d'état en 98 à l'ENV avant j'ai passé toute la filière fédérale etc. Après j'ai occupé un poste à la Mouette Sinagote, c'est là que je suis arrivé dans le Morbihan, pendant deux ans il me semble. J'ai été entraîneur planche à voile et puis encadrant de différentes activités scolaires etc. le quotidien de tout le monde. Ensuite j'ai eu la chance d'occuper un poste emploi jeune à l'amicale laïque d'Etel qui est devenu le centre nautique d'Etel, j'ai du passer 9 ans à la tête de cette structure avec un projet associatif qui a pu être développé. Ensuite un petit break avec cette expérience qui ne s'est pas très bien terminée. Ensuite j'ai passé ... 4 ans au YCC de Carnac. Après prof à l'école nationale de voile donc 6 ans au YCC et entre temps cad que pendant que je travaillais au YCC j'ai fait deux préparations para olympique pour Londres et Rio et ensuite ce statut de sportif de haut niveau m'a permis de passer le concours de prof de sport. Je l'ai obtenu au bout de deux essais donc j'ai été nommé à l'ENV.

RG : Justement sur la baie est-ce que tu peux m'expliquer comment tu l'as utilisée sur tes activités au YCC et les contraintes qui étaient liées et les avantages du plan d'eau. Les diverses activités que tu as pu avoir sur ce plan d'eau là et à Carnac et à St Pierre.

EF : Les premiers pas en baie de Quiberon c'était pour accompagner les jeunes en régates. Ce qui était intéressant c'était toutes les infrastructures qu'il y avait qui permettaient souvent des mises à l'eau faciles. Quand j'ai travaillé au YCC la cale était plus facile pour moi que dans le golfe du Morbihan, on allait dans la vasière chercher les bateaux, Carnac c'était plus intéressant. Le fait qu'on soit sur du sable moi je trouvais ça pratique. Un plan d'eau qui pour la pratique de la régates était

hyper intéressant parce que tout le temps praticable en règle générale par les vents dominants par l'ensemble des niveaux de pratique, ça c'était très sympa... donc peu de régates annulées et aussi un peu tactique parce que des courants un peu, des variations des effets de côte qui étaient sympa. Ça c'était les premiers temps en régate on va dire pareil avec une brise thermique assez régulière à l'époque où il y avait encore des saisons, les brises thermiques étaient régulières. Et un plan d'eau qui s'ouvrait sur l'océan un peu plus que le golfe ça c'est le premier point. Après quand j'étais au YCC je l'appréhendais plus en terme de gestion de l'environnement pour une activité nautique avec des sites qui avaient été mis en place avec des zones de navigation etc. etc. un plan d'eau... Je ne sais pas ce que tu attends de moi. Techniquement c'est généralement facile sauf une orientation sud où là on sait malheureusement que c'est dramatique et difficile à naviguer mais ça fait mal aux infrastructures aussi bien le matériel que le môle, les bâtiments mis à rude épreuve, généralement deux ou trois coups l'hiver mais en règle générale c'est un plan d'eau que l'on arrive à exploiter facilement avec beaucoup de pratiquants, beaucoup d'activités nautiques, voile mais aussi sous l'eau, il y a des clubs de plongée. Il y a des pratiques nautiques, le club de Carnac mais aussi des personnes du privé, des zones de baignade, du kite surf, beaucoup de pratiquants et à un moment donné ça peut poser des conflits d'usage avec aussi tout l'aspect ostréiculture. En effet il y a des zones sur lesquelles il y a du captage, des zones dédiées aux professionnels de la conchyliculture mais qui peuvent parfois sur cette bande là être délicats. En tous cas ça c'est l'aspect Carnac on va dire. Par contre ce que je relève c'est le côté où l'on va pouvoir travailler, il n'y a pas beaucoup de marnage, l'eau n'est jamais très loin, ça c'est quand même pratique. En termes d'exploitation c'est un plan d'eau où l'on peut travailler dans toutes les conditions de marée. Ce sont les expériences professionnelles précédentes, notamment à Etel passé avec des coefficients 80 85 sans se pose de questions sur la viabilité de l'activité les grands coef la navigation n'est pas possible sur certains créneaux horaires, là en l'occurrence on peut tout le temps naviguer.



RG : Donc un plan d'eau privilégié qui n'a pas de contraintes environnementales géographiques...

EF : Par sa nature, pas de contraintes. Du fait qu'il y ait peu de contraintes peut être qu'il y a beaucoup de personnes qui veulent l'utiliser et sur certains temps il me semble qu'il y ait des difficultés à trouver des zones de mouillage. C'est ce que je disais de par sa nature, son exposition par rapport aux différents vents dominants, le fait qu'on ait cette baie avec plusieurs infrastructures qui permettent des points d'accueil différents, le fait qu'on ait des îles qu'on puisse aller explorer avec des bateaux plus gros que la voile légère mais en tous cas c'est accessible. Après sur les périodes de forte influence il y a beaucoup de personnes qui veulent utiliser le plan d'eau et parfois, c'est pas qu'on s'y perde un peu mais ça perd de sa superbe.

RG : C'est à dire que la fréquentation impacte son caractère idyllique

EF : Oui c'est ça la fréquentation, en tous cas sur le bassin de Carnac. Du côté de l'ENV où les vents d'ouest viennent de gauche alors qu'à Carnac ils viennent de droite. Mais là on a un bassin qui est beaucoup moins exploité, on retrouve l'ASNQ, Port Haliguen, mais Port Haliguen ça part vite sur les îles et la SRSP donc là il y a quand même beaucoup moins de concentration de bateaux. Sur ces deux expériences, c'est vraiment ça qui me marque, la différence de densité de bateaux et aussi de proximité de zone ostréicole. Nous la zone ostréicole quand on est sous le vent de l'ouest elle est très loin, on a un beau bassin d'évolution alors que Carnac est en dedans. Par contre un peu plus au vent, pour nous, car on est un peu plus ouest on arrive vite sur la zone qui est en face Penthièvre Le Pô.

RG : Donc la contrainte de toute la zone d'estran sur Penthièvre

EF : Oui c'est ça globalement il n'y a pas d'eau et il y a des bouées partout. Ce n'est pas simple d'y aller et puis voilà en termes de sécurité ce n'est pas l'idéal.

RG : Toi au YCC en terme de sécurité, de par tes fonctions quelles étaient tes préoccupations ?

EF : Moi j'imitais Ronan Guillet parce que c'était le grand chef ! Il y avait un premier fonctionnement à l'année où on était qu'entre professionnels qui se connaissaient on ne définissait pas forcément un genre de navigation parce que le fait de pouvoir

échanger avec quelques uns suffisait pour donner le programme de navigation on était dans une proximité assez facile. Les mises à l'eau pouvaient parfois être difficiles mais pareil on trouvait une solution pour mettre à l'eau etc. Après la saison estivale autour du point location la problématique de la location c'est qu'on a beau définir une politique de navigation elle est difficilement respectée par les clients parce qu'ils n'ont pas le sens marin suffisant pour se positionner sur l'eau. On avait quand même des repères sur l'eau pas facile à identifier par rapport à cette affluence, on s'y perdait un petit peu. On était plutôt à avoir un poste de surveillance permanent, quelqu'un qui surveille les bateaux sur l'eau avec un semi rigide qui faisait chien de berger après on avait des zones différentes en fonction des conditions sur le plan location certains supports qui n'étaient plus loués en fonction de la météo car certains allaient trop vite et puis quand le vent était trop fort la location était suspendue de façon à ne pas perdre nos clients. Il y avait aussi une location de proposée avec un moniteur qui permettait de naviguer, d'avoir un contact avec le client. Après on a continué le boulot d'embarcation sur l'eau. En règle générale les temps d'exploitation, on avait quand même une grande plage d'exploitation comparée à d'autres sites, notamment Etel où louer du matériel c'était compliqué parce qu'il fallait que toutes les conditions soient réunies qu'on ait marée haute, un vent plutôt d'ouest qui ne nous amène pas trop vers la fameuse barre d'Etel etc. c'est assez simple finalement

RG : En terme de cohabitation peux-tu me dire comment tu perçois les choses sur la partie plus vers St Pierre. La cohabitation en termes d'activité nautique entre elles et après avec les ostréiculteurs et les obstacles à la navigation qui peuvent être liés à cette activité

EF : En règle générale quand ce sont des activités nautiques encadrées il n'y a pas de conflit car on connaît le métier du voisin, on voit ce qu'il est en train de faire avec son groupe, on voit la zone qu'il est en train d'utiliser voir si il y est de passage simplement parce qu'il est avec une thématique avec son groupe et qu'il va repartir. Je pense qu'avec les différents professionnels qui font l'encadrement ça se passe généralement bien. Il y a des fois des trucs qu'on ne comprend pas mais c'est juste

d'aller se voir, discuter. Ça, ça se passe plutôt bien que ce soit côté YCC, ENV là il n'y a pas de problème. Sachant qu'à l'ENV c'est assez spécifique parce qu'on accueille des gens qui ont un niveau de pratique qui fait qu'ils sont déjà autonomes donc on est moins dans les problématiques des écoles de voile c'est donc à nous de laisser place un peu à l'expérimentation des gens qui sont sur l'eau. Les activités encadrées ne posent pas de problème, les activités non encadrées là c'est problématique parce qu'on a un rôle pédagogique d'aller voir les gens qui embarquent parce qu'on sait bien que le vent est fort, qu'ils sont mal équipés, ou avec du matériel un peu vieillissant. On a cette relation là avec eux des fois pas facile. Les activités qui sont rame, paddle, de là où on est placé on les voit vite dériver vers le large. Tout ce qui n'est pas encadré avec le camping de proximité les gens qui n'ont pas une culture du nautisme très pointue on est vite contraint de faire la sécurisation du plan d'eau malgré nous. Ça c'est assez fort avec peu de densité finalement de bateau à moteur pas de densité d'activité comme à Carnac. On a les mêmes types de problème mais il y a un poste de SNSM il y a en même temps beaucoup d'activité sur l'eau, beaucoup de bateaux à moteur, beaucoup de gens qui préviennent. Par rapport aux ostréiculteurs moi les créneaux où je vais sur l'eau généralement ils ont fini de travailler je n'ai pas de conflit avec eux ça ne se chevauche pas et puis on n'a pas des allées et venues contrairement à Carnac où ils arrivent, repartent et traversent sans arrêt. Nous ça vient du Pô ou d'en face je ne sais pas exactement qui ils sont, ils viennent, ils font c'est assez rapide et ils repartent. Donc on n'a pas de lien. Il y a un peu la sortie de Port-Haliguen où on a quelques pêcheurs qui sont là mais ce sont des gens qui vont généralement pêcher au large, ils ne remontent pas dans nos zones de navigation.

RG : Et sur Carnac comment tu l'as ressenti ?

EF : Sur Carnac je l'ai ressenti surtout par rapport au captage où là en effet il y a un vrai problème de zone de navigation. Un moment donné on s'est retrouvé un certain temps où la sortie du YCC était entourée de bouées de zone ostréicole, là ça devenait très difficile de travailler pour nous. Après avec les ostréiculteurs je n'ai jamais eu

de souci, ça s'est toujours bien passé, il y a juste une fois où j'ai jeté mon ancre je me suis pris une bouée, je me suis fait réprimandé il avait raison, je me suis excusé.

RG : Est-ce que toi tu en connais des ostréiculteurs ?

EF : Non je n'en connais pas beaucoup. Je connais les Cousin mais ils ne sont pas ostréiculteurs, je connais un peu les gens qui sont embarqués mais les ostréiculteurs je ne les connais pas.

RG : Je veux dire que cette proximité ne t'a pas forcément amenée à les connaître.

EF : Non, en fait je ne suis jamais allé les voir parce que ce sont des gens qui travaillent, ils n'ont pas de temps à perdre, je n'ai pas l'impression qu'ils ont du temps à m'accorder et quand je les vois manœuvrer autour de leurs engins, je n'ai surtout pas envie d'aller les déranger. Généralement quand je suis sur l'eau je suis accompagné d'une ribambelle de petits *mistous* sur je ne sais quel support avec moi plutôt que d'aller les ennuyer je préfère m'en écarter, du coup je n'ai pas créé des liens avec eux. A Carnac pareil et puis non sur tous les sites.

RG : Est-ce que tu peux me dresser un rapide portrait sur l'évolution des supports nautiques, notamment de la pratique foil

EF : Globalement la filière nautique est figée depuis un certain temps : planche à voile, cata dériver, et ça se répète. On a de temps en temps des nouveaux supports qui arrivent, ils sont plus ou moins adaptés aux écoles. Il y a des constructeurs qui ont assez d'adresse pour proposer des supports avec l'explosion du paddle mais on s'en écarte un peu maintenant ceux qui arrivent sur le paysage nautique c'est l'arrivée de la pratique foil. Le foil je ne te l'explique pas, tu sais. Le truc c'est qu'on a commencé par la formule 1 : j'enlève les GC 32 les gros bateaux qui sont inaccessibles les catamarans on a commencé par le Phantom qui est un bateau qui s'apparenterait à une formule 1 difficile d'accès pour beaucoup. Certains se sont frottés mais se sont faits plutôt peur car on a peur rarement à conduire sur ce qui est dangereux. Mais là en ce moment la pratique du foil commence à se démocratiser en tous cas les constructeurs proposent les bateaux qui sont accessibles techniquement mais aussi financièrement. C'est à dire qu'aujourd'hui on peut trouver un dériver à foil aux alentours de 13 000 euros. Ça reste un budget mais c'est

plus acceptable qu'un bateau à 30, 35, 40 000 euros dans ce cas c'est très cher. Du coup cette pratique là se met en œuvre, le kite surf était déjà précurseur avec le kite à foil qu'on retrouve beaucoup plus sur nos plages, la planche à voile vient d'exploser c'est à dire que c'était un peu le parent pauvre du foil avec quelques essais mais ce n'était pas vraiment dans l'air du temps mais là depuis l'année dernière c'est un marché qui explose parce que les constructeurs s'y sont mis on a des foils accessibles et financièrement et techniquement. Les gens s'aperçoivent qu'au lieu d'acheter une grand voile il vaut mieux acheter un foil pour le même prix un foil haut de gamme ça vaut 700 euros un grément haut de gamme c'est à peu près dans ce prix là. Il vaut mieux parfois acheter juste le foil qui va permettre d'augmenter la plage d'utilisation du support parce que c'est ça qui intéresse les gens au lieu de naviguer 50 % du temps ils vont naviguer 70, 80 % du temps parce que dans les petites conditions estivales de brise thermique ils vont pouvoir naviguer là ou d'habitude ils ne pouvaient pas. Ça c'est vraiment le support qui a explosé avec maintenant les dériveurs qui étaient essentiellement le moth à foil qui était pareil aux bateaux formule 1, tout en carbone, difficile d'entretien, coûteux en entretien il faut vraiment être du métier et être passionné pour avoir ce type de bateau mais on le retrouvait souvent chez des coureurs professionnels. Du coup maintenant on trouve des bateaux comme le whasp le UFO qui sont beaucoup plus accessibles. Du coup on se retrouve avec de plus en plus de gens qui vont foiler sur l'eau. Globalement à l'ENV c'est 50 à 60 % de ce qui va sur l'eau, ça vole. Les gens qui viennent font du Moth, de la planche, du Whasp là on a fait deux séries qui volent. On sent que ça commence à arriver dans le paysage. Il y a aussi toutes les écoles : les Glénan, l'UCPA qui commercialisent des produits liés aux foils même s'ils ont encore des difficultés à trouver leur public c'est ce qu'ils disent mais ça fait juste un an qu'ils ont lancé il faut peut être laissé le temps au temps. Quand le paddle est sorti on ne donnait pas cher de cette activité et puis au bout d'un temps finalement c'est un marché qui a explosé. On ne sera peut être pas dans le même dimensionnement en tous cas il y a des initiatives qui sont prises par les structures pour pouvoir proposer ces bateaux et forcément ça redéfinit tout parce que ça

redéfinit notre façon d'enseigner, ça redéfinit les zones d'évolution, les aspects sécuritaires on a parlé pédagogie mais après plus un aspect commercial ; comment vendre des produits c'est à dire qu'aujourd'hui la pratique foil ils n'ont pas forcément un stage du lundi au vendredi on vend le moment où on va pouvoir aller voler, c'est peut être des alertes qu'il faut mettre, des systèmes autres que ce que l'on fait dans nos écoles. C'est bien, ça bouscule un peu nos habitudes je souhaite aussi en tant que pratiquant de réapprendre à naviguer c'est quasi à l'envers de ce que l'on fait d'habitude, c'est hyper intéressant et c'est hyper intéressant de voir comment on va pouvoir l'enseigner. Après sur les autres évolutions on a un problème c'est le fond, c'est encore plus prégnant car le foil ce n'est pas comme une dérive, déjà c'est en carbone ou alu et carbone et puis ça ne remonte pas quand ça touche, ça touche et ça pète. Ça fait penser aux dérives sabres c'est le truc qui ne marche pas les dérives sabres on peut les remonter progressivement mais là le foil on ne peut pas sauf pour certains bateaux on peut commencer justement comme le whasp on peut commencer à partir.....qui nécessite de remonter le foil... Il y a ça la problématique des plages de vent et orientation de vent c'est à dire là, ce que l'on peut faire comme sur le YCC avec du vent sud où l'on tracte les personnes au large en foil ce n'est pas possible, en planche si parce qu'on emmène tout le monde on les charge et on les décharge mais sur les dériveurs c'est impossible, on casse tout. Voilà, il y a plein de choses à repenser et notamment encore plus avec nos amis ostréiculteurs ce qui est bouée, tout ce qui est en dessous, c'est hyper dangereux parce que se sont des engins qui vont très vite et quand ils s'arrêtent ils s'arrêtent net. Déjà en condition normale de navigation il y a des chutes qui partent de haut et qui peuvent faire mal on est protégé pour : casque, brassière etc. mais rien ne sert d'en rajouter. C'est vrai quand on arrive dans une zone d'évolution... sachant que je m'y perds un peu...ça demande énormément de place en terme de navigation avec le foil on va vite, vite, donc il faut énormément de place. Par exemple un Phantom en baie de Quiberon c'est limite le terrain d'entraînement !

RG : Justement la baie par rapport aux foils c'est plus un lieu avec des mises à l'eau sur Carnac, sur l'ENV...

EF : Là le type de pratique est idéal parce que déjà on est abrité jamais une mer très formée, l'espace de la baie c'est vraiment top pour ça, les orientations classiques tout ce qui est ouest c'est formidable tout ce qui est sud pour nous de l'autre côté ça va. Tout ce qui est secteur du sud au nord, ça va, dès que l'on commence à mettre un peu d'est dans le tout ça devient plus compliqué

RG : Mais ça reste un plan d'eau exceptionnel ?

EF : Toutes les personnes qui viennent naviguer ici en foil, les Phantom c'est super, ce n'est pas pour rien que l'on accueille les Moths, les Whasp, à l'école parce que les qualités de mise à l'eau.... L'idéal c'est d'avoir des.... qui viennent d'un côté ou de l'autre de la plage, pour se mettre à l'eau c'est top. Il faut vite du fond, on l'apprend à nos dépend, par exemple dans les côtes d'Armor, à Plérin pour ne pas le citer, vu le nombre de km que tu dois marcher pour avoir un peu d'eau c'est très difficile pour se mettre à l'eau. Nous on a tout de suite de l'eau ça c'est plutôt appréciable même si on a des bouées un peu partout on arrive à trouver des zones vraiment intéressantes. Après les bémols pour faire du Phantom, faire une épreuve de... Phantom il faut vraiment choisir son endroit, tu vois on ne peut pas du tout aller trop près de l'isthme parce qu'il n'y a pas de place. Tu vois c'est une difficulté d'organisation d'épreuve c'est de trouver vraiment un endroit sur l'eau complètement dégagé car là on ne peut pas se permettre d'avoir quelques bouées comme on peut faire en dériveur quelquefois, il y a quelques bouées ils font avec, là c'est vraiment un élément de sécurité et financier aussi. Ça coûte très cher.

RG : Dernier point, tu vas croire que ça change complètement de sujet, comment en terme de structuration du nautisme, là je dévie un peu vous travaillez là notamment sur les foils, comme c'est un événement, vous travaillez avec la communauté de communes. Comment tu vois la relation nautisme- communauté de communes, en tant qu'école nationale de voile mais aussi en ayant une vue globale de l'activité nautique par rapport au territoire

EF : Par rapport au territoire ?

RG : Oui.

EF : Pour prendre large par rapport au territoire je pense que c'est une grande plus value pour le territoire. L'espace nautique par rapport à la configuration du territoire, me semble idéale parce qu'on a tout une façade où l'on peut pratiquer les sports de glisse dans les vagues etc. et puis tout un espace dédié à la voile légère, à l'habitable, aller vers les îles. Vraiment le territoire pour moi est idéalement placé. Maintenant peut être au niveau des infrastructures là il y aurait d du travail à faire au niveau de la qualité d'accueil. Je ne parle pas des gens je parle simplement des infrastructures. Voilà aujourd'hui on va faire du surf, il n'y a pas un point d'eau pour se rincer on sait qu'on a du matériel plein de sable qu'on met dans la voiture, c'est bien de rincer le tout au moins ça c'est s'est fait et c'est un service. Le fait qu'on puisse avoir des vestiaires, du moins une sorte de paravent qu'on puisse se changer sans être derrière la voiture, bien sûr en respectant l'environnement etc. je l'entends mais n terme d'infrastructure je pense qu'il y a des choses à faire. Les écoles de voile aussi, quand je prends le cas du YCC que je connais ils sont en train de restructurer leurs locaux. Quand on voit le nombre de passage, le nombre de vestiaires etc. ça laisse pensif.

RG : Par rapport au nombre de personnes accueillies ?

EF : Par rapport au nombre de pratiquants, je pense aux enjeux économiques. Je pense qu'aujourd'hui, je ne suis pas un spécialiste du tourisme, je ne vois pas ce qu'on pourrait venir faire en baie de Quiberon si on ne va pas sur les îles. Une fois qu'on a mangé le midi, qu'on s'est baigné il y a forcément un moment donné l'attrait de l'activité nautique qui arrive par dessus. Que ce soit la baignade, on sait que le surf c'est pas hyper excessif, les écoles de surf sont en train d'exploser dans le Morbihan, en tout cas sur cette façade là. Les écoles de kite ça pose forcément des problèmes d'usage. ça, ça a l'air de se régler. En tout cas les communes étant aidé par l'ENV à organiser le littoral, c'est ce que j'ai compris. Voilà la difficulté aujourd'hui ça arrive peut être à un temps de saturation on voit que les écoles de kite on ne peut plus vraiment s'installer, il y a assez de monde. On a l'impression que le numéris closus des écoles est atteint. Maintenant qu'on a ça il va falloir continuer à avoir une qualité d'accueil qui va être élevée, avoir des prestations qui correspondent aux gens qui viennent, pouvoir offrir aussi une possibilité de



désenclavement de la presqu'île par rapport aux transports. Là je m'éloigne peut être...

RG : Non, non !

EF : J'ai l'impression qu'on ne peut pas faire plus que l'on a en termes d'infrastructures présentes. Si je prends à Quiberon : l'ASSQ Port haliguen, l'ENV, même si on est pas une école de voile à part entière, on a la CRSSP, tout de suite on arrive sur l'isthme, ST Co, Carnac, donc un moment... je ne sais plus le reste de la question

RG : Non c'est bien c'était la relation à la communauté de communes tu voyais

EF : Moi je pense que par rapport à la destination je crois que c'est...

RG : Destination Quiberon la sublime.

EF : Je reste convaincu que c'est un des vecteurs de communication, d'attrait du territoire, il n'y a pas que ça qui est une richesse aussi l'Armor euh, l'Argoat la forêt de Camors aussi, nous sommes encore dans le territoire ?

RG : Oui on est encore dans AQTA !

EF : C'est une richesse autre que le nautisme mais ça reste quand même à mon avis, avant tout le nautisme !

RG : Merci !

## **Résumé :**

Ce travail s'intéresse au partage par deux activités différentes, l'ostréiculture et les pratiques sportives nautiques, d'un même territoire touristique en Morbihan : la baie de Quiberon. Il s'agit d'étudier, au regard des enjeux d'un espace littoral, comment s'effectue cette cohabitation entre des secteurs qui évoluent en permanence. Pour cela, il propose une analyse des dynamiques territoriales (regard sans a priori) en sollicitant les théories de l'organisation et de l'acteur-réseau (sociologie de la traduction). La notion de concertation est également mise en perspective pour cet espace de nature ordinaire sans gestionnaire particulier.

## **Mots-clés :**

nautisme, ostréiculture, territoire touristique, partage d'espace, concertation, littoral

## **Abstract :**

The essay focuses on two different activities, oyster farming and sport sailing, which share a common touristic area, the Quiberon bay in the county of Morbihan. It analyses the interplay between two business segments in constant evolution and also takes into consideration the issues of this specific coastline. It suggests an unbiased comprehensive approach of the territorial dynamism and therefore includes the theories of organization and actor-network (sociology of translation). It also puts into perspective the concept of concertation on this ordinary natural area with no real administrator.

## **Key words:**

Sailing, oyster farming, tourist area, space sharing, concertation, coastline